3

COSTER (Samuel). F.G G.S

AMSTERDAM, Abraham de Wees. 1630.

S. Costers Iphigenia Trevr-Spel. Den vijfden Druck. Exod. cap. 4. verſ. 16. ... Lactantius. ... (*Vignette gravée sur cuivre, copie de celle de l'édition d'Amsterdam* 1626).

t' Amsterdam, Ghedruct by Abraham de Wees, Boeck-verkooper op de Vyge-Dam in 't Nieuwe Teſtament, 1630.

In-8o, sans chiffres, sign. A2-E5 [E8], 40 ff., plus un f. pour le frontispice *Iphigenia*, gravé en taille-douce par P. Tanjé, d'après le dessin de L. F. D. Car. rom.

Ff. [*A*] ro-*A* 3 (par erreur A 5) ro : titre, liste des personnages; avis : 1630. *Dit Treur-Spel is geſpeelt op Alder-Heyl'ghen dagh, In 't openbaer, voor volck van allerhande ſlagh.*, avis, non daté : *Aende Laſteraers vande Amſterdamſe Academi.*, et : *Inhoudt deſes Trevr-spels.*, avec l'ancienne date.

Ff. *A* 3 vo-[E 7] ro : corps de l'ouvrage, signé à la fin : *Samuel Coster. Over-al t'Huys.* et suivi de la mention : *Op nieuws door den Autheur overſien, vermeerdert ende verbetert.*

L'exemplaire de la *Maatschappij der nederlandsche letterkunde* contient un second frontispice en taille-douce, ajouté, sans nom de graveur, portant

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

l'inscription *Iphigenie*, et représentant aussi le sacrifice de cette princesse.

Nouvelle édition. Elle contient de plus que celle de 1626, la pièce liminaire : *Aende Lasteraers vande Amsterdamse Academi.*, et à la fin une nouvelle scène : *Laetste Tooneel.*

La pièce liminaire ajoutée est assez singulière. L'auteur, tout en protestant contre les commentaires dont son œuvre a été l'objet, y donne de plus belle les étrivières à ses ennemis. A côté de son but principal, le bien du pauvre, il avait eu, dit-il, uniquement en vue de railler, avec dignité, les séditieux qui, sous le masque de la vertu et de la sainteté, se servent du bas peuple contre leurs autorités légitimes. Il n'aurait jamais cru que la ville aussi avait des Ulysses ambitieux, des Euripyles prétentieux, des Tersites stupides, si certaines gens par leurs cris et leurs calomnies ne s'étaient reconnus comme tels. C'est tout à fait par hasard, mais par un hasard des plus heureux, qu'il a mis en scène quelques coquins du pays. Ces criailleurs, du reste, méritent quelques remerciements. Grâce à eux, le théâtre a regorgé de monde, et la boîte a été trop petite pour contenir l'argent reçu. S'ils s'intéressent vraiment au sort des pauvres, ils continueront de se démener contre l'auteur et ses œuvres, car :

Verbiedt de lieden het Tonneel (sic),
Soo loopter seven-mael soo veel,
't Verboden wilmen aldermeest,
En teghen streven noopt den gheest.

Wie dan den Yver[1] *bluſſchen wil,*
Sie door de vinghers, en ſwijgh ſtil :
Want wordt ghy op u ſeer gheraeckt,
Soo denck : ick hebter na ghemaeckt.

Le *Laatste Tooneel* a été ajouté par Coster pour mettre la pièce au courant des derniers événements de la lutte, à Amsterdam, entre les Gomaristes et les Arminiens : le bannissement de Smout et de Cloppenburch et la menace d'expulsion faite à Trigland par les autorités de la ville. Cloppenburch y est désigné sous le nom latin de *Pultarcis*, Adrien Smout sous celui de *Ariadeps*. Trigland de son côté est identifié avec Euripyle, un personnage qui joue déjà un grand rôle dans la pièce primitive. Non seulement ce dernier fut, lors de la représentation en 1630, habillé et grimé de façon à ressembler à s'y méprendre au *dominé* en question, mais la nouvelle scène finale contient au nom d'Euripyle, par deux fois, une allusion à la qualité d'ancien catholique de Trigland :

Eurypylus, o ghy verleyder der ghewijden
Die 't Grieckſche Prieſterſchap in twyfelinge brocht
't Sou goet zyn dat ghy u ten leſten eens bedocht,
En eerden die, daer ghy hebt deughden van genooten,
Voor dat ghy word met ſchand ter Temp'len uytge-
[ſtooten,
Ghelyck ghy eenmael zijt gebengelt, (wel met reen)

---

[1] L'Académie.

Om guyteryen uyt de Schoolen der Hebreen.

et

Wegh ghy verlopen Paep, wat quelt ons dese guyt.
Klaeght dit Ulisses vry, u guychel-spel is uyt.

La tragédie ainsi modifiée suscita une polémique encore imparfaitement connue. Parmi les pièces publiées contre Coster, il faut citer : *Kleyn proefken van der Arminianen, ende onder desen van Samels* (sic) *Costers Over-al 't huys, bang voor Christi Cruys : Item des Noord-Vaerders Kriins van Breemborg Godloosheden ende wulpse genade* ... 1631, in-4°, et, peut-être : ¶ *Roeppende Stemme | teghen de Iphigenia Spels verthooningh | ende haer Personagien.*, in-fol. pl. Cette dernière pièce est sans date et d'un vague désespérant, de sorte qu'elle pourrait tout aussi bien se rapporter à la représentation de l'édition de 1626. Le *Kleyn Proefken* s'attaque non seulement à l'*Iphigenia* de Coster, mais aussi à l'*Uytbreydinghe over de Psalmen Davids*, imprimée à Amsterdam, chez Michel Colijn, 1630; à la pièce satirique : *Otter in 't Bollewerk*; à celle intitulée : *Esopus Esels op de stoel*, et au *Sluyp-Doctor, alias, Chirurgijn ende Noordsvaerder Krijn ofte Quirijn van Breemborgh ... Die in verscheyden schriften eñ dichten ... voor de Arminianen yvert ende insonderheyt voor Costers Iphigenia* ... Il est surtout intéressant, parce qu'il nous fait déjà connaître les personnes désignées sous le nom de *Pultarcis* et de *Ariadeps* : *Segt eens | Coster, wien meent ghy met Achilles, die hem op Menelaus zijde door het loopen van Eurypylus* (sic)

Ge-Vytert, dat is / (Nota Bene) te Vytert (Utrecht) *gheopenbaret heeft? Wien meent ghy met Eurypylus / dien ghy met het ghedicht Papieren gelt verloopen Paep noemt? Wat Steden noemt ghy Troyen, die ghy vol van oproers verclaert? Zijn 't niet de vrienden van Pultarcis, dat is Cloppenburgh, ende van Ariadeps, dat is / Ariaen Smout? Want Pultare beteyckent dat niet cloppen / arx, arcis een Burgh ofte Slot / ende adeps ſmout of ſmeer...*

Voir : *Samuel* Coster's *werken. Uitgegeven door Dr. R. A. Kollewijn*, Haarlem, 1883, p. 220.

La pièce de vers : *Verbiedt de lieden het Tonneel* passe à tort comme étant de Coster. Elle est en réalité de Vondel. Voir *Nederlandsche* SPECTATOR, 1883, p. 134, article de Unger.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Abrah. de Wees. 1631.

S. Costers. Iphigenia. Trevr-spel. Den Vierden Druck. Exod. cap. 4. verſ. 16, ... Lactantius. ... (*Vignette, la même que celle qui figure sur le titre de l'édition in-8° de* 1630).

Tot Amsterdam. Ghedruckt by Abraham de Wees, Boeck-vercoper op de Vyge-Dam in 't Nieuwe Teſtament. 1631.

In-8o. Nous n'avons vu de cette édition que 3 ff. : les deux derniers et le 1er. Celui-ci porte : le titre, la liste des personnages, le distique : 1621. *Dit Treur-Spel is gheſpeelt op Alder-Heyl'ghen dagh, In 't openbaer, voor volck van allerhande ſlagh.*, en enfin la réclame du *Inhoud*. Les deux autres ff. comprennent les 13 derniers vers de la quatrième scène du cinquième acte, la cinquième scène du même acte, la scène finale, la signature : *Samuel Coster. Over-al t'Huys.*, et la mention : *Op nieuws door den Autheur overſien, vermeerdert ende verbetert.*

Sur le titre : *Den Vierden Druck.* au lieu de *Den Sevenden Druck*. Kollewyn (*Samuel Coster's werken*, 217) attribue cette erreur à la négligence de l'imprimeur. Il développe son idée dans la note 2 au bas de la page : l'édition de 1631, dit-il, pourrait

Leiden : maatsch. nederl. letterk. (Inc.).

être une réimpression de celle de 1627. Comme celle-ci portait probablement sur le titre *vierde druck*, le mot *vierde* passa, par erreur, sur la nouvelle édition, qui était en réalité la septième. Cependant, ajoute-t-il, la scène finale accessoire ne saurait être antérieure à 1630, puisqu'on y fait allusion au bannissement de Smout, qui eut lieu le 8 janvier de cette année.

La comparaison des diverses éditions nous permet de donner une explication plus probable. Le corps de l'ouvrage est une réimpression de l'édition d'Amsterdam 1630, qui seule contient déjà la dernière scène, et emploie aussi partout *ae* pour *aa* et *y* pour *ij*. Le premier f. : titre, liste des personnages et distique daté, est imprimé d'après l'édition de 1626. Cette dernière porte sur le titre : *Den Derden Druck*. et au v° du titre, entre autres, le distique :

1621.

. . . . . .

Dans la nouvelle édition, les mots *Den Derden Druck* ont été changés en *Den Vierden Druck* et le distique a été simplement réimprimé. Ceci nous paraît décisif, parce que, dans l'édition de 1630, on trouve le même distique avec le millésime 1630, au lieu du millésime 1621.

[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Nic. Biestkens. (1617).

Academi. (*Planche reproduite ci-après*).
Op Alderheylighen dagh.
Hoe't in de VVereldt gaat, en hoe't behoort [te gaan
VVijſt Coſters Neſtor in Iphigenia aan :
Dat zullen vvij alleene ſpelen voor die luyden
Die 't Land beminnen, en onſ' doen ten [beſten duyden.
Voor de Arme VVeeſen.

In-fol., 1 f., blanc in-vo.

Carte d'invitation à la représentation de l'*Iphigenia* de Sam. Coster. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire. Il appartient au Cabinet des estampes de la ville d'Amsterdam, et porte une note manuscrite du XVIIe siècle conçue comme suit : *Dit bovenstaende biwijs is van Docter Samuel Koster overal aen de huizen der liefhebbers gezonden, wanneer hij zijn treurspel Iphigenia voor de eerste mael op het Schouwburg zoude vertoonen.*

Notre description est faite d'après un très beau calque, que nous devons à l'obligeance du conservateur du Cabinet. Pour autant que nous en pouvons juger d'après les caractères typogr. calqués, l'original sort des presses de Nic. Biestkens.

Amst. : cabinet des estampes.

La carte n'est pas datée. Nous croyons qu'elle a paru en 1617, et qu'elle se rapporte à la représentation de la Toussaint de cette année. D'après les deux derniers vers, la représentation projetée ne devait pas être publique. On voulait la donner devant une assistance choisie, appartenant, comme Coster, au parti remontrant.

L'auteur des quatre vers n'est pas connu; ils sont probablement de Samuel Coster. A tort ou à raison, nous y croyons entendre un écho lointain du passage suivant de l'Iphigenia, p. 59 :

Dat vvas de rechte ſlach, en 't vvaar voor landt en luyden
Van Godt te vvenſchen, dat de ſaken noch op huyden
So gingen : vvant dan ſoud', noch erghe ſtaat-ſuchts liſt,
Nocht Papen mis-verſtandt ons maken deze tvviſt.

Voir, pour d'autres détails, la description de l'*Iphigenia*, édition in-fol., 1617, et celle du *Nederduytſche Academijs Niemant ghenoemt, niemant gheblameert*, 1620.

Vignette qui figure dans les ff. limin

C 668.

(Sam. COSTER), Academie. (1617).

dition in-folio de l'*Iphigenia*, 1617.

[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Nicol. Biestkens. 1618.

Vertoninghen Tot Amſterdam ghedaan door de Nederduytſche Academie, Op den (*sic*) Inkomſte van zijn Excellentie, Maurits Prince van Orangen, &c. In 't Iaar 1618, op den 23^{en}, 24^{en}, 25^{en} dach in Mey. (*Blason de l'Académie de Coster, à Amsterdam; le cartouche contient les figures des neuf Muses*).

T' Amsterdam, By Nicolaes Bieſtkens, Drucker der Duytſche Academie, inde Lelie onder de Doornen. M DC XVIII.

In-4°, sans chiffres, sign. A 2 - C 3 [C 4], 12 ff., dont le dernier est blanc au v°. Car. rom.

F. [*A*] : titre, blanc au v°.

Ff. *A* 2 r° - [*C* 4] r° : *Verklaringhe Aende E. E. Heeren, onze Heeren de Burgemeeſteren dezer Stede Amſterdam, over de Vertooninghen gedaen by die vande Nederduytſche Academie, op het ſchuldich onthaal van zijn Excellentie, Prince van Orangen.*, finissant (f. [*C* 4] r°) par la marque typogr. de Biestkens reproduite ci-après.

Description, en prose et en vers, des représentations allégoriques organisées par l'Académie en 1618, à l'occasion de la visite à Amsterdam du prince Maurice de Nassau.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

Première journée, arrivée du prince, 23 mai 1618 :

Représentations sur dix bateaux à échafaudages (*ſteygerſchuyten*). 1er bateau : trompettes et tambours; 2e bateau : Mars (le prince Maurice), ayant à sa droite *vvare Godsdienſt*, en soie blanche, s'appuyant à gauche sur *Heylig VVereldtlijck Recht*, en soie rouge, et foulant aux pieds *Afgoderye*, *Ongerechticheyt*, *Haat*, *Na-yveringhe*, *Opgeblaſentheydt*, etc. Ce bateau est rattaché aux sept bateaux suivants par un lien couleur orange; 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e bateaux : les provinces de Hollande, de Gueldre, de Zélande, d'Utrecht, de Frise, d'Overrijsel et de Groningue; 10e bateau : l'Académie avec ses armoiries, plusieurs personnages (membres de la Société?) et des musiciens. Devant la Cour du Prince, les gens qui montent le bateau chantent en l'honneur de Maurice une chanson sur l'air : *Ick ly in 't hert prin* (sic) *ongevvoon*.

Deuxième journée, 24 mai 1618 :

Série de représentations données par l'Académie dans sa salle ordinaire, à la demande des bourgmestres de la ville. 1re scène : cruautés des Espagnols dans les Pays-Bas. *Ghevveldt*, *Tvviſt* et *Bedroch* pénètrent dans nos contrées et forcent *Eendracht*, *Trouvv* et *Onnoſelheydt* à se refugier au ciel, où elles sont accueillies par des chants de bienvenue; 2e scène : tyrannie du duc d'Albe; 3e scène : résistance opposée par le prince d'Orange; 4e scène : assassinat du prince; 5e scène : le prince Maurice

succédant à son père à la tête du pays; 6e scène : lutte de Maurice contre les Espagnols; 7e scène : les provinces de Gueldre, de Zutphen et d'Utrecht délivrées du joug espagnol; 8e scène : Maurice, sous la figure d'Alexandre le Grand, en compagnie de plusieurs autres comtes de Nassau. Ils se promettent de continuer la lutte contre l'étranger; 9e scène : bataille livrée dans les bruyères de Tiel; 10e scène : Maurice couronné comme vainqueur de la bataille de Flandre (Nieuport); 11e scène : divers combats navals livrés aux Espagnols, représentation assez sommaire; 12e scène : l'Espagnol réduit à demander une trêve; 13e scène : Maurice, sur un piédestal, au milieu des Provinces-Unies, reçoit les hommages de *Gherechticheydt*, qui déclame une pièce en vers; 14e scène : l'Académie, accompagnée d'Apollon et des Muses, prononce, en vers, l'éloge du prince. (Cette dernière scène fut suivie de la représentation de la tragédie de Gérard van Velsen).

Troisième journée, départ du prince Maurice, 25 mai 1618 :

La Société se rend, avec vingt bateaux, jusqu'à l'Overtoom. 1er bateau : six musiciens; 2e : le prince d'Orange, assassiné, dans les bras de son épouse; leurs enfants et quelques dames d'honneur; 3e : trompettes et tambours; 4e : un oranger soutenu par les trois Grâces; 5e à 12e : les bateaux 2-9 du 23 mai; 13o : corps d'hommes armés; 14e : les fidèles Néerlandais, habitants des diverses provinces en ancien costume national; 15e : les nations voi-

sines, alliées des Provinces-Unies; 16e : les nations étrangères qui font le commerce avec les Provinces-Unies; 17e : les nations subjuguées, et les victoires de Maurice; 18e : bouffons; 19e : le dixième bateau du premier jour, l'Académie, organisatrice des représentations; 20e: chefs et protecteurs de l'Académie.

L'opuscule n'est pas entièrement de Coster. Le chœur : *O Heylighe Drietal vvellekom*, ..., f. *B* vo, est emprunté à : P. Cornelisz. HOOFT, *Geeraerdt van Velsen*, Amst., Willem Ianſz., 1613, 1er acte, 2e scène, ff. [C 4] vo. Les quatre petits vers : *VVie zal in 's Conincks dienſt voortaan* ..., f. *B* 2 vo, sont le début de la *Rey van Amſtellandſche Joffrên* de la même tragédie, f. *B* 4 ro. Ils ont cependant subi de légères modifications : les mots *'t booſte loon* sont devenus *'tquaatſte loon*; le mot *Prinſſen* a été remplacé par le mot *'s Conincks*, parce qu'on voulait désigner le roi d'Espagne qui avait fait mettre à prix la tête du prince d'Orange. Les 28 vers qui occupent presque tout le vo du f. *C* 2, sont également de Hooft. C'est la réimpression, avec quelques corrections — je ne parle pas des différences d'orthographes — de la *II. Handelinghe, derde uytkomen.* de : *Achillis en Polyxenas Treur-ſpel*, Rotterdam, 1614, f. *B* 3. Ces emprunts n'ont pas lieu de nous étonner. Un jour peut-être on en constatera encore d'autres. Ces représentations en l'honneur du prince d'Orange furent en quelque sorte improvisées, et l'organisateur devait forcément de préférence approprier des chœurs et des chants tout faits. [Voir:

(Sam. COSTER), vertoninghen ... inkomste van Maurits. 1618.

Nederlandsche Spectator 1883, p. 134, article de Unger].

Marque typogr. de Biestkens.

[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Nicol. Biestkens. 1618.

Vertoninghen Tot Amſterdam ghedaan door de Nederduytſche Academie, Op de Inkomſte van zijn Excellentie, Maurits, Prince van Orangien, &c. In 't Iaar 1618, op den 23en, 24en, 25en dach in Mey. (*Blason de l'Académie de Coster, à Amsterdam; il est plus grand que celui de la première édition de la même année, et le cartouche contient simplement les armes d'Amsterdam*).

T' Amsterdam, by Nicolaes Bieſtkens, Drucker der Duytſche Academie, inde Lelie onder de Doornen. M DC XVIII.

In-4°, sans chiffres, sign. A2-B3[B4], 8 ff. Car. rom.

F. [*A*] : titre, et préface : *Tot de Liefhebbers van de Nederduytſche Academi.*, sans date, et signée : *Samuel Coſter. Meliora latent.*

Ff. *A*2-[*B*4] v° : *Verklaringhe Aan yder een, over de Vertooningen gedaan by die vande Nederduytſche Academie, op het ſchuldich onthaal van zijn Excellencie, Prince van Orangen.*

Réimpression. La première édition est dédiée aux bourgmestres de la ville d'Amsterdam. Celle-ci est

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

destinée au grand public, et comprend en plus la préface.

Ladite préface contient quelques renseignements intéressants : Les représentations coûtèrent à l'Académie la somme respectable de cent livres, argent de Flandre. Bien que tout-à-fait inoffensives, elles donnèrent lieu à des commentaires malveillants, répandus par certaines gens, à seule fin de noircir l'organisateur, Samuel Coster, aux yeux des autorités. Coster publia cette pièce dans le but de se défendre contre les mensonges de ses adversaires, en montrant à tout le monde ce qu'on avait voulu représenter réellement.

[COSTER (Samuel)?].

AMSTERDAM, Nicolas Biestkens. 1618.

Ghezelſchap der Goden vergaert Op de ghewenſte Bruyloft van Apollo, Vader en voeder van Conſten en Conſtenaren, Met De eenighe en eerſte Nederduytſche Academie. Verzaemt op den eerſten dach der Oegſtmaent/ in 't eerſte Jaer der ſtichtinghe.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Amsterdam : bibl. univ.

T' Amsterdam, by Nicolaes Biestkens, Drucker der Duytſcher Academie, inde Lelie onder de Doornen. 1618.

In-4°, 1 f. lim. et 11 ff. non cotés, avec les sign. A-C 2 [C 3]. Car. rom.

F. lim. : titre; résumé du privilège : *Inhoudt der vryicheyt des Druckers.*, et liste des personnages.

Ff. *A* r°-[C 3] r° : *Ghezelſchap der Goden*... finissant par la marque typographique :

et par la souscription : *T' Amsterdam, By Nicolaes Bieſtkens | inde Lelie onder de Doornen. M. DC. XVIII.*

La dernière p. est blanche.

Le privilège est accordé par les *opper Broederen der Duytſcher Academie* à Nic. Biestkens. Il est daté : *ter vergaderinge ... inde zale der Duytſcher Academie, opdē leſten dach der Hoymaent/ daegs voor onze Jaerlijckſe groote vyerdach.* 1618., et porte, au bas, le petit sceau de l'Académie en cire rouge. Seuls les exemplaires qui portent ledit sceau sont authentiques.

Mariage d'Apollon avec la *Nederduytſche Academie*, représenté le 1er août 1618, premier anniversaire de la pose de la première pierre de ladite Académie. Les personnages sont Apollon, Académie, Mercure, Jupiter, Ganymède, Junon, Pallas, Hymen, Bacchus, Cérès, Diane, Neptune, Plutus, les neuf Muses, Thémis, Esculape, l'IJ, l'Amstel, et un chœur d'êtres célestes.

La pièce débute par un dialogue entre Apollon et Académie. Le dieu, séduit par les grandes qualités d'Académie, la demande en mariage. La vierge, après avoir longtemps hésité à accueillir, elle créature, les hommages d'un être divin, finit par accepter. Puis suivent sept nouvelles scènes ou *Vergrootingen* : les dieux de l'Olympe, à l'exclusion de Vénus et de Mars, arrivent successivement pour assister au mariage et offrir aux fiancés leurs félicitations. La fête terminée, Erato, sur l'invitation de Jupiter, récite l'épithalame. Le tout est clôturé par un *Rey-liedt*, chanté par les chœurs qui déjà se sont fait entendre dans la *Tvveede Vergrooting*, lors de l'arrivée de Jupiter.

Dans la pièce décrite on relève par-ci par-là des

traces de l'hostilité dont l'Académie était l'objet dans les milieux orthodoxes. Celle-ci n'était pas une simple société destinée à donner des représentations dramatiques. Dans l'esprit de Coster et de ses amis, elle devait être une espèce d'école illustre où l'on enseignerait, en langue néerlandaise, autant que possible, toutes les sciences.

Un des membres de la Chambre, Suffridus Sixtinus en avait exposé le programme dans une pièce de circonstance, lors de l'inauguration du local : *S. S. Apollo over de inwydinghe vande Neerlandtſche Academia De Byekorf*..., Amst., 1617, in-4°. Il y promet, par la bouche des Muses, d'enseigner les mathématiques [1], l'astronomie [2], l'histoire [3], la philosophie [4], l'art d'aimer et l'art de la danse [5], la mimique [6], et l'art de faire des vers [7].

---

1 *Evterpe.*

. . .

Ick zal tot weldaets loon u 't juyſte reeck'nen leeren,
Ghetal te trecken af, veelvoudighen, vermeeren,
Smaldeelen, dubbelen, en wat deez' conſt aencleeft,
Die in u handel u geen cleene voorſpoet geeft.
'T ghebruyck van ell', van pont, van roed' noch beter [wijzen,
De juyſte hoogt' te zien van toorn of boom; en 't rijzen
Of 't ſacken van ghebouw. Dan noch hoe vele dat
Van zeeck're maeten gaen op 't een of 't ander vat.
'T affteecken van een ſterckt, of van ſtats ſtercke veſten :
Deez' dinghen nae de conſt gheſchien altyt ten beſten.
Noch hoe m'een teecken beſt van ronde oft driecant maelt,
Door cromme Winckelhaeck en Paſſer voor verſtaelt.

. . .

C'était là un projet grandiose, qui fut combattu par tous ceux qu'effrayait la vulgarisation des scien-

---

2 *Vrania.*

. . . [*ſpijſen,*
'K zal uwe geeſten graech met geeſt'lijck broot gaen
En die nae mijn vermoog' in Yver onderwijſen.
In 's hemels juyſte loop en leeren d'oorzaeck van
Eclips in Son oft Maen ter deegh', en noch waer an
Den grooten hemel draeyt, wat ſtarren datter dwaelen,
Welck' onbeweech'lijck ſtaen. Al wat in 's hemels zaelen
Beſloten is, vvaer mee de tijt noch ſvvangher gaet,
Zal'k maecken dat ghy uyt de teeckenen verſtaet.
Sloft niet van deze konſt u d'oeff'ning' t' ondervvinden.
't Zal u oorboorlijck zijn. Door deſe zult ghy vinden
Veel Rijcken onbekent, Landtſchappen onbetreen.
Met volck'ren rijck van gout en and're dierbaerheen.
Ick zal door mijne conſt u hebbens-luſt verzaeden,
Met gout en zilver blanck, vvaer mede vvel ghelaeden
Ick uvve kielen zal voorſpoedich leyden t'huys,
Door golven hooch en brack en d'Oceans ghedruys.

. . .

3 *Clio.*

. . .

Ick zal u tijtsrol en gheſchiedeniſſen leeren,
Waer in ghy vinden zult wat Kayſers, Princen, Heeren
D'uytheemſche Landen oyt beheerſchten met ontzach.
Wat daet Romeyn of Pœn' brocht immer aen den dach.
Hoe teghen 't Perſiſch' heyr die van Athenen ſloeghen.
Hoe Roomer en Sabin in vruntſchap t'ſaem verdroeghen.
Hoe Scipio 't Afrijcks Carthago innenam.
Hoe tot zoo droeven val 't Dardaniſch Troya quam.

. . .

ces par la langue du peuple. L'enseignement des mathématiques fut organisé presque immédiatement

---

Hoe Cæſar aende doot quam door heyl-loos verraet.
Hoe Cocles Romen heeft behoudeniſſ' ghebaet.

. . .

4 *Terpsichore,*

. . .

De leer van al de geen die wijſheyt oyt beminden
V lie te maecken wijs zal ick my onderwinden,
In uwe tael, die daer toe wel bequaemheyt heeft,
Wat Plato' (sic) *oft Socrates gheleert 't Athenen heeft.*
Wat oorzaeck dat oyt deed' Heraclitus beſchreyen
De werelt, en waerom Diog'nes inde weyen
Zijn graeghe maegh' voldeed' met groene blaên en cruyt,
Steets woonend' in een vat, dronck helder waeter uyt
Een ruyghe houten back, en 't weeldich hof verſmaede,
Daer Ariſtippus weer hem leckerlijck verzaede.

. . .

5 *Erato.*

. . .

Ick zal u leeren al de gront van vryery. [*ghen,*
Hoe liefde beſt gheluckt, en hoe g'h'u (sic) *beſt ſult dra-*
Zoo dy't verzoeck (*van die ghy mint*) *wort afgheſlaghen.*
Oock hoe ghy beſt beweeght het onvermurwde hart,

. . .

Hier toe zal ick u liên gaen leeren goede zeden,
Ray-danſjes zonder tal met tamelijcke treden,
Op juyſte wijz' en maet gheſtelt, en alle dat;

. . .

6 *Polymnia.*

. . . *hier*
Zal ick tot uwer nut gaen ſpeelen op mijn Lier,

après et compta nombre d'élèves. Mais il ne sut se maintenir longtemps. A peine une année après, dans le *Ghezelſchap der Goden* décrit en tête de cette notice, Euterpe [1] célèbre à la fois ses succès et sa défaite finale :

Gheluck en voorſpoet vvenſch ick u in alle' u dingen,
Hollantſche Volck, hoe noecht u aen miin oeffeningen,
Die ick in 't vverck geſtelt heb dit voorleden Iaer,
Door een die 'k in miin ſchoot ghekoeſtert had? die daer
Een onvvis tal u vvis en ree te kennen leerde,
Als ghy miin oeffen-plaets meevvaerdeliick vereerde
In zulcken menicht, dat ghy hier op eene tiit
Van zulcke tvveemael duyſt en meer gherekent ziit,

En leeren wat ghezicht en weezen ghy zult draeghen,
Dat dit ſchou-ziecke volck hebb' in u doent behaeghen.
Het zy in treur-ſpel droef met ſchreyelijck gheclach,
Oft bootſkens boertich met haer zinnelijck ghelach.
Wat weſen u beſt paſt in blaew-ghelipte tooren
In ſmaet, in vreeſ', ontzach en verwelooz' verſtooren,
In ſchrick, verſlaeghen en in zoete vlayery,
Liefkoozen, minnekooſen en pluymſtrijckery.

. . .

7 *Calliope.*

. . .

Hier hebdy de Godin waer van ghy recht ontfangt,
Al 't geene wat ghedicht oft voet of maet belangt.
Wat aerdicheyt ghy kunt in u ghedichten voeghen,
Om met u rijm de jeuckend' ooren te vernoeghen

. . .

[1] Feuillet *B* 3 v°.

Die d'oeffening altſaem van myne Konſt betrachten
Met naerſticheyt. Valſch zal men dan deez' lieden achten
Voor Konſten-haters. Ghevalt u miin arrebeyt,
Gheliick als my ghenoegt aen uvve naerſticheyt,
Zo zal ick meer als vvel, in't Iaer dat nu verleden
Is, mynen arrebeyt tot uvver dienſt beſteden. [*ſtaect?*
Vraegt yemant vvaerom dat miin oeff'ning vvord' ge-
Dat ſpel had ons de Nijt met haer vergift ghemaect?

Les cours d'astronomie restèrent à l'état de projet. Uranie, qui avait promis de les organiser, se crut tenue, après avoir offert ses félicitations à Apollon et à Académie, d'expliquer au public ce qui l'avait empêchée de tenir sa parole :

. . . Ghy Maegden
En Iongelingen fier, de Niit (vvaer van ghevvaegde
Miin lieve Suſter) van afgunſtich bloet en ſtam, [*quam,*
VVas d'oorzaeck oock dat 't aen miin oeff'ning niet en
Die ick te leeren vvas verbonden met beloften
Aen u. 'k en hielt, ick lydet gaeren; ick verkofte
Maer leugens, vveet ick datmen m'after rugge kriit.
Maer 't is zoo niet, ick vvacht maer na bequame tiit.
Ick leggh' al op mijn luym, en zal mijn kracht vervatten,
Om dan met meerder overvloet eens uyt te ſpatten
Ter gier'gher zielen in miin nutte vvetenſchap,
Die u ten Hemel leydt een mackelijcke trap.
Vergheeft my dat ick mijn beloften dier van vvoorden
Niet naeghekomen heb zo ty als 't vvel behoorde.
De niit is in de ſchult, die heeft ons goedt opſet
(O droeve tijdt!) alleen vyandelijck belet.

Clio [1] nous apprend qu'il en fut de même de l'enseignement de l'histoire :

. . . De tiit-Regiſters te ontvouvven
Had ick u, Hollantſch' Volck, belooft 't voorleden Iaer,
En daer en quam noch vverck, noch vvercx geliicken naer.
Dit leytmen my te laſt. Maer ey doch om vvat reden?
Heb ick niet alle tiit ghepoogt met vlytichede
Miin Konſt te oeff'nen? Neen, geeft eer de Niit de ſchult
Die my verſteurt heeſt, en hebt voor een tiit ghedult :
Ick zal miin langzaemheyt met grooter nut vernieten.
Spijt die, die my afgunſtich van miin opzet ſtieten.

Les renseignements que nous fournit le *Ghezelſchap der Goden* sur l'enseignement de l'art d'aimer, l'art de la danse et la mimique sont bien moins précis. On se demande si l'Académie avait réellement l'intention d'organiser de véritables cours, ou bien si ses membres devaient se borner à étudier entre eux et à enseigner ces sciences pratiquement, en cultivant la poésie et en donnant des représentations théâtrales. La vérité est que, en fait, ils se contentaient de cette étude et de cet enseignement pratique, sans se plaindre d'avoir été empêchés par la jalousie ou la malveillance de donner la théorie. Cela se voit surtout bien dans le passage où Erato [1], chargée par Apollon d'enseigner l'art d'aimer, mais d'aimer honnêtement, rend compte de la façon dont elle a accompli sa mission :

---

[1] Le livre, par erreur, met ces paroles au nom de Polymnie.

Hier toe heb ick gheſpeelt
Op u Tooneel, vvat ramp onkuyſſche Minne teelt
In 's Roomſchē Dochters vvraeck. En vveer hoe dat ten [goeden
Ghelucken 't trouvv beſtaen der brandender gemoeden
Van tvvee goe-lieven, die (noch vuyle luſt, noch goet
Achtende) zijn den een den anderen in 't ghemoedt
Met vvare liefd' ghetreen ...

Quant à la philosophie, l'Académie avait l'intention dès le début de la célébrer seulement en vers. Elle n'a pas rencontré de contrariété, et, sans récriminer, elle se propose de continuer dans la même voie :

Gheleertheyt is een Gezellinne vande deught, [meught
Iae Suſter. Gheert ghy die, Hollantſche Volck, ghy
Die licht bekomen. Ick ſalſe u rijck'liick mede deelen,
Ick weetz' uvv met deez Luyt ter zielen in te ſpeelen.
Deez' zal u leeren Socratis gheduldicheyt,
En Ariſtotelis vvackere naerſticheyt
In het gronderen van diepe verborgentheden,
En alle dinghen te verklaren met de reden.
VVat nut Pythagoras met zyne zvviich-konſt dee,
En vvaer toe Crates 't Gout en Zilver inde Zee,
Als teghenſtryders van de deugt heeft vvech geſmeten.
. . .

Le dr R.-A. Kollewijn [2] dit du *Ghezelſchap der Goden*: *Of het volgende gelegenheidsspel... van de hand van Samuel Coster is, kan niet met zekerheid worden*

---

[1] Le livre dit Calliope au lieu de Erato.

[2] *Samuel Coster's werken*, p. 552.

gezegd. Il semble cependant incliner vers la négative, puisqu'il a rejeté la pièce à la fin du recueil des œuvres de cet auteur. Nous mettons également la pièce au nom de Coster, sans préférence ni pour l'une ni pour l'autre opinion.

L'exemplaire de la *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde* à Leiden contient une planche in-fol. sur cuivre, qui, si elle n'est pas indispensable pour que le livre soit complet, est cependant en rapport intime avec celui-ci, attendu qu'elle représente aussi le mariage d'Apollon avec Académie en présence des Dieux et des Muses, et qu'elle a été faite et publiée à la même époque. Mesurant 375 mm. de long sur 332 de large, elle comprend 40 figures, principales et accessoires. Dans la partie supérieure, au milieu, le blason de l'Académie : la Ruche avec la devise : *Yver.* A gauche et à droite, dans les coins, la figure allégorique de la tragédie et la personnification de la comédie. Entre elles et le blason, une banderole déployée portant, outre la date : *Anno* 1618, les huit vers suivants, groupés deux par deux, et la devise de l'auteur :

Op s' Oegſt-maents eerſte dagh ('t is nuw een jaer geleên)
Leyd' men van dit gebouw in kalck den eerſten ſteen;

Tot ſtichtinge, verweckt van beyts door luſt en leer
In 't borgerlyck gemeen : de ſtat tot lof en eer :

Tot deugdelyck en onberiſpelyck vermaeck
Des ieugts, en d'armen nut : Een loffelycke ſaeck

En dezen dagh (zoo 't hoort) hebben wy nuw geviert
Met dit tonneel, aldus, iae prachtiger verciert.

Tecum habita.

Du côté droit, Thémis, tenant d'une main le glaive, de l'autre un livre ouvert, sur lequel les deux vers :

Redenen Rycklyc
Ivert men Blycklijck.

Au bas de la planche, les signatures : *D. V. B.* (entrelacés) *in* et *cIV* (entrelacés) *fe*, ce qui signifie : dessiné par David Vinckboons ou Vinckenbooms, gravé par Claas Jansz. Visscher.

L'explication de la devise : *Tecum habita* n'a pas encore été donnée. Ne pourrait-on pas l'attribuer à Samuel Coster? Elle nous semble, tout aussi bien que la devise néerlandaise : *Over . Al . Thuys* ., faire allusion à la tortue adoptée comme armoiries par ce poète.

AMSTERDAM, Cornel. Lodewijcksz. vander Plasse ou Plassen. — (Nicol. Biestkens, imprim.). 1619.

Duytſche Academi, Tot Amſterdam gheſpeelt, Op den eerſten dach van Oegſtmaant, in 't Iaar 1619. S. A. C. (*Vignette gravée sur bois : une tortue, avec la devise de Samuel Coster :* Over. Al. Thvys.).

T' Amsterdam, Voor Cornelis Lodovviickſz. vander plaſſen, aan de Beurs in de Italliaanſche (*sic*) Bybel. 1619.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A2-B2 [B4], 8 ff. Car. goth.

Le titre est blanc au v°. La pièce, en un acte, de deux scènes, est en vers, et débute par la liste des personnages : Académie, Melpomène, Thalie et Ian Hen, acteurs parlants; Clio, Uranie, Terpsichore, Euterpe, Erato, Calliope et Polymnie, personnages muets ou plutôt baîllonnés.

Impression de Nicol. Biestkens, à Amsterdam.

Pièce allégorique de circonstance, représentée le 1er août 1619, second anniversaire de la pose de la première pierre de l'Académie. C'est un lever de

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Amsterdam : bibl. univ.
Haarlem : bibl. ville.
Utrecht : bibl. univ.
Gand : bibl. univ.

rideau, assez insignifiant, et composé de deux scènes seulement.

Scène première : Académie engage Thalie à maîtriser sa langue pétulante. Les travers du monde sont nombreux et doivent nécessairement mettre en verve un esprit aussi mordant que le sien. Mais on peut railler en général, sans tomber dans des personnalités. Elle n'a qu'à s'abstenir de prononcer des noms, ou de désigner les gens en imitant leur marche ou leur façon de parler et de s'habiller, sinon, il lui arrivera ce qui est arrivé à la plupart de ses sœurs, on la baîllonnera. Ces dernières, certainement, n'étaient guère coupables, mais les temps sont difficiles, dangereux, et elles feront bien de se taire jusqu'à ce que les autorités leur permettent de parler.

Melpomène, sur l'invitation d'Académie, rend compte de ce qu'elle a fait depuis deux ans. Elle a travaillé de son mieux, par ses représentations, au profit de l'orphelinat [1]. Les attaques ne lui ont pas manqué, mais elle ne s'effraie pas de si peu, habituée qu'elle est aux soupirs, aux pleurs et au sang. La situation de la Société est satisfaisante. Beaucoup de pièces ont été représentées; d'autres sont à l'étude; le théâtre est abondamment pourvu de costumes, d'armes, de cuirasses, et a pu faire

---

[1] D'après une convention conclue en 1617, une partie des recettes revenait au *Weeshuys* d'Amsterdam.

exécuter les travaux de sculpture et de peinture nécessaires. Melpomène ne se plaint que d'une seule chose, c'est que certaines personnes, malgré le règlement, entrent et sortent quand bon leur semble, tandis que d'autres prennent la licence de venir sur la scène.

Scène deuxième : Tout le personnel défile devant Académie et les Muses, pour prouver que les costumes sont en ordre. Puis Académie invite Melpomène (ou Thalie) à choisir dans le nombre ses acteurs pour donner la véritable représentation du jour.

La scène deuxième est dédoublée. Comme introduction à une tragédie, elle est très sommaire, ne comprenant en tout que cinquante-deux vers, savoir les huit derniers vers du f. *B* v°, les treize premiers du f. *B*2 r° et les trente derniers du f. [*B*4] v°. Elle finit par le passage suivant :

A. Talia gunt de beurt
V ſuſter dezen dach / 't ſal / dunckt me / beter voegen.
Melpomene ſchickt dan de luyden te vernoegen
Door u geſelſchap / met yet ſtichtelijcks te ſpeelen.
Melp.
Al wat ick ken ben ick geſint haer me te deelen.
Ghelieft het u ick zal terſtont
Doen ſpeelen dat leyt haer noch heel vars in de mont.
Aca.
't Ghelieft my wel. Wel aen / begint om tijt te winnen.
Zo ruymt ons dan 't Toneel op dat wy ſtrack beginnen.

La scène deuxième, précédant une comédie, est plus étendue. Elle comprend, outre les huit derniers

vers du f. *B* v°, les ff. *B* 2 et [*B* 3], le f. [*B* 4] r°, et le f. [*B* 4] v° ligne une à quatre. On y trouve incorporé un discours facétieux de *Ian Hen*, sur le pouvoir de l'honneur en ce monde, en prose et de trois pages à peu près. Les deux derniers vers sont :

Acad.

Begint te ſpelen/ want het volck dat ſit en wacht.

Tali.

Wel an dan jongeluy maeckt dat het volck wat lacht.

Les sept Muses, baîllonnées, et jouant forcément le rôle de personnages muets, sont la personnification des sciences empêchées de faire entendre leur voix au sein de l'Académie. (Voir la description du *Gheſelſchap der Goden de* 1618). Ici on peut se poser la question : le Magistrat de la ville d'Amsterdam a-t-il formellement défendu la continuation des cours de mathématiques et d'hébreu, ou bien s'est-il borné à donner à l'Académie un de ces conseils salutaires, auxquels on avait parfois recours dans les Provinces-Unies, quand les temps étaient difficiles? Le passage suivant, dans lequel Académie s'adresse aux Muses, nous semble donner la réponse [1] :

Dan/ ſuſters/ 't ſpreken is u van uw' aartſche Goden/
De Rechters/ nimmer u gerechtelijck verboden/
Dan laat het ſpreken maar/ na dat ken mercken ick/

---

[1] F. *E* 3 r°. Qu'on nous pardonne d'invoquer ce passage assez obscur. Nous n'oserions pas le faire, si nous n'avions constaté que toute difficulté disparaît par l'intervertissement des vers trois et quatre.

Slechs wt een valſch gerucht / en inghebeelde ſchrick.
Ghy doet daar wel aan / want de ſaack is vry gewichtich /
De tijt gevarelijck : dies draacht u toch voorſichtich /
En ſwijcht zo lange tot de Heeren u ghebien
Te ſpreken / dan ſal 't ſonder opſpraack mogen ſchien /
En dat wil noch niet zijn : veel beter dan gheſweghen /
Dan dat door ſpreken haat en ſchande wort verkreghen.

L'ordre doit avoir été formel, quelque extraordinaire que cela paraisse. Quant aux auteurs des bruits alarmants qui ont provoqué les mesures de rigueur des autorités, Coster en parle, mais d'une façon très vague, tout à fait dans l'esprit des conseils qu'il a donnés plus haut à la pétulante Thalie [1] :

t' Was ongheleerde nijt /
Die 't ſpeet / dat hier oock ſoud' de wetenſchap haar vlijt
Aanwenden / om wt liefd' de burgery te ſtichten /
En met de ſackel van de duytſche taal toe lichten.
Toelichten / ſeg ick / met de rijcke duytſche taal /
Dat duytſch-man ken in duytſch zo wel doen als eenwaal
In walſch / als grieck in griecks / en in latijn latynen :
Maar die luy die alleen geleerden willen ſchynen /
En 't dickwils niet en zijn dan met een yd'le naem /
Verdroegen 't noode / dat oock and'ren haar bequaam
En wetende genoech hier ſouden openbaren
Op deze zeetel om den volcke te leeraren.
Wat iſſer oorſaack of dat ghy geſpeelen zijt
Verſtomt ? u onverſtandt ? ey neen ! het is de Nijt /
Een in-geboren quaat van ongeleerde ſchalcken /
Die 't vreeſden dat door uwe wetenſchap beſwalcken

---

[1] F. *E* 3 r°.

En in vermindering ſou komen haren lof |
By 't volck verkreghen | en ſy weten nergens of.
Wel ongeluckich landt daar oordeloofe gecken
Door haar geleerde naam zo vele dan verſtrecken
Datſe d'eenvoudigen het goet doen achten quaat |
Door een voor-oordeel | en wt een beſond'ren haat.

L'auteur laisse cependant entrevoir à son public qu'il en veut ici encore aux ministres contre-remontrants. Une autre attaque, mise dans la bouche de *Ian Hen* qui est monté en chaire pour prononcer son discours, est plus franche ;

Moye praet | by proviſi bin ick al vaſt op ſtoel.
Heer ſtoel, me dunckt dat ick al rie vanje laat-dunckent-
[heyt voel.
Lijck ick nou niet wel geliert ? en al ben ick puurſteken
[mal |
Lijck ick nou niet wel wijs ? heer ſtoel wat vermenghje al?

Elle est même suffisamment claire pour nous aider à comprendre la portée des paroles prononcées par Académie quand, à la fin du discours de *Ian Hen*, elle félicite celui-ci de sa discrétion :

Dat maackt ghy noch al heus | maar zijt niet zo vermetel
Dat ghy u onderwindt te ſpreecken op die zetel
Van dingen van ghewicht | maar beeldt u liever in
Dat ghy die niet verſtaat | want 'tis doch zo de zin
Nu van de luyden : dus laet die groote ſaken
Dat volck bepleyten | die'r om geldt haer werck of maken.

D'ailleurs nous savons par le dr J.-H. Gallée (*Academie en kerkeraad*, Utrecht, 1878, pp. 13) que le consistoire s'était plaint, auprès du Magistrat, dès

le 30 nov. 1617, au sujet des cours d'arithmétique et d'histoire.

Coster, au milieu de sa lutte contre les Contre-remontrants, n'oublie pas son principal rival de l'*Oude Camer*, Théodore Rodenburgh. Dans le discours facétieux de *Ian Hen*, il le plaisante de sa vanité et s'en prend à sa dernière œuvre *Eglentiers poetens Borſt-weringh*, dont on attendait l'apparition :

Jſt niet een groote zotticheyt / een wonderlijcke vreucht / een onghehoorde blijtſchap / dieze weet te ſtorten int harte van een koterus / die zich zelven kan wijs maken / dat Salomon by hem zijn hooft niet op ſteken durf (sic) *wt vreeſe van een kap? en dat Demoſthenes / by hem geleken / maar een hoddebeck / en Cicero een ſtamerbout is? en dat alſſer queſtie was tuſſchen hem en Virgilius / wie Pegasus eerſt voor zijn poort zoude kuſſen / dat hem de voortocht toe behoort / en arme bloet / Demoſthenes heeft hy noyt ghekent / Cicero noyt verſtaan / Virgilius noyt geſproken / zulks dat hy daar pas zo veel af weet / als twee ſtomme zeghen dat redelijck is.*

Voorwaar 'tzijn onnatuurlijcke dingen de me Juffrow de Eer weet aan te rechten / met doen / ſpreken / en ſchryven / boecken int licht te brengen / oorlogen te beſtemmen / ſchanzen te beſteken / boecken pampiers te beſchryven van forten / bolwercken en borſtweeren / gelyck als wyder haaſt een wc (sic *pour* wt) *dē pars verwachten / daar de Poëten achter bewaart zullen wezen / niet anders als ofze met een borſtlap van een boeckede koeck gheharnaſt waren.*

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander Plassen. — Nicol. Biestkens, impr. 1619.

S. Costers Isabella Treur-ſpel. Vertoont in de Nederduytſche Academie. (*La tortue, avec la devise :* Over. Al. Thvys., *même gravure sur bois que celle de la pièce de Coster intitulée :* Duytſche Academie, 1619).

T' Amsterdam, Voor Cornelis Lodovvijckſz. vander Plaſſen, aan de Beurs, inden Italiaanſchen Bybel. 1619.

In-4°, 4 ff. lim., 70 pp. chiffrées et 1 f. non coté. Car. goth.

Ff. lim. : titre; blason de l'Académie de Coster (le grand, avec les armes d'Amsterdam en tête); préface : *Tot Den Leser.*, non datée et signée : *S. A. Coster.*; argument, et liste des personnages.

Pp. 1-70 : le *Treur-ſpel* annoncé sur le titre, finissant par la mention : *In 't Iaar* 1618 *is dit Spel gheſpeelt op den huyſe tot Muyden in de groote zaal, tot onthaal van zijn Excell. Prince van Orangen.*

F. non coté, blanc au v° : liste des *errata*, marque typogr. qui suit, et souscription : *T'Amsterdam, By Nicolaes Bieſtkens | inde Lelie onder de Doornen.* 1619.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
Amsterdam : bibl. univ.
Haarlem : bibl. ville.
Gand : bibl. univ.

Les personnages sont : Isabelle, Rodomont, Zerbin, Mandricart, Théophile, un page, un paysan, une paysanne, *Ian Hen,* sa femme *Labbe-kack*, des groupes de soldats barbaresques et de dames d'honneur, un chœur d'êtres célestes, et un médecin, ce dernier non cité dans la liste des personnages.

Acte I, scène I : Cupidon fait au public l'exposé de son humeur inconstante et mobile, et raconte les folies auxquelles se livrent les mortels blessés de ses flèches.

Acte I, scène I et suivantes : Zerbin, prince écossais, revient en France, de la cour d'Angleterre, où il a refusé la main de l'héritière de la couronne, par amour pour une jeune princesse mahométane convertie au christianisme. Tandis que les deux fiancés se promènent dans la forêt, tout au bonheur de se revoir, ils trouvent, dispersées sur le sol, les armes du célèbre Roland, leur bienfaiteur, qui les a autrefois sauvés des mains d'une bande de brigands. Zerbin, croyant à la mort du héros, recueille pieuse-

ment ces armes, en dresse un trophée muni d'une inscription, puis s'en va avec Isabelle, tout près de là, chez l'ermite Théophile, prier pour l'âme de Roland.

Acte II : Mandricart, prince tartare, accompagné de Doralice, passe par là, découvre le trophée, et s'en empare, malgré l'inscription. Il a endossé la cuirasse, mis le casque, et tient déjà à la main la fameuse épée Durendal, quand réapparaissent Isabelle et Zerbin. Une dispute s'engage entre les deux chevaliers au sujet des armes, puis un combat, dans lequel Zerbin est mortellement blessé. Transporté à l'ermitage, le malheureux ne revient un instant à la vie que pour dire un dernier adieu à sa fiancée.

Acte III : Rodomont, prince sarrasin, brave mais fanfaron, est à la recherche de Mandricart, qui lui a été préféré par la belle Doralice. Il se sent malheureux. Il se répand en menaces contre son rival, contre la terre, l'enfer et les cieux. Dans sa fureur, il se jette avec sa suite sur quelques paysans inoffensifs qu'il prend ou feint de prendre pour des soldats. Grisé par cette action d'éclat, il ne se connaît plus : il se prétend né d'une génération spontanée, et non pas d'une femme comme un homme ordinaire.

Isabelle, dans sa douleur, s'est vouée au service de Dieu. Rodomont veut l'obliger à accueillir ses hommages. Elle résiste, soutenue par l'ermite. Le sarrasin, furieux, tue Théophile. Amené cependant peu à peu à écouter le récit des malheurs d'Isabelle

il se sent touché. Il saisit ses armes, monte à cheval et veut mériter les bonnes grâces de la dame par la mort de Mandricart.

Acte IV : L'esprit de *Z*erbin apparaît à Isabelle. Plus que jamais, la princesse est résolue à mourir plutôt que d'appartenir à un autre. Quand, peu après, Rodomont revient de la poursuite du chevalier, elle s'attache à lui faire croire qu'elle connaît une plante merveilleuse, dont le suc rend le corps invulnérable. Le remède, dit-elle, est infaillible; je suis prête à le prouver à mes risques et périls. Il vous appartient, si vous jurez de respecter mon deuil et mes vœux. Rodomont, qui a bu plus que de coutume, accepte tout, promet tout, bien résolu à ne pas tenir sa parole.

Acte V : Isabelle, munie de la plante merveilleuse, vient rejoindre Rodomont pour subir l'épreuve suprême. Les préparatifs sont enfin terminés. Rodomont, l'esprit obscurci par l'ivresse, frappe la princesse et lui abat la tête d'un seul coup. Le ciel s'ouvre. Un chœur d'anges descend, met en fuite Rodomont désespéré, et transporte au ciel les corps d'Isabelle et de *Z*erbin.

En dehors du chœur d'anges, à la fin de la pièce, on trouve encore des chansons intercalées dans l'acte II, scène II, et dans l'acte V, scènes IV et VI.

Dans notre analyse, nous n'avons pu faire mention du médecin, de *Ian Hen* ni de *Labbekack*, qui figurent à diverses reprises dans la tragédie : acte III, scène II; acte IV, scènes III et IV; acte V, scènes I,

II et III. Leurs faits et gestes, leur langage grossier et burlesque forment un hors d'œuvre ultra-naturaliste, mis, violemment et quand même, en rapport avec l'action principale.

L'*Isabella* n'est pas, en son entier, l'œuvre de Coster. Celui-ci, dans sa préface, en attribue le plan et l'introduction ou première scène à un autre poète qu'il ne nomme pas : *Daar ghy my voor aan-ziet dat en ben ick niet : de Voor-reden van het Spel meent ghy miin te ziin. Neen, de Poeet zal die door den al-dvvingenden Cupido uyt laten ſpreken : my heeft hy gheſonden u te ſegghen dat by* (sic, pour *hy*) *Arioſten niet ſtip ghevolght en heeft. Vraacht ghy de vvaarom ? hy heeft het niet vvillen doen ; en om dat het een verſiering is, behoeft hy 't niet te doen ; maar ontleent den vriendelijcken Italiaan alleen ſtof, om daar van alsulck maxſel van een Spel te bootſen, als hy, de ouden volgende, verſtaat dat het vvel is, dat is, dat het ſpeelt op een Toneel, en op een tijdt, vvant die dat niet en doet, begaat even grooten miſſlach als een Schilder, die de Stadt van Amſterdam in 't voor-vverk van een stuck gheſtelt heeft, ende in 't verſchiet Haarlem zo ſterck uytghemaact, datmen de luyden aan de vvagēs by de Sparrevvouvver poort met de droncke voer-luyden om de vracht ziet ſtaan krackeelen.*

La part qui ne revient pas à Coster est de Pierre Cornelisz. Hooft. Elle est un peu plus grande que le dit la préface; elle comprend aussi la scène II et le premier vers de la scène III. Cela ressort du manuscrit de Hooft, publié par J. Van Vloten

dans : *P.-C. Hoofts brieven ...*, Leiden, 1855-58, I, pp. 395-407, et réimprimé plus tard dans : *Gedichten van P. Cz. Hooft. Eerste volledige uitgave gedeeltelijk naar des dichters eigen handschrift, met aanteekeningen van P. Leendertz Wz.*, Amst., 1871-1875, II, pp. 395-408.

D'après l'opinion générale, la tragédie fut représentée pour la première fois en 1618, 24 ou 25 mai, lors de la réception du prince Maurice au château de Hooft, à Muiden.

Le sujet est emprunté au grand poème d'Arioste, *Orlando Furioso*, comme dit avec raison le dr Jonckbloet [1] contre Leendertz [2] qui a pris la pièce pour une traduction libre d'une tragédie [3] du poète italien. Il a été aussi traité, à la même époque, par un autre auteur dramatique, Théodore Rodenburgh [4], le principal champion de l'*Oude Camer* d'Amsterdam dans sa lutte contre la *Nederduytsche Academi*. On s'est même demandé laquelle de ces deux pièces est antérieure à l'autre, et les opinions sont loin de

---

[1] W.-J.-A. Jonckbloet, *geschiedenis der nederlandsche letterkunde in de zeventiende eeuw*, Groningue, 1881, I, p. 171 ; Groningue, 1889, I, p. 166.

[2] P.-C. Hooft, *gedichten ...*, Amst., 1871-1875, I, introduction, pp. LX-LXI.

[3] Leendertz dit par erreur *blijspel*, comédie. Il prétend aussi, à tort, que Coster s'exprime dans la préface comme s'il était seul l'auteur de la pièce.

[4] *Rodomont en Isabella treur-ſpel ...*, Amst., Jean Evertsz. Cloppenburch, 1618. In-4o.

s'accorder. A.-C. Loffelt, dans un article [1] plein de dures vérités pour l'Académie, avance que Rodenburgh, touché au vif par les critiques de Coster dans la préface de l'Isabella, entreprit la composition du *Rodomont en Isabella*, pour se mesurer directement avec son rival, et montrer en quelque sorte qu'on pouvait à la fois captiver et édifier le peuple, en d'autres termes, qu'un langage grossier et obscène n'était pas un élément nécessaire de succès. A l'appui de sa thèse, il ne peut guère citer qu'un passage de Tengnagel [2], poète presque contemporain [3] des faits discutés :

« Maer wie ſie ick daer ſoo eeren,
« Yder ſchijnt draeght voor hem ſorg,
« Wil zyn by zyn (*sic*) niet ontbeeren.
« 't Is de Ridder Rodenborgh.
« Die in vier-en-veertigh uren,
« 't Spel, als twee-paer ſpellen, maeckt,
« 't Welck oock wis geen eeuw ſal dueren
« Om dat het gheen ſant-aer raeckt;
« En gheboudt is ſonder palen,
« Dies het werk niet kan beſtaen,

---

[1] *De Gids*, 1874, vol. III, p. 120, article : *Een tooneelstudie.*

[2] *De geest van Tengnagel, in de andere wereldt by de verſtorvene poëten*, Leiden, Jean Pietersz., 1658, in-12°, f. *A* 4 r°. Loffelt ne reproduit que les quatre derniers vers.

[3] *Oud-Holland*, 1883, pp. 197-214, article : *Matheus Gansneb Tengnagel door J.-H.-W. Unger.*

« Vlugh van gheeſt, en rijck van talen,
« Arm van rijmen wel ghedaen.
« Eeven op al-ſulcke wijſe
« Maeckt hy oock zyn Iſabel
« Teghens Koſters, waerdt om Prijſen,
« Die om wel ſchreef, niet om ſnel, »

. . .

Le dr Jonckbloet, rejetant le passage de Tengnagel comme erroné, prétend que la pièce de Coster est postérieure. Il invoque plusieurs arguments. D'abord le choix du sujet : les Académistes qui avaient l'habitude de chercher leurs héros dans l'antiquité, doivent avoir eu une raison pour composer une tragédie romantique; ensuite le fait que la pièce de Rodenburgh avait déjà paru au commencement de l'année 1618, avant l'arrivée du prince Maurice, qui motiva la première représentation de l'*Isabella* au château de Hooft, à Muiden; enfin la teneur de la préface de l'*Isabella* qui ne serait qu'une critique continue du *Rodomont en Isabella* et de ses administrateurs :

« Mijn Heeren, dit Spel heet Iſabella, en daar « vvort niet meerder in vertoōt als hy ſtelt dat op « eene tijt, en op eene plaats geſchiet is : de lydende « perſoō is onnoſel, daar vvort niet in gerevekalt vā « byzinnigen die tegēs hare ſchaduvve ſchynen te « ſpreken : nocht an de andere zyde ſnorcken de « ontſinde dollen, gene an den andere hāgende « redenen; elck ſpreeĉt gāgbare tale, ſonder dat de « Hollantſche met het lenen vā vvtheēſche vvoor-

« den onteert vvort; de vvaardy vā yder is niet
« geheel, maar ſo veel als den Poeet doenlick ge-
« vveeſt is, vvaar genomen.

« . . . veel vvaarder achten [de vvetende aan-
« ſchouvveren] een goet vaars daar een geheele
« maant over gebloct is, als ſommige duyſenden
« van beuſelinghen in vveynich uren by den ande-
« ren gekrabbelt, die zo vol letter ſalen, boeck-ſtaaf
« ſalen, en koppel ſalen zijn, dat, al vvas het geheele
« Oceanus Iuris vvit papier, zo ſoudet noch niet
« ghenoech zijn om alle de miſſlagen met hare
« ontvverringen te begapen. Ick vveet vvel dat oor-
« deloofe menſchen, ja die de naam oock voeren
« van geleert, noch evenvvel met hare Latijnſche
« knippel-veerſkens zeer loffelick daar van ſpreec-
« ken, 't ooch hebbende alleen op het ſnel, en niet
« op het haar onbekende vvel. Dan deze ſlachten
« de ſmakelose veraaſden, die de ſchielick gegroeyde
« paddeſtoelē, veel eerder geloof ick vvt nieuſgie-
« richeydt, als om de kauvv dieſe over haar hebben
« ter maaltijdt voor vvat leckers aan laten dienen,
« in plaatſe van voedtſame, eetbare en langdurige
« ſpyſe. »

Le premier argument n'a pas grande valeur. On peut, avec Loffelt, supposer que Coster aurait tenté, dans l'*Isabella*, de produire une pièce dans le genre romantique, pour enlever à l'*Oude Camer* une partie de son public. Le second argument ne serait pas à dédaigner, si l'auteur avait ajouté où il a trouvé la preuve de son affirmation. Car cette preuve ne se

trouve pas dans le livre même, la dédicace étant sans date, et l'adresse et la souscription ne comprenant que le simple millésime 1618. Le troisième argument est autrement sérieux. Toutes les critiques qui se rencontrent formulées dans la préface de l'*Isabella* de Coster, se trouvent justifiées par le contenu de la tragédie de Rodenburgh, texte et accessoires.

L'insensé qui semble s'entretenir avec son ombre, les *ontſinde dollen* qui se répandent en propos décousus, c'est Roland, furieux d'être supplanté par Médor dans le cœur d'Angélique :

« Maer Roelands hert door-ſnijd deez' al te droeve [maer/
« O onrechtvaerde Goden! is dit zegghen waer?
« Barſt aerde/ Hem'len ſcheurt/ en laet de Duyv'len [ryzen/
« Zo ſchrick'lijck dat de Duyv'len voor malkander [yzen/
« Laet Medor Duyvel zijn in Belzebubſe ſchijn/
« En ſtouten Roeland zelven Cebres monſter zijn/
« Ja ramml'en inde hel met yzelijcke dond'ren/
« Dat zelfs het legioen der nick'ren moet verwond'ren.
« Knarſt tanden/ kelen ſchrildt/ en balckt uyt met [ghedruys.
« Daer komt Angelica, en Medor ſchut de ſluys.
« Wijl Carons boot gheladen met verdoemde zielen/
« Voor 't autaer van Arepo voor Lucifer knielen/
« En Yephacon die treckt Angelica in 't boodt.
« Daer leydt de Africaen/ en daer leydt Medor doodt/

« Wijl zy Angelica vaſt inde afgrondt ſtom'mlen /
« En nu danſt heynne-man/ en all' de nickers [tromm'len.
« Daer's Roeland Furieus, hy wilder in zeer nood /
« De herzenen en 't breyn die preut'len inde zood.
« Verhanght u aen uw haer/ ziet daer zijn d'haere [vlocken.
« Vliedt Roeland, laet u van de aerd in d'aerde rocken.
« 't Bloedt trilt van anghſt/ en 't hert al bevende ver- [ſtickt/
« Mits dat de ziele voor 't gheraes van d'hel verſchrickt.
« Benevelt is de lucht/ de aerde werdt gantſch duyſter/
« De Maen heur gantſch verſchuylt/ de Zonne gheeft [gheen luyſter.
« Daer komt Angelicaes gheeſt/ en ginder komt de [mijn/
« En hier komt Medor nu recht in Megeraes ſchijn.
« Nu Furyen ſtae by/ wat ſpoockter in myn zinnen?
« Angelica, Angelica, zoud Medor die beminnen?
« En morz'len Roelands hert/ ghelijck ick nu bevin.
« Spoock-maeckſter/ Toveres/ baldaedighe beulin/
« Weermaeckſter/ trotſe feecx/ die Roeland doet ver- [ſmooren/
« Sterft Roeland/ nu ghy hebt Angelica verloren.
« Verkeert uw Hectors zwaerdt nu in een herders [ſtock/
« Vw wapens/ en rondaſſen in een beed'laers rock.
« In plaetz' ghy leyden aen uw moed'ghe oorloghs- [knapen/
« Gaet hoed ghy nu in 't veldt 't onnooz'le vlock van [ſchapen.

« Angelica waer heen? waer heen is 't dat ghy vlucht?
« Angelica vertoeft/ op 't donderend' ghezucht. »

Le langage extraordinaire, n'ayant pas cours, c'est le galimatias dans lequel Médor et d'autres épanchent leur amour :

« Myn eyghen eyghenſchap ontruckten my 't ghezicht/
« Door toverije van het Paragonne licht :
« Angelica ick meen/ de Phenix aller ſchoonheyt/
« Waer in 't puyckx ſchoonſte ſchoon verweendelijck [ten toon leyt.
« In wiens cieraetzels kleur de ziele rovingh blinckt/
« Wiens ſtraele-Hemels-kracht/ de hertens neygingh [dringt
« Te offeren aē het autaer heurs hooge waerde/
« De ziel'ge ſchepſ'len all' van 't kreis omring der [Aerde.
« Ha zonn'/ waer toeft het licht? waer mardt de [Heyl'ghe ſtondt/
« Dat Medor 't ziel-aes treckt van heure Nectar- [mondt? »

Les mots bâtards, dont Coster condamne l'emploi, ne sont pas trop difficiles non plus à retrouver. Après *Paragonne licht*, déjà cité, on rencontre encore : *Pheeblijcke gluuring*; *d'Artijck, en d'Andardijck* (sic); *'t firmament*; *glorieuſe pleyn*; *de glorieuſte dach*; *diſtileert*; *murmureeringſpraeck*; *d'Ambroſelijcke ſmaeck/ de Nectarlijcke zoetheydt*; *Triumphelijcke lommer*; *gracy*; *gratie*; *glorye*; *nectaerlijcke roos*; *glorieuze heldt*; *propooſt*; *Palatijnſche heldt*; *d'Antipoden*; *Religie*; *Frenezy*; *d'Jmperiale zon*; *d'eenighſte Monarcha*; *zuyv're Dianinn'* (Diane), etc.

Les *koppel falen*, fautes dans la formation des mots composés, se retrouvent dans les expressions : *ſtraele-Hemels-kracht*; *woorden-ziele-beeldē*; *neyginghs wezens beeldt*; *d'azems-amber-lucht*; *'t aenſchijns / of 's hands-wit*; *heurs kunſtens-beeld*; *murmureeringh-spraeck*; *ſtrenghel-narmich*; *ziele-ſtelers woorden*; *over-evenaert*; *herte-breker-maer*; *Ziel-waerdich-Engel-vrou*; *zonne-ooghen*; *Uw hertens-azems lucht*; *herte-tranens-vliet*; *ziele-rooffter vrouw*; *Diademe-Vrou*, et autres.

Nous ne parlons pas des *letter falen* et des *boeck-ſtaef falen*, celles-ci étant assez communes dans la plupart des écrits de l'époque.

Quant au coup de griffe que Coster donne aux poètes latins qui admirent pareilles productions, *'t ooch hebbende alleen op het ſnel, en niet op het haar onbekende vvel*, il est à l'adresse de *I. F. P.* et de *Io.C. S.P.M.*, qui ont, encore dans le *Rodomont en Isabella*, fait l'éloge de l'auteur et de la rapidité avec laquelle il a composé cette tragédie.

Malgré tout cela nous ne pouvons croire que Jonckbloet ait raison sur toute la ligne. Le passage suivant de la pièce de vers de *Io. C.* donne, d'après nous, beaucoup à réfléchir :

« Ut violæ primo vernanti vere vireſcunt,
« Rodenburgh genio ſic viret Artis honos.
« I fortis, Contemne Momos, Contemne Chymeræ
« Invida caſtra Deæ, ſic tibi tutus eris,
« Te Phœbus ſobolem te Delphica numina caram
« Proclamant prolem, te probus omnis amat.

« Qui te Rodenbvrgh ſtimulis proſcindit iniquis,
« Iure ſodalitij vi tibi junctus erit.
« Neſcis? cauſa patet, quatuor quod reſpuit annis
« Alter opus, quatuor tu ipſe diebus habes.
« In Rodomont tua ſola viget victoria victrix;
« Et tibi parta manet gloria, victor io.
« Victor io compeſcat Avis jam garrula linguam,
« Nam jacit in rapidos invida verba Notos.
« Sat cito ſi bene ſat qui ſcripſit, is aptior eſſet,
« Scripſiſſet, fero nos Phrijges Heu ſapimus.

Nous croyons que les choses se sont passées de la manière que voici :

Hooft, qui était familiarisé avec la littérature italienne, avait depuis assez longtemps choisi les aventures d'*Isabella*, racontées par Arioste dans l'*Orlando Furioso*, comme sujet d'une tragédie traitée dans le genre de la tragédie antique. Faute de temps ou pour d'autres raisons, il abandonna l'entreprise à Coster, après avoir simplement fait les deux premières scènes. Coster n'y travailla que lentement, partant du principe que « les vrais connaisseurs donnent la préférence à un seul bon vers qu'on a mis un mois à faire et à retoucher, plutôt qu'à mille vers médiocres fourmillant de fautes ». Dans l'intervalle, l'*Oude Camer*, par une indiscrétion quelconque, fut mise au courant de ce qui se préparait. Un des chefs, Regnier Ewoutsz., engagea Rodenburgh à traiter le même sujet pour jouer un bon tour à la chambre rivale. Rodenburgh ne se fit pas prier. Il se mit à l'œuvre avec son activité et sa

facilité ordinaires, termina sa tragédie au bout de quatre jours, l'envoya sous presse et la fit mettre en vente, alors que la pièce de Coster n'était encore ni imprimée, ni représentée.

Cette façon d'envisager la question laisse debout l'affirmation de Tengnagel à côté des arguments de Jonckbloet, même si tous étaient également fondés. Elle a en outre l'avantage, nous paraît-il, d'expliquer le double cri de victoire poussé par *Io. C.* en l'honneur de l'auteur du *Rodomont*, son allusion à la lenteur de l'ennemi de Rodenburgh : *ſero nos Phrijges Heu ſapimus*, et sa raillerie sanglante : « Et dire, Rodenburgh, que ton dénigreur te tient par un trait de famille? Tu ne comprends pas? La chose saute aux yeux. Il met quatre ans à produire une œuvre que tu fais en quatre jours [1] ».

---

[1] La revue *Oud-Holland*, XIII, 1895, p. 163 (article remarquable du dr. J.-A. Worp sur *Dirk Rodenburgh*), reproduit un acte important qui cadre fort bien avec notre manière de voir. Cet acte, daté du 6 avril 1618, fut signifié à un des acteurs de l'Académie, Jacob Melisz., par le notaire Jacobus Gysberti, au nom de Théodore Rodenburgh. Melisz., sortant de son rôle, avait dit, sur la scène, qu'il ferait bien représenter une pièce, mais qu'il remettait l'affaire de deux mois pour que Rodenburgh eût l'occasion de l'imiter. Ce dernier, froissé, fit demander si Melisz. avait parlé en son propre nom ou au nom de Samuel Coster; il voulait intenter une action à l'un ou à l'autre d'après la réponse. Les paroles de Melisz. signifiaient, sans

On aura remarqué qu'en passant en revue, à la suite de Coster, tous les défauts mis à charge de l'auteur du *Rodomont en Isabella*, nous avons gardé le silence sur la question des unités. C'est que nous n'avons pas cru devoir souscrire sans réserve à l'opinion exprimée à ce sujet par Jonckbloet :

---

aucun doute, qu'il voulait donner à Rodenburgh l'occasion de faire encore une fois ce qu'il avait fait pour la tragédie *Isabella* de Coster. L'apparition de la tragédie *Rodomont en Isabella* serait donc antérieure au 6 avril 1618, tandis que l'*Isabella*, réservée peut-être pour la visite du prince Maurice, ne fut jouée, pour la première fois, que le 24 ou 25 mai suivant, et publiée seulement en 1619. Voici du reste le texte de l'acte : « Also Theodore Rodenburgh te vooren is gecomen dat gy Jacob Melisz., onder 't habyt van een boertige parsonagie tot diverse malen op u tooneel zeer schempich hebt gesproocken schandiliserende syn naem met spottige onbehoorlycke manieren van spreecken hebt gebruyct, en onder anderen zyn name vilipendieuselyck afgeschildert, Ja onder anderen dat gy nu wel een spel soudt speelen maar twe maenten uytschort omdat de Ridder Rodenburch dat na mach maken, ende also de voorn. Rodenburch sulcx niet staet te lyden, zo doet hy u met desen affvragen off gy 't selve gesegt hebt uyt u selven, dan off u meester Coster dat heeft belast te seggen, om zyn actie tegen hem off tegen u te institueeren, protesteerende van injurien ende van alle coſten schaden en intressen als naer rechten. »

« In de eerste plaats verwyt men (Coster) hem (Rodenburgh) het gebrek aan eenheid van tijd en plaats, en komt daar zeer voornaam tegen op :

«« ... Mijn Heeren, dit spel heet *Isabella*, en daar wort niet meerder in vertoont als hy stelt dat op *eene* tijdt, en op *eene* plaats geschiet is ... »»

La tragédie de Rodenburgh est construite de telle façon qu'on peut y voir une tentative de rapprochement vers la tragédie classique. L'action se déroule dans l'espace d'une seule journée, aussi bien que dans l'*Isabella* de Hooft et Coster. L'unité de lieu pour ne pas être observée d'une façon absolue, est cependant respectée d'une façon relative. Les quatre premiers actes se jouent dans un même endroit, sur la lisière d'un bois, à proximité d'un ermitage. Les faits des deux autres actes se passent à quelque distance de là. Le changement n'est trahi que par les deux premiers vers du cinquième acte :

« HEREM. Ick achte dat me-Vrouwe moede is en mat /
My dunckt me-Vrou 't is beſt ghy hier wat [neder zat / »

rapprochés des vers qui terminent l'acte précédent :

« (ISABE.) Laet ons na 't Klooſter gaen? HER. Als 't u [ghelieſt Me-vrouw.
ISABE. Mijn Heer / ick ben ghereed.
HEREM. Laet ons allengſkens wand'len.
ISABE. En op de wech wy noch yets ſtichtichs [moghen hand'len. »

Ces deux passages biffés, et remplacés par quelques autres vers, la pièce peut se représenter d'un bout à l'autre sans le moindre changement de décor.

Aussi ne croyons-nous pas que Coster, dans la question des unités, vise la tragédie de Rodenburgh. La préface de l'*Isabella*, qu'on ne le perde pas de vue, est composée de deux parties différentes, qui se confondent plus ou moins : l'exposé de la théorie suivie par Hooft et Coster dans leur tragédie à eux, et la critique de ceux qui, comme Rodenburgh et autres, s'éloignent de cette théorie par ignorance ou par dédain. Jonckbloet n'a pas songé à établir nettement la limite entre ces deux parties, et a donné ainsi trop d'extension à la critique de Coster. La théorie, ou partie positive de la préface, comprend : 1°, le passage cité au commencement de notre notice comme preuve que le plan et tout au moins l'introduction de l'*Isabella* ne sont pas de Coster; 2°, le commencement de la seconde citation, contenant précisément le passage où il est question pour la seconde fois des deux unités; 3°, les mots qui suivent immédiatement après, lesquels sont aussi loin d'être un trait contre la tragédie de Rodenburgh : *de lydende persoō is onnoſel*; 4°, le passage commençant par : *Die vveten vvil* ... et finissant par ... *vvaargenomē moet vvorden*. La partie négative, c'est-à-dire la critique à l'adresse de Rodenburgh et des autres hétérodoxes littéraires comprend tout le reste de la préface, et, à plus forte raison, tout le reste de nos citations.

Coster, d'ailleurs, était un nouveau converti dans la question, et il aurait eu fort mauvaise grâce à chicaner Rodenburgh pour une vétille, lui qui, dans l'*Itys*, avait pris avec les unités toutes les libertés possibles.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander Plasse ou vander Plassen. 1627.

S. Costers Isabella Treur=Spel. Vertoont in de Nederduytſche Academie. (*La tortue, même vignette que celle de l'édition d'Amsterdam*, 1619).

T' Amsterdam, Voor Cornelis Lodowijckſz vander Plaſſe, aan de Beurs, inden Italiaanſchen Bybel. 1627.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. (.·.) 2-(.·.) 3 [(.·.) 4], A-F 3 [F 4], 28 ff. Car. goth.

Ff. [(.·.)] r°-[(.·.) 4] v° : titre, blanc au v°; préface; argument, et liste des personnages.

Ff. *Ai*-[*F* 4] v° : corps de l'ouvrage, finissant par la mention : *In 't Iaer* 1618 *is dit Spel gheſpeelt op den huyſe tot Muyden* ...

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1619.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Utrecht : bibl. univ.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jacques Thomasz. Sergeant. 1634.

S. Costers Isabella Treur=Spel, Vertoont in de Nederduytſche Academie. Ende hervat op de Amſterdamſche Camer, op Kermis, A°. 1634. (*La tortue, même vignette que celle des éditions de* 1619 *et* 1627).

t' Amſterdam, Ghedruckt by Iacob Thomaſz Sergeant, woonende inde Thuynſtraet / in S. Joris. Anno 1634.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A 2 - G [G 2], 26 ff. Car. goth.

Ff. [*A*] r° - [*A* 3] v° : titre; blason de l'Académie de Coster; préface; argument, et liste des personnages.

Ff. [*A* 4] r° - [*G* 2] v° : corps de l'ouvrage, finissant par la déclaration : *In 't Jaer* 1618 *is dit Spel gheſpeelt* ...

Réimpression des éditions de 1619 et 1627. Le blason, au v° du titre, est celui de la première de ces deux éditions.

Haarlem : bibl. ville.
Gand : bibl. univ.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Thierry Cornelisz. Houthaeck. 1634.

S. Costers Isabella Treur=Spel, Vertoont in de Nederduytſche Academie. Ende hervat op de Amſterdamſche Camer, op Kermis, A°. 1634. (*Même vignette que celle de l'édition d'Amsterdam, 1634, qui porte l'adresse de Jacq. Thomasz. Sergeant*).

t' Amsterdam, Voor Dirck Corneliſz Houthaeck, Boeckvercooper op de Nieuwezijds Kolck/ in 't Bourgoens Cruys. Anno 1634.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A 2 - G [G 2], 26 ff. Car. goth.

C'est l'édition d'Amsterdam, Jacq. Thomasz. Sergeant, 1634, avec une autre adresse.

Gand : bibl. univ.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Paul Matthijsz., pour Thierry Cornelisz. Houthaeck. 1644.

S. Costers Isabella Treur=Spel. Vertoont op de Amſterdamſche Schouburgh. (*Vignette gravée sur bois : la ruche de l'Académie, posée sur une tortue, emblème de Sam. Coster. Au-dessous, la devise du même Coster :* Over Al Thuys.).

t' Amsterdam. By Paulus Matthijſz. Ghedruckt. Voor Dirck Corneliſz. Houthaeck, Boeckvercooper op de Nieuwe-zijds Kolck/ in 't Bourgoens Cruys. Anno 1644.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A 2 - G [G 2], 26 ff. Car. goth.

Ff. (*A*] r° - *A* 3 v° : titre, blanc au v°; préface; argument, et liste des personnages.

Ff. [*A* 4] r° - [*G* 2] v° : corps de l'ouvrage, finissant par la déclaration ordinaire : *In 't Jaar* 1618 *is dit Spel gheſpeelt* ...

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, Jacq. Thomasz. Sergeant, 1634.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Gand : bibl. univ.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jacques Lescaille. 1666.

S. Kosters Isabella Treurspel. Vertoont op d'Amſterdamſche Schouwburg. Den laatſten Druck, van vele misſtellingen verbetert.

t'Amsterdam, By Jacob Leſcaille, Boeckverkooper op de Middeldam, naaſt de Vismarckt, in 't jaar 1666.

In-8o, 71 pp. chiffrées et 1 p. blanche. Car. rom.

Les 6 premières pp. comprennent les pièces lim. : titre; préface; argument, et liste des personnages.

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1634. L'orthographe a été quelque peu modernisée. Certains mots ont subi le même sort, tel que *Mijn Vrou*, qui est devenu *Mevrou* ou *Me-vrou*. Il existe de cette

Amsterdam : bibl. univ. (1re espèce).

La Haye : bibl. roy. (2e espèce).

édition deux espèces d'exemplaires, ne différant entre elles que par le titre. Dans le titre, réimprimé, de la seconde espèce toute marque fait défaut; un point virgule (;) suit le mot *Druck*, et la deuxième ligne de l'adresse se termine par la syllabe *Mid-*, et non plus par le mot *Middel-*.

Une autre particularité, sur laquelle J.-H. Unger a, le premier, appelé l'attention, c'est que l'éditeur a, par déférence, évité autant que possible l'emploi du mot *God*. Le mot *goddelijck* même a parfois été remplacé. C'est à peine si les mots *godloos*, *godloosheyt*, *goden* et *goôn* ont trouvé grâce. Voir : *Nederl. Spectator*, 1883, p. 133, 1re col.

AMSTERDAM, Guillaume Jansz. Cloppenburch. — Nicol. Biestkens, imprim. 1619.

S. Costers Polyxena Treur-ſpel. Vertoont in de Nederduytſche Academie. (*Vignette emblématique, gravée sur bois : une tortue, avec la devise de Sam. Coster* : Over. Al. Thvys.).

T' Amsterdam, Voor VVillem Ianſz. Cloppenburch, Boeckverkooper aande Beurs, inde vergulde Chroniick. 1619.

In-4°, 4 ff. lim., 77 [par erreur 85] pp. chiffrées et 1 p. non cotée. Car. goth. Plusieurs erreurs dans la pagination : la p. 73 n'a pas de chiffre; les pp. 74-77 sont numérotées 82-85, etc.

Ff. lim. : titre, blanc au v°; argument : *Inhoudt.*, non daté et signé : *Over al t'huys. S. Coſter.*; grand blason de l'Académie de Coster, et liste des personnages de la tragédie.

Pp. chiffrées : corps de l'ouvrage.

P. non cotée : marque typogr. de Biestkens reproduite plus loin, et souscription : *T' Amsterdam, By Nicolaas Bieſtkens | Boeckdrucker der Duytſche Academie, in de Lelie onder de Doornen.* 1619.

Les personnages sont : Andromaque, Astyanax, Hécube, Polyxène, Polydore, Polymnestor, Aga-

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Amsterdam : bibl. univ.
Haarlem : bibl. ville.

memnon, Ulysse, Pyrrhus, Mantis, Ibis, et les chœurs des Thraces, des Grecs et des Troyens.

Acte I : Les Grecs maîtres de Troie, Andromaque cache son fils Astyanax dans la tombe d'Hector pour le soustraire à la fureur de l'ennemi. Ulysse, implacable, trouve l'enfant et le tue sous les yeux de sa mère.

Cependant le bruit de la chute de Troie s'est répandu en Thrace. Le roi Polymnestor est consterné. Il a accueilli le fils cadet et les trésors de Priam, que celui-ci avait éloignés en prévision de la prise de la ville. Il redoute que la sympathie témoignée au prince troyen ne soit interprêtée comme un acte d'hostilité envers les Grecs. Le jeune Polydore, lui, est tourmenté de sombres pressentiments dont ne peuvent le distraire les plaisirs de la Cour.

Acte II : Polymnestor, ayant consulté le devin Mantis, apprend que la destruction de Troie est un fait accompli, que les Grecs, en route pour rentrer dans leur patrie, aborderont bientôt en Thrace. Par cupidité autant que pour plaire au vainqueur, il tue le jeune prince de sa propre main, et fait jeter le cadavre daus la mer. Les Grecs à peine débarqués, Ulysse apprend de Mantis la mort de Polydore. Il gagne le prêtre à ses vues à prix d'argent, et prépare avec lui la perte de Polyxène, sœur de Polydore, et prisonnière des Grecs avec sa mère Hécube. Hécube, brisée de douleur et de fatigue, s'endort sous l'influence des chants plaintifs de ses dames d'honneur.

Acte III : La reine endormie a une double vision : l'esprit de Polydore criant vengeance, puis un loup furieux qui lui vient arracher des bras son agneau le plus cher. A son réveil, l'âme troublée, elle se demande quels nouveaux malheurs peuvent l'attendre. L'esprit d'Achille, c'est-à-dire Mantis travesti, apparaît aux Grecs pendant le sacrifice, et exige que Polyxène lui soit immolée en expiation de la trahison dont il a été victime. Agamemnon se revolte à l'idée du nouveau meurtre réclamé au nom de la religion, mais ne peut rien, seul, contre tous les autres chefs de l'armée.

Acte IV : Hécube en est encore à chercher le sens de son rêve, quand Ulysse vient lui annoncer le sort réservé à Polyxène. On lui arrache sa fille de ses bras pour la mener au supplice. Défaillance, et nouvelle apparition de Polydore ensanglanté. La malheureuse mère recouvre ses esprits, et se sent envahi peu à peu d'un vague désir de vengeance.

Acte V : Pyrrhus, fils d'Achille, est désigné pour immoler la princesse. Il attend la victime avec anxiété. Et quand elle est là, c'est elle qui doit l'encourager à porter le coup fatal. Hécube, avertie par Agamemnon, vient prendre possession du corps sanglant. Elle attend, pour lui rendre les derniers honneurs, le retour de ses femmes, quand celles-ci, au lieu d'eau, lui apportent le cadavre de Polydore, rejeté par la mer. Ses désirs de vengeance se précisent. Le nom de l'assassin lui monte à la bouche. Sous prétexte de lui apprendre où elle a caché ses derniers trésors, elle attire Polymnestor dans un

guet-apens, où, aidée de ses femmes, elle lui crève les yeux. Aux cris du roi accourent les gardes, qui égorgent et Hécube et les autres Troyennes.

Coster traite dans sa *Polyxena* le même sujet qu'Euripide dans l'*Hécube*. Il a incontestablement connu cette œuvre, mais il suit sa propre voie. Aussi est-il loin de la noble simplicité et de l'intensité de sentiment de son devancier. Il est verbeux du commencement à la fin, donne trop d'importance aux parties accessoires, et sacrifie ainsi à la fois et l'unité de temps, et l'unité de lieu et l'unité d'action. Malgré tous ces défauts, nous regardons cette pièce comme la meilleure des tragédies de l'auteur.

La *Polyxena* contient quelques critiques à l'adresse du clergé en Hollande, mais elles sont bien anodines comparées à celles qu'on rencontre dans l'*Iphigenia*.

Marque typogr. de N. Biestkens.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Abraham de Wees. 1630.

S. Costers. Polyxena. Treur-Spel. Vertoont inde Nederduytſche Academie.

t' Amstelredam. Gedruckt by Abraham de Wees, Boeckverkooper op de Vygedam int Nieuwe Teſtament. 1630.

In-8o, sans chiffres, avec les sign. [A] A 4 - F [F 4], 44 ff., y compris un f. blanc à la fin. Car. rom.

Ff. [*A*] ro - [*A* 3] vo : titre; liste des personnages; figure gravée en taille-douce : l'immolation de Polyxène; quatre vers néerlandais explicatifs, et argument signé comme à l'ordinaire.

Ff. *A* 4 ro - [*F* 3] : corps de l'ouvrage.

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1619. L'orthographe n'est pas toujours la même. L'imprimeur ici ne fait aucune distinction entre l'*ij* et l'*y*.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Abrah. de Wees. 1644.

S. Costers Polyxena. Trevrspel. De vierde Druck, door den Autheur overſien en verbetert. (*L'immolation de Polyxène, figure en taille-douce, la même que celle insérée dans les liminaires de l'édition d'Amsterdam*, 1630).

t' Amstelredam, Gedruckt voor Abraham de Wees, Boeckverkooper op den Middel-Dam, in 't Nieuwe Teſtament. 1644.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A2-I2, 34 ff. Car. rom.

Ff. [*A*]r°-*A* 2 v° : titre, blanc au v°; argument, et liste des personnages.

F. *A* 3 r°-*I*2 v° : corps de l'ouvrage.

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1630. On y constate une certaine confusion dans l'emploi de l'*y* et de l'*ij*.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Amsterdam : bibl. univ.
Haarlem : bibl. ville.
Utrecht : bibl. univ.
Bruxelles : bibl. roy.
Gand : bibl. univ.

AMSTERDAM, Corneille Lodewijcksz. vander Plasse ou vander Plassen. — Nicol. Biestkens, impr. 1620.

Nederduytſche Academijs Niemant ghenoemt/ niemant gheblameert. Gheſpeelt den eerſten dagh van Oeſt maant, op het derde Iaar-ghety. Kneppel onder de Hoenderen. VVanneer-men yet beriſpt in't hondert daar vvat an,,is, Dat treckt hem niemandt aan dan die de rechte man,,is. Door S. A. Coſter. (*Gravure sur bois : une tortue, avec la devise de Coster* : Over. Al. Thvys.).

T' Amsterdam, Voor Cornelis vander Plaſſen/ 1620.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A2-C[C2], 10 ff., dont le dernier est blanc au v°. Car. goth.

F. [*A*] : titre, liste des personnages et gravure sur bois : les trois Grâces dansant au son du luth d'un poète couronné.

Ff. *A* 2r°-*C*[*C* 2]r° : comédie, commençant par le titre de départ : *Academie.* et finissant par les mots : *Elck is uytlegger van zijn eygen vvoorden.*

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Amsterdam : bibl. univ.
Haarlem : bibl. ville.
Utrecht : bibl. univ.
Gand : bibl. univ.

Les personnages sont : *Academie*, *Spiit*, *Loghen*, *Achterclap*, *Bedrogh*, *Tiidt*, *VVaarheydt*, *Rederiicker H.* et *Rederiicker B.*

Analyse. *Scène première* : Conjuration entre *Spiit*, *Loghen*, *Achterclap* et *Bedrogh*, contre leur ennemie commune, l'*Academie* de Samuel Coster. *Bedrogh* dirige les opérations. C'est elle qui recommande aux autres de s'abstenir de toute violence. C'est aussi elle qui s'engage à indiquer à ses compagnes l'endroit où l'on trouvera le déguisement, les masques et les armes nécessaires. Quand *Spiit*, brûlant d'impatience, demande de plus amples renseignements, elle lui répond, étonnée de son ignorance :

Maar gaat te kuſt te keur | wy ſtaan hier tuſſchen beyden |
Daar de Blaſoenen zijn | gaat vraaght daar naa't ghe-
En ghy zult vinden dat dat volck u daar bemint: [zint/
Zy zullen u van als zoo rijckelijck ſtofferen |
Als ghy na volle wenſch van haar niet zoudt begeeren |
Wanneerſe maar verſtaan dat ghy met Haat en Nijdt
Dus inghenomen op den Academy zijt.
Ghy met u tween gaat daar | daar zijnſe wel zo rijck'lijck
Van alle ding voorzien | en oock iſt yder blijcklijck
Dat uwe beeltenis ghegrift ſtaat in het hert [wert.
Van meeſt elck een | van wien die plaats ghehandthaaft
En Achterklap ghy mooght by dat volck u verſchaffen |
Dat haar zoo kints gheneert met achter-rugg' te blaffen.

Bedrogh se charge du principal rôle. Elle se présente auprès d'*Academie* pour lui demander d'être accueillie comme membre :

En ick | terwijl ick ben dus ſtatelijck ghekleedt |

En lijck een cieraat (als de Werelt niet bet weet)
Om op een braaf Toneel/ als dit is/ my te toonen/
Zal met beveynſt ghelaat verſoecken in te woonen
Met d'Academy/ om/ mijn ſuſters/ u een ſlach
Te voeghen/ ſeer bedeckt/ waar dat ick ken of mach.

Scène II : *Academie* se plaint des mensonges et des calomnies dont elle a été l'objet, depuis les trois années de son existence :

Hier zetten ick my neer drie jaren nu gheleen/
Ghelijck als dat zeer wel bekendt is yder een/
En van die tijdt af heeft de Leughen met haar kallen/
En vuyle Achterklap ghezocht dat ick mocht vallen.

Mais les efforts de ses ennemis ont été vains. En dépit de tant d'attaques, elle est toujours debout, estimée de tout ce qui est respectable :

Dan ziet hier ſit ick vaſt/ ten hoone vande Nijt/
Tot ſpot den Achterklap/ de Leughentaal ter ſpijt;
De Stadt tot lof en eer/ den Arremen tot voordeel/
Het Volck tot leer en luſt : dan meeſt de luy van oordeel/
Die my beſchermen/ en handt-haven mijne zaack.

Bedrogh l'accoste en ce moment. Elle demande, dans les termes les plus humbles, d'être admise comme membre :

Jck ben uw' dienares/ in rymen en in ſpeelen
Wel afgherecht op veel verſcheydene Toneelen :
En om dat ick uw' roem zoo loflijck heb ghehoort/
Ben ick om hier te komen/ waarde Vrouw'/ bekoort/
Om uwe waardicheyt mijn dienſte aan te bieden.

Academie est bien disposée, mais voudrait des preuves de son talent :

Ghy Maghet zoo ghy zijt / ghelijck ghy zegt / ghewent
Te komen op 't Toneel / zoo toont ons wat ghy kent :

Sur quoi *Bedrogh*, après quelques mots d'introduction, lui récite la tirade de Nestor, que nous avons reproduite dans la description de l'*Iphigenia :*

Jn boerticheyt ben ick zoo zeer wel niet bedreven
Als wel in defticheyt / die 'k ſpeelden al mijn leven ;
Dies zal ick u me-Vrovw' uyt-ſpreken een ghedicht /
Al over lang gherijmt / dan noyt en quam't in't licht.
't Spreeckt van regeering : 't is een algory ghenomen /
Ghelijck ghy hooren zult van paarden te betomen.
Aan 't opperſte gebied' heeft d'Onderdaan gheen deel /
. . .

Academie, charmée, lui demande si, une fois admise, elle a l'intention de se conduire comme membre dévoué de la famille :

V taal en wezen ſtaat my wonderlijck wel aan.
Wilt ghy inſtilte / als een goede onderdaan /
Beloven / alſt betaamt / nu by ons in te woonen /
En uw' bequamicheyt met yver te betoonen
Waar dat ghy kendt of meucht? zoo zeght dan daar [op ja.

La réponse est un oui bien senti, immédiatement suivi d'un correctif, un *a-parte* très malveillant. Puis *Bedrogh*, portant la conversation sur un autre terrain, fait force promesses comme auteur dramatique :

Mevrouw' ick heb voor u een Treur-ſpel oock ghereedt /
Dat nieuwers anders dient dan hier alleen beſteedt /
Vermits het ſpeel-ghelt is tot voordeel vanden Armen /

Waar over yeder zich medogend' moet erbarmen.
De Weeſkens zijn't| die van haar arremoed' en pijn|
Ghelijck als dickwils beurt| in 't minſt gheen oorſaack [zijn.
Daarom hoort yeder oock tot haar te zijn gheneghen|
En oock tot u| om dat ghy arrebeyt te deghen
Met goeden yver| om den armen te ſpysen
Door vrolijckſtichten| dat een hoope bloets miſprysen.
Me-vrouw' belieft het u dat ick mijn ſpel ga halen|
Om die al-ree ghenoten vrientſchap te betalen :
Die 'k niet betalen ken dan met ghenegentheyt.

Scène III : Les quatre conjurées de nouveau réunies, exposent les résultats de leurs menées. *Loghen* se croyait jusqu'ici de première force dans l'art de mentir, mais là où *Bedrogh* l'a envoyée, elle s'est sentie une simple élève. Parmi les armes qu'on y a mis à sa disposition, il faut citer avant tout, une lettre, pleine de fiel et de contre-vérités, et dont elle se flatte de faire, moyennant quelques commentaires, une arme tranchante. *Spiit* a rencontré des dispositions de diverses natures :

Het volck is alderley| ick vonder goen en quaen :
Maar achter het Toneel vond' ick een rekel ſtaan
Die dapper rockende| en ſpeck daar inne groeyden
Doe 'k qualijck ſprack. Dan doch 'k zach dat het [and're moeyden
Doe'k d'Academi voor een hoer ſchold' en een beeſt :
Maar deze deuch-niet zey dat hetſe lang gheweeſt.

Bedrogh ne trouve pas de termes assez forts pour plaisanter la naïve crédulité d'*Academie* :

Voorwaar zy is te goedt / ey zoete ſlechte ſloof /
Die 't beſt van yeder hoopt / en licht is van gheloof /
Dies raacktſe lichtelijck door een verzierde loghen /
Door my in 't voet-zandt / en zelfs iſſe al bedroghen
Door my / want zy ghelooft en meent dat mijn gedicht
Op haar Toneel / eylaas ! zal komen in het licht /
Ghelijck ick haar / om in haar vrientſchap te gheraken /
(Ten eerſten mits ick quam) wiſt abel wijs te maken.
Wat haaſt / ick weet wel bet / men ſpeelt mijn ſpel niet [meer /
Ick heb van haar al wech al 'tgheen dat ick begeer.

Après ces rapports successifs, on prend les dernières dispositions pour aller attaquer et ruiner *Academie*.

Scène IV, de quatre vers seulement : Arrivée devant les bâtiments de l'Académie, la bande entend le bruit de la joie qui règne à l'intérieur.

Scène V : Les conjurées entrent avec fracas et commencent l'assaut. Mais *Academie* leur tient tête. Reconnaissant *Bedrogh*, qui se distingue par sa rage impuissante, elle la prend à partie, et lui reproche sa mauvaise foi :

Ey ſnoode toveres ! die nu bedeckt'lijck werckt /
Dat onder vrientſchaps ſchijn. Iſt dat dat ghy be- [loofden
Met ſchoone woorden / daar ghy mijn verſtandt me [roofden ?
My ſweerende ghetrouw' te zijn in alle dingh /
En zyt ontrouw' in als / met valsche rekeningh.
Met het na-kaken van veel vry gheſproken woorden /

Zoeckt ghy my na u aart dus ſchellems te vermoorden?
Verſocht ghy daarom myne vriendſchap met een brief|
Zoo zeer ootmoedelijck? die'k| 't zy u leet of lief|
Elck toonen zal. Van hier| van hier| ghy moet ver-
[henſen.
Fy| nu gheloof ick van mijn leven gheen meer menſen.

Scène VI : Au fort de la lutte apparaissent *Tiit* et *Waarheyt* pour démasquer les ennemies d'*Academie*. *Tiit* blâme ceux qui ont toléré cet assaut de calomnies, alors qu'ils auraient dû interposer leur autorité. *Waerheyt*, de son côté, déclare que jamais *Academie* ne s'abaissera à répondre par le mensonge aux mensonges de ses assaillants. Après quoi, *Tiit* reprend une dernière fois la parole pour engager « cette femme fière et longanime » à dédaigner les attaques dont elle est l'objet.

Scène VII, de 16 vers : *Academie* triomphe de ses ennemies en déroute :

Noch achterklap| o guyts! noch loghen mach my
[deeren niet|
O neen gheringhe bloets| 't raackt aan mijn koude
[kleeren niet.
'k Weet dat de leughentaal en achterklap vol nijt
't Hier niet by laten zal| maar barſten zal van ſpijt.
Dan al de leughenaars en guyts die my benijden
Die doen haar beſt vry datſe my de rugh in rijden.
Jck zal wel blyven ſtaan| elck ſnapt vry wat hy mach|
Altoos komt met de tijdt de waarheyt aan den dagh :

Puis, pour porter un dernier coup aux personnes visées, tout en dégageant sa responsabilité, elle ajoute :

Of ick in't hondert yet berifpe/ daar wat an is/
Dat treckt hem niemant aan dan die de rechte man is :
Maar daarmen namen fpeelt daar wordt de man onteert/
Maar daarmen niemant noemt wordt niemant ghebla-
[meert/
Dies mach hem yder een voor fulcke dinghen wachten/
Want dat maar boeven doen die goede luy verachten.

Scène VIII : *Rederiicker H.* (Hollander?) et *Rederiicker B.* (Brabander?) déclinent toute participation aux calomnies qui ont été répandues contre *Academie*. Le premier, pour éviter le contact de tant d'infamie, veut quitter l'*Oude Kamer*, avec tout ce qu'il y a de gens honorables. Mais *Academie* le lui déconseille, son départ devant entraîner la chûte de la société, au grand détriment des pauvres vieillards, qui bénéficient de ses représentations. Sur l'observation de *Rederiicker H.* qu'alors elle, *Academie*, a eu tort aussi d'abandonner l'*Oude Kamer*, *Academie* répond par ces vers qui terminent la pièce :

O neen/ ick liet als doe de Kamer wel in handen
Van goede mannen/ die 'k vertroude dat in fchanden
Ter ghener uren die verlaten fouden/ maar
Jck worde metter tijdt heel anders nu ghewaar/
Hoe wel haar opfet was die nimmermeer verloren
Te laten gaan/ maar met haar fchouderen te fchoren :
Eenfdeels om 't Gods-huys/ en oock eenfdeels om de
[plaats/
Dan meeftendeel op dat door haar beleyt de maats
Tot oeff'ning' vande kunft ghetrocken mochten worden/
Dan 't was vergheefs hoe zeer de mannen dat aan
[porden/

't Welck / als het reden is / benam haar al haar luſt
Van 't Rederijcken / en zij houden nu haar ruſt.
Dan ghy moet zoo niet doen / maar deſe plaats bewaren
En doen den ruwen hoop de penninghen vergaren /
Daar van zy / als zy zijn verarremt en veroudt /
Noch moghen hebben een noodruftich (sic) *onderhoudt /*
Want zoo daar een goedt deel het vellen en het feylen
Niet ſtaackt / 't mach 't Gods-huys niet ontryen noch [ontſeylen.
Het gheen hier is gheſeyt ten quaatſten niet en duyt /
Want 't raackt de goeden niet. Gaat heen het ſpel is uyt.

Pièce représentée le 1r août 1620, à l'occasion du troisième anniversaire de la fondation de l'*Academie*. Elle expose les contrariétés que la Chambre a rencontrées dans le cours de son existence. Moralité dans la forme, elle est en réalité une satire très personnelle. Les personnages mis en scène, malgré leurs noms allégoriques, malgré leur déguisement féminin, sont des êtres concrets, des hommes qui ont posé des actes déterminés et qu'on peut suivre sans trop de difficultés. Le titre : *Niemant ghenoemt / niemant gheblameert*, nous a l'air d'une simple plaisanterie ou d'une mesure de prudence de la part de l'auteur, qui, avec intention, avait dépeint les coupables de telle sorte que leurs noms vinssent sur les lèvres de tous les spectateurs.

Les endroits où les ennemis de l'*Academie* trouvaient ou espéraient trouver le plus d'adhérents étaient :

Daar de Blaſoenen zijn ...

c'est-à-dire les deux autres Chambres de rhétorique d'Amsterdam, à qui portaient ombrage les succès de la société rivale nouvellement fondée.

Loghen a opéré dans l'*Oude Kamer*. Il y a trouvé des haines intenses contre l'ancien membre scissionnaire, Coster, et contre sa création. Aussi en revient-il passé maître en l'art de mentir.

Spiit a visité la *Brabantsche Kamer*. Les membres ne lui furent, en général, pas favorables. Il n'y rencontra qu'un seul véritable partisan, le maroufle (*rekel*) qui se tenait derrière la scène, et qui renchérissait encore sur le mal que lui, *Spiit*, racontait de l'Académie.

Spiit est un *opgeblaſen leur*, un *bleeck vijſt door de Spijt*, le *backus zonder kleur*, qui, à cause d'un mot désagréable, prononcé par un sot qu'on ne veut pas nommer, a porté sur lui un couteau une année durant. Il se vantait hautement de vouloir frapper le coupable, dès qu'il le rencontrerait seul, mais l'occasion ne s'en présenta jamais. Plus tard, il montra son humeur violente contre un plus grand sot encore, si bien que, sans l'intervention de bons amis, il eût été banni de la ville. Mais l'ingrat oublia ce bienfait, et s'attaqua dans la suite à celui qui l'avait sauvé :

Dit denkt hy niet / maar ſcheldt den gheenen voor een guyt
En voor een ſchellem die'm / doe'y was in duyzent vrezen /
Meer vriendtſchaps alſt betaamt heeft in zijn quaat bewe-
Dan't rouden noyt een vroom en deuchdelijk gemoet / [zen.
Dat hy met raat en daat zijn vyandt dede goet.

Loghen a rapporté de l'*Oude Kamer* une lettre diffamatoire pour l'Académie :

. . . *een brief vol dieſſche guyteryen*
En loghens . . . ,

au moyen de laquelle il se fait fort de renverser son ennemie :

Ick zal haar vallen doen door kracht van dezen brief.

Achterclap, ayant un peu opéré partout dans l'obscurité, est plus difficile à reconnaître. Jusqu'à la sixième scène, il n'est que vaguement esquissé par un bout de conversation, faisant suite au vers qui précède :

Acht.
En ick met achterklap en ſchamperlijck bespotten.
Bed.
Daaghs op de bierbanck | en des nachts in de revotten |
En hoere-kuffen | daar noyt eerlijck menſch en guam (sic).

Il faut que *Tiit* et *Waarheyt*, viennent, vers la fin de la pièce, achever le portrait. Car c'est bien à lui que *Waarheyt* s'adresse, en disant :

Ey achteloo ſe menſch die u tot leegheyt gheeft |
En arrem zijnde noch ſoo koſtelijcke leeft
By volck van uws ghelijck | met vol en ſat te ſuypen |
Om dan heel ſchaamteloos tot kuffen in te ſluypen |
Daar ghy het gheldt (u van de goede luy vereert
Tot nootdruft in u huys) onnuttelijck verteert :
En als die luyden zien u reuckeloo ſe leven
En des ghedwonghen zijn om u niet meer te gheven |
Soo ſpreeckt ghy qualijck | alſt d'ondanckbaren betaamt |
Ja zoo verbolghen dat een yder het hem ſchaamt.

Bedaart eer 't is te laat | en wil van 'tſelſchap ſcheyden |
Dat u | o wulpſche menſch | zoeckt godtloos te verleyden |
Blijft zitten wercken thuys en wint u broodt met eeren |
Daar ghy met wijf en kind het jaar langh af moocht teeren.

Bedrogh, le coryphée de la bande, n'est pas oublié. Il a fait partie de cette *Academie* dont il a juré la ruine. Il a demandé son admission comme membre, sous les dehors les plus hypocrites, feignant de vouloir mettre ses talents au service de la Chambre. Car il était acteur et poète à la fois :

. . . in rymen en in ſpeelen
Wel afgherecht op veel verſcheydene Toneelen :

Comme acteur, il cultivait le genre sérieux. Comme poète, il est auteur d'une tragédie qu'il a promis, mensongèrement, de faire représenter sur la scène de l'*Academie*. Sa qualité de membre de la Société ne lui a servi qu'à espionner ce qui s'y passait, qu'à recueillir méchamment, pour les répéter ailleurs, les paroles inconsidérées prononcées dans l'intimité. Son manège finit par être découvert, et il fut expulsé de la Chambre.

Comme on le voit, tout cela est exclusivement dirigé contre les ennemis de l'*Academie*, anciens membres de celle-ci, ou gens intriguant contre elle dans les autres Chambres de rhétorique à Amsterdam. De critiques ouvertes ou d'allusions à l'adresse des ministres contre-remontrants il n'y a pas apparence. Mais le discours de Nestor sur le pouvoir civil et le pouvoir spirituel? Pourquoi l'auteur l'a-t-il mis, de

préférence à tout autre, dans la bouche d'un des acteurs? N'est ce pas, comme le croit le dr Jonckbloet, dans le but de porter sur la scène, pour la première fois et en quelque sorte subrepticement, un passage capital de l'*Iphigenia*, en attendant qu'on ose représenter la pièce entière?

Nous ne le pensons pas, parce que, considérée ainsi, cette tirade est un hors d'œuvre rompant l'unité du *Niemant ghenoemt, niemant gheblameert*. Celui-ci, dans son ensemble, est une espèce de revue, représentant des faits passés, sans désignation de noms, mais suffisamment claire par elle-même pour être comprise des spectateurs. Les faits et gestes de *Bedrogh* rentrent dans ce cadre tout aussi bien que ceux des autres personnages. Si *Bedrogh* sollicite son admission à l'Académie, c'est que l'autre *Bedrogh*, celui qu'on veut mettre au pilori, en a fait tout autant. Si *Bedrogh* déclame un poème nouveau, la célèbre tirade de Nestor, c'est que la personne visée, le traître exclu de l'Académie, a aussi, ou bien déclamé ce nouveau poème lors de son admission, ou bien joué, comme début à l'Académie, le rôle de Nestor, dans la première représentation de l'*Iphigenia*. Or, comme on ne conçoit pas qu'un auteur-acteur de grande expérience

Wel afgherecht op veel verſcheydene Toneelen,

ait été soumis à une épreuve préparatoire dans le vrai sens du mot, il est plus que probable que c'est à la dernière alternative qu'on doit s'arrêter.

On voit d'ici l'importance de cette nouvelle façon

d'envisager la question. Les fameux vers prononcés par *Bedrogh :*

Dies zal ick u me-Vrouw' uyt-ſpreken een ghedicht/
Al over lang gherijmt/ dan noyt en quam 't in't licht,

qui étaient regardés jusqu'ici comme une vérité d'actualité, deviennent une vérité du passé. Au lieu d'être la preuve, comme le croit le dr Jonckbloet, que l'*Iphigenia* n'a été portée sur la scène qu'après la pièce de circonstance de 1620, ils prouveraient au contraire qu'elle avait eu bel et bien une représentation antérieure, celle où *Bedrogh* tenait le rôle de Nestor.

Jonckbloet, il est vrai, ne se borne pas à soutenir que la première représentation de l'*Iphigenia* est postérieure au *Niemant ghenoemt, niemant geblameert.* Il précise, il lui assigne la date du 1er novembre 1621, citant comme preuve le distique daté suivant, emprunté à l'*Iphigenia* de 1626 :

1621.

Dit Treur-Spel is gheſpeelt op Alder-Heyl'gen dagh,
In 't openbaar, voor volck van allerhande ſlagh.

Il ramène à cette même représentation la fameuse carte d'invitation dont nous avons déjà parlé dans notre description de l'*Iphigenia* in-fol. de 1617 :

Op Alderheylighen dag.

Hoe 't in de VVereldt gaat, en hoe 't behoort te gaan
VVijſt Coſters Neſtor in Iphigenia aan :
Dat zullen vvy alleene ſpelen voor die luyden
Die 't Land beminnen, en onſ' doen ten beſten duyden.

Et à l'appui de son opinion, il établit : 1o, que la

carte en question ne porte pas de date, que si Wybrants, Gallée et Kollewyn l'ont utilisée comme portant le millésime 1617, c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas vu la pièce; 2°, que la carte ne saurait être de 1617, que la planche dont elle est ornée n'existait pas encore à cette époque, puisqu'elle ne figure pas dans l'édition in-4° au millésime 1617; 3°, que la situation politique à Amsterdam était telle que la représentation de l'*Iphigenia* aurait entraînée des poursuites.

Mais ici encore il y a bien des observations à faire. La carte d'invitation étant sans millésime, la représentation y annoncée ne saurait être identifiée avec la représentation de 1621, que pour autant que les termes de la carte et ceux du distique de 1621 imposent cette identification. Or le seul point de contact, d'après nous, entre les deux pièces est la date *Op Alder-heylighen dagh*, chose de mince importance, puisque la nouvelle représentation de l'*Iphigenia* en 1630 eut lieu également le jour de la Toussaint. Les autres termes employés sont si dissemblables que les deux pièces ne sauraient se rapporter au même fait. Dans le distique il est question d'une représentation publique, devant un auditoire mêlé. Dans la carte il s'agit d'une représentation privée devant une assistance patriote, disposée à rendre justice aux intentions de l'auteur. La représentation privée, à n'en pas douter, est antérieure à l'autre, c'est-à-dire antérieure au 1er novembre 1621. Mais quand a-t-elle eu lieu, au juste? le 1er novembre

1617, 1618, 1619 ou 1620, avant ou après la représentation du *Niemant ghenoemt*, *niemant ghebla-meert*, 1er août 1620? Si l'interprétation donnée par Jonckbloet au début de la tirade de Nestor était la vraie, nous opterions pour la dernière date. Si notre opinion, déduite de la tendance générale de la pièce, était fondée, nous donnerions la préférence au 1er novembre 1617. La première représentation, d'après nous, doit être rapprochée autant que possible de l'apparition de la première édition. La situation politique ne saurait être regardée comme un obstacle absolu, attendu que cette représentation n'a pas été publique. Enfin la gravure sur bois qui, selon Jonckbloet, n'existait pas, existait bel et bien, puisqu'elle se rencontre dans l'édition in-fol. de 1617. Si elle ne figure pas dans l'édition in-4°, qui porte le même millésime, c'est uniquement parce que le bois original était trop grand pour un in-4°, et que la copie réduite en taille-douce, qui a été employée pour les éditions in-4° postérieures, n'avait pas encore été exécutée.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander Plasse ou vander Plassen. 1627.

S. Costers Boere-klvcht van Teeuwis de Boer / en men Juffer van Grevelinckhuyſen : Op het Woordt, 't Krom hout brandt ſoo vvel alſt recht, alſt by de vyer ken komen. (*Gravure sur bois : une tortue, avec la devise de Coster :* Over. Al. Thvys.).

t'Amstelredam. Voor Cornelis Lodowijckſz. van der Plaſſe, Boeckvercooper op de hoeck van de Beurs / inden Jtaliaenſchen Bybel. 1627.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A 2-F 3 [F 4], 24 ff., dont le dernier est blanc au v°. Car. goth.

Ff. [*A*] r°-*A* 2 v° : titre, blanc au v°; préface, non datée et signée : *C. L. vander Plaſſe.*; *Reghel. Het Krom hout brant ſoo wel alſt recht, Alſt by de Vyer ken komen.*, et liste des personnages.

Ff. *A* 3-[*F* 4] r° : [*Boere-klvcht*], finissant par la devise : *Jnjuria ulciſcenda obliuione fecit.*, et signée : *S. Coſter.*

PERSONNAGES : *Theeuwis*, paysan; *Barent van Grevelinckhuyſen*, hobereau; dame *Meyken van Grevelinckhuyſen*, sa femme; *Anne Kome Wouters*, femme

---

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Haarlem : bibl. ville.

de *Theeuwis*; maître *Bartelt*, avocat; *Ian Soetelaer*, loueur de chevaux; *Krijn de Ionckers*, domestique de *Barent*; *Bely*, servante de *Meyken*; *Keesjen*, fils de *Theeuwis*; deux mendiants; deux chanteurs; un rhétoricien, et deux témoins.

ANALYSE : *Première partie, première sortie* : *Theeuwis* doit fournir du bois à brûler au seigneur *Barent van Grevenlinckhuysen* à la Haye. Il se met à charger le chariot, mais, paresseux, il feint une chute, et abandonne ce pénible travail à sa femme et à ses valets. Il est plus empressé à partir avec sa charretée pour La Haye, bien qu'il lui déplaise souverainement d'y aller avec son fils, comme le désire sa femme jalouse et défiante.

Deuxième sortie : Dame *van Grevelinckhuysen* se plaint amèrement de son mari, homme taciturne, indifférent, froid. La servante, sa confidente, ne comprend vraiment pas que sa maîtresse veuille passer sa vie avec un homme pareil. La conversation est interrompue par le domestique. Furieux d'avoir été grondé par son maître, il vient chercher querelle à la servante. Madame le met à la raison, puis rentre pour apaiser son irascible mari.

Deuxième partie, première sortie : *Barent*, hobereau bouffi d'orgueil, menace de chasser son domestique. Il parle une langue singulière tenant le milieu entre l'allemand et le néerlandais.

Deuxième sortie : *Krijn* et *Bely* se querellent de nouveau. *Barent* intervient, se montre aimable pour son domestique et part avec lui pour la chasse.

Troisième sortie : Lorsque *Theeuwis* arrive avec son bois à destination, *Meyken van Grevelinckhuyſen* se trouve par hasard à la fenêtre de sa chambre. Le rusé paysan, émerveillé de sa beauté, rêve à haute voix, et fait entendre que, pour les faveurs de la noble dame, il sacrifierait volontiers son chariot et ses chevaux. Madame, qui a tout entendu, mande le rustre amoureux. Après quelque hésitation, celui-ci obéit à l'invitation, laissant son fils se tirer d'affaire comme il peut. *Meyken*, de son côté, sort un instant pour faire chercher au plus tôt *Ian Soetelaer*, à qui elle veut vendre les chevaux, qu'elle regarde déjà comme siens.

Troisième partie, première sortie : *Bely* se présente devant *Ian Soetelaer* et s'acquitte de la commission de sa maîtresse. Trouvant le maquignon trop galant, elle se venge en lui noircissant la figure.

Deuxième sortie : La dame *van Grevelinckhuysen*, entrée en possession du chariot et des chevaux, se débarrasse au plus tôt de l'ancien propriétaire. Ce dernier est très perplexe. Que dira sa femme? Que diront ses amis s'ils apprennent ce qui s'est passé? Et le bailli, ne parlera-t-il pas de prison? Avisant l'avocat *Bartelt*, il se croit sauvé. Il se trompe. Le praticien ne veut pas l'écouter. Sous un flux de paroles sans fin, il lui fait comprendre qu'il n'a pas le temps, qu'il doit se rendre en toute hâte à la Cour, et que c'est là qu'on doit venir le consulter.

Quatrième partie, première sortie : *Theeuwis* se

présente au rendez-vous, mais constate, avec colère, que l'homme de loi malgré toute sa science ne saurait le sauver.

Deuxième sortie : *Meyken van Grevelinckhuyſen*, inquiète de ne pas voir arriver *Ian Soetelaer*, l'envoie quérir une seconde fois. Malheureusement sa messagère, la servante, perd son temps à écouter deux mendiants, chantant dans la rue.

Cinquième partie, première sortie : *Theeuwis*, à la recherche de son fils, tombe sur l'avocat. Menacé d'être dénoncé, il lui promet deux nobles d'argent. Il est sur le point de payer, quand la brusque arrivée du mari trompé le force d'abandonner toute sa bourse.

Deuxième sortie : *Barent* de retour de la chasse s'étonne de retrouver le paysan encore à cette heure. Le malheureux lui expose ses tribulations. Madame a été bien peu raisonnable. Sous prétexte que tout le bois fourni n'est pas parfaitement droit, elle a fait saisir les chevaux et le chariot. *Barent* n'en croit rien. Sa femme est bien trop honnête pour faire pareille chose. L'avocat pense qu'elle a voulu s'amuser aux dépens du paysan. C'est là aussi l'avis du gentilhomme, qui fait rendre à *Theeuwis* son bien, cela en présence de *Meyken*, furieuse, mais muette. Quand un instant après *Keesje* vient demander son père, madame s'est déjà remise de son dépit. Elle renseigne le jeune homme, et le charge de faire à son père bien des compliments.

Troisième sortie : Voilà enfin *Ian Soetelaer*, tout à

l'idée de faire un bon coup. Son bonheur ne dure guère; les chevaux sont partis. L'avocat se croit être le seul qui ne soit pas dupé : lui au moins est payé de sa peine. Il retire la bourse pour compter l'argent escroqué au paysan, mais ne trouve que des pierres. Quel malheur! Si le bruit allait se répandre qu'il s'est laisser rouler ainsi par un rustre! Sa position ne serait pas tenable. Jamais il n'oserait plus remettre les pieds à la Cour; il n'aurait plus qu'à quitter La Haye. Il présente à boire à *Soetelaer* pour gagner son silence, mais le maquignon refuse : une pareille farce, tout le monde doit la connaître. *Soetelaer* s'adresse à un rhétoricien qui lui compose à la hâte une chanson sur un air connu. Comme c'est l'époque du carnaval, il trouve facilement les chanteurs nécessaires. Et bientôt il jouit du malin plaisir d'entendre chanter les aventures de *Theeuwis* devant la porte même de la noble dame *van Grevelinckhuysen*.

La farce fut jouée pour la première fois, paraît-il, à Amsterdam, en 1612, par l'ancienne Chambre (*Ouwe Camer*) *In Liefd' bloeyende*. Elle eut une nouvelle représentation en 1627, par les soins de la Chambre brabançonne, *Vyt levender Ionſt*, de la même ville. Corn. vander Plasse se proposait à cette époque de faire imprimer, du même auteur, encore trois ou quatre pièces qu'il possédait en manuscrit.

Nous croyons utile de reproduire un passage de la *Boere-klvcht*, se rapportant à l'habitude, chez les catholiques des Provinces Septentrionales, de venir

en Flandre, dans le Brabant, ou au Quartier [1] pour faire leurs Pâques ou pour se faire confirmer :

De ander bedelaar.

Wel willewe ruylen? Bely. 'k Moet me daer op noch [wat beraen.
Maer jey luy/ waer gaeje nou heen/ aſje tijt van hier.

De een bedelaer.

Maer nae Vlaenderen/ en in Brabant/ en in dat quartier.
Dan comen de goe Hollanders daer met hopen
Om teghen Paeſſchen te biechten/ en de vormdoeck te [laten knoopen/
Och die ſien dan ſoo devoot/ datjet u leve daghen niet [ghelooft/
Doe'ck het eerſt ſach meend ick/ datſe allegaer met pijn [int hooft
Waren ghequelt/ daer nae begon ick beter te leeren :
Want ick hoorde van de luy/ dat Heeroom dat het gaen [practiſeren/
Om 'tvolcx ghelt te cryghen in ſijn onverſadelijcke kiſt.
Bely. Je hanght de huyck na de wijndt/ hier bin je [Geus en ginder Papiſt/

---

[1] Une partie de l'ancien duché de Gueldre.

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander Plasse. 1633.

S. Costers Boere-klucht, Van Teeuwis de Boer / en men Juffer van Grevelinckhuyſen : Op het woordt : 't Krom hout brandt ſoo vvel alſt recht, alſt by de vyer ken komen. Op 't nieuw verbetert door den voorſz Autheur. (*Même gravure sur bois que sur le titre de l'édition de* 1627).

T'Amstelredam, Voor Cornelis Lodowijckſz : vander Plaſſe, Boeck-verkooper / woonende op de hoeck van de Beurs / inden Jtaliaenſchen Bybel / Anno 1633.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A2-F3[F 4], 24 ff., dont le dernier est blanc au v°. Car. goth.

Les deux premiers ff. comprennent le titre, blanc au v°; la préface, non datée, et signée : *C. L. vander Plaſſe*; le *Reghel* ..., et la liste des personnages. Le reste est occupé par la *Boere-Klucht.*, signée à la fin : *Injuria ulciſcenda oblivione fecit. S. Coster.*

Nouvelle édition, faite sur celle de 1627, et corrigée par l'auteur, à en croire le titre. Elle contient de plus la chanson de quatre vers au r° du f. *A* 3. L'orthographe diffère souvent de celle du modèle. Si

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Amsterdam : bibl. univ.
Utrecht : bibl. univ.
Gand : bibl. univ.

plusieurs fautes ont été corrigées, quelques nouvelles erreurs par contre ont été commises. La préface a subi des modifications. Elle nous apprend que la *Boere-klucht* fut représentée à Amsterdam, en 1612 par l'*Ouwe Kamer*, en 1633 par l'Académie de Coster. On n'y parle plus de la représentation à la Chambre brabançonne, 1627.

Les quatre vers nouveaux sont :

Tanghdeloose bolle Trijn
Die wringht de Kaes met wangten,
Die wat van d'ontyge zijn
Dat zijn haer beste klangten.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Thierri Cornelisz. Houthaeck. 1633.

S. Costers. Boere-klucht Van Teeuwis de Boer / en men Juffer van Grevelinckhuyſen : Op het Woordt, 't Krom hout brandt ſoo vvel alſt recht, Alſt by de vyer ken komen. Door den Auteur overſien ende verbetert. (*Armes d'Amsterdam; gravure sur bois*).

't Amsterdam. Voor Dirck Corneliſz. Houthaeck Boeckverkooper op de Nieuwe zijds Kolck. 1633.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A2-F3[F4], 24 ff. Car. goth.

Ff. [*A*] - *A* 2 v° : titre; sonnet en neerlandais, signé : *T. K. H.*; préface : *Tot den Leſer.*, non datée et signée : *D. C. Houthaeck.*; *Reghel. Het Krom hout brant ſoo vvel alſt recht, Alſt by de Vyer ken komen.*, et liste des personnages.

Ff. *A* 2 r°-[*F* 4] r° : [*Boere-Klucht*], signée à la fin : *In juria* (sic) *ulciſcenda oblivione fecit. S. Coſter.*

Nouvelle édition, faite sur celle de 1627. D'après le titre et la préface, elle aurait été revue par l'auteur. Si cela est vrai, Coster ne l'a pas fait avec tout le soin voulu. On constate beaucoup de modifi-

---

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
Gand : bibl. univ.

cations d'orthographe, un certain nombre de véritables corrections, et plusieurs erreurs négligées. Quant aux vers qui, omis auparavant, auraient été ajoutés, ils ne sont guère nombreux, quoi qu'en dise Houthaeck. Nous n'en avons découvert que huit en tout, la chanson chantée par la paysanne (r° du f. *A* 3) :

Wel wie wil hoore ſinghen, Al watter is gheſchiet
Van een ſoo looſen boerman, Die ſijn vroutjen in dolen
[liet.

et les vers suivants, qui se rencontrent respectivement aux ff. *B* 3 v°, *E* 3 r°, *E* 3 v° et [*E* 4] v° :

Eijn hi-derdeel (sic) *vom ſwien gheſode keerls ſpijſe*
Of ſou hy wel indie Kerck op een banck legghen ſlapen /
Ongeleerde daden ſijn maer enckle verkeertheyt.

et

En ick wenſchie allegaer een vrolijcke vaſtelevont /.

La chanson ajoutée occupe la même place que les quatre nouveaux vers de l'édition de vander Plasse de la même année : *Tanghdelooſe bolle Trijn* ... La préface, comme celle de l'édition de 1627, fait mention de la représentation de 1612 et de celle de 1627. Mais cette dernière n'est que vaguement désignée par les mots : *eenighe Jaren daer naer herſpeelt* ...

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Nicol. van Ravesteyn, pour Thierri Cornelisz. Houthaeck. 1642.

S. Costers, Boere-Klucht Van Teeuwis de Boer/ en men Juffer van Grevelinck-huyſen: Op het Woordt, 't Krom-hout brandt ſoo wel alſt recht, Als't by de vyer ken komen. Door den Autheur overſien ende verbetert. (*Armes d'Amsterdam; gravure sur bois*).

t'Amsteldam, Gedruckt by Nicolaes van Raveſteyn, Voor Dirck Corneliſz Houthaeck, Boeckverkooper op de Nieuwe-zijdts Kolck/ Anno 1642.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A3-F3 [F4], 24 ff. Car. goth.

Ff. [*A*] r°-*A* 2 v°: titre; sonnet signé : *T. K. H.*; préface de Thierri Houthaeck; *Reghel* ..., et liste des personnages.

Ff. *A* 3 r°-[*F* 4] r°: [*Boere-Klucht*], signée à la fin: *In juria* (sic) *ulciſcenda oblivione fecit. S. Coſter.*

F. [*F*4] v° : gravure sur bois représentant le blason de l'Académie et de l'*Oude Kamer* après leur fusion : une ruche posée sur une tortue, avec les armes d'Amsterdam et la devise : *Door Yūer in liefde Bloiende.*

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
Haarlem : bibl. ville.

Sam. COSTER, Teeuwis de Boer. 1642.

Réimpression, page pour page, de l'édition d'Amsterdam, Thierri Cornelisz. Houthaeck, 1633. Elle ne s'en éloigne, le plus souvent, que par des différences d'orthographe. La préface est la même, mais elle fait, en plus, mention de la représentation qui eut lieu en 1642, au *Schouburgh* d'Amsterdam, par les soins de *Door Yver in Liefd' Bloeyende.*

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jacques Lescaille. 1663.

S. Costers Teeuwis de Boer, en men Juffer van Grevelinckhuyſen : Op het Woordt, 't Krom-hout brandt ſoo wel als 't recht, Als't by de vyer ken komen. Den jongſten Druk, van nieus overſien en verbetert. Geſpeelt op d'Amſterdamſche Schouwburgh.

t'Amsterdam, By Jacob Leſcaille, Boekverkooper op de Middeldam, naaſt de Vismarkt, 1663.

In-8o, sans chiffres, avec les sign. A 2-D 5 [D 8], 32 ff. Car. rom.

F. [*A*] : titre, et liste des personnages.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
La Haye : bibl. roy.
Amsterdam : bibl. univ.

F. *A* 2 r° - [*D* 8] v° : [*Teeuwis de Boer*], signé à la fin : *In juria* (sic) *ulcifcenda oblivione fecit S. Coster.*

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1642. L'orthographe a parfois subi des modifications. Deux des pièces lim. ont été supprimées.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, R.-W.-P. de Vries. Amersfoort, A.-M. Slothouwer. 1891.

Dr. Samuel Coster's Boere-Klucht Met Eene Inleiding En Aanteekeningen Voorzien Door R. K. Kuipers Leeraar aan de H. B. School te Gorinchem. (*Petit ornement typographique*).

Amsterdam R. W. P. De Vries 1891.

In-8o, IX et 91 pp. chiffrées. Car. rom.

Pp. [I]-VI : titre, différent du titre de la couverture reproduit ci-dessus : *Nederlandsche Blijspelen. Dr. Samuel Coster's Boere-Klucht van eene inleiding en aanteekeningen voorzien Door R. K. Kuipers. Amersfoort, A. M. Slothouwer.*, et notice introductive.

Pp. [VII]-IX et pp. 1-91 : reproduction de l'édition de 1627 de la *Boere-Klucht*, y compris le titre, la préface de vander Plasse : *Tot den Leser.*, le *Reghel* ..., et la liste des personnages.

Édition donnée par R.-K. Kuipers, avec notes explicatives au bas des pages. Le commentateur a suivi, en général, le texte adopté par le dr. R.-A. Kollewijn dans : *Samuel Coster's werken* ..., Haarlem, 1883. Il ne s'en éloigne que pour faire une correction imposée par l'évidence. On peut lui reprocher, comme à Kollewijn, de ne pas avoir fait

---

La Haye : bibl. roy.

ressortir le vers et la rime, quand ceux-ci sont cachés dans les anciennes éditions par un défaut dans l'arrangement typographique. Par exemple, pp. 4, 5, 37 et 38 :

« *Jonge, Jonghe, ic wed hij alweer slaept die besuchte guyt.*

Teeuwis treedt binnen, en seyt.

Jou leckertgen. Keesgen van binnen. Och och mijn gouden vaertgen.

Teeuwis uyt.

Her, her dan, der uyt jou bengeltie. Keesgen uyt koomende seyt.

...

Nou lustich dan. Keesgen. Wel hey ick bin immers al op.

Theeuw. Voort dan scherluyn. Keesgen. Wat paerden sal ick dan neemen.

Theeuw. Maer de jonge blaeu, met de bonte ruyn.

...

Een Stalknecht, of soo een Kabouter dieme wel ras
Sel wysen waer hy woont : God geefje gen dagh.

J. Soetel. Die geefterje elf. Bely. Waer woont Jan Soetelaer hier?

J. Soetel. Ick ben de man self. Wel wat wilje me seggen, soete bolle meysjen?

...

[COSTER (Samuel)].

S. l. n. n. d'impr. 1630.

De Schets Van Dvc D'Alva, Die de Hollanders balhoorigh maackt. Senec. Tro. Violentum imperium nemo continuit diu. Moderata durant. Dat is : Strenge Heeren en dienen niet lang. (*Fleuron gravé sur bois, haut de* 52, *et large de* 50 *mm.*).

Anno M. DC. XXX.

In-4°, sans chiffres, sign. A2-A3[A4], 4 ff. Car. goth.

F. [*A*] : titre reproduit ci-dessus, et *Druck-Faut in 't Pampiere Geld aldus te beteren.*, de dix-huit vers, avec la signature : *O. O. O. O. O.*

Ff. *A* 2 r° - [*A* 4] v° : *De Schets Van Dvc D'Alva.*, poème de 166 vers, signé : *Meliora latent.*

Il existe de la même année deux éditions qui se ressemblent beaucoup. Dans celle qui nous occupe, et qui est citée dans : J.-K. vander Wulp, *catalogus van de tractaten, pamfletten ... aanwezig in de bibliotheek van Isaac Meulman*, n° 2146, nous avons constaté les signes distinctifs suivants :

1°, vignette de 52 mm. sur 50, et sentence : *Strenge Heeren en dienen niet lang.*, l'une et l'autre sur le titre.

2°, emploi de *y* à la fin des monosyllabes, et de *ij*

Amsterdam : bibl. univ.
Gand : bibl. univ.

à l'intérieur de tout mot et à la fin des mots polysyllabiques : *by*, *hy*, *Fy*, etc., *zijn*, *tijd*, *grijsen*, *Monarchij*, etc. Il y a cependant quelques exceptions : *eertyds*, *zwygt*, etc.

3°, emploi prédominant de *ae* au lieu de *aa* : *vaerdigheyd*, *aerdigheyd*, *naem*, *waer*, *daer*, *Maets*, *verjaeght*, *Staeten*, *haeren*, etc.

4°, erreurs typographiques dans les mots suivants : *verſcheld* pour *verſcheeld* (f. [*A*] v°), *eerfgenaem* (f. *A* 2 r°), *bewſarlijcke zaken* (f. *A* 2 v°), *zal hebben op gelt* pour *zal hebben op gelet* (f. *A* 3 v°), *Arcenium* pour *Arcenicum* (f. [*A* 4] r°), *wan* pour *want* (id.), *better* pour *beter* (id.), *keert* pour *kreet* (id.), *plats* pour *plaats* (f. [*A* 4] v°).

5°, orthographe du mot *Advocaet* (f. [*A* 4] r° et v°).

6°, quelques vers défectueux : *Waer in men niet en leeſt dat aen dat gruwelijck ſluck* (f. *A* 3 v°), *Daer haer weer-partij / gelov' het / zorghvuldigh* (f. *A* 3 v°), et *Den Prins / den Adel / en de Burgers te braſſen* (f. *A* 4 v°), *Haer Wetten ſcheuren / en op niemand te passen :* (id.).

Le *Druck-Faut in 't Pampiere Geld*, pièce satirique, se rapporte à une note marginale (*Doen tyranniseerde Koning Philips, nu Koning Broeckhoven*) d'un poème de Vondel : *Haec libertatis ergo. Pappiere gelt. Geoffert op het autaer der Hollandsche Vryheit.*, qui avait paru, in-fol. plano, dans le cours de la même année 1630. Nous ne connaissons pas d'édition antérieure du *Drvck-Faut*. La pièce figure aussi dans la *Poesy* de Vondel, 2e partie, Schiedam, 1647, p. 24, et

Schiedam, 1660, p. 27, avec la signature *S. K.* Dans la *Poezy* de Franeker, 1682, elle est classée sous la rubrique : *J. V. Vondels oude rymen, ook zulke die den Dichter t' onrecht zijn toegeſchreven, of daer men aen twijffelt.* Comme elle n'est pas signée, elle a dû passer souvent comme étant de Vondel. Dans : *J. van Vondels hekeldigten, met aanteekeningen, uit 's digters mondt opgeſchreven* ..., Amersfoort, 1705, pp. 15 et 16, elle est de nouveau signée : *S. K.* Van Lennep (1857) l'a conservé dans les *Werken* de Vondel, III, pp. 77-78, à la suite du *Libertatis ergo* ..., mais comme œuvre probable de Coster. Kollewijn, dans les *Werken* de Coster, l'attribue à Coster sans aucune réserve, et cela avec raison. Il y reproduit le texte de Franeker, 1682, d'après une découpure qui fait partie de la collection des œuvres de Coster appartenant à la *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde* de Leiden. (Voir, pour d'autres détails, la liste des œuvres de Coster).

La *Schets Van Dvc D'Alva* est un violent pamphlet contre les Calvinistes orthodoxes ou Contre-remontrants. Le sens en est à peu près celui-ci : Après qu'ils ont tant souffert des placards de Charles-Quint et de Philippe II, voici les Néerlandais menacés, par les prétentions du Synode de Dordrecht, de perdre le plus grand bien que leurs pères leur ont laissé, la liberté religieuse :

Dat is in Chriſt-geloof elck leef na zijn gevoelen /.

L'intolérance n'a pas seulement armé le bras des catholiques. Le fanatisme protestant aussi à des

crimes à se reprocher. Les Remontrants seuls, partisans de la tolérance, n'ont pas les mains tachées de sang. On leur reproche, il est vrai, la conjuration de Stoutenburg contre Maurice de Nassau, mais c'est là le fait, non de Remontrants agissant par fanatisme religieux, mais de fils poursuivant la vengeance de leur père injustement exécuté. Arcenium[1] et les siens ont inventé cette accusation pour rendre odieux leurs adversaires, et justifier les persécutions dont ceux-ci sont l'objet. Mais les persécutions existaient dès 1618, avant toute tentative criminelle. Et pourquoi? Arcenium se taira. Il préfère profiter de la folie de quelques désespérés, pour accuser les Remontrants d'être les partisans de l'Espagne. Mieux vaudrait, pour la Hollande, que lui ne se fût pas laissé acheter par l'or de la France. Étranger, venu pauvre dans nos provinces, il a, en échange des bienfaits reçus, déchaîné et entretenu la discorde dans sa nouvelle patrie. Il espère, l'ambitieux, que les événements habilement exploités, le mèneront à la dignité d'avocat de Hollande.

Ce pamphlet est également dû à Samuel Coster. L'honneur de l'avoir découvert appartient à Mr J.-H.-W. Unger, l'auteur de la bibliographie de Vondel. Unger[2] dit avec raison que la même devise *Meliora latent* figure, à la suite du nom de Coster, sous la préface de la seconde édition de : *Vertoninghen tot*

---

[1] François van Aersen.

[2] *Nederlandsche Spectator*, 1883, p. 142.

Amſterdam ghedaan door de Nederduytſche Academie, op de inkomſte van zijn Excellentie, Maurits, prince van Orangien, &c. in 't iaer 1618, *op den* 23en, 24en, 25en *dach in Mey*, Amst., Nic. Biestkens, 1618, in-4o.

L'une et l'autre pièce de Coster furent vivement attaquées dans : *VVondere clachten van Arminia Vryheyts Papieren-Geldt, over de vreemde kueren ende proceduerem, door haren man Gamaliel Raſende-Mans Proteſt : samt oock door de Schets van duc d'Alff, Vorm, Tvvee Stinck-Viſſchen, ende Den Herault met believen van hare peters ende peeten na haer vaders doot aen haer ghepleecht : met hare wondere gheboorte ende opvoedinghe. Int iaer ons Heeren* 1630. (P.-A. Tiele, *biblioth. van nederl. pamphletten*, no 2415).

Dans le *Catalogus* de la collection de pamphlets d'Isaac Meulman, il est dit, à tort, que c'est contre cette dernière pièce qu'est dirigée la *Schets van Dvc d'Alva*.

[COSTER (Samuel)].

S. l. ni n. d'impr. 1630.

De Schets Van Dvc D'Alva, Die de Hollanders balhoorigh maackt. Senec. Tro. Violentum imperium nemo continuit diu. Moderata durant. Dat is : Strenghe Heeren rechten niet lang. (*Fleuron de* 46 *mm. sur* 39).

Anno M. DC. XXX.

In-4°, sans chiffres, sign. A2-A3 [A4], 4 ff. Car. goth.

F. [*A*] : titre reproduit, et *Druck-Faut in 't Pampiere Geld aldus te beteren.*, avec la sign. : *O.O.O.O.O.*

F. *A* 2 r°-[*A* 4] v° : *De Schets Van Dvc d'Alva.*, poème signé : *Meliora latent.*

Nouvelle édition de l'année 1630. Elle se distingue par les signes caractéristiques suivants :

1°, sentence sur le titre : *Strenghe Heeren rechten niet lang.*, suivie d'une vignette longue de 46, large de 39 mm.

2°, confusion dans l'emploi de l'*y* et de l'*ij* à la fin des monosyllabes : *by*, *hy*, *Fy*, *zy*, *my*, *gy* à côté de *mij*, *zij*, *wij*.

3°, emploi prédominant de *aa* au lieu de *ae* : *vaardicheyd*, *naam*, *waar*, *daar*, *Maats*, *verjaaght*, *Staaten*, *Waar*, *gaaf*, etc.

4°, erreurs typographiques dans certains mots :

Leiden : bibl. univ.
Leiden : bibl. Thysius.
La Haye : bibl. roy.

... *daer voor 't onnoſel ſturven Zo veele vroomen* pour ... *daer voor onnoſel ſturven Zo veele vroomen* (f. *A* 2 r°), *varſtand* pour *verſtand* (f. *A* 2 v°).

5°, orthographe du mot *Avocaat* (f. [*A* 4] r° et v°).

6°, correction des erreurs de l'autre édition de la même année.

7°, vers défectueux suivant : *Die/ doe'm Studenten dwang ontzeyd wierd/ en zeyde/* pour *Die/ doe'm Studenten dwang ontzeyd wierd/ zeyde.*

8°, correction des vers défectueux signalés dans la description précédente : *Waer in men niet en leeſt dat aen dat gruulijck ſtuck*; *Daar haare weer-partij/ gelove het/ zorghvuldigh*; *Den Prins/ den Adel/ en de Burgers te verbaſſen/*, et *Haar Wetten ſchevren/ en op niemand niet te paſſen.*

L'exactitude relative de cette édition nous porte à croire qu'elle est postérieure à celle déjà décrite.

Nous devons la connaissance de cette seconde édition à Mr J.-N.-M. Kleerkooper, à Leiden.

[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Jean Banningh. 1648.

Korte Verklaring van de Ses Eerste Vertoningen, Gedaen binnen Amſterdam, op de Eevwige Vrede. Den 5 Iunij 1648.

t' Amſterdam Gedruckt voor Ian Banningh Boeckvercooper by de beurs 1648.

In-fol. plano. Car. rom. et car. goth.

Entre le titre proprement dit et l'adresse, le texte, c'est-à-dire la description des représentations faites à Amsterdam le 5 juin 1648, à l'occasion de la conclusion de la paix de Munster, dite paix perpétuelle. Il existe deux tirages de la même édition. L'un est signé : *Dr: S. Coſter.*; le second est sans signature. Le premier contient entre autres six pièces de quatre vers néerlandais, imprimées respectivement sous les descriptions des différentes *Vertoningen*. Dans le second, les quatre vers manquent sous l'exposé de la *vijfde Vertoning* et de la *Seſte Vertoning*.

Les représentations allégoriques données à l'occasion de la conclusion de la paix de Munster, furent au nombre de dix-huit, six organisées par Samuel Coster, six par Gérard Brandt et six par Jean Vos. La pièce décrite ne concerne que les représentations soignées par Coster. Celles-ci avaient respective-

---

Leiden : maatsch. nederl. letterk. (tirage signé).
La Haye : bibl. roy. (tirage non signé).
Haarlem : bibl. ville.
Utrecht : bibl. univ.

ment pour sujet : 1, les vertus princières de Guillaume d'Orange, caché sous la forme d'Amphion ; 2, Numa ou Maurice de Nassau organisant le culte de la religion; 3, le prince Frédéric-Henri comparé à Fabius Maximus; 4, les bienfaits de la paix due à Auguste ou Guillaume II; 5, Argus aux cent yeux, image des États de Hollande veillant à la sécurité du pays ; 6, Mars chargé de chaînes, Vulcain abandonnant la fabrication des armes, la soldatesque payée, licenciée et forcée de se remettre aux travaux de la paix. Voir, pour plus de détails : Gér. BRANDT, *gedichten, uitgegeven door N. B. A.*, Rotterdam, 1649, et Samuel COSTER's *werken* ..., Haarlem, 1883, pp. 594 et 595.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jean Banningh. 1648.

Korte Verklaringh van de Ses Eerste Vertoningen, Gedaen binnen Amſterdam, op de Eeuwige Vrede. Door laſt der E. E. Heeren Burgemeesteren, t' Amſterdam op de Markt vertoont zyn (*sic*), den 5 Iunij 1648. Door Dr. Samuel Coster. Den tweeden Druck. (*Armes de la ville d'Amsterdam*).

t' Amsterdam, Gedruckt voor Ian Banningh, Boeck-verkooper, by de Beurs, Anno 1648.

In-4o, sans chiffres, sign. A 2-A 3 [A 4], 4 ff.

Réimpression de l'édition in-fol. signée du nom de l'auteur.

Le vo du titre est blanc. Chacune des pages restantes est occupée par la description d'une *vertoning*. Comme dans l'édition modèle, les en-têtes de ces descriptions sont : ... *In het Midde-Toneel.*; *In het tweede Toneel Zijnde de Rechter-zijde, word vertoont.*; *Derde Vertoningh. An de Slinker-zijde is geſtelt : Fabius Maximus.*; *De Vierde Vertoningh. Weder in de midde, en Beelt-uyt.*; *De Vijfde Vertoningh. Ter Rechter-zijde.*, et *De Seſte Vertoningh, Ter Slincker-zijde.* A la fin (vo du f. [*A* 4]), sous la dernière description, la signature : *Dr. S. Coſter.*

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
Haarlem : bibl. ville.
Utrecht : bibl. univ.

COSTER (Samuel).

S. l. ni n. d'impr. S. d.

Korte Verklaring Van De Zes Eerste Vertooningen, Gedaen Binnen Amsterdam, Op De Eeuwige Vreede, Door Last der E. E. Heeren Burgemeesteren. Door Dr. Samuel Coster.

In-4°, sans chiffres, sign. A 2-A 3 [A 4], 4 ff.

Le v° du titre est blanc. A la fin (f. [*A* 4] v°), la signature : *Dr. S. Coster.* et la mention : *Uit.*

Nouvelle impression. Les en-têtes, abrégés et régularisés, sont : *De Eerste Vertooning Beelde Uyt*, *De Tweede Vertooning Beelde Uyt*, etc. La dernière seule fait exception, et ne contient que les mots : *De Zeste Vertooning.*

Nouvelle édition, de tout point conforme, dans son aspect général, à l'édition qui fait partie du recueil : *Olyf-krans der vreede, door de doorluchtigſte geeſten, en geleerdſte mannen, deezes tijds, gevlochten. Met een byvoeging van de Bouw-zang, op het stadt-huis, door J. V. Vondel. En het Gekroonde Amſterdam, door R. Anslo ... t' Amsterdam, uit de drukkery van Tymen Houthaak. Voor Gerrit van Goedesberg, boekverkooper op 't Water. MDC XLIX.* Les deux éditions ont, l'une et l'autre, le même titre, sans différence aucune dans l'orthographe et la division

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

en lignes; une p. blanche au v° du titre; une description sur chacune des pages restantes; les mêmes en-têtes régularisés pour les cinq premières descriptions : *De Eerste Vertooning Beelde Uyt.*, *De Tweede Vertooning Beelde Uyt*, etc.; le même en-tête moins régulier au-dessus de la sixième et dernière description : *De Zeste Vertooning*; enfin la même signature finale : *Dr. S. Coster.*, suivie du mot : *Uit.*

L'une des éditions procède nécessairement de l'autre. Mais la question est de savoir laquelle des deux est antérieure. Pour notre part nous assignons la priorité, sans aucune hésitation, à l'édition qui fait partie de l'*Olyf-krans* de 1649. Dans celle-ci, le titre tronqué, sans indication de ville, d'imprimeur et de date, est parfaitement à sa place. Il y occupe le rang de titre en sous-ordre, comme tous les autres titres, également sans adresse, des différentes pièces qui composent le recueil. Dans l'édition séparée, par contre, le titre sans adresse est extraordinaire, et peut être considéré comme provenant de l'imitation servile d'un modèle donné.

L'étude comparative de l'orthographe des éditions en question et de l'édition in-4° de 1648, vient corroborer notre opinion. L'édition de 1649 suit assez fidèlement celle de 1648. Celle sans date ne s'éloigne presque jamais de celle de 1649. Quand elle le fait, elle ne se rapproche pas, excepté une seule fois, de l'édition de 1648. Elle suit sa propre voie, et plus d'une fois la modification adoptée prouve la postériorité de la pièce, par exemple :

l'emploi de l'*y* au lieu de l'*ij*, dans *tyds*, *zyn*, *vyſde*, *vergrypen*; l'emploi de l'*s* rond au lieu de l'*ſ* long au milieu des mots *Wijsheydt* et *Wysheyt*; la substitution du mot *moeyte* au mot moins correct *moeyten*; la séparation des mots *in de*, liés auparavant; la suppression de la virgule dans l'expression

... *ik weet, hoe liſtich elk getracht*
Heeft ...

L'exception dont nous avons parlé plus haut, concerne le mot *mochte* dans l'expression : *op dat allerley ſlagh van volkeren hier in vreede en vryheydt mochte woonen* ... Le mot est au singulier comme dans l'édition in-4° de 1648, alors que, dans l'édition de 1649, il est au pluriel. Ce seul cas a d'autant moins d'importance que l'emploi du singulier constitue ici une espèce de correction.

Mr J.-H.-W. Unger (*Nederlandsche Spectator*, 1883, pp. 134 et 135), se fondant sur l'aspect du papier et des caractères, prétend que la pièce est imprimée à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle. Nous ne serions pas éloignés de nous rallier à cette opinion, si les deux termes extrêmes n'étaient pas un peu trop rapprochés.

Il se peut fort bien que l'exemplaire de Leiden soit unique, et qu'il aît été imprimé sur les ordres d'un collectionneur qui désirait avoir les œuvres de Coster au complet. Il est relié à la fin d'un recueil contenant encore *Teeuwis de Boer*, 1633; *Tiisken vander Schilden*, 1642; *Ithys*, 1643; *Isabella*, 1644; *Polyxena*, 1644; *Teewis de Boer*, 1642, et une série de découpures empruntées à des livres imprimés de 1620 à 1660.

COSTER (Samuel).

HAARLEM, hérit. F. Bohn. 1883.

Samuel Coster's Werken. Uitgegeven Door Dr. R. A. Kollewijn.

Haarlem. — De Erven F. Bohn. 1883.

In-8o, XVI-640 pp. chiffrées. Car. rom.

Pp. lim. : faux titre; titre reproduit; *Voorbericht.*, daté de Deventer, 25 décembre '82, et signé: *Dr. R. A. Kollewijn.*, et *Inleiding.*

Pp. [1]-70 : *Boere-klucht Van Teeuwis De Boer, En Men Juffer Van Grevelinckhuysen.*

Pp. [71]-140 : *Ithys. Treurspel.*

Pp. [141]-213 : *Spel Vande Rijcke-Man.*

Pp. [215]-294 : *Iphigenia. Treur-spel.*

Pp. [295]-370 : *Isabella. Treurspel.*

Pp. [371]-450 : *Polyxena. Treur-spel.*

Pp. [451]-488 : *Duytsche Academi.*

Pp. [489]-550 : *Spel Van Tiisken Vander Schilden.*

Pp. [551]-575 : *Ghezelschap der Goden, vergaert op de ghewenste Bruyloft van Apollo, Met de eenighe en eerste Nederduytsche Academie.*

Pp. [577]-594 : *Vertoninghen Tot Amsterdam ghedaan door de Nederduytsche Academie, Op de Inkomste van zijn Excellentie, Maurits, Prince van Orangien, etc. In 't Iaar* 1618, *op den* 23 (sic), 24en, 25en *dach in Mey ...*

Leiden : maatsch. nederl. letterk.
Deventer : bibl. ville.
Utrecht : bibl. univ.
Anvers : bibl. ville.
Gand : bibl. univ.

Pp. [595]-602 : *Korte Verklaring Vande Ses Eerste Vertoningen, Gedaen binnen Amsterdam, op de Eevwige Vrede. Den* 5 *Iunij* 1648.

Pp. [603]-618 : *Gedichten.*, comprenant : α, *Kleynigheyts Lof.*, imprimé d'après le texte qui figure dans : *Verscheyde nederduytsche gedichten, het tweede deel verzamelt door J. V. M.*, Amsterdam, Lodewyck Spillebout, 1653, p. 46; β, *Lof Van 'T Landtleven.*, emprunté par Kollewijn au même recueil, p. 128; γ, *Voor de Bank van Leening, de Historie daar Jozef 't Egiptisch koorn uit deelt; door Mr. Hendrik de Keizer.* Deux vers, probablement une inscription faite pour la banque en question. D'après une note au bas de la page, l'inscription serait de 1616, époque à laquelle Henri de Keizer installa le lombard dans le *Turfhuis der Huiszitten aan de oude zijde.* Kollewijn n'indique pas d'où il a tiré la pièce. Il l'a trouvée, avec celle qui suit, dans les découpures, reliées avec plusieurs autres œuvres de Coster appartenant à la *Maatschappij der Nederl. letterkunde* de Leiden. La découpure en question provient du *Bloemkrans van verscheiden gedichten*, Amst., 1659, in-8°; δ, *Op Een Rol Van Den Ridder Dirk van Rodenburg, Gegeven Aan Thomas Gerritsen de Keizer Om van hem gespeelt te worden* ... La pièce dit entre autres: *Leert eerst uw' A, B, ter degen, Leer dan eerst voor al wel spellen; Jouw Sintax moet gij oock weten, Daar gij niet van hebt vergeten.* et *Leert van haar de maat en gronden.* D'après une autre note de la même page, cette épigramme serait de la fin de 1616 ou du commence-

ment de 1617, et se rapporterait à la querelle littéraire de Coster avec Rodenburgh, auteur dramatique comme lui. Nous croyons qu'elle n'est pas antérieure à l'inauguration de l'Académie, seconde moitié de 1617, qu'elle pourrait même être des derniers mois de cette année. L'*Eerſte deel* de la *Melibea* de Rodenburgh parut vers le commencement de l'année 1618. A la fin d'un sonnet, inséré dans les ff. lim. et signé : *In hoop verblydt.*, il est dit : *Ken hy geen A. B. C. hy ken wel moy boeckſtaven.*, allusion évidente à l'attaque de Coster. Dans le *Rodomont en Isabella*, qui parut probablement au mois de mars 1618, un poète inconnu exprime son admiration pour le talent de Rodenburgh en débutant par ces mots : *Littera nota tibi est : & Grammaticam bene noſti Hoc licet inſulſus Rhetor ita eſſe neget.* Dans le *Voor-spel* du *Wraeckgierigs treurſpel*, imprimé dans le cours de l'année 1618, le chevalier lui-même parle de l'insulte subie comme d'un fait récent :

... M. Ad. Noch moet ick u zegghen,
Hoe dat, men my onlanghs verleen, te laſt gingh legghen,
Dat ick in myne kunſt was een A. B. C. Klerck,
En dat ick voet noch maet en hadd' in al mijn werck.
Horat.
Hoe? zeyt men dat van u? M. Ad. Ia durſten 't oock [wel ſchryven
Op dat het immer in gheheugenis mocht blijven,
Ghelijck 't oock blyven zal, want ick vergheet niet haeſt,
Doch die 't my schreef, zo 'tſchijnt, die reutelt, of die [raeſt.

En dunckt u niet, als ick dit zegghen dus moſt hooren,
Dat hy wel waerdich was dit lemmet om zijn ooren
Te hebben? Hora. Dubbel over. M. Ad. En 't is niet [gheſchiet,
Vermits het moed'ge Paert en acht de keffingh niet
Van blaffers, want de blaffers eynd'lijck moede werden,
En 't Paert in moedicheyt, ken hun wel overherden.
Maer weet ghy wel waerom de blaffert duerich keft?
Om dat hy 't Peerdens moed tot tooren niet verheft.
En brinzen doet van ſpijt, mits hy 't Paert tracht te [byten,
Maer 't ſtil-ſtaen van het Paert, kent 't (sic) *blaffen wel*
Horatius zo heb ick oock met hem ghedaen, [verſlyten :
En treck my zijn ghekakel oock in 't minſt niet aen.
Zo veel mijn kunſt belanght, dat ken een yder weten,
Hoe-wel hy zeyt dat ick daer niet van heb vergheten :

Comme on le voit, la pièce a déjà été imprimée à cette époque. Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver où. Nous ne connaissons pas d'édition antérieure à celle qui figure dans le *Bloemkrans van verscheiden gedichten*, Amsterdam, 1659, in-8°, p. 198; ε, *Lof-dicht.*, poésie tirée des ff. lim. de : G. van HOGENDORP, *trver-spel van de moordt, begaen aen Wilhem by der gratie Gods, Prince van Oraengien, etc.* ... Amsterdam, Corn. vander Plasse, 1617; ζ, *'Tboeck Tot Den Leser.*, emprunté aux ff. lim. de : G. A. BREDEROODS *spaanſchen Brabander Ierolimo*..., Amsterdam, Corn. vander Plasse, 1618; η, *Lijk-dicht Op Brederode.* Réimpression de la pièce qui figure dans le *Groot lied-boeck* de Bredero, p. [1] de

la 3e pagination; ϑ, *Grafschrift, Op ... Johan van Olden Barnevelt.* Kollewijn ne connait la pièce que par une découpure appartenant à la *Maatschappij* déjà mentionnée. Se basant sur le titre courant de deux feuillets, auxquels appartient cette découpure, il croit que celle-ci provient d'un recueil intitulé : *Verscheide Gedichten*, différent des *Verscheyde nederduytsche gedichten.* Le titre réel du livre est : *Bloemkrans van verscheyden gedichten*, Amst., 1659, in-8o, p. 35; ι, *Lof-dicht Ter Eeren Van Den Gheleerden Heer Heyndrick Storm, Raadt ende Advocaet, Fiskaal der Admiraliteyt tot Amsterdam.* Reproduction du texte qui se rencontre dans : *M. Annaeus Lucanus, van 't borger oorlogh der Romeynen ...*, Amst., 1620, in-8o; κ, *Drukfaut in 't Papiere Geldt Aldus te verbeteren.* Réimpression de la pièce qui figure dans : VONDEL, *poëzy of verscheide gedichten ...*, Franeker, 1682, II, p. 195; λ, ... *Sonnet Tot Den Lezer.* Conforme au texte du *Bloemkrans*, Amst., 1659, p. 32. La note ajoutée à la suite du *Grafschrift*, lettre ϑ, peut se répéter ici; μ, *Op Het Verkiezen van den Heer Jacob Van Wassenaer, Heer van Opdam, Hensbroek, &c. tot L. Ammiraal van Holland, &c.* Probablement de c. 1653, année de la nomination de Van Wassenaer en qualité de lieutenant-amiral. Imprimé d'après une découpure appartenant à la *Maatschappij* déjà citée, et provenant, apparemment, du *Hollandsche Parnas* de Van Domselaer, Amst., 1660, in-8o, p. 583; ν, *Aen Iohan Koenerding.* Imprimé d'après une découpure de même nature, mais provenant, sans doute, du

Landts-levens-lof de Jean Koenerding, Amst., 1658, in-4°, p. 20. La pièce se rattache probablement, d'après le dr Kollewijn, à la polémique qui éclata entre Westerbaen et Vondel, lorsque celui-ci se fut converti au catholicisme ; ξ, *Liedeken, Op de wijse : Cornette Musicaal.*, signé : *By my, die ick zy.* Se trouve ajouté à la collection des œuvres de Coster, appartenant à la *Maatschappij der nederlandsche letterkunde* de Leiden, mais le dr Kollewijn est d'avis que la pièce n'est pas de cet auteur.

Pp. [619]-622 : *Voorrede Tot De Spelen van Gerbrand Adriaensz Bredero Amsterdammer. t' Amsterdam, Voor Cornelis Lodewijcksz. vander Plasse* ... 1617.

Pp. [623]-626 : *Bijlage. Brieven van en aan S. Coster.* Se compose de quatre lettres, deux de Coster à Nicolas Fontanus et deux de Fontanus. La première seule, de Coster, est datée : *Amsteld. Ianuarii* 1639.

Pp. [627]-638 : *Aanteekeningen En Verbeteringen.*

Pp, [639] et 640 : table du contenu.

Les différentes œuvres de Coster, excepté le groupe des *Gedichten* et les autres accessoires, sont précédées d'une préface. Dans les pièces qui ont eu plusieurs éditions, Kollewijn prend pour base de son travail la première édition, quitte à corriger le texte d'après les autres quand il y a erreur évidente. Dans l'*Ithys* il a cependant préféré la deuxième édition. Pour l'*Iphigenia* il a dû se contenter de la deuxième de 1617, la première, l'in-folio de cette année, lui étant inconnue. Au bas des pages, il a donné les variantes des différentes éditions dont il n'a pas adopté le texte et parfois quelques notes historiques ou bibliographiques.

SAMUEL COSTER.

LISTE SOMMAIRE DE SES ŒUVRES.

Spel van Tiisken vander Schilden ... Tot Amsterdam, by Willem Ianſz., 1613. In-4°.

Idem. Tot Delf, by Ian Andrieſz., 1615. In-4°.

Idem. Tot Amsterdam, ghedruckt voor Dirck Cornelisz. Houthaeck, 1642. In-4°.

Spel vande rijcke-man ... t'Amſterdam, by Cornelis Lodewijckſz. vander Plaſſen, 1615. In-4°.

Idem. T'Amsterdam, voor Cornelis Lodovvijckſz. vander Plaſſen, 1621. In-4°.

De clucht van Meyſter Berendt. [t'Amſterdam, by Cornelis Lodewijcſz. vander Plaſſen, 1615]. In-4°. — A la suite de : *Spel vande rijcke-man ...*

Idem. [T'Amſterdam, voor Cornelis Lodovvijckſz. vander Plaſſen, 1621]. In-4°. — Id.

... Itys Trevrspel. t'Amsterdam, by Cornelis Lodewijckſz. vander Plaſſe, 1615. In-4°.

Idem. T'Amstelredam, Nicolaes Bieſtkens, 1618. In-4°.

Idem. T'Amsterdam, voor Cornelis vander Plaſſen, 1619. In-4°.

Idem. t'Amsterdam, voor Dirck Corneliſz. Houthaeck, 1643. In-4°.

Samvel Costers Iphigenia Treur-spel ... T'Amsterdam, by Nicolaas Bieſtkens, 1617. In-fol.

Idem. Na de copy, 't Amsterdam, by Nicolaas Bieſtkens, 1617. In-4°.

*Idem. Amsterdam, 1619. In-4°. — [Vander Aa, *biograph. woordenboek*, III, p. 766].

Idem. Den derden druck. Na de copye tot Amsteldam, by Nicolaes Biestkens, 1626. In-4°.

*Idem. Amsterdam, 1627. In-4°. — [Catalogus *der letterkundige nalatenschap van wijlen Jacobus Koning*, 1833, 2e vol., p. 319].

Idem. Den vijfden druck. t'Amsterdam, ghedruct by Abraham de Wees, 1630. In-8°.

*Idem. Den sesten druck. Amsterdam, Abraham de Wees, 1630. In-8°. — [Samuel Coster's *werken*, Haarlem, 1883, p. 217]. Existe au *British museum*.

Idem. Den vierden druck. Tot Amsterdam, ghedruckt by Abraham de Wees, 1631. In-8°.

Academi. Op Alderheylighen dagh. Hoe't in de vvereldt gaat, en hoe't behoort te gaan ... [Amst., Nicol. Biestkens, 1617]. In-fol.

Vertoninghen, tot Amſterdam ghedaan door de nederduytſche Academie, op den (*sic*) inkomste van ... Maurits prince van Orangen, &c. in 't iaar 1618 ... T'Amsterdam, by Nicolaes Bieſtkens, 1618. In-4°.

Idem. T'Amsterdam, by Nicolaes Bieſtkens, 1618. In-4°. — Autre édition de la même année.

Ghezelſchap der Goden vergaert op de ghewenſte bruyloſt van Apollo, vader en voeder van conſten en conſtenaren, met de eenighe en eerſte Nederduytſche Academie ... T'Amsterdam, by Nicolaes Bieſtkens, 1618. In-4°.

Duytſche Academi, tot Amſterdam gheſpeelt, op den eerſten dach van Oegſtmaant, in 't iaar 1619. S. A. C. T'Amsterdam, voor Cornelis Lodovviickſz. vander plaſſen ... 1619. In-4°.

*Idem. 1629. In-4°. — [Dans : Het EEUWGETIJDE *van den Amst. schovwburg*, 2e vol., d'après : *Alphabetisch* OVERZICHT *der tooneelstukken in de bibliotheek van Johs Hilman*, n° 344]. Cette édition n'existe pas. *Het Eeuwgetijde* est un recueil factice appartenant à la bibliothèque de l'université d'Amsterdam. Il est composé de plusieurs pièces, imprimées à des époques différentes. Le *Duytſche Academie* qui en fait partie, est un exemplaire de l'édition de 1619.

S. Costers Isabella Treur-ſpel ... T'Amsterdam, voor Cornelis Lodovvijckſz. vander Plaſſen. — Amsterdam, Nicolaes Bieſtkens, impr., 1619. In-4°.

Idem. T'Amsterdam, voor Cornelis Lodowijckſz vander Plaſſe, 1627. In-4°.

Idem. t'Amsterdam, ghedruckt by Iacob Thomaſz Sergeant, 1634. In-4°.

Idem. t'Amsterdam, Dirck Corneliſz Houthaeck, 1634. In-4°. — C'est l'édition précédente avec une autre adresse.

Idem. t'Amsterdam, by Paulus Matthijſz. Ghedruckt voor Dirck Corneliſz. Houthaeck, 1644. In-4°.

Idem. t'Amsterdam, by Jacob Leſcaille, 1666. In-8°.

S. Costers Polyxena Treur-ſpel ... T'Amsterdam, voor VVillem Ianſz. Cloppenburch. — Amsterdam, Nicolaas Bieſtkens, impr., 1619. In-4°.

Idem. t'Amstelredam, gedruckt by Abraham de Wees, 1630. In-8°.

Idem. t'Amstelredam, ghedruckt voor Abraham de Wees, 1644. In-4°.

Nederduytſche Academijs Niemant ghenoemt, niemant gheblameert ... Door S. A. Coſter. T'Amsterdam, voor Cornelis vander Plaſſen, 1620. In-4°.

S. Costers boere-klvcht, van Teeuwis de Boer, en men juffer van Grevelinckhuyſen : op het woordt, 't Krom hout brandt ſoo vvel alſt recht, alſt by de vyer ken komen. t'Amſtelredam, voor Cornelis Lodowijckſz. van der Plaſſe, 1627. In-4°.

Idem. T'Amstelredam, voor Cornelis Lodowijckſz : vander Plaſſe, 1633. In-4°.

Idem. 't Amsterdam, voor Dirck Corneliſz. Houthaeck, 1633. In-4°.

Idem. t'Amsteldam, gedruckt by Nicolaes van Raveſteyn, voor Dirck Corneliſz Hout-haeck, 1642. In-4°.

Idem. t'Amsterdam, by Jacob Leſcaille, 1663. In-8°.

*Idem. Amsterdam, Jac. Lescaille, 1668. — [NAAMLIJST *der tooneelspellen behoorende onder de privilegie van den Amsterdamschen Schouwburg*]. Cette édition n'existe pas. Le millésime 1668 est une faute pour 1663.

Idem. Amsterdam, R. W. P. De Vries, 1891. In-8°.

De schets van dvc d'Alva, die de Hollanders balhoorigh maackt ... Strenge heeren en dienen niet lang ... S. l. ni n. d'impr., 1630. In-4°.

Idem. Strenghe heeren rechten niet lang ... S. l. ni n. d'impr., 1630. In-4°.

Korte verklaring vande ses eerste vertoningen, gedaen binnen Amſterdam, op de eevwige vrede. Den 5 Iunij 1648. t'Amſterdam, voor Ian Banningh, 1648. In-fol. plano. — Deux tirages.

Idem. t'Amsterdam, gedruckt voor Ian Banningh, 1648. In-4°.

Idem. [Amsterdam, Tym. Houthaak, voor Gerrit van Goedesberg, 1649]. In-12°. — Dans : OLYFKRANS *der vreede* ..., pp. [267-274].

Idem. S. l. ni nom d'impr. ni d. In-4°.

Idem. [Amsterdam, by Gillis Barbon en Willem Gla, 1748]. In-4°. — Dans OLYFKRANS *der vrede* ..., Amst., [1748], pp. 111-114.

Idem. [Amsterdam, gebroeders Binger, 1859]. In-8°. — Dans : *De werken van* VONDEL, édition Van Lennep, t. V, *Nalezing*, pp. 15-17.

Samuel Coster's werken. Uitgegeven door Dr. R. A. Kollewijn. Haarlem, de erven F. Bohn. 1883. In-8o. — Destiné à faire partie de : *Drie dichters uit de zeventiende ceuw opnieuw uitgegeven en toegelicht door Prof. Dr. H. E. Moltzer, Dr. R. A. Kollewijn en Dr. Jan Ten Brink.* Les œuvres de Brederoo et de Starter, qui devaient suivre, n'ont pas paru.

On rencontre de Coster les pièces de vers détachées suivantes :

α, *Kleinigheyts lof.*, dans les diverses éditions de la tragédie *Ithys*, 1615, 1618, 1619 et 1643; puis, avec plusieurs variantes, dans le recueil : APOLLO *of ghesang der Musen* ..., Amsterdam, Dirck Pietersz., 1615, f. *P*3 vo; enfin, avec quelques variantes seulement, dans : *Verscheyde nederduytsche* GEDICHTEN, *het tweede deel verzameld door J. V. M.*, Amsterdam, Lodewyck Spillebout, 1653, p. 46. C'est le texte de cette dernière édition qui a été reproduit par le dr Kollewijn dans : *Samuel* COSTER'*s werken*, Haarlem, 1883, in-8o.

ε, *Lof Van 'T Landtleven.* Imprimée d'abord dans APOLLO *of ghesang der Musen* ..., Amst., 1615, f. [4] ro, cette pièce figure aussi dans les différentes éditions de la tragédie *Polyxena*, 1619, 1630, 1644, à la fin du second acte, et, avec quelques rares variantes, dans : *Verscheyde nederduytsche* GEDICHTEN, Amst., 1653, t. II, p. 128. Le texte donné dans : *Samuel* COSTER'*s*

werken, 1883, est conforme à cette édition de 1653.

γ, *Op een rol van den Ridder Dirk van Rodenburg, gegeven aan Thomas Gerritsen de Keizer om van hem gespeelt te worden.*, dans : BLOEMKRANS *van verscheiden gedichten*, Amsterdam, Louwijs Spillebout, 1659, in-8°, pp. 198 et 199.

δ, *Voor de Bank van leening, de Hiſtorie daar Jozef 't egiptiſch koorn uit deelt; door Mr. Hendrik de Keizer.*, dans le même recueil, p. 199.

ε, Pièce de dix-huit vers à l'éloge de : *Trver-spel van de moordt, begaen aen Wilhem by der gratie Gods, prince van Oraengien ... Ghedicht door G. van* HOGHENDORP, Amsterdam, Corn. vander Plasse, 1617, et Amst., Nic. van Ravesteyn, pour Dirck Cornelisz. Houthaeck, 1639, in-4°, dans les liminaires de la tragédie.

ζ, *'Tboeck tot den leser.*, de 14 vers, dans le *Spaenſchen Brabander Ierolimo* de Brederoo, édition d'Amsterdam, Corn. Vander Plasse, 1618, in-4°, et éditions subséquentes [1].

η, *Lijkdicht op Brederode.*, de 4 vers, dans les *Lijkdichten* à la suite de : *G. A. Brederood's Stomme Ridder, ghespeelt op de Nederduytsche Academie, in 't jaer ...* 1618, Amst., Cornelis Lodewijcksz vander Plasse, 1619, sans sign.; dans : *Groot*

---

[1] Elle ne figure pas dans l'édition sans date, imprimée probablement en 1617. Voir : *Nederlandsche Spectator*, 1883, p. 141.

liedt-boeck de Brederoo, Amst., Corn. Lodewyx van der Plasse, 1622, in-4° obl., p. 1 de la 3e pagination, avec la signature *S. C.*, à côté du portrait de Brederoo gravé par HG. (Hessel Gerrits); dans : *Alle de spelen van Gerbrand Adriaenſſ* BREDEROO ..., Rotterdam, Pierre van Waesberge, (1622), in-4°, c'est-à-dire dans les *Lijckdichten* imprimés à la suite du *Stommen Ridder*, f. *Sſſ* 2 r° (pièce 3, sans signature); à la suite du *Stommen Ridder*, 1633 (d'après J.-H.-W. Unger); dans : *Alle de wercken ... van ...* BREDEROO ..., Amst., Corn. Luidewijckz vanden Plasse, 1638, in-4°, et Amsterdam, Joost Hartgers, 1644, in-8°, toujours dans les *Lijck-dichten* imprimés à la suite du *Stommen Ridder* (sans sign.).

ϑ, *Grafschrift, op den hooggeleerden, verstandigen ridder en advocaat van Holland, &c. Johan van Olden Barnevelt.*, 4 vers signés : *S. Koster.*, dans : BLOEMKRANS *van verscheiden gedichten*, Amst., Louwijs Spillebout, 1659, in-8°, p. 35. Nous croyons qu'il doit y avoir une édition antérieure.

ι, *Lof-dicht ter eeren van den gheleerden heer Heyndrick Storm, Raedt ende Advocaet, Fiscaal der Admiraliteyt tot Amsterdam.*, de 16 vers, dans : *M. Annaeus* LVCANVS, *van 't borger oorlogh der Romeynen ... overgeset in Nederlands rijm-dicht door D. Heyndrik Storm*, Amsterdam, 1620, in-8°, peut-être aussi dans l'édition in-4° d'Amst., (1617?) et, probablement, dans l'édition in-8° de 1640 du même ouvrage.

κ, *Druck-Faut in't Pampiere Geld aldus te beteren.*, de 18 vers, au v° du titre de : *De schets van dvc d'Alva, die de Hollanders balhoorigh maackt ...*, s. l. ni n. d'impr., 1630, in-4° (pièce signée : *O.O.O.O.O.*); puis dans : VONDEL, *poesy ...*, II, Schiedam, 1647, in-12°, p. 24, et Schiedam, 1660, in-8°, p. 27; dans : VONDEL, *poëzy of verscheide gedichten ...*, Franeker, Leonard Strik, 1682, in-4°, II, p. 679; dans : VONDEL, *hekeldigten ...*, Amersfoort, 1705, in-8°, pp. 15 et 16[1]; et dans : VONDEL, *werken*, édit. de van Lennep, Amst., 1855-59, III, p. 77.

λ, *Sonnet tot den lezer.*, de 14 vers, et signé du nom de Coster, dans : Reinald SCOT, *ondecking van tovery, eerſt beſcreven in engelſch ... verduyſcht door Thomas Baſſon ...*, Leiden, Thomas Basson, 1609, et Leiden, Guill. Christiaens, 1637; puis dans : BLOEMKRANS *van verscheide gedichten*, Amst., 1659, p. 32.

μ, *Op het verkiezen van den heer Jacob Van Wassenaer ... tot L. Admiraal van Holland, &c.*, pièce de 8 vers, signée : *S. Koster.*, dans : *Hollantsche*

---

[1] Unger, dans le *Nederlandsche Spectator*, 1883, p. 142, prétend que la pièce se retrouve dans les différentes éditions qui portent l'adresse de Amersfoort. D'après la *Bibliographie van Vondels werken*, du même auteur, pp. 5-9, il y a des *Hekeldichten* avec l'adresse de Amersfoort, cinq éditions de 1705, quatre de 1707, et deux de 1736. Nous n'avons vu que celle de 1705, décrit au n° 10, p. 6 de cette *Bibliographie*.

PARNAS, *of verscheide gedichten ... door T. van Domselaer verzamelt, ...* Amsterdam, Jacob Lescaille, 1660, in-8°, I, p. 583.

ν, *Aen Iohan Koenerding.*, de 8 vers, dans : LANDTS-LEVENS-LOF. *Aen Jufvrouw Petronella Kats door J.K.* (J. Koenerding). *Met eenige byveersen van verscheyde poeten*, Amst., Gabriel à Roy, pour Dirck Vinckenbrinck, 1658, in-4°, p. 20.

ξ, *Liedeken, Op de wijse : Cornette Mufsicaal.* Pièce signée de la devise : *By my, die ick zy.*, et composée en l'honneur de Jean van Oldenbarnevelt exécuté en 1619. Une ancienne impression, découpée, fait partie de la collection des œuvres de Coster appartenant à la *Maatschappij der Nederl. letterkunde* à Leiden. Kollewijn, pour cette raison, l'a fait réimprimer dans les *Werken* de Coster. Il ajoute cependant que, eu égard au style, au début et à la signature, il croit qu'elle n'est pas de Coster. Nous devons à Mr J.-N.-M. Kleerkooper de Leiden plusieurs renseignements complémentaires, dont voici le résumé : 1°, la découpure de la *Maatschappij* susdite provient de l'ouvrage : (Corn. BOSCH?), *historie van het leven en sterven van heer Johan van Olden-Barnevelt ... door een liefhebber der waerheyt ... In 't jaer onfes Heeren, anno* 1648, in-4°, ff. *Lll* 2 v° et *Lll* 3 r°, à la fin du vol.; 2°, dans l'*Historie* et dans les *Werken*, la *Liedeken* est incomplète du 7e vers du 4e couplet : *Op haar / die onbedacht /*; 3°, la même *Liedeken*, complète, a

d'abord paru dans : *Trver-dichten over het iammerlijck om-brenghen des edelen ende vvijdt-beroemden helds Iohan van Oldenbarnevelt ... Gedruckt int jaer* 1620., recueil de six pièces de vers, dont une en latin et cinq en néerlandais. De ce nombre deux seulement sont signées, celle qui nous occupe (*By my ...*) et le *Iaardicht* de deux lignes qui suit (sign. : *D. O. M.*); 4°, les six pièces sont probablement d'un seul auteur, et il n'y a aucune raison pour identifier celui-ci avec Sam. Coster.

o, *Lof-dicht.* en l'honneur de Brederoo, de 18 vers et signé : *S. C.*, dans les liminaires de : G. A. Brederoo, *groot-lied-boeck* ..., Amst., 1622, in-4° obl., ff. lim., et dans le *Nederlandsche Spectator*, 1883, pp. 141 et 142.

On rencontre encore une préface de Coster en tête de : *Alle de spelen van Gerbrand Adriaenſz* Brederoo ..., Amsterdam, Corn. Lodewijcksz. vanden Plasse, 1617, in-4°, et (avec quelques variantes) Rotterdam, Pieter van Waesberge, 1622, in-4°.

Enfin deux lettres de Coster à Nic. Fontanus ont été intercalées dans l'ouvrage : *Responsionvm et curationvm medicinalivm liber vnvs. Autore Nicolao* Fontano, *Ioh. filio, medico Amstelodamensi*, Amst., Joan. Janssonius, 1639, ff. 10-16.

Le *Schets van dvc d'Alva*, avec le *Druck-Faut*, et le *Lof-dicht* en l'honneur de Brederoo sont les seules pièces qui n'aient pas été reproduites par Kollewijn dans les *Werken* de Coster, 1883.

COORNHERT (Dirck Volckertsz.).

S. l. ni n. d'impr. s. d.

Abrahams || Auffgang. || durch || Djttrich Volckhert Corn=||Hertz niederlándifch be=|| fchrieben. || Diff hat gemacht in feinem Auffgang || ohne Pein vnd Schmertz/ || Der von Menfchen verworffne/ vnd || von GOtt Er=Coren=Hertz. ||

In-12°, sign. Aij-Fvj [Fviij], 68 ff. non chiffr. Car. goth.

Traduction allemande. Les chansons aussi ont été traduites, mais la dédicace à Arn. van Wachtendonk et l'acrostiche au nom de Jean Taets van Ameronghen manquent.

A la fin le distique :

Von Dir *Aus Zu* Gott *Ein* :
In Ihm *ift die* Ruh *allein.*

Les mots reproduits en caractères italiques sont imprimés en car. goth. ; les autres mots en car. rom. Il s'agit probablement d'un anagramme, que nous n'avons pu déchiffrer.

Cette traduction allemande de *Abrahams Wtganck* doit être très rare. L'exemplaire appartenant à la bibliothèque de l'université de Breslau est le seul qui nous aît été signalé.

Breslau : bibl. univ.

CARION (Jean). — Amb.[roise] Mag.[irus].

ANVERS, Jean van Liesvelt. (1559).

Een vremde ende ſeer won‖derlijcke Prophetie / beſchreuen door den hoochgheleerden en=‖de vermaerden Doctoor M. Joannem Carion Aſtronomijn ‖ des Kueruorſts van Brandenborch. ‖ (*Filet*). Jtem noch een ſchoone ende clare Reuolutie op deſen teghen=‖woordighen iare van neghen en vijftighen / door den hooch=‖gheleerden ende experten Doctoor ende Mathe=‖maticum M. Amb. Mag. ‖ M. D. LJX. ‖

TANDEM

EXPES. FLOS

ENATAT

Leiden : bibl. Thysius.

Gheprint Thantvverpen || By Hans van Liefueldt ghefvvoren Boeckprintere, binnen der voor-||noemder ſtadt, vvonende op die Cammerpoort brugghe, in || den ſchilt van Artoys, met conſent ende permiſsie || der Conincklijcker Maieſt. || Onderteeckent. P. de Lens. ||

In-4°, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

Contient un : *Prologhe Oft* || *Voorredene.* ||, finissant comme suit : *Daeromme wie ooren heeft om te hooren die hoore.*||, la pronostication concernant la situation politique de cette époque, et puis, trois autres pronostications : 1°, ¶ *Deſe nauolghende Prophetie / is ouer hondert iaren geſchre||uen tot Madeborcht* (Magdebourg) *in Latijnſcher talen / eñ luyt als hier na||volcht.*, signée : *Abbas Ioachim ...*; 2°, ¶ *Jtem ick vinde noch een bediedelijcke Prophetije / die welc=||ke claerlijcken aldus luydende is in onſer talen.*, terminée par ces mots : *Pudicus facie regnabit vbique.*; 3°, ¶ *Een corte Reuolutie gecalculeert opt Jaer duyſent vijf hon||dert ende neghenenvijftich. Door M. A. M.* (Magister Ambrosius Magirus). A la fin, l'approbation, datée de Bruxelles, le 12 nov. 1558, et signée : *P. de Lens.*

CESSINO (Zenobio).

ANVERS, Jacq. van Liesvelt. (1536).

Die blijde eñ tríumphāte íncoē=||ſte des aldermoghenſten/ Onuerwinlijcſtē Heer/ Heere Kaer=||le van Ooſtenrijcke eñ van ſpaingen/ bider Gods gena||dē Rooms Keyſer die vijfſte van diē name Altijt || vermeerder des Rijcx. geſchiet dē .v. dach in || april binnen Roomē. anno .xv.c.xxxvi. ||. (*Gravure sur bois, sans nom de graveur*).

In-4°, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

La gravure au titre représente l'empereur passant sous un arc de triomphe. Au v° du titre, un autre titre plus détaillé : *Die blijde eñ triūphante incoemſte des alder mo=||ghenſten/ onuerwinlijcſten/ victorieuſten/ eñ zeere gheluckichſtē Heere/ Heere || Kaerle vā Ooſtenrijcke eñ vā Spaingen/ bider Gods ghenadē Rooms Key||ſer die vijfſte vā dien name Altijt vermeerdere des Rijcx/ Jn die zeere vermaer=||de triūphant eñ heylichſte ſtadt van Roomen/ met oick der ſignificatien ofte be||duydeniſſen int particuliere der archen triumphal eñ ander miſterien van antijcke figueren || So in proſa ſo in latijnſche veerſen. 2c. || ¶ Welcke triumphante incoemſte bijden ſcrijuer der ſeluer geſonden geweeſt is aen den || edelen welgheborē Heere (Heere) alixandere de medecis behoude ſone ons*

Leiden : bibl. Thysius.
Gand : bibl. univ.

gheuadichs (sic) *Hee||ren des Keyſers voorſcreuen eñ eerſte Hertoghe van florentien / ꝛc. gelijck een yeghelijck || leſer byden naeruolgenden brieue / eñ anderſins moghen verſtaen.* || ¶ *Aen die ghenade des Hertoghen van Florentien mijnen alder goedertierenſten Hee||re / ende meeſtere.* ||

Relation circonstanciée de l'entrée de Charles-Quint à Rome, le 5 avril 1536, avec une description des arcs de triomphe, inscriptions, etc. A la fin : *Die concluſie des ſcriuers || Dit v̊ſtaē hebbeñ / ſo laet ic uwer genadē iugerē watter der ſeluer afdunct / eñ die || hādē uwer edelhꝫ cuſſende / gebiedic mi in de goede gratie uwer genadē Wt Romē || den .v. dach vā April. M. ccccc. xxxvi. aldus onderteikent / Zanobio Ceſſino.* ||

Gheprint Tantwerpē op die cāmerpoortbrugge bi mi Jacob van Liefuelt (sic). ||

CORONATIE (Die) vande K. M. ... te Boloingien.

ANVERS, Jacq. van Liesvelt. (1530).

Die Coronatie vāde. K. || M. ghefchiet te Bo=||loingien. Den .xxij. dach in Fe=|| bruario nv left ledē. || (*Gravure sur bois*).

In-4°, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

La gravure sur le titre, un assemblage de deux fragments d'autres gravures, représente la rencontre de deux princes, avec leur suite.

Relation détaillée des cérémonies du sacre de Charles-Quint, comme roi de Lombardie et empereur d'Allemagne, qui eurent lieu à Bologne, du mardi 22 au jeudi 24 février 1530.

A la fin, l'adresse : ◖ *Gheprint Tantwerpen op die Camerpoort||brugghe. Jnden fchilt van Artoys Bi || Jacob van Liefuelt||*, suivie d'une grande gravure sur bois, représentant les armes de Charles-Quint comme empereur, portées par deux génies. Le même bois se voit sur le titre de : DORDINANCIE *vander incomften / ghedaen by onfen keyfer ende coninck Kaerle jnde ftadt van Bolongien ... M. CCCCC. eñ XXJX. in ... Nouember*, pièce qui porte, à la fin, l'adresse de l'imprimeur Mich. [Hillen] van Hoochstraten, Anvers, 18 déc. 1529. Les caractères qui ont servi à l'impression des deux opuscules sont également les mêmes.

Leiden : bibl. Thysius.

CHARLES-QUINT. Hoe de Keyſ. maieſt. ingecomen is te Moenighen ...

ANVERS, Mich. (Hillen ou Hillenius) van Hoochstraten. 1530.

Hoe de Keyſerlike maie=||ſteyt ingecomen is te Moenighen/ op den .x. dach || Junij int iaer M. CCCCC. ende XXX. || ¶ Hoe de Keyſerlijcke maieſteyt vandē Kuervorſten eñ || vorſtē in ſijn incoemſte voer Auſburch op dē .xv. dach || Junij ontfangen is geweeſt. Eñ hoe die omganc || op den feeſtelijcken dach des lichaems Chriſti || Jeſu/ den .xvi. dach Junij te Auſ=||burch gehoudē is geweeſt. || (*L'aigle germanique placée entre trois bordures à arabesques. Dans celle qui occupe la partie supérieure, le portrait de Charles-Quint, et deux génies, dont l'un tient les armes de l'Empire, l'autre celles de la ville d'Anvers*).

In-4o, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

Divisé en deux chapitres : ¶ *Hoe de Keyſerlijcke Maieſteyt ingeredē is te || Moenighen op den .x. dach van Junij || int Jaer M. CCCCC. XXX.* ||; ¶ *Deſe nauolgende Kuervorſten ende Vor=||ſten ſijn eer dat de Keyſerlijcke maieſteyt quā || te voeren Tauſburch inghereden eñ || ghecomen gheweeſt.* ||

Leiden : bibl. Thysius.

Le 1er chap. est un récit de l'arrivée (10 juin) et de l'entrée triomphale (11 juin) de Charles-Quint dans la ville de Meiningen, au cours de son voyage pour se rendre à la diète d'Augsbourg (20 juin). Le 2e chap. est une relation de l'entrée solennelle de l'Empereur à Augsbourg (15 juin) et de sa présence à la procession du St. Sacrement (16 juin). C'est à cette procession que les princes protestants (le landgrave de Hesse, le duc de Lunebourg, le marquis Georges de Brandebourg et le comte d'Anhalt) avaient refusé d'assister.

A la fin : ℭ *Gheprent Tantwerpen by my Michiel van Hooch*||*ſtraten inde Rape. Jnt iaer M. CCCCC. eñ* || *XXX. op dē .xviiij. dach vā Julio.* ||

CHARLES-QUINT. Rómiſcher Keyſerlicher und Catholiſcher Maiest. ... ſtryd bey Nizea capitulirt ....

S. l. ni n. d'impr. (juin 1538).

Rómiſcher Keyſerlicher || vnd Catholiſcher Maieſtet vnſer aller Her=||ren/ vnd des Kónigs van Franckreych/ zehen || järiger ſtryd bey Nizea capitulirt vnd be=||ſchloſſen/ den xviij. Junij/ anno || 1538. ||

In-4°, sign. a ij - b [b ij], 6 ff. non chiffr. Car. goth.

Traduction allemande des articles de la trève conclue au mois de juin 1538, à Nice, entre Charles-Quint et François I, roi de France.

Le v° du titre et la dernière p. sont blancs.

Gand: bibl. univ.

CHUNRADE (Heriman).

DOUAI, Balth. Bellère. 1635.

Discovrs Parenetiqve Ov Admonition, Tovchant L'Avthorité Des Rois Et Des Princes, Et Les Cavses Des Gverres Dans L'Evrope. Par Heriman Chunrade, Cheualier, Baron de Fridenburg, Comte Palatin, Vray moyen à tous ſujets de ſa Majeſté Catholique, & des autres Rois & Princes, pour ſe maintenir ſoubs leur obeyſſance contre tous eſprits libertins & ennemis des Monarchies. Enuoyé Avx Rois Et Avx Princes : Tranſlaté du Latin en François.

A Dovay, De l'Imprimerie de Baltazar Bellere l'an 1635. || Auec grace & Priuilege. ||

In-4°, sign. ✠2-✠3 [✠4] et A2-C3 [C4], 4 ff. non chiffr., 20 pp. chiff. 3-22, et 1 f. non chiffr. à la fin. Car. rom.

Au v° du titre, deux extraits, l'un du Sommaire du monde de Pierre Bertius (*Breviarium totius orbis terrarum*, Lut. Par., 1625, pp. 2-3), l'autre de Ch. Jovie, *traicté des Indulgences*.

Les six autres pp. non chiffr. renferment la préface : *Au Lecteur Catholique S.*, et les pp. chiffr., le *Discours Parenetique*. Au r° du f. non chiffré à la

Gand : bibl. univ.

fin : *Sommaire De Ce difcours.*, et au v° de ce f. : *Sommaire du Priuilege*, donné à Georges Colveneere *Preuoft de l'Eglife Collegialle de S. Pierre ... Professeur ... en l'Vniuerfité de Douay ...*, daté de Bruxelles, le 5 août 1634, et *Signé Prats.*

Dans une note, à la fin, Georges Colveneere transporte le privilège donné en sa faveur à Balth. Bellère, imprimeur à Douai.

L'auteur entreprend de mettre en garde les rois et les princes contre l'élément démocratique et hérétique qui devient envahissant, qui s'efforce de battre en brèche la religion catholique, et dont l'intention avouée est de renverser toute autorité établie.

Dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'université de Gand, sept corrections manuscrites ont été faites, en écriture de l'époque.

CENSORINUS. (Ed. Er. Puteanus).

LOUVAIN, Ph. van Dormael. 1628.

Censorini || De || Die Natali || Liber. || Doctrinæ rarioris Thesaurus. || Ab || E. Pvteano Bamelrodio || publicè Lovanii explicandus. || (*Marque : Pégase et lauriers; grav. en taille-douce*).

Lovanii, || Typis Philippi Dormalii, || cIↃ. IↃC. XXVIII. ||

In-4°, 4 ff. lim., 87 pp. ch. Les pp. 50, 51, 54, 55 sont marquées par erreur 58, 59, 62, 63.

La préface est datée de Louvain, *die Intercalari, Anno || Christi Censuali ∞. IↃC. XXVIII. || : ERYCI PVTEANI BAMELRODI || Ad Lectionem || Censorini || Invitativncvla.*||. Censorinus a été remis au jour par Manutius et Vinetus et, ensuite, par Carrion et Lindenbrog. Il est encore peu connu et, cependant, il renferme des trésors. Erycius publiera bientôt des notes sur le texte.

Pp. 1 - à la fin : *Censorini Liber || De || Die Natali, || Ad Q. Cærellivm.*||. Texte latin, sans notes.

Édition publiée par Puteanus pour ses élèves.

Bruxelles : bibl. roy.
Londres : brit. mus.

COPIE auctentijck geſcreuē ... in Belgrado ...

ANVERS, Adrien van Berghen. 1532.

¶ Copie auctentijck ge‖ſcreuē den. XX. dach vā ‖ Auguſto Jn Belgrado aen die Keyſerlike ‖ Maieſteyt / hem auiſerende die manierlic=‖heyt vanden grootē Turck/ eñ in wat ‖ ordine hi in Belgrado quam/ ‖ met meer ander geſchie‖deniſſen ꝛc. ‖ 1532.‖ (*Grav. sur bois : l'entrée des Turcs dans la ville de Belgrade*).

In-4°, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

Relation de l'entrée de Soliman II dans la ville de Belgrade, le 20 août 1532. Divisée comme suit : titre de départ : ¶ *Jtem hier na volcht* ... etc., suivi de 8 paragraphes, intitulés : 1°, *Jtem hier na volcht* ‖ *die ghereeſcappe.*; 2°, *Jtem in wat maniere* ‖ *die Turck inne quam in Belgrado.*; 3°, *Hier volcht die geree=*‖ *ſcappe ouer die ſtroom Danuby.*; 4°, *Hier na volget heyr* ‖ *ter Zee vanden Turck.*; 5°, ¶ *Hier na volcht des* ‖ *K. M. ordinancieter* (sic) *Zee.*; 6°, ¶ *Jtem hier na volcht* ‖ *dat Heyr te lande vander. K. M.*; 7°, ¶ *Jtem het volck van* ‖ *Coninck Ferdinando.*; 8°, ¶ *Die Rijckſteden.*

A la fin : *Jtem alſoe is die Copia van eenē brief gecomen te Venegien den* ‖ *xxiiij. Septembris aen die heerlicheyt van Venegien / wt de welcke* ‖ *ick dye Copie*

Leiden : bibl. Thysius.

hebbe ghenomen met haeſten wt Jtaliaens in || Vlaems / aldus is daer eenich erruere int ſpellē dat verbe || tert bidde ick v vriendelick / gheſcreuen met haeſte || den .v. dach van October binnen Venegien. || M. CCCCC. XXXJJ. ||

¶ *Gheprent Tantwerpen in die Camerſtrate int Gulden Miſſael || by mi Adriaen van Berghen. Anno .M. CCCCC.* (sic, pour 1532) *den .xxv. dach in Octobri. ||*

¶ *Leeſt dit / cortelinghe ſuldy noch hebben wat tuſſchen den Turck || ende die .K. M. geſchiet is. ||*

La gravure du titre représente exactement l'entrée telle qu'elle est décrite dans l'opuscule. Il semble donc que cette gravure ait été faite pour la pièce même. La dernière page est blanche.

CAMBRY (Jeanne de).

TOURNAI, Adrien Quinqué. 1627.

Traicté De La Rvine De L'Amovr Propre Et Dv Bâtiment De L'Amovr Divin Diuiſé en quattre liures Par D. Ienne de Cambry Religieuſe de l'Ordre S^t^. Auguſtin, a preſent Soeur Ienne Marie de la Preſentation Recluſe, lez Lille. Edition ſeconde reueüe et augmentée.

A Tovrnay de l'Imprimerie d'Adrien Quinqué Auec grace et priuilege. M. DC. XXVII.

In-8°, 22 ff. lim., 542 pp. chiffrées et 9 ff. non cotés. Notes margin. Car. rom.

Ff. lim. : titre gravé sur cuivre; épître dédicatoire : *A La Serenissime Princesse Madame Isabelle, Claire, Evgenie ... Infante D'Espaigne.*, non datée, mais signée : *Michel De Cambry.*; *Advertissement Av Lectevr. Ie penſois ...*, signé : *I. Bovcher Docteur en Theol. Chanoine & Archidiacre de Tournay.*; *Preface De L'Avthevr. Ames deuotes ...*, sans date ni signature; stances de P. R. S. Du Plessis; quatre sonnets par Gaspard d'Ennetières, seigneur de Beaumé; trois strophes par Jean d'Ennetières, seigneur du Maisnil; pièce de vers signée : ... *C. B. S. Sr. du Baillet.*;

Gand : bibl. univ.

table des chapitres; privilège et deux approbations, datés respectivement de Bruxelles, sans millésime, de Tournai, 3 avril 1627, de Tournai, 15 févr. 1627, et signés : *Le Comte., I. Bovcher ... Archidiacre de Tournay.* et *F. Charles Veron ... Definiteur des PP. Augustins és pays bas.* L'encadrement du titre comprend plusieurs figures : à gauche, *Amor Divin*; à droite, *Devotio*; dans la partie supérieure, saint Augustin, à genoux devant la Vierge qui porte sur le bras l'enfant Jésus. Sur une banderolle, entre Jésus et saint Augustin, les mots : *Tuosq; tuasq; semper ptegam* (sic).

Pp. chiffrées 1-194 : première partie ou livre premier : *De La Rvine De L'Amovr Propre. Partie Premiere. Le Vif Povrtraict De L'Amovr Propre. Où est clairement demonstré d'où il procede, ce qu'il est, quels sont ses effects, & comment on le peut aneantir ...*

Pp. chiffrées [195]-542 : seconde partie : *Le Bastiment De L'Amovr Divin Divisé En Trois Livres ...* Ces trois livres occupent les pp. 197-310 (*Le Sainct Repos De L'Ame Fidelle ...*), 311-408 (*Le Secret Pvrgatoire De L'Ame Fidelle ...*), 409-542 (*Le Sacré Cabinet Dv Tres-Pvr Amovr diuin ...*)

Ff. non cotés à la fin : table alphabétique des matières.

Nouvelle édition, revue et augmentée par l'auteur même, Jeanne de Cambry, devenue recluse depuis deux ans sous le nom de sœur Jeanne Marie de la Présentation. J. Boucher, dans son *Advertissement*, nous apprend que l'ancien début du titre : *Antherolo-*

gie, a été supprimé, comme moins nécessaire, le livre n'étant plus anonyme.

Michel de Cambry, signataire de l'épître dédicatoire, était le père de Jeanne, comme le montre le contenu de la pièce.

Vendu 11 fr. Vander Schelden, Gand, janv. 1897.

S. l. ni n. d'impr. (1529).

Ein Ernſtliche rede || Kai. Ma. Caroli des Funff=||ten / die er zu den Hiſpani||ern gethan hat van ſei||nem abſchiedt / vnd || was er ihm in Wel=||ſchem vnd Deudſchem|| land zu endern vnd || zu thun hat fur=||genomen. || ✠ ||

In-4°, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

Le titre donne à entendre que c'est un discours de Charles-Quint, tenu en Espagne, avant son départ pour l'Italie et l'Allemagne, 27 juillet 1529. Dans ce discours, l'empereur annonce le motif pour lequel il entreprend ce voyage. D'abord il doit protéger la religion, employer sa mansuétude et son énergie pour venir en aide aux villes en détresse, et pacifier les princes chrétiens. Ensuite il doit mettre un frein au luxe, à l'ambition, à l'avarice, à la superstition, à l'hérésie, etc. Il est obligé de venir en aide à l'Italie, et surtout à la ville de Rome, pillée par ses soldats pendant son absence et à son insu. Il prend Dieu à témoin qu'il ne lui est jamais arrivé chose plus désagréable que ce pillage, et il fera son possible pour rendre à la ville tout ce qu'on lui a enlevé. Il veut faire la paix avec les princes chrétiens et turcs, etc.

Le titre est placé dans un large encadrement gravé sur bois, sans nom de graveur, où est représenté le jugement de Pâris. Cet encadrement a probablement servi antérieurement pour un roman de chevalerie.

Gand : bibl. univ.

COPIE d'vnes lettres... a Monſ. le Viſcomte de Gand ...

S. l. ni n. d'imp. 1579.

Copie, || D'Vnes Lettres || eſcrites a Monſeigneur le Viſ-||comte de Gand : Gouverneur du Pays & || Comté d'Arthois & de Heſdin. Ge-||neral de la Cheuallerie des E-||ſtatz, &c. Par vn bon Pa-||triot Arthiſien. || (*Fleuron*).

Imprimé, Anno 1579. ||

In-4° 12 ff., avec les sign. Aij - Ciij [Civ]. Car. rom.

Conseils donnés par un Artésien au vicomte de Gand, gouverneur de l'Artois, pour l'engager à prendre vigoureusement en main la défense du pays. Il accuse don Juan d'Autriche et les Gantois d'avoir enfreint les stipulations de la *Pacification de Gand*; il examine quelle sera la situation de l'Artois pendant la lutte entre les Flamands, les Wallons et les Espagnols; il incrimine les sires de La Motte et de Cappres. Ce mémoire pitoyablement rédigé, en prose et en vers, est daté d'Arras, 1r févr. 1579.

Gand : bibl. univ.

CESSINO (*Zenobio*).

S. l. 1536.

La triom-‖phante Entrata di Carlo. v. Jmperadore Au=‖guſto : in Lalma Citta di Roma : con il ‖ ſignificato delli Archi Triompha‖li : ꝛ delle Figure Antiche in ‖ Proſa ꝛ Verſi Latini. ‖ (*Armes impériales*).

In-4°, sign. A ii - [A iiij], 4 ff. non chiffr. Car. rom.

La relation se termine comme suit, au v° du 4e f. : *Di Roma alli. VI. d'Aprile. M. D. XXXVI.* ‖ *D. V. Iluſtriſſ.* [il duca di Fiorenza] ‖ *Humiliſſimo. Seruitore.* ‖ *Zanobio Ceſſino* ‖.

C'est d'après cette édition, probablement l'originale, qu'a été publiée la traduction néerlandaise, assez libre, intitulée : *Die blijde eñ triumphāte incoēſte des ... Heere Kaerle van Ooſtenrijcke ... binnen Roomē. anño .XV. C. XXXVI.*

Bruxelles : bibl. roy.

CATOIR (Pierre).

GAND, Gér. van Salenson. (1566).

¶ Almanack || eñ Prognoſticatie vanden || Jare ons Heerē .M.D. eñ .LXVJJ. gecalcu=|| leert eñ ghepractiſeert op dē Meridiaen der || ſeer vermaerder ſtadt van Ghendt / By M. || Pieter Catoir / een vaſt liefhebber der Aſtro||nomien / Reſiderende binnen der ſeluer ſtede || aldaer op de Coremerct Byder van-ghe=||niſſe inde Cyffer ſchole. ||

(*Armoiries de Pierre Catoir*).

¶ Gheprent tot Ghendt op die Hooghpoorte || naeſt der Munte / by Gheeraert van || Salenſon / inden Bybel. || Onderteekent De Langhe. ||

Pet. in-16°, sans chiff. ni récl., sign. A.ij. - B.ij. [B. viij.], 16 ff. Car. goth. Lettres rouges et noires.

Au v° du dernier f., la marque typ. reproduite ci-après.

Les 3 premiers ff. et le r° du 4e cont. le titre, l'explication des signes de l'almanach, la liste des signes du zodiaque, l'heure des marées, les éclipses du soleil et de la lune, &c. Le reste du vol. ne comprend que le calendrier; à chaque quartier de la

Gand : bibl. univ.

lune, il y a quelques prédictions sur la pluie et le beau temps.

C'est un almanach placard tiré en format de poche. Il en a existé assurément aussi des exemplaires de format in-fol. plano.

Coté 12 fr., cat. Vyt, nov. 1866, nº 234.

Marque typogr. de Gér. van Salenson.

CATOIR (Pierre).

GAND, v^e Gérard van Salenson. — (ANVERS) Gilles vanden Rade, impr. (1572).

(*Fleuron*) Almanach ende Prognoſticatie vanden Jaren ons Heeren M. CCCCC. LXXJJJ. (*Fleuron*) ||

¶ Ghemaeckt ende ghecalculeert op den meridiaen van Ghendt / by Meeſter Pieter Catoir Mathematicus / || reſiderende binnen Wettre op de Hoochſtrate / recht ouer de rooſe / inde groote ſchole. ||

¶ Te Ghendt, by de weduwe van Gheeraert van Salenſon / op de hoochpoort inden Bybel. || Met conſente vanden Houe / onderteeckent J. de la Torre. Typis Ægid. Radæi. ||

In-fol. plano à 7 col. longit. Car. goth. Lettres rouges et noires. La 7e col. cont. les instructions ordinaires sur l'emploi du calendrier, et de plus : *Nota voor de Voyagiers ter zee.* Tout à la fin, les armoiries de Pierre Catoir.

Gand : coll. G. van Hoorebeke.

CATOIR (Pierre).

GAND, v^e Gér. van Salenson. — (ANVERS), G. vanden Rade, impr. (1573).

Almanach ende Prognoſticatie vanden Jare ons Heeren M. CCCCC. LXXJJJJ. ||

¶ Te Ghendt op de Hoochpoort in den Bybel / by de weduwe van Gheeraert van Salenſon. Met conſente vanden Houe onderteeckent, I. de Vvitte ende I. de la Torre. Typis Aegidij vanden Rade. ||

In-fol., à 7 col. longit. Car. goth. Lettres rouges et noires. A la fin de la 7e col., les armoiries de Pierre Catoir et la souscription : *Ghecalculeert ende ghemaeckt op die || vermaerde ſtadt van Ghendt / door M. || Pieter Catoir / Matematicus / re=||ſiderende te Wettere aldaer || leerende Aritmetica eñ || Geometria.* ||

Gand : coll. G. van Hoorebeke.

CATOIR (Pierre).

GAND, v^e Gér. van Salenson. — (ANVERS), G. vanden Rade, impr. (1574).

Almanach ende Prognoſticatie vanden Iare ons Heeren, M. CCCCC. LXXV. ||

In-fol. plano à 7 col. longit. Car. goth. Lettres rouges et noires. A la fin de la 7e col., les armoiries de Pierre Catoir, et : *Ghemaeckt eñ / ghecalculeert op || den Meridiaen || vā dat edel graef || ſchap van Vlaen || deren bi M. Pie || ter Catoir / Ma= || thematicus ge= || borē van Ghent || reſiderende bin || nē der ſtadt van || Wettre leerende || aldaer / cijffer / boeckhouden / landmeten / wyn= || meten / ende andere ſcientien in Mathema= || tica. ||*

Te Ghendt / || op d'Hoochpoort inden Bybel / by de wedu= || we van Gheraert van Salenſon. || Met Gratie ende Conſente vanden Houe / || Onderteeckent J. Blyleuen. || Typis Radæi. ||

Gand : coll. G. van Hoorebeke.

ANVERS.

Chambres de rhétorique à Anvers : de Violieren ; de Goudbloeme ; de Olyftack ; etc.

La Chambre la plus ancienne d'Anvers est la Chambre DE VIOLIEREN, quelquefois aussi nommée *De Violettebloem*. La date de sa fondation est très incertaine. Il y a des auteurs qui la font remonter à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, mais nous croyons que son existence légale ne date que de 1480, année où la Chambre fut incorporée à la confrérie de St-Luc. Il est vrai que les rhétoriciens d'Anvers jouaient déjà en 1455 devant la cour de Philippe-le-Bon, et que leur présence est signalée à Malines en 1458 et à Lierre en 1472, mais rien n'indique qu'à cette époque la Chambre était déjà régulièrement organisée. Il est probable que la devise de la Chambre, *Wt jonsten versaemt*, date de la même année 1480, et qu'elle rappelle en quelque sorte la réunion des deux corporations. L'année même de son organisation (1480), la Chambre participe à un concours à Louvain, et à un autre à Furnes ; dans les deux concours elle gagne le 1er prix. En 1486, à l'occasion d'une visite faite aux Pays-Bas par l'empereur Frédéric III et son fils Maximilien, puis à l'occasion de l'avènement de Philippe-le-Beau, la Chambre donne des repré-

sentations qui ont un grand retentissement. En 1490, le magistrat d'Anvers accorde à la Chambre *De Violieren*, ainsi qu'à une autre Chambre anversoise, *De Goubloeme*, un subside annuel de 12 flor. du Rhin, de 20 sous; la même année la ville octroie encore aux deux Chambres un autre subside annuel de 3 livr. de gros. En 1491, un concours a lieu à Anvers en l'honneur de St Jérôme. La même année, les *Violieren* gagnent un prix à Malines et un 1er prix à Bruxelles. En 1492, nous les trouvons à Lierre; en 1493, encore à Bruxelles. Au concours organisé pendant cette année à Malines, sur l'ordre de Philippe-le-Beau, la Chambre apparaît avec un char sur lequel figure St Luc peignant le portrait de la Ste Vierge. Elle donne des représentations l'année suivante en l'honneur de l'empereur Maximilien, de Blanche-Marie, son épouse, et de Philippe-le-Beau, lesquels étaient venus visiter Anvers. Une pièce jouée à cette dernière occasion comptait 2800 vers. En 1495, la Chambre reçoit du Pape, une bulle, l'autorisant à installer une confrérie de N.-D. des Sept-Douleurs. En 1496, la Chambre organise un grand concours sur cette question : *Welc het meeste misterie ende wonderlyckste werck was, dat God oyt dede tot des menschen zalicheyt.* 25 Chambres y prennent part. Celle de Lierre, *D'Ongheleerden*, remporte le 1er prix, avec la réponse : *D'uytstortinge van Christus bloet.* (Voir, pour les réponses des autres Chambres : *Het Taelverbond*, 1853, pp. 227-230, art. de J.-B. VANDER STRAELEN).

Les prix du concours s'élevaient ensemble à 31 marcs d'argent. La même année, les *Violieren* gagnent le prix de l'entrée à Termonde. En 1504, le magistrat sanctionne les privilèges et les règlements de la Chambre de rhétorique et des autres gildes. A cette occasion il est décidé que 75 membres de la Chambre seront désormais exonérés du service de la garde bourgeoise. En 1506, nous trouvons la Chambre à Malines, puis (1510), nous la rencontrons, avec une autre Chambre d'Anvers, *De Goubloeme*, à Herenthals. Dans le cours de cette dernière année, une dispute s'élève entre les deux Chambres au sujet de la priorité : l'affaire est jugée par le magistrat en faveur des *Violieren*. En 1515, les *Violieren* assistent, au nombre de 600, à un concours organisé par la Chambre *De Peoene*, à Malines, et gagnent le 1er prix de l'entrée. En 1520, à l'occasion de l'entrée de Charles-Quint, une fête est donnée par la Chambre; les dépenses s'élèvent à la somme de 78 livres de gros. En 1529, les *Violieren* gagnent trois prix à Louvain et plusieurs prix à Gand. En 1532 et 1535, ils gagnent des prix à Malines. La Chambre assiste au concours de Gand de 1539 et y remporte le 1er prix. La question était : *Welc den mensche stervende meesten troost es?* Les *Violieren* avaient répondu : *De verryzenes des vleeschs.* En 1541, la Chambre gagne le 1er prix à Diest. En 1551, elle joue *Tspel vanden wellustighen mensche*, composé par Jean vanden Berghe, dit van Diest, facteur de la Chambre. En 1556, de grandes fêtes sont organisées par la Chambre pour célébrer l'entrée

de Philippe II, à Anvers, et la tenue du Chapitre de la Toison-d'or présidée par le Roi. La même année, la Chambre joue devant le Roi la pièce de Pierre de Herpener : *Een factie oft spel ... tot verheuginge der ghemeynten, door de blijde tijdinge des bestandts.* En 1561, quelques petites sociétés de rhétorique établies à Anvers (*de papgulden*), et parmi celles-ci la société : *Het Lelicken van Calvarien*, sont supprimées. La même année a lieu le splendide *Landjuweel* au sujet duquel nous avons donné quelques détails dans la description du recueil publié à cette occasion. (Voir : SPELEN *van sinne* ... Anvers, G. Silvius, 1562). L'année suivante, la Chambre assiste au concours organisé par *De Corenbloem*, à Bruxelles. En 1566, le prince d'Orange, membre de la Chambre, convoque les trois Chambres anversoises (*De Violieren, De Goubloeme* et *De Olyftack*), pour délibérer sur les moyens à employer en vue de faire cesser les *Haeghpreeken*. La Chambre *De Violieren*, comme la plupart des Chambres à cette époque, était suspecte d'hérésie et non sans raison. Son facteur, Guill. van Haecht, était le traducteur des psaumes luthériens; un de ses membres, Pierre Schuddematte, fut pendu pour cause d'hérésie (1547), et un des patrons du *Landjuweel* de 1561, Ant. van Stralen, fut décapité pour la même cause (1568). La Chambre n'en continue pas moins paisiblement ses travaux pendant les troubles du XVIe siècle. Après la Trève de 1609, elle prend un nouvel élan. En 1618, les trois Chambres d'Anvers sont reconstituées et leurs statuts revus et approuvés

par le magistrat. Le nouveau règlement de la Chambre *De Violieren* est, de fait, le même que celui de 1480, mais on réduit à 50 le nombre des exemptions pour la garde bourgeoise. Dans un concours organisé par *De Olyftack*, la même année, les *Violieren* gagnent trois prix. En 1620, la Chambre assiste au concours de Malines et y remporte plusieurs prix, entre autres celui du blason. (Les animaux et les plantes de ce blason étaient peints par Breughel *de velours*, et les figures par Henri Balen ou Franç. Francken). Jusqu'en 1638, la Chambre est dans un état très prospère, mais à partir de cette année elle commence à déchoir. Sa fusion avec la Chambre *De Olyftack*, en 1640, lui donne de nouvelles forces, et bien que dans une situation beaucoup moins brillante qu'autrefois, elle continue à vivre jusqu'en 1660. A partir de cette date, le nom de : *De Violieren* disparaît, et, depuis lors, il n'est plus question de cette Chambre, dont les épaves s'incorporent à l'*Olyftack*, devenue l'associée de la confrérie de St-Luc. Dans une requête au magistrat, présentée en 1643 par la Chambre *De Goubloem*, celle-ci dit entre autres : *dat de Violieren midts de menigte van ambachten eñ natien die daer onder schuylen meer voor een ambacht is te reputeren als voor een camer van rhetorica*. Voir, pour le blason de cette Chambre : SPELEN *van zinne*, Gand, 1539, f. *P*3 r°; SPELEN *van zinne*, Anvers, 1562, f. *Ci* v°; *Vlaemsche School*, IX, p. 13; *Belg. Museum*, I, p. 140; E. van EVEN, *het Landjuweel van Antwerpen in* 1561; etc.

De GOUBLOEME ou *De Goudbloeme* [le souci ou calendule], sous l'invocation de la Ste Vierge. Devise : *In deuchden Groeyende*. L'histoire de l'origine de cette Chambre n'est pas plus connue que celle de la Chambre *De Violieren*. Bien qu'elle existât probablement depuis longtemps déjà, nous la trouvons citée pour la 1re fois en 1490, alors qu'elle donne des représentations, en même temps que les *Violieren*. A cette époque, les deux Chambres recevaient de la ville un subside annuel de 12 flor. du Rhin, et un autre subside de 3 livres de gros. En 1490, la Chambre assiste à un concours ouvert par la *Ienette-bloeme*, à Lierre; en 1506 et 1507, elle va fraterniser avec la Chambre : *Den groeyenden Boom*, dans la même ville. En 1510, la Chambre assiste, avec 400 de ses membres, à un concours organisé par la Chambre *De Kanwoerde*, à Herenthals; en 1515, à un concours ouvert par *De Peoene*, à Malines, en 1535, encore à un concours à Malines, et, en 1541, à un concours organisé par *De Lelyblom*, à Diest. En 1556, *De Goubloeme* rivalise avec les autres Chambres anversoises pour célébrer l'entrée de Philippe II. Cette année le nombre de ses membres s'augmente de 50 personnes. En 1561, elle assiste au concours ouvert par les *Violieren*. La réponse de la *Goubloeme* à la question : *Wat den mensch aldermeest tot conste verwect*, est : *Loffelycke fame mits eerlyk gewin*. En 1564, la ville accorde à la Chambre un subside de 100 flor. de 20 *stuvers*, comme intervention dans les frais de 800 flor. faits par la Chambre aux fins d'as-

sister convenablement à un concours à Hulst, dans la Flandre zélandaise). De toutes les Chambres de Flandre et du Brabant, *De Goubloeme* fut la seule qui assista à ce concours. En 1565, la Chambre est à Bruxelles, et y gagne le 1r prix; les frais s'élèvent à la somme de 1450 flor.; le magistrat y intervient pour 400 flor. En 1570, la ville double le subside annuel de 12 flor. octroyé à la Chambre depuis 1490. En 1582, la ville paye une certaine somme à la confrérie de St-Luc, dont les membres avaient peint le théâtre de la Chambre. La même année, à l'occasion de l'entrée du duc d'Alençon à Anvers, la Chambre joue une pièce intitulée : *Hoe God den koning Saul verwerpende, hem Samuel David doet zalven.* Il paraît qu'à partir de cette époque, la Chambre tomba quelque peu en décadence. En 1616, elle est reconstituée; le subside annuel payé par la ville est diminué de moitié et ramené à la somme de 12 flor. comme avant l'année 1570. En 1618, elle loue, pour un an et demi, *de groote boven voorcamere* de la taverne de Jean Smidt « in den hert », située à la place de Meir, au prix de 96 flor. par an. Parmi les conditions stipulées dans le bail figure celle-ci : « Item soo » wanneer drye, vier oft meer vanden gulde op de » camere begeerden hun maeltyt te houden, sal de » voorse verhuerder gehouden wesen hun lieden te » tracteren met kiekene, capoenen, patrysen, snep- » pen, oesters en diergelycke spyse gesoden eñ ge- » braden, naer het saisoen en tyt vand' jare eñ daer » toe te geven bier, vier en licht, voor een gulden

» elck man, behoudens den wyn buyten betalende. » Item sullen de voorse huerders gehouden wesen » voor eene courtoisie te geven aen de huysvrouwe » des verhuerders eene mouffle eens, vande weerd » van sesse guldens ». (Voir : *De Vlaemsche School*, 1860, p. 163, art. de J.-B. VANDER STRAELEN). En 1620, la Chambre assiste au concours de Malines, et en 1623, nous ignorons sous quel prétexte, elle fait frapper une médaille, dont on trouve une reproduction dans l'art. cité de J.-B. vander Straelen. En 1630, elle adopte un nouveau règlement : « alsoo men » heeft bemerckt verscheyden ongeregeltheden, ende » cleyne liefde dier is tusschen ettelycke personagien » der gulde van Onse Lieve Vrouwe genaempt de » Goudblom ». A l'occasion de l'entrée à Anvers du Cardinal-Infant Ferdinand, la Chambre donne une représentation, au lieu dit « het Meulegat », dont les frais s'élévent à la somme de 500 florins. En septembre 1636, le local de la *Goubloeme* est envahi, au milieu d'une représentation, par 300 ou 400 personnes. La foule est mécontente de ce que la Chambre donne des représentations pendant une épidémie : *Myne heeren ordonneeren van niet te spelen dan voor de liefhebbers alleen, gedurende den tijt der contagieuse ziekte.* En 1637, la Chambre sollicite de la ville l'usage du local situé au-dessus de la bourse, local antérieurement occupé par l'*Olyftack* qui est dissoute. Le magistrat ne donne pas suite à cette requête. La demande est renouvelée en 1643. La Chambre expose qu'elle a à sa charge un facteur qui reçoit

40 flor., et un loyer de 100 flor. Elle demande que le subside annuel soit porté à 36 flor., ou bien que la ville lui fournisse un local pour ses assemblées, et octroie franchise de droits pour trois aimes de vin et six tonneaux de bière. La ville leur accorde une pension de 24 flor. pendant huit ans, et la franchise sollicitée, sauf à payer le *poorters accyns*. Rien n'est connu au sujet des derniers jours de la Chambre, laquelle n'existe plus en 1690. Voir, pour le blason de la *Goubloeme* : SPELEN van sinne, Anvers, 1562, f. *Nij* v°; *Belg. museum*, I, p. 40, et *Vlaemsche School*, IX, p. 13.

DE OLYFTACK [la branche d'olivier], ayant pour devise : *Ecce gratia*; sous l'invocation du St Esprit. Primitivement cette Chambre portait le nom de : *De ongeachte*. Elle ne reçut son existence légale qu'en 1510. Son principal fondateur était Georges de Formenteel, avocat à Anvers, et la plupart de ses membres étaient *satynwerckers*, ou, suivant une note manuscrite, *schrynwerckers*, et célibataires. Selon ses privilèges, les membres de la Chambre jouissaient, jusqu'au nombre de 150 hommes, de l'exemption du service dans les autres gildes, mais ce chiffre fut réduit à 75 en 1553, et à 50 en 1619.

En 1515, *De Olyftack* participe au concours organisé par *De Peoene*, à Malines, et en 1521, à un concours qui eut lieu à Diest. En 1527, la Chambre fraternise avec le *Ienettebloeme*, à Lierre; en 1541, elle se rend à Diest, et, en 1561, elle participe, avec

grande pompe, au *Landjuweel* organisé par les *Violieren*. A cette dernière fête, leur réponse à la question proposée fut : *Den gheest Godts*. En 1565, la Chambre prend part au concours organisé par le *Corenbloeme*, à Bruxelles; à cette occasion, elle reçoit de la ville un subside de 200 flor. carolus. En 1582, la Chambre contribue, avec les autres Chambres anversoises, à rehausser l'éclat des fêtes données en l'honneur du duc d'Anjou et d'Alençon. Son théâtre était placé à l'angle de la place de Meir et de la *Clarenstraet*. Il paraît cependant qu'à cette époque la situation de la Chambre n'était rien moins que brillante, et bien qu'une réorganisation, (due surtout à l'initiative de Jean Moerman, maître d'école de la cathédrale d'Anvers), eût lieu dans le cours de l'année suivante (1583), on n'entend plus parler d'elle avant sa reconstitution en 1615. La même année, la Chambre posa à ses membres, au nombre de 76, la question : *Door wat middel den mensch comt ter wysheydt ende const?* Voici un extrait d'une lettre écrite par J. vanden Hove, prince de l'*Olyftack*, et adressée à la Chambre *Den groeyenden Boom*, à Lierre, au sujet de cette question : *Alsoo ... syn wy geresolveert, alle maenden eene caerte uyt te geven* (aux membres de la Chambre *Den Olyftack*), *daer van ick de eerste hun lieder gegeven, u lieder mede deelachtigh hebbe willen maecken, doordien ick verstaen aldaer cloecke liefhebbers syn ...; indien iemande gelieft daer oppe iets te stellen, tegen halff vasten, sal ons aengenaem ende willecom wesen. Den Prince vander Goes, heeft aen onsen Facteur eene caertte*

doen stellen, om overal uytgesonden te worden, met eerlycke prysen, maer dit wordt maer alleen gedaen om de const in treyn te houden, ende datse allenskens alle geschuymde uytheimsche woorden souden achterhaelen, want onse taele ryck ende vloeiende genoeg is. Ik hebbe myne caertte nieuwers willen senden, maer door dien gy lieden soo naer geseten syt, ende dat ick aldaer veel vriendschap ontvangen hebbe gehadt ... als ick aldaer met myne compagnie geweest, ende ettelycke daeghen garnisoen gehouden hebbe, doen de gemuytineerde daer weder meynden te comen nestelen, soo hebbe ick niet connen gelaeten dese tegenwoordige caertte over te seynden offt imant daeroppe beliefden wat te stellen ... La Chambre de Lierre répondit à l'appel et gagna les trois premiers prix. A partir de sa reconstitution, en 1615, la Chambre prospère; elle reçoit beaucoup de dons, et ses fêtes religieuses et privées sont célébrées avec une magnificence extraordinaire. Dans un compte de la Chambre de la même époque nous trouvons quelques détails curieux au sujet des honoraires payés à son facteur, Jean Ysermans : ... *aen den facteur voor het treurspel Cleopatra te maken en een vereerspel, lang samen* 2044 *regels, daerin begrepen eenige kaerten of omzenddichten, tegen eenen gulden zestien stuyvers 't honderd, in het geheel voor dichtloon zes-endertig guldens en twaalf stuyvers* (1616). — *Aen den zelfden voor het rollen* (la transcription des rôles) *van* 1582 *regels tot zes stuyvers 't honderd, in 't geheel vyf guldens en dertien stuyvers* (1616). — *Aen den zelfden facteur Hans Ysermans voor 't maken van een vereerspel*

lang 408 *regels, en het treurspel van Cyrus, lang* 1924 *regels, samen* 2332 *regels, tot eenen gulden zestien stuyvers 't honderd, de somme van twee en veertig guldens, en voor het rollen ... van dezelfde tooneelstukken tot zes stuyvers de honderd regels, in 't geheel zeven guldens* (1617). — *Aen den zelfden facteur ... voor het maken van de Pastoralle en andere tooneelspelen en sonnetten ..., twee en tachentig guldens twaelf en een halven stuyver, waeronder den loon aen den hermaker van de accoustrementen of tooneelkleedsels, begrepen is* (1619). Dans les comptes de 1617-1619, on trouve encore signalée une médaille en or offerte par la Chambre à son facteur : *Aen Wierck*(?) *Somers ... voor 't maken van den gouden penning voor den facteur Hans Ysermans, wegende* 1 *once* 1 $^1/_2$ *engelsche, tegen* 34 *gulden* 10 *stuyvers de once* . . . . . fl. 37.1 $^3/_4$.
Voor het fatsoen van den zelfden penning. . 8.10.
En voor de gouden ketting . . . . . 5.15.

51.6 $^3/_4$.

En 1618, le règlement de la Chambre est modifié (*Vlaemsche School*, 1863, pp. 20-22), et en 1620, la Chambre assiste au concours de Malines, où elle gagne 68 livres d'étain, représentant 10 prix. En 1624, la Chambre expose au magistrat qu'elle est lésée dans ses privilèges, à tel point *dat er vele eenen grouwel van Rhetorica krygen ende de Camer verlaten, sonder hunne doodschuld te betalen*. Elle prie le magistrat de vouloir ordonner : *dat al wie daer uyt scheyden wil gehouden sy de schuld, naer advenante van syn part, te betalen, item de doodschult*. Le magistrat accueille favorablement

cette requête. Dans les comptes de la Chambre figure, à l'année 1629, un poste indiquant que le subside de la ville est payé, mais nous n'avons pu découvrir depuis quand et jusqu'à quelle époque la Chambre reçut ce subside. En 1639, l'*Olyftack* joue encore la pièce *De gulzigheyd*, composée par son facteur Guill. Ogier, mais dès lors elle est dans une décadence telle que la Chambre *De Goubloeme* sollicite (déjà en 1637) du magistrat l'usage de son local situé au-dessus de la bourse, en déclarant que l'*Olyftack* n'existe plus de fait. En 1644, la Chambre demande au magistrat la permission de faire payer une entrée à ceux qui désirent assister à ses représentations, *ten eynde door geene quade jongens verstoord te worden*. En 1660, l'*Olyftack* est réuni à la gilde de St-Luc. En 1664, les peintres et les rhétoriciens associés célébrent, pour la 1re fois, la fête de leur patron St Luc, dans leur nouveau local au-dessus de la bourse. En 1700, l'*Olyftack* assiste encore à un concours organisé par la Chambre *De dry Santinnen*, à Bruges, où elle est représentée notamment par son facteur G.-J. Kerrickx et son épouse Barbe Ogier, mais après cette date elle ne donne plus signe de vie. Voir, pour le blason de cette Chambre : *Spelen van sinnen*, Anvers, 1562, f. *H* 3 vo; *Vlaemsche School*, IX, p. 13; *Belg. Museum*, I, p. 140.

Outre les trois Chambres principales, *De Violieren*, *De Goubloeme* et *De Olyftack*, la ville d'Anvers possédait encore quelques petites Chambres de

rhétorique non privilégiées, ordinairement indiquées sous le nom de *papgilden*. La Chambre la plus ancienne de ces *papgilden* était : *'T Lelyken van Calvarien*, ayant pour devise : *In liefde groeyende*. Toutes ces Chambres furent supprimées en 1560, à la suite d'une plainte contre *'T Lelyken*, dont les membres avaient joués des pièces contre l'église catholique : *grouwelijcke abominatien*, [waarin zij] *de minnebroeders en den Heiligen Vader beschimpt en de eerbaerheid der nonnen en bagynen* [hadden] *besproken*. En 1563, la Chambre *'T lelyken van Calvarien* avait sollicité du magistrat *t'accorderen haere camere ende residentie te mogen houden gelyck voirtijds*, mais le magistrat leur répondit : *dat de suppl. deser aengaende sullen hebben patientie*, ce qui n'empêcha pas la Chambre d'assister encore cette année (1563) au concours organisé par le *Corenbloeme*, à Bruxelles. Sa réponse à la question : *Wat dat de landen can houden in rusten?* était : *Door de rechte liefde commet al in vrede*. Dans sa requête au magistrat, la Chambre exposait qu'elle avait plus de trente années d'existence, ce qui porte la date de sa fondation à 1532 environ. Après 1563, il n'est plus question de *'T lelyken*.

J.-F. Willems (*Belgisch Museum*, I, p. 155) mentionne, d'après le manuscrit de Gérard conservé à la bibliothèque royale à La Haye, une Chambre nommée *De Vlierbloem* [la fleur de sureau]. Voici cette citation : « On lit dans une chronique MS. d'Anvers, qu'en » août 1510 ceux de la chambre nommée *Vlierboom* » et leur chef, nommé Jooste van Berchem ... se » rendirent, au nombre de 400 ou environ, à Heren- » thals, pour y jouer ». Il y a ici erreur; au lieu de *Vlierbloem*, il faut lire *De Violierbloem* ou *De*

ALOST.

Chambres de rhétorique à Alost : Catherinisten; Barbaristen; etc.

La Chambre *Ste-Catharina*, quelquefois aussi nommée *De Laurierkamer*, à cause de la branche de laurier que ses membres portaient comme signe distinctif, avait longtemps prétendu être la plus ancienne Chambre de la Flandre. Elle faisait remonter sa fondation à l'année 1107, et affirmait que plusieurs de ses membres avaient participés à la croisade organisée par Philippe d'Alsace, en 1175. La Chambre basait ses prétention sur sa devise : *Amor vincit*, dans laquelle on voulait voir le chronogramme *aMor VInCIt*. F.-A. Snellaert, bien que mettant en doute les affirmations de la Chambre, ajoute cependant qu'elles pouvaient s'expliquer peut-être de la manière suivante : « Pelgrimmen, uit het » Heilig Land gekomen, zullen in die plaats (Alost) » eenige mysterien vertoond hebben, en de overleve- » ring heeft voor vaste gezelschappen beschouwd » wat eigenlijk maar toevallige bijeenkomsten waren » van enkele personen. Wellicht ook was Aalst eenen » tijd lang de verblijfplaats van eenige menestrels ». (F.-A. SNELLAERT, *Schets eener geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, 4e éd., p. 70). Si l'époque de la fondation de la Chambre *Ste-Catharina* est probléma-

tique, il est certain qu'il y avait déjà des rhétoriciens à Alost en 1413 : *Item so waren ghedroncken in de processie bi denghenen, die int spel ghingen...* (Comptes de la ville, 1413-1414). Cinq années plus tard, les rhétoriciens jouèrent *een spel op de marct, in personagien van den kerstenen ende heydenen*, et reçurent de la ville une indemnité de 20 escalins par., mais rien ne prouve qu'il s'agissait de la Chambre *Ste-Catharina*. Il appert des comptes communaux que peu de temps après existaient à Alost plusieurs sociétés de rhétorique, dont celle dite *De ghesellen van de stede* était la principale; les autres étaient : la société de la *Nieustraet* et celle de la *Molenstraet* (1446), *De jonghe ghesellen* (1447, 1449 et 1451), la société de la *Pontstraet* (1454) et celle de la *Zoutstraet* (1458). En 1499, nous y trouvons encore *De ghesellen vanden werve*, qui jouent *eene schoone figuere met levende personagen*, et, en 1569, les *Ghesellen vande Capellestraet*, qui jouent *een spel van ghenouchten achter straten vp een slede*. En 1430, les rhétoriciens d'Alost représentent *een spel vanden heleghen Cruce, dat swaer ende lanc was*. Ce jeu avait pour auteur *Willem den Pannemaker*, auquel la ville donna une rémunération de 3 livr. 12 s. A la même occasion, le peintre Nicolas Polet reçut quelques commandes extraordinaires. Pendant tout le reste du xve siècle, les rhétoriciens d'Alost s'attachent à rehausser, par des représentations, l'éclat des processions et des autres fêtes religieuses et civiles. Nous trouvons citées entre autres les pièces sui-

vantes : *Ons Heeren geboorte* (1434); *Ons Liefs Heeren Passie* (ce mystère joué en 1442, 1445, 1447 et 1451 exigea 80 personnages); *Tspel vanden oordeele* (1446, avec 60 exécutants); *Tspel van 't kint van Aelst* (1461); *Tspel van Ons Heeren verrisenisse en vander doot van Pylatus* (1463); *Ons Heeren vpvaert* (1467); *De destruxie van Jherusalem* (1473). Outre ces pièces, les comptes de la ville parlent encore de quantité d'autres représentations données en plusieurs circonstances, notamment en 1476, *een waghenspel*; en 1478, *scoone ende vele ghenouchlike esbattementen*, à l'occasion de la visite que firent à la ville d'Alost l'archiduc Maximilien et Marie de Bourgogne; en 1515 : *De cruusinghe ons Heeren* et *Marien claghe*; en 1519 et en 1520 : *O. L. V. seven weeden*; en 1525, à l'occasion de la victoire remportée par Charles-Quint sur le roi de France, à Pavie, etc. Bien que, selon toute probabilité, la plupart des pièces représentées au xve siècle fussent jouées par les membres de *Ste-Catharina*, dont Guillaume de Pannemaker était sans doute facteur, le nom de cette Chambre n'apparaît dans les comptes de la ville qu'à l'année 1481. A partir de cette date, elle y est mentionnée sous le titre : *De ghesellen vander rethorycke int gulde van Sente Kathelinen*, et elle reçoit, non pas de droit, mais *wt gratien*, un subside annuel de 18 liv. par. et un autel dans l'église paroissiale. Cet autel fut renouvelé en 1598, et la ville paya alors un nouveau subside de 700 flor. Quelques auteurs croient que les Catherinistes reçurent leur règlement en 1475

de l'évêque de Cambrai, en même temps qu'une autre Chambre d'Alost, *Ste-Barbara*. Ce n'est pas impossible, mais leur règlement ne fut ratifié par le magistrat qu'en 1503. En 1483, la Chambre accompagne la confrérie de l'arbalète, à Hulst, et, en 1492, elle assiste à la réunion de toutes les Chambres du pays, tenue à Malines. En 1494, nous la trouvons à Audenarde, et, en 1496, elle participe au concours d'Anvers; elle y gagne trois coupes et un chapelet. En 1498, les Catherinistes sont à Gand *daer sy laeghen meer dan XV daghen*, et où ils reçoivent comme prix un vase en argent. En 1499, nous les rencontrons de nouveau à Anvers. En 1525, ils jouent à Audenarde, circonstance qui implique la fin du différent qui avait éclaté douze ans auparavant, entre une Chambre d'Audenarde et une Chambre d'Alost, au sujet du facteur Josse van Coye que la Chambre alostoise voulait embaucher. Il est assez remarquable que les rhétoriciens d'Alost ne prirent aucune part au *Landjuweel* de Gand, en 1539. Les comptes de la ville contiennent à ce sujet un article intéressant, qui prouve que les rhétoriciens d'Alost, malgré leur abstention, savaient néanmoins recevoir et régaler leurs confrères d'autres localités, qui passaient par leur ville pour se rendre au concours de Gand : « *betaelt uut laste van scepenen ... den prince, deken ende ghezwoorne van Ste Katherijne ... in hulpen ende subsidien vanden grooten costen, die tzelve gulden dit jaer hebben moeten dooghen int converseren ende frequenteren van diversche guldebroeders van andere steden, nemende*

heurl. passage ende deurlijt alhier naer Ghendt vm prijs te winnen, XX livr. par. En 1543, les Catherinistes sont à Anvers et y obtiennent un prix. En 1545, ils se rendent à Grammont, où ils gagnent le 1er prix, et ils y retournent en 1548, avec la Chambre-sœur *Ste-Barbara*. En 1550, ils visitent de nouveau Anvers, et y remportent le 1er prix, et, en 1562, on les trouve à Bruxelles, avec les Barberistes. Leur présence est encore signalée plusieurs fois à Ninove et à Termonde, à Termonde notamment en 1450, 1477, 1480, 1521, 1530, 1533 et 1536. En 1476, le siège de la Chambre *Ste-Catharina* était « *in de dry coninghen* »; en 1505, la Chambre occupait *eene camere ende huuskene* au grand marché, et, en 1636, elle avait un local à côté de celui appelé *de dry coninghen*, situé dans la *Nieustraet*. C'est probablement ce local qui fut décoré en 1649 par Dirck Damman. La ville paya à celui-ci, pour 13 figures (*dertien figueren*), la somme de 26 livr. par. Pendant le XVIIIe siècle la Chambre donna ses représentations à l'hôtel de ville, où elle avait fait construire, à ses frais, un théâtre. Les Chambres alostoises reconnues orthodoxes continuèrent paisiblement leurs travaux pendant les troubles du XVIe siècle, jusqu'à la fin de l'année 1566, date à laquelle la Chambre *Ste-Catharina* fut fermée, et le subside de 18 livr. par., qu'elle recevait depuis 1481, retiré. En 1572, la Chambre fut réouverte sous certaines conditions, mais déjà en 1586-1587 l'autorisation provisoire était accompagnée d'un avis des commissaires, tendant à fermer la Chambre définitivement : *Commissarissen, omme diversche redenen,*

en verstaen niet datmen tgulden vande retoryke zal onderhouden, nochte hemlieden oock consenteren eenighe camer ofte vergaderinghe, nemaer verclaeren. dat d'intentie van zyne Mt is, datmen deselve aboliere. L'avis des commissaires n'eut aucune suite fâcheuse pour les rhétoriciens, car ils assistaient à la procession du St-Sacrement en 1592, et, en 1596, la ville leur alloua une somme de 180 livr. par. pour la restauration de leur local. Vers la même époque, la Chambre reçut de la ville un autre subside, de 200 livr. par., pour un tableau représentant Ste Catherine et destiné à être placé sur l'autel de la Chambre. En 1637, Philippe IV autorisa la Chambre *Ste Catharina* à contracter un emprunt de 64 livr. de gros. Charles de Bremaecker avança les fonds, et le capital lui fut remboursé en 1663. En 1639, les deux Chambres reçurent chacune de la ville une somme de 110 livr. par. pour avoir assisté à la procession, et en 1655, la Chambre des Catherinistes fut gratifiée d'une relique de sa patronne. En 1667, les Français s'emparèrent du local de la Chambre Ste-Catherine, et en 1670, le magistrat d'Alost accorda un subside de 48 livres par. pour faire nettoyer et restaurer ce local. Bien que les Catherinistes aient participé à plusieurs concours et gagné souvent des prix, ils n'ont jamais organisé eux-mêmes un *Landjuweel*. Nous n'avons pu découvrir comment ils ont pu se soustraire à l'usage, devenu règle, que toute Chambre qui avait gagnée un prix dans un concours, était tenue d'organiser à son tour un autre

concours. A la fin du XVIIe et pendant le cours du XVIIIe siècle, la Chambre n'eut qu'un rôle effacé. Le 25 nov. 1750, elle joue : *Zegepraal van Lisandera ende Julio ... Treurspel ... door J. F. Cannaert.*

Voir, pour le blason de la Chambre *Ste-Catharina*, et pour la liste de ses princes et doyens depuis 1533 : F. DE POTTER et J. BROECKAERT, *geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen,* vol. XX, pp. 150 et 200-202, et pour le programme d'une représentation de la pièce *Tristeon en Rosida* organisée par cette Chambre vers la fin du XVIe ou au commencement du XVIIIe siècle : ANNALES *de la société d'émulation de l'histoire et des antiquités de la Flandre Occiden.*, 3e série, VIII, pp. 419-424.

Ste-Barbara, ou *De Barbaristen*, ou quelquefois *De Waerheidskinderen.* Devise : *Vicit vim veritas.* Les statuts de cette Chambre furent approuvés par l'évêque de Cambrai en 1497, et confirmés par le magistrat d'Alost en 1503. Un acte officiel prouve cependant que, déjà en 1485, la Chambre était complètement organisée, et qu'à cette époque elle avait une chapelle dans l'église collégiale avec un rétable d'autel peint par un certain Goricke (Géry) den Bru (Jörg, Joris ou Georges Brue? Voir : NAGLER, *die Monogrammatisten*, I, p. 708, et III, p. 805). Voici le texte de cet acte : « Scepenen ordineren, dat de gheswoorne ende pro-
» viseurs van Ste Barbelen gulde zullen contenteren,
» betalen ende ghenouch doen Goricke den Bru,
» scildere, vander somme van XXX s. gr., die sy hem

» sculdich bleven zijn in resten ter causen vanden » stoffeersele van Ste-Barbelen tafle, binnen acht » daghen eerstcommende op heerlike executien ... » Actum XXVIII junij » (*Schepenenboek* van 1487, bl. 90). La confrérie étant tombée en décadence, quelques membres sollicitèrent du magistrat un nouveau règlement et le renouvellement de leur octroi, ce qui leur fut accordé le 16 oct. 1539. Il appert du 1er article de ce règlement que c'étaient les pelletiers qui formaient la Chambre Ste-Barbe. (Voir, pour le règlement et les additions : ANNALES *de la Société d'émulation ... de la Flandre Occidentale*, à Bruges, XXV, pp. 407-414). Les femmes étaient admises. Bien que la Chambre fût reconnue par le magistrat, les comptes de la ville ne font pas mention des Barberistes avant l'année 1548. Cette année, ils reçurent un subside de 24 livr. par. à l'occasion d'une fraternisation avec les rhétoriciens de Sotteghem, lesquels « de stede quamen » besoucken ende verblijden metter conste van reto- » ricke, spelende schoone historien uuten ouden » testamente ende zeker esbattementen ». La même année la Chambre participa, avec les Catherinistes, au concours de Grammont, et, en 1562, deux membres de la Chambre prirent part au concours organisé par le *Corenbloeme*, de Bruxelles. En 1556, les deux Chambres alostoises reçurent chacune un subside de 2 livr. par., « die elc huerer int faict van rethorique de » heeren, ter tafele sittende, quamen bescincken met » een spel van recreatien », et la même année les Barberistes reçurent un nouveau subside de 12 livr.

par. pour la représentation de la pièce : *Die destructie van Jherusalem*. La Chambre est encore citée en 1561 et 1566. En cette dernière année elle fut fermée, comme toutes les autres chambres du pays, par suite des événements politiques. Quelques années plus tard les Barberistes reprennent leurs travaux. En 1626, ils jouent : *Amans Trevr-spel*, et en 1628 : *Abimelech's droefeyndigh-spel*. A la fin du programme de cette dernière représentation, on lit : *De Sluyt-reden. Bedanckt de eerweerdighe toehoorders van haerlieder goede ſtilte* ... signé : *F. vander Beken*. Il paraît cependant qu'on ne leur accorda à cette époque aucun subside, si ce n'est en cette dernière année, quand la ville leur donna 18 livr. par. pour une moralité jouée le jour du carnaval. Plus tard, la Chambre apparaît quelquefois dans les comptes, notamment en 1639 et en 1642. Pendant plusieurs années, elle prend part à la fête de mai conjointement avec les Catherinistes. Dès le milieu du XVIIe siècle, la participation des Chambres aux fêtes religieuses diminue, mais en revanche les représentations dans les locaux des sociétés augmentent, et c'est à partir de cette époque que la Chambre des Barberistes commence à jouir plus amplement des subsides accordés par la ville. En 1664, elle reçoit une indemnité de 120 livr. par., et en 1679 un don de 200 livr. par., ce qui n'empêche pas la Chambre de se plaindre de la parcimonie et de l'hostilité du magistrat (1681). Dans une requête portant cette date, elle expose qu'en 1680 les Catherinistes avaient obtenu

un subside de 200 livr. par. pour avoir joué la Passion, tandis que les Barberistes n'étaient favorisés en rien, bien qu'ils eussent représenté trois pièces : *Het lyden vanden H. Eustacius*, *Het vromigh spel vanden H. Philemon Appolinius*, et *Den droevigen val van David*. Dès lors la ville ne paie, à l'une et à l'autre Chambre, que les frais de placement du théâtre. En 1681, les Barberistes représentent la tragédie *Don Jeronimo*. Le 27 févr. 1701, la Chambre prend une décision, par laquelle son règlement est renforcé et la contribution mensuelle des membres fixée à 3 sols. Primitivement la Chambre tenait ses réunions au *Schrobberstoren*, mais vers le milieu du XVIe siècle elle s'établit dans un local situé dans la *Zoutstraat*, faisant partie d'une maison appartenant à Jacques vanden Bossche, et aboutissant à *Ferry van Raffelghem aan deen zyde, ende thuus hier te voren ghenoempt den Witten Leeuw an dander*. Pour tout loyer la Chambre payait annuellement la moitié d'une rente de 3 livr. 8 escal. 9 deniers. Elle n'y resta pas longtemps. Peu après, elle s'installa dans une maison située dans le *Nazarethstraet*, près de la maison des Sœurs grises. Cette maison, qui avait une chapelle, fut détruite pendant les troubles du XVIe siècle et reconstruite en 1626. En 1663, les Barberistes achetaient de la ville un beau local au coin du Grand Marché et de la *Nieuwstraet*, ayant servi antérieurement de boucherie. Incendié par les soldats de Louis XIV, ce local fut de nouveau la proie des flammes en 1744, au moment où il était occupé par une compagnie de

soldats anglais. Au mois de nov. 1750, la Chambre joue *Cyrus*, sur un théâtre dressé à l'hôtel de ville, et que l'une et l'autre Chambre employait alternativement. Ce théâtre fut démoli en 1767, parce que, par son emplacement et son issue défectueuse, il était un danger permanent pour les archives et les spectateurs. Vers la même époque, la ville accorda à la Chambre un subside pour la reconstruction de son local, à la condition qu'il servirait, en cas de besoin, de logement pour les militaires de passage.

Jusqu'en 1656, les reliques de Ste Barbe avaient été portées dans les processions. En 1657, les Catherinistes, également en possession de quelques reliques de leur patronne, depuis 1655, revendiquèrent non seulement le droit de faire paraître dans le cortège la châsse de Ste Catherine, mais réclamèrent en outre la priorité, en invoquant leur ancienneté. De là disputes et scandales pendant la procession de 1657. Pour empêcher le retour de pareil désordres, le magistrat résolut, l'année suivante, que désormais les Chambres de rhétorique ne figureraient plus dans les processions. Nous croyons que cet événement a été la cause primordiale de l'animosité acharnée qui existait entre les deux Chambres alostoises, et qui dura jusqu'à la dissolution de la Chambre Ste-Catherine, vers 1830. L'animosité était poussée à ce point, que, pendant de longues années, toute alliance entre les enfants des membres des deux Chambres ennemies était devenue impossible.

Dans les cérémonies, les Barberistes portaient une

branche de romarin, les Catherinistes, une branche de laurier. On rencontre parfois, mais rarement, la chambre *Ste-Catharina* sous la dénomination : *De Laurierkamer*. Celle des *Barbaristen* n'est mentionnée sous aucune autre qualification. Les emblèmes du romarin et du laurier, probablement adoptés après 1657, ne servaient apparemment que de signe distinctif entre les deux sociétés rivales. Ils ne figurent pas sur leur blason.

Voir, pour le blason de la chambre *Ste-Barbara* : F. DE POTTER et J. BROECKAERT, *geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, XX, p. 203, et, pour la liste de ses princes et doyens depuis l'année 1549, les pp. 236-238 du même ouvrage. Trois pièces de vers signées : *Niet hebben is verdriet*, *Schept by maten* et *D'betrouwen is al* (Mich. Coucken), provenant de cette Chambre, sont imprimées dans les *Annales de la Société d'émulation* de Bruges, 3e série, VIII, pp. 415-416.

De iverige jongheydt, peut-être une sous-division de la Chambre *Ste-Catharina*, donna des représentations en 1749.

Ste-Anna. Cette société s'organisa au dernier quart du XVIIIe siècle. Elle prit part à un concours à Termonde, en 1821.

Nous rencontrons encore à Alost la société : *Yverzuchtig*, qui participa à un concours à Wetteren, en 1797, et une société, sous la devise : *Concordia res parvae crescunt*, qui organisa un concours, en 1799.

Nous ignorons s'il existe quelque rapport entre les quatre Chambres citées en dernier lieu.

Une Chambre ayant pour titre : *'t Gebroken rad* (G.-J.-J. VAN MELCKEBEKE, *geschiedkundige aenteekeningen rakende ... De Peoene*, Malines, 1862, p. 18) n'a jamais existée. Il s'agit évidemment de celle de *Ste-Catharina*, dont le blason porte une roue cassée, l'instrument de la passion de Ste Catherine.

COUET (Jacques).

DEVENTER, Jean Evertsz. Cloppenburg, Cloppenburch ou Cloppenborch. 1600.

T' Saemen-sprekinge || Gehovden Te || Nancy, tuſſchen eenen Docteur der Je=|| ſuiten ende eenen Capuchiner Monic aen d'eene / ende || twee Dienaeren des Goddelijcken Woorts aen d'ander || ſijde. Jnde tegenwoordicheyt van de Suſter des Co=|| nincx van Vrancrijck / des Hertogen van Lotthe=||ringe / ende anderer Perſoonen. Jn de || Francoyſche ſpraeke beſchreven || door Iaques Couet || van Parijs. || 3. Eſdr. Cap. 3. || Sterc is de VVijn : De Coninck is ſtercker : De Vrouvven ſijn || ſtercker : De vvaerheyt dan noch overvvint die alle. || Hoe en ſoude dan de Princeſſe niet onoverwinnelijck blij=||ven / aengeſien de waerheyt aen haere ſijde is? || Hier is noch by-gevoecht || Een vvaerachtich verhael vande T'ſaemen-||ſpre-kinghe (*sic*) ghehouden te Fontainebleau den || vierden dach in Meye Añ. 1600. tuſſchen Philips || de Mornay

La Haye : bibl. roy.

Heere van Pleſſis, ende Iacques Biſ-||ſchop van Eureux, in de tegenwoordic=||heyt des Conincx van Vranc=||rijck. ||

Tot Deventer || By Jan Everſz. Cloppenborch / Or=||dinarius Drucker des Lants van || Over-Jſſel. / Añ. 1600. ||

In-8o, 6 ff. lim., 202 pp. chiffrées, 1 p. non cotée et 1 p. blanche. Notes margin. Car. goth.

Ff. lim. : titre, blanc au vo; épître dédicatoire : *Den Edelen / Eerentfeſten / Wij=||ſen... Heeren Ridderſchap ende Steden des Lant=||ſchaps van Over-Jſſel / repreſenterende de || Staten des ſelven Landes...*, datée de Deventer, le 3 sept. 1600, et signée : *Jan Everſz. Cloppenborch.*; préface du traducteur, sans date et signée : *W. B.*; extrait de Tertullien, avec traduction néerlandaise.

Pp. chiffrées : 1o (1-130), *Een tſamen-ſprekinge / gehouden || binnen Nancy / ...*; 2o (131-151, suivies d'une p. blanche), série de textes latins, qui, traduits en néerlandais, ont été cités dans la pièce précédente; 3o ([153] - 202), *Waerachtich ver=||hael van de T'ſaemen-ſprekinge gehou=||den te Fontainebleau den vierden dach in || Meye Añ.* 1600. *tuſſchen Philips de Mor=|| nay Heere van Pleſſis / ende Jacques || Biſſchop van Eureux / in de te=||genwoordicheyt des Co=||nincx van Vranc=||rijck. || Cyprianus L. 4. Epiſt. 2. || Scias hoc ſemper eſſe opus Diaboli, ut ſer-||uos Dei mendacio laceret, et opinionibus || falſis glorioſum nomen infamet, || ut quæ conſcientiæ luce cla-||reſcunt, alienis*

rumo-||ribus ſordiden-||tur. || *Ghedruckt tot Deventer by Jan Everſz.* || *Cloppenborch / Aⁿ.* 1600. ||. Cette partie commence par une préface non datée.

P. non cotée : *errata.*

La *T'Saemen-sprekinge* est la traduction de : Jacques COUET, *la conférence faicte a Nancy entre un docteur Jésuite accompagné d'un Capuchin, et deux Ministres de la parole de Dieu ... Basle*, 1600, in-8o. [British museum, no 860, d. 31]. Le *Waerachtich verhael* est très probablement la traduction abrégée de : *Discours véritable de la conférence tenue à Fontainebleau le quatriesme de mai MDC.*, attribué par la *Nouvelle biographie générale* de Hoefer à Philippe de Mornay même. Il est, sans aucun doute, dirigé contre l'ouvrage suivant attribué à Du Perron, évêque d'Évreux: *Discovrs veritable de l'ordre et forme qui a eſté gardee en l'aſſemblee faicte à Fontainebleau par le congé du Roy, pour l'effect de la conference accordee, entre Monſieur l'eueſque d'Eureux & le Sr du Pleſſis Mornay ... touchant la preuue des faucetez remarquees par ledict Sr d'Eureux en* 500. *paſſages, citez par ledict Sr du Pleſſis, au liure qu'il a n'agueres compoſé, & mis en lumiere, contre le ſainct Sacrement de l'autel & ſacrifice de la meſſe. P. M. N. R. S. D. PP.* Anvers, Jérôme Verdussen, 1600, in-8o.

Le traducteur-abréviateur, désigné à la fin de la préface par les initiales *W. B.*, n'est autre que Willem Baudaert ou Baudartius. Cela ressort de l'autobiographie de Baudartius, qui a été publiée dans la *Kronijk van het historisch gezelschap te Utrecht. Vijfde jaargang*, 1849, pp. 226-249.

CRUDELTA (L'inudite ...) nella città di Ruremonda.

ROME, héritiers Ant. Blado. 1572.

L'Invdite || Et Monstrvo||se Crvdelta || Vsate Da Gli Heretici || Contra Li Ministri || Di Dio, || Nella eſpugnatione della Città di Ruremonda in Fiandra (*sic*) || il di 23. di Luglio. 1572. || (*Petite estampe représentant le supplice d'une femme brûlée vive par des soldats en armes. Au pied du bûcher, un homme accroupi attisant le foyer*).

In Roma per li heredi di Antonio Blado Stampatori Camerali. || Cou (*sic*) lientia (*sic*) delli superiori. ||

Pet. in-4°, 4 ff. n. ch., avec les sign. A 2 - [A 4]. Car. rom.

F. [*A* 1] : titre. Le v° est blanc.

F. *A* 2, r°, en tête : *Breue hiſtoria, dell' abominanda & eſſecrabile, & Barbara ex-||pugnatione della Citta di Ruremonda in Fiandra, nella || quale apieno s'eſpone l'inaudita crudeltà & Barba-||rie del Prencipe d'Oringes, nelli miniſtri di Dio || & ſacre Virgine, nobili e Cittadini, etiã-||dio della ſua fattione de Gheuſi caua||ta da lettere & relatiõi d'alcuni || Gentilhuomini degni de fe||de, che da quelle ſca=||parono adi.* 23. || *di Luglio.* || 1572. ||

Gand : bibl. univ.

Cette plaquette donne, sous forme d'épître adressée « *dalla Zopa di Mofa alli* 28. *de Luglio* 1572. », de nombreux détails sur les atrocités commises par les soldats du Taciturne, lors de la prise de Ruremonde, le 23 juillet 1572. En voici l'analyse : La place fut vaillamment défendue par un jeune et courageux capitaine (de Barlaymont, surnommé le Floyon), assisté d'un peu plus de 140 arquebusiers français et de quelques bourgeois. Cette poignée d'hommes résista à plusieurs assauts sanglants, mais dut céder devant le nombre des assiégeants et devant la puissance de leur artillerie. Les soldats ennemis ayant forcé l'entrée de la ville, se ruèrent contre la demeure de l'évêque (Guillaume Lindanus), qui avait heureusement pu s'enfuir, pillèrent et saccagèrent tout, anéantissant notamment la bibliothèque. Puis, ils firent irruption en l'église des chanoines réguliers. Le sacristain et le cuisinier furent massacrés, plusieurs chanoines horriblement mutilés. Le père Arnold, célèbre par ses connaissances médicales, dut payer cent thalers pour sa rançon; puis, au mépris de la foi jurée, il fut mis à mort. Les assaillants se portèrent ensuite vers le couvent des chartreux. Ils immolèrent, en premier lieu, le portier, lui arrachèrent les viscères, mutilèrent son corps et l'exposèrent nu aux regards des passants. Puis, ils pénétrèrent dans la chapelle, où ils trouvèrent les religieux agenouillés au pied du maître-autel. Ils en massacrèrent plusieurs sans pitié; d'autres furent cruellement blessés. Ils s'emparèrent du père procurateur,

homme d'une rare vertu, et le revêtirent par dérision de ses habillements sacerdotaux; puis, porteurs, les uns et les autres, de divers ornements religieux, ils l'escortèrent processionnellement, croix en tête, à travers la ville. Le malheureux fut horriblement maltraité; frappé à mort et finalement pendu à la porte du monastère des franciscains. Ce couvent fut le théâtre de scènes analogues. Le supérieur, Georges Alnaldant fut pendu. Plusieurs moines souffrirent le martyre. Un chartreux parvint à fuir, à l'intervention d'un soldat allemand, qui, ému de compassion, changea de vêtements avec lui et l'aida à gagner la campagne. Le confesseur de l'évêque et les deux vicaires de la cathédrale, Barthélémy de Venraidt (Venraaij) et Godefroid Strallense (van Straelen), endurèrent une mort affreuse. D'autres prêtres furent tués, blessés, ou durent payer une rançon énorme. Le doyen de la cathédrale fut frappé à la tête, aux épaules et à la poitrine. Il dut payer mille talents (*sic*) pour avoir la vie sauve. Le prieur des croisiers fut attaché comme un chien, à une chaîne, sous un chariot. Les protestants firent preuve également d'une aveugle cruauté à l'égard de la garnison.

L'évêque Lindanus parvint à passer la Meuse à Hoob (Dol) et à gagner Meersen et Maestricht. La présente lettre pourrait bien avoir été adressée à Rome par un personnage de sa suite.

Sur ces événements, voir : Jos. Habets, *Geschiedenis van het tegenwoordig bisdom Roermond*, Ruremonde, 1890, t. II, pages 66 et suivantes.

CAMBRY (Jeanne de).

TOURNAI, v^e Adrien Quinqué. 1656.

Traité || De L'Excellence || De La || Solitvde || Compofé par Dame Ienne De Cambry || Religieufe de l'Ordre de S. Auguftin, || Du depuis Sœur Ienne Marie de || la Prefentation, Reclufe. || Auec vn petit Exercice (premier (*sic*) piece de fes œu-||ures) pour acquerir l'amour de Dieu, mis au || iour l'an 1621, fans exprefsion de fon || nom; ains d'vne Fille fpirituelle || à fa Compaigne. || ❧ ||.

A Tovrnay, || De l'Imprimerie de la Vefue Adrien || Qvinqvé, à l'enfeigne de S. Pierre || & Saint Paul, 1656. ||

In-8°, 14 ff. n. ch. avec les sign. [A 1] - [B 6], 52 pp. ch. La pagination s'arrête à la p. 47; les pp. [48-52] sont pour les tables. Car. ital. et rom.; notes margin.

F. [*A* 1] : titre, blanc au v°.

Ff. *A* 2 - *B* 4 : épître dédicatoire en prose, adressée *A Reverend Seignevr* || *Messire* || *André Catvlle* || *Prestre,* || *Licentié Es Loix,* || *Premier Archidiacre,* || *Chanoine,* || *Et Vicaire General* || *De l'Ill*^me^ *Et Reverend*^me^ || *Evesqve A Tovrnay.* ||, par : *P. de Cambry Prêtre,* || *Licentié ès Loix, Cha-*||*noine de Renaix.* ||

Menin : bibl. couvent des Dames Bénédictines.

Le frère de l'auteur imprime ce traité pour complaire à plusieurs personnes pieuses et dévotes qui l'en ont requis et sollicité. Avant d'être recluse, sa sœur a été, pendant environ vingt ans, dame cloîtrière dans le monastère de N.-D.-des-Prés, de l'ordre de St. Augustin, à Tournai. De son vivant, elle a toujours attribué à André Catulle « *la gra-*||*ce d'auoir été... mise en la solitude qu'el-*||*le auoit si chaudement desiré.*

Ff. [*B* 5 r° - *B* 6 r°] : *L'Avthevr* || *Av Lectevr.*||. Épître-préface en prose, impr. en ital. Au v° du f. [*B* 6], appr. de Matthias Naveus (s. d.) et de Guill. Séguier (de Tournai, le 9 février 1656).

Pp. 1-47 : corps de l'ouvrage. Traité en 14 chapitres.

Pp. [48-49] : *Table Des Chapitres.*

Pp. [50-52] : *Table Des Matières.*

Au bas de la p. [52] : réclame du traité suivant, comprenant 2 ff. lim. n. ch. La pagination s'arrête à la p. 41; les pp. [42-43] sont pour la table et la p. [44] est blanche.

F. [*A* 1] : titre spécial : *Petit* || *Exercice* || *Povr Povvoir* || *Acqverir* || *L'Amovr De Diev.* || *Composé par Dame Ienne De Cambry,* || *Religieuse de l'Ordre de Saint Augustin,* || *à l'instance d'vne sienne Com-*||*paigne du même Ordre.* || ❧ || *A Tovrnay,* || *De l'Imprimerie de la Vefue Adrien* || *Qvinqvé, à l'enseigne de* || *S. Pierre & S. Paul* 1656. ||

F. [*A* 1] : titre, blanc au v°.

F. *A* 2 : *L'Imprimevr* || *Av Lectevr.*||. Cet ouvrage

a vu le jour, pour la première fois, en 1621 : « *ſous le || nom d'vne fille deuote à vne ſienne || compaigne, ſans autrement exprimer || celuy de l'Autheur, que pour bonnes || raiſons l'on n'a pas trouué lors à pro-|| pos de diuulguer*... L'imprimeur en a vu la minute écrite de la propre main de l'auteur, de même que celle de toutes ses autres productions. La division en chapitres est nouvelle.

Pp. 1-41 : corps de l'ouvrage comprenant sept chapitres.

Cette édition du *Petit Exercice* n'est pas mentionnée dans notre liste sommaire des œuvres de Jeanne de Cambry. Un exemplaire en a été vendu 42 fr., cat. cte G. de Nedonchel, Gand, mars 1903, no 124.

COOPMANSCHAP (Gheeſtelijcke).

GAND, Gaultier Manilius. [1619].

Gheeſtelijcke || Coopmanschap. || Om binnen den tijt van een || Jaer / zoo veel te verdienen als || binnen thien Jaeren. || Ghelijck uwen zin gheweeſt is dat ghy van || Godt ſoudt dolen, zoo zuldy Thien-||mael zoo vele, wederom bekeerende, || hem zoecken. Baruch. 4. v. 28. ||(*Marque typogr.*).

Te Ghendt, || By Gaultier Manilius / wonende te || Putte inde witte Duyue / by t'Belfort. ||

In-8°, 8 pp. Car. goth.

« Négoce spirituel, pour gagner en un an autant qu'en dix ans ». Traité ascétique dans le genre des œuvres de Corn. Vrancx, décédé en 1615. A la fin, la censure approbative de l'évêque de Gand, Jacques Boonen : *Optima eſt hæc Negotiatio, & vt omnes || eam diſcant typis vulgandam cenſeo. Actum || Gandaui* 11. *Decemb.* 1619. || *Iacobvs Epiſcopus Gandenſis.* ||

Vendu 11 fr., cat. J. de Jonghe, Bruxelles, nov. 1860, n° 149.

Gand : bibl. univ.

CRONICQUES ABREGIES.

(ANVERS, G. Vorsterman). (1527).

¶ Cronicques Abregies || depuis lan trefze iufques a lan vingtfept. Par||lant des guerres faictes entre pluseurs || prinches Creftiens. Et de pluseurs || aultres chofes aduenuez du||rant le dit tamps. || ¶ Auec vng chant royal au los de Lempereur. || Nouuellement imprimee et corrigiez (*sic*). || (*Marque : double aigle; au-dessous : un ornement en forme de frise*).

In-4°, sign. A.ii - A.iii. [A.iiii], 4 ff. S. d. ni n. d'impr. Car. goth. Le dernier f., qui est le seul rempli au r° et au v°, a 35 lignes.

Le titre est reproduit dans l'album du cat. du cte de Lignerolles.

La chronique comprend 46 strophes de 8 vers de six syllabes.

La pièce qui y fait suite a 4 strophes de 11 vers décasyllabiques.

Texte à deux col. sauf le bas du r° et tout le v° du dernier f.

1re strophe de la chronique :

L An mil. V. cēs et trefze
les anglois defcēdirēt

Paris : bibl. bon J. de Rothschild.

tournay prirēt a laiſſe
Et Therrouenne ardirent
Ce faict ſen retournirent
En laiſſant leurs eſcus
Et par tout ſe vantirent
Dauoir franchois vaincus.

La chronique se termine au r° du dernier f. par cette strophe :

¶ Prions dieu pour to⁹ ceulx.
Aymans le bien publicque
Ad fin que au moyen de eulx
aions tamps pacificque.
Cy fine la replicque
du tamps rude et diuers.
Quy plus ſcaict ſy leſplicque,
en enſuyuant ces vers.
¶ Fin de ces Cronicquez.

Vient ensuite au bas du même f. :

¶ Chant Royal au los de Lempereur
¶ Salomon ieune obtint par bien orer
Gloire et honneur richesse et sapience
De bon conseil se voulut decorer
Dont il acquist magnificence [1]
Quil surmonta tous aultres en richesse
En sapience | en triomphe | en largesse.

---

[1] Il faudrait : *si grant magnificence.*

Son regne fut tant doulx et magnificque
Que on lappela par tout roy pacificque.
Sa bnote (sic) *fut vers dieu tant precieuse.*

v°

Quil voelt par luy son temple mirificque
Edifier de forme specieuse.

Dernière strophe de cette seconde pièce :

¶ *Son doibt cesar pour ses vertus loer*
Auoir conuient espaigne en reuerence
Dieu la volut de tant grans biens doer.
Que que de grans maulz dire on la poelt carence
Cest la mere damene gentilesse
La genetrice et fleur de hardiesse
Tesmoing en est la conqueste autenticque
De gernade / et la victoire bellicque.
Contre franchois / par laquelle enuieuse
Guerre ara fin / et espaigne almificque.
Arasans fin gloire victorieuse. Finit.

Tout cela est dans le genre des œuvres de Nicaise Ladam ; mais rien ne prouve que ce soit de lui. Brunet, *manuel* (5e éd.) 1er vol., col. 1866, donne par erreur 8 ff. à cet opuscule. — Cat. cte de Lignerolles, Paris, 1894, no 1185. Vendu 115 fr. (Exemplaire d'A. Audenet et de J. Coppinger).

COMMINES (Philippe de), sr d'Argenton.

STRASBOURG, Josias Rihel. S. d.

a) Philippi Cominaei || Eqvitis, De Re=|| bvs Gestis Lvdovici Vn=||decimi, Galliarum regis, & Caroli, || Burgundiæ Ducis, Com=|| mentarij. || Ex Gallico Facti Latini, || à Ioanne Sleidano. || Adiecta Est Brevis Qvaedam Il-||luſtratio rerum, & Galliæ deſcriptio. || (*Marque typogr. de Rihel, reproduite dans :* HEITZ et BARACK, elsässische Büchermarken..., *table XXXI, n°* 8).

Argentorati Excudebat Ioſias Rihelius. ||

In-8°, 4 ff. lim., 355 pp. chiffrées, 4 pp. non cotées et 1 p. blanche. Car. ital.

Ff. lim. : titre, blanc au v°; épître-préface de Sleidanus à Jean-Frédéric, duc de Saxe, et à Philippe, landgrave de Hesse, de Strasbourg, cal. de janvier 1545.

Pp. 1-3 : épître-préface de l'auteur à l'archevêque de Vienne en Dauphiné, Angelo Cattho.

Pp. 4-335 : [*De rebus gestis Ludovici undecimi*], 10 livres.

Pp. 336-355 : Description de la France, commençant par l'en-tête : *Ioannes Sleidanvs* || *Lectori S. D.* || et finissant par la date : *Argentinæ, 22. Februarij.* || *M. D. XLV.* ||

Dilbeek : coll. abbé Le Clercq.

Pp. non cotées : relevé des passages les plus importants.

b) Philipi Cominaei, || Equitis, de Ca-|| rolo, Octavo, || Galliæ rege, & bello Neapoli=||tano, Commentarij. || Ioanne Sleidano, Interprete. || Acceſſit breuis quædam explicatio rerum, || & authoris uita. || (*Marque de Rihel, reproduite dans l'ouvrage déjà cité de Heitz et Barack, table XXIX, n° 5*).

Argentorati Excv-||debat Ioſias Rihelius.||

In-8°, 8 ff. lim., et 96 ff. chiffrés. Car. ital.

Ff. lim. : titre, et épître-préface de Sleidanus à Édouard Seymour, duc de Sommerset, Strasbourg, mai 1548.

Ff. chiffrés 1 r° - 91 r° : [*De Carolo octavo ... commentarii*], 5 livres.

Ff. 91 r° - 96 v° : annotations, sous l'en-tête : *Ioannes Sleida=||nvs Lectori. S. D.*||, et datées de Strasbourg, VI des cal. de juin 1548.

Impression sans date. Elle n'est pas antérieure à 1558, époque à laquelle Josias Rihel, après s'être séparé de son frère Wendelin, commença à imprimer pour son propre compte. C'est probablement d'après elle que fut imprimée l'édition de Paris, André Wechel, 1561.

CAIUS-JULIUS CÆSAR.

LES COMMENTAIRES.

(1485-1489).

C 763.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin.

PARIS, (Pierre Levet). S. d. [1485-1489].

Les commentaires || de iules cefar ||

In-fol., 114 ff. dont le dern. est bl., sans chiff. ni récl., 35 et 36 lignes à la page, sign. a.iii. - p.ii. [p.iiii.], car. goth., à 2 coll., avec figures sur bois. Le dern. f. bl. manque à presque tous les exemplaires; il se trouve dans l'exemplaire de la bibl. Sainte-Geneviève à Paris, où il tient au cahier imprimé et en fait partie intégrante.

F. [*a.i.*] : titre, bl. au v°. Le titre a été reproduit par Claudin, *histoire de l'imprimerie*, t. I, p. 417. Lettre de début, grande *L* ornée à boucles avec une palme au milieu.

Ff. [*a.ii.*] - *a.iii.* r° : épître dédicatoire en prose, non datée, de l'auteur : *A treſchriſtien et treſexcellent prī=||ce. Charles huitieſme de ce nom roy de || frāce. Robert miniſtre general de lor||dre de ſaincte trinite et redēption des || priſonniers chriſtiens dit et deſire en || toute humilite honneur gloire et lon=||gue vie.||*. Tout le f. [*a.ii*] a été reproduit en fac-similé par Claudin, t. II, p. 418. Au-dessus de la dédicace, presque toute la page est occupée par une grande estampe fort curieuse et dans laquelle on voit Robert Gaguin, avec la croix des Trinitaires sur la poitrine, offrant son livre au roi Charles VIII, assis sur le trône et entouré de hauts dignitaires et gentils-

Bruxelles : bibl. roy. (incun. 1759) (incompl. du titre).

Paris : bibl. nat. (Rés. J. 273).

Paris : bibl. mazarine.

Paris : bibl. Ste-Geneviève.

hommes de sa maison. « On peut considérer cette planche, dit l'éminent bibliographe parisien, comme un véritable document d'iconographie historique ».

L'épître donne d'intéressants détails sur les rapports que l'auteur a eus, jusqu'alors, avec le roi : « ... *iay beaucoup* || *craint de prendre entree et congnoiſſā*||*ce en ſi haulte et excellente court cōme* || *eſt la voſtre doubtant que ma petiteſſe* || *ne peuſt actaindre ne aduenir a faire* || *choſe en la quelle voſtre haulteſſe ꝛ ma*||*ieſte print plaiſir ꝛ delectacion iuſques* || *a ce que puis na gueres il vous a pleu* || *receuoir debonnairement ꝛ prendre en* || *gre le petit livre des faiz du glorieux* || *empeur et roy ſainct charlemaine mis* || *par moy et tranſlate de latin en fran*=||*coys* / *et oultre ce quil vous pleut a me* || *commander que ie acheuaſſe et acom*=||*pliſſe diligēment la traſlacion des cō*||*mentaires iulles ceſar par moy pieca* || *commencée...* »

La traduction des *faiz* de Charlemagne à laquelle il est fait allusion ci-dessus paraît absolument perdue. Dans la suite de l'épître, « Gaguin résume très heureusement les leçons que l'on peut tirer de la lecture de cet ouvrage (César), et en profite pour donner, d'une façon indirecte, de judicieuses indications sur la conduite que doit tenir un chef d'État, en paix comme en guerre ». (L. Thuasne, *R. Gaguini epistole*, t. II, p. 500). L'épître est reproduite avec notes et apparat critique par L. Thuasne, *op. cit.*, t. II, pp. 299-307.

Ff. *a.iii* v° - [*p.iii.*] : corps de l'ouvrage. Traduction des huit livres *de bello gallico* de Jules César.

Chaque livre est précédé d'une grande estampe. Certaines planches se répètent : celles des livres II et VIII, IV et VII, V et VI, respectivement, sont identiques. Il y en a donc cinq différentes. Claudin en donne des fac-similés dans son *histoire de l'imprimerie*, t. II, pp. 419-421, et dit : elles sont d'une autre main (que la première, en tête de la dédicace) et représentent l'œuvre du dessinateur anonyme qui a travaillé pour l'atelier de *Saint-Christophe*. Ces figures avaient paru auparavant dans un autre ouvrage. Sauf la première, nous avons retrouvé toutes les autres planches qui ont servi à l'illustration des commentaires, identiquement les mêmes, dans *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant*, œuvre de Jean Millet, imprimée en 1484 par Jean Bonhomme, au matériel duquel elles avaient été empruntées ».

« Les caractères du César, dit également Claudin (t. II, p. 422), sont bien ceux de Pierre Levet, ainsi qu'on peut le constater pas les fac-similés que nous présentons et l'alphabet de son type de bâtarde, que nous avons comparé et vérifié lettre à lettre. La date de 1485 doit être, à quelques mois près, celle de l'impression ».

La dern. p. n'a qu'une colonne de texte, le reste est bl., et 7 lignes et demie de texte. Vient ensuite le colophon, reprod. par Claudin, t. II, p. 422 : *Cy finiſt la tranſlacion des commẽ||taires iulius ceſar ſur le fait de la con=||queſte du payſ de gaule faicte ⁊ miſe en || francoys et preſentee au roy Charles || huitieſme*

de frãce par frere Robert ga||guin docteur en decret et general mini||ſtre de lordre des freres de ſaincte trini||te et redemption des priſonniers chri=||ſtiens lan Mil. CCCC. octante cinq ||. « La date 1485, dit Mr L. Delisle, *Journal des savants*, 1894, p. 232 (compte-rendu de Marais et Dufresne, *catalogue des incunables de la b. mazarine*, p. 35 du tirage à part), n'est point celle de l'impression : elle doit se rapporter soit à la révision de l'œuvre, soit à la présentation au roi Charles VIII ».

Sur la valeur scientifique de l'ouvrage, voir P. de Vaissière, *de Roberti Gaguini vita*, pages 81-82.

Le Ms. de présentation de ce traité est conservé à la bibliothèque nationale de Paris sous la côte : fonds fr. 728. Il renferme de nombreuses corrections autographes de Gaguin. La miniature de présentation, Gaguin offrant son livre au roi, a été décrite par P. Paris, *les mss. français de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1842, t. V, p. 427. Cf. L. Thuasne, *op. cit.*, t. II, p. 306 et t. I, p. 61, note 4 : « La » bibliothèque nationale possède un second exem- » plaire de cette traduction, fr. 1392. Il en existe » également un très bel exemplaire sur vélin, orné » de miniatures, à la Laurentienne de Florence » (pluteus LXII, cod. VIII). La peinture de dédi- » cace a été reproduite par E. Müntz : *La Renais- » sance en Italie et en France*, Paris, 1885, in-8o, » p. 476 *bis*. Cet exemplaire offert aux prieurs de » la République florentine le fut vraisemblable- » ment par Gaguin lui-même, lors de son passage » à Florence l'année suivante (mai 1486) ».

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin.

PARIS, (P. Le Caron pour) Ant. Vérard.
S. d. [c. 1489].

Les commentaires || de iulius cesar. ||

In-fol., 114 ff. dont le dern. est bl., sans chiff. ni récl., à 35-36 lignes à la page; sign. a. iii - p. ii [p. iv], car. goth. à 2 coll. avec figures sur bois.

Édition conforme à celle de 1485, que nous avons décrite.

L'estampe, placée au-dessus de l'épître dédicatoire, a été remplacée ici par une autre planche, d'un sujet analogue, laquelle parut, dit Claudin, t. II, p. 423, en 1489, en tête du *Livre de Politiques* d'Aristote, traduit par Nicole Oresme, et que l'on retrouvera ensuite plus d'une fois dans d'autres livres de Vérard. Voir fac-similé dans Claudin, t. II, p. 422.

A part cette différence, les autres estampes sont les mêmes que celles qui figurent dans l'édition de 1485; toutefois elles ne se trouvent pas placées dans le même ordre.

Les caractères absolument différents sont ceux de Pierre le Caron, ainsi que l'ont prouvé Proctor et Claudin : voir Claudin, t. II, p. 77.

Au v° du f. [*p. iii*], 1e col., 9e ligne : *Cy finist la transtation des cōmen||taires iulius cesar sur le faict de la con||q̄ste du pays de gaule faicte ⁊ mise en || francois et presentee au roy Charles || huitiesme de frāce par frere Robert ga=||guin docteur en decret et general*

Bruxelles : bibl. roy.
Londres : brit. mus.
Paris : bibl. nat.
Paris : bibl. mazarine.
Rome : bibl. corsiniana.

mini||ſtre de lordre des freres de ſaincte trini=||te z redemption des priſonniers chri=||ſtiens. Lan Mil. CCCC. octante viii. ||

Vient ensuite, le huitain :

Liſes liſeurs attrait et entendes
Et ne iuges a cerueau eſtourdy
Soit biē ſoit mal que auant regardes
Leuure en latin dont ce liuure eſt parti
Vous trouueres que ie lay conuerty
Selon le ſens des mos et de la lettre
Et mon francois en latin aſſorti
Le plꝰ au brief q̄ le tout ſe peut mettre.

Même f., 2e colonne : marque typographique d'Ant. Vérard, de Paris, semblable à celle que reproduit Claudin, t. II, p. 424; vient ensuite la souscription : *Jmprime a paris par Anthoine verard* || *libraire demourant ſur le pont noſtredame a* || *lymage ſainct Johan leuangeliſte / ou au pa||lais au premier pillier de la grant ſalle pres la* || *chappelle ou on chāte la meſſe de meſſeigne=||urs les preſidens.* ||. Reprod. par Claudin, t. I, p. 423 et t. II, p. 77.

En réalité, Vérard n'a jamais été imprimeur et c'est par complaisance que Le Caron a signé le présent ouvrage d'un autre nom que le sien (Claudin, t. I, p. 423).

D'après Claudin, t. II, pages 421 et 423, l'exemplaire du British Museum aurait sa dédicace datée de 1488 et le huitain du f. [*p.iii*] n'existerait pas. Dans les exemplaires de Bruxelles et de Paris que

nous avons eus entre les mains, la dédicace ne porte aucune date et le huitain figure tel que nous venons de le transcrire.

Claudin, t. II, pages 423-424, décrit également une troisième édition du César de Gaguin publiée par Vérard et il en donne deux fac-similés. Il existe un exemplaire de cette édition au British Museum. Nous ne l'avons pas eu entre les mains.

Cette édition ne contient aucun bois, la dédicace est datée de 1488. Le libellé final porte : ¶ *Cy finiſt la tranſlation des commentaires iulius ceſar ſur* || *le faict de la conqueſte du pays de gaule faicte ⁊ miſe en francoys* || *et preſentee au roy Charles huitieſme de france par frere Robert* || *gaguin docteur en Decret et general miniſtre de lordre des freres* || *de ſaincte trinite et redemption des priſonniers creſtiēs. Lan Mil* || *CCCC. octante. viii.* ||. (Suit le huitain : *Liſez liſeurs...*).

Au dern. f. : ¶ *Imprimé a paris par Anthoine verad* (sic) *libraire* Demourant || *aupres* De *petit pont a lymaige ſainct* Johan *leuāgeliſte / ou au* || *palais au premier pillier* De *la grāt ſalle pres la chappelle ou on* || *chante la meſſe* De *meſſeigneurs les preſidens.* ||. (Marque typographique de Vérard : voir le fac-similé de Claudin, t. II, p. 424). Pour la date, même observation que pour l'*ed. princeps.*

En réalité, cette fois encore le livre a été imprimé non par Vérard, mais par l'un des typographes subventionnés par lui : « Il n'y a point de date, dit Claudin, mais comme l'adresse de Vérard est indiquée *auprès de Petit Pont*, elle est postérieure à 1499, l'année de la chute du pont Notre-Dame, après laquelle Vérard a changé de demeure ».

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin.

PARIS, veuve Michel Le Noir.

S. d. [après 1520].

¶ Les oeuures Et briefues || expofitions de Julius cefar fur le faict des batailles de Gaule. ||. (*Estampe : l'auteur présente son livre au roi; l'exécution est mauvaise*).

In-4°, sans chiff., 129 ff., sign. A.ii. - DD.i. [DD.ii.].

F. [*A*] : titre; au v°, la dédicace, même texte que dans les éditions précédentes, mais adressée au roi Louis XII, et le corps de l'ouvrage.

Au v° du f° *DD.i.* le colophon : ¶ *Cy finift la tranflation des œuures et commẽtaires || Julius cefar fur le faict de la conquefte du pays de gau=||le faicte et mife en francoys et prefentee au roy de Fran||ce. Imprime nouuellement a Paris par la veufue feu || Michel le Noir demourant en la grant rue fainct Jacq̃s a lenfeigne de la Rofe blanche couronnee* ||. Vient ensuite le huitain :

¶ *Lifez lifeurs attrait et entendez.*
Et ne jugez a cerueau eftourdy

augmenté de huit vers :

. . . . . .
Le plus au brief que le tout fe peult faire.
Pourtant f'il eft de briefve expoficion
Retenez bien nobles hommes francoys,
Comment Cefar en grant fucceffion

Paris : bibl. nat. (Rés. J. 1410).

Fut doulx, begnin, humble, ſaige et courtoys.
Jamais ne fiſt oultraige aux Gauloys,
Mais aux mauuais fut touſjours cordial
Leur pardonnant tous a chacune fois
De bon amour comme ung prince royal.

Le dern. f. renferme au r° la table; au v°, une estampe représentant une classe (?), professeur et élèves.

L'imprimeur Michel Le Noir mourut le 29 septembre 1520.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et d'Ét. de Laigue.

PARIS, Pierre Vidoue pour P. Le Preux et G. Du Pré. 1531.

Les Com=||mentaires || De Ivles Cesar ||
De la guerre Ciuile Fueillet premier. ||
De la guerre Alexandrine Fueillet l. ||
De la guerre Daffrique Fueillet lxvi. ||
De la guerre Deſpaigne Fueillet lxxxvi. || Tranſlatez par noble homme Eſtienne || Delaigue dict Beauuoys. || Des batailles & conqueſtz faictz par Ceſar au || pays de Gaule. || Tranſlatez par feu de bonne memoire || Robert Gaguin general de lordre || de la ſaincte Trinite. || Auec les portraictz & deſcriptiōs des || lieux, fortzs, pontz, machines, & aul=||tres choſes dōt eſt faict mentiō || es preſens cōmentaires. || Enſemble les nōs des lieux, villes, & peu=||ples du pays de Gaule. || Auec Priuilege du Roy noſtre ſire. || On les vend a Paris en la grand rue ſainct || Iaques deuāt les Maturins en la bou=||tique de Poncet le preux. ||

Liège : bibl. univ. (Incomplet).
Londres : brit. mus.
Paris : bibl. nat. (J 648, I).

M. D. XXXI. || Galliot Du Pre.||. (*Titre en rouge et noir, dans un encadrement renaissance; dans l'encadrement du bas, marque typographique de Galiot Du Pré, n°* 946 *de Silvestre*).

In-fol., 12 ff. lim. sans chiff. et 95 ff. chiff.; puis, viennent 99 ff. ch. pour la guerre de Gaule. En outre, 1 f. n. ch., bl. au r°, portant au v° la marque de Galiot Du Pré, (n° 47 de Silvestre). En dessous de la marque : *Auec le priuilege du roy noſtre ſire* ||

Les ff. lim. comprennent le titre; une gravure représentant les fleurs de lys, au-dessus du privilège du roi, daté de Paris, le 21 mars 1530; la table des matières et chapitres [intercalée dans l'ex. de Paris, bibl. nat., au milieu du privilège]; l'épître en prose d'É. de Laigue à messire Philippe Chabot, amiral; puis une suite de planches avec texte, intitulée : ❧ *Les protraictz* (sic) *des choſes memorables des commentaires de Ceſar.* || [7 planches]; la table des noms de lieux, villes, et peuples du pays de Gaule.

Voici la division du 1er volume : Ff. I à XLIX, r° : guerre civile. — Ff. XLIX, v° à LXV, v° : guerre d'Alexandrie. — Ff. LXVI à LXXXVI, r° : guerre d'Afrique. — Ff. LXXXVI, v° à XCV : guerre d'Espagne. — Au v° du f. XCV, belle estampe représentant : *Bataille ronde.* — *Bataille de poīte.* — *Baītaille* (sic) *de feu.* — *Batail. de fourche.* — Car. rom. dans le corps de l'ouvrage et grandes majus-

cules ornées. Chaque livre est terminé par un cul-de-lampe et le titre de chaque livre imprimé en belle page encadrée. Notes marginales.

Au début des ff. complémentaires (I-XCIX) : page dans un encadrement. Au-dessus : *Les Com mentaires Et Briefves Descriptions* || *de Iules Cesar, sur le faict des batailles & conquestes de* || *Gaule : translatez de latin en vulgaire Francoys, par fre=*||*re Robert Guaguin docteur en decret, & ministre ge*||*neral des freres de la saincte trinite, & redem=*||*ption des prisonniers chrestiens.* || *A treschrestien & tresexcellēt prince, Charles* || *huytiesme de ce nom Roy de France.*||*Cy commence le liure...*

Corps de l'ouvrage. Car. rom., notes margin. Majusc. ornées; au début de chaque livre, petite estampe.

En réalité, le texte de Gaguin constitue un second volume. Il reproduit l'édition de 1488; toutefois les chapitres sont précédés de sommaires.

Au bas du f. XCIX : *Ce present euure des commentaires de Iules Cesar, tant des* || *guerres ciuiles que Gaule* (sic), *ont este acheuez dimprimer en la* || *noble ville & cite de Paris le. xviii. iour du moys de May, lan* || *mil cinq cens trente & vng, Par Maistre Pierre Vidoue īprimeur,* || *& libraire iure, Pour honnestes personnes Poncet le Preux, et* || *Galiot du pre libraires iurez de luniuersite dudict lieu.* || *M. D. XXXI.*||. (Suit le huitain de l'édition de 1488).

Étienne de Laigue, seigneur de Beauvais, naturaliste et diplomate français, né en Berry, mourut en 1537 : il fut gentilhomme ordinaire de François I.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et d'Ét. de Laigue.

PARIS, J. Petit. 1537.

❧ Les Cōmentaires de Jules || Cesar. || ❧ De la guerre Ciuile. Fueillet premier. || ❧ De la guerre Alexandrine. Fueillet .xl. || ❧ De la guerre Daffrique. Fueillet .lii. || ❧ De la guerre Despaigne. Fueillet .lxx. || Translatez par noble homme Estienne de Laigue dict || Beauuoys. || ❧ Des batailles et conquestz faictz par Cesar au pays || de Gaule. || Translatez par feu de bonne memoire || Robert gaguin general de lordre || de la saincte Trinite. || ❧ Auec les protraictz et descriptions des lieux / fortz / pontz /|| machines ꝛ autres choses dont est faict mētion es presens || Commentaires. || Ensemble les noms des lieux / villes et peuples || du pays de Gaule. ||

❦ Mil. D. xxxvii. || ❧ On les vend a Paris en la rue sainct Jacques a lenseigne || de la fleur de lys dor. ||. (*Titre en rouge et noir, car. goth.*).

In-fol., 10 ff. lim., sans chiff., sign. ā ii - ē iii [ē iiii], et lxxvi. ff. chiff. pour les commentaires traduits par

Lille : bibl. comm. (J. 113).

Ét. de Laigue. Vient ensuite le *de bello gallico*, traduit par Gaguin comprenant lxxxi ff. chiff. avec pagination spéciale. Car. goth., notes margin.

A très peu de chose près, cette édition est absolument conforme à celle de Paris, Pierre Vidoue pour P. Le Preux et G. Du Pré, 1531. Dans le premier traité, les 7 planches intitulées *protraict* sont demeurées les mêmes; mais, il y a d'autre part trois planches nouvelles, à savoir : 1°, au-dessus de l'épître à Philippe Chabot, une estampe représentant une classe; 2°, au v° du f. lim. [*avi.*], curieuse estampe représentant le roi au siège d'une ville; 3°, au v° du f. *lxxvi.*, grande estampe représentant le roi Charles VIII à cheval, salué aux portes de Paris, à son retour du sacre. Cette planche a servi antérieurement à illustrer *Les Croniques de France*, publiées par Vérard en 1493 et a été reproduite par Claudin, *op. cit.*, t. II, p. 454.

Second volume. Au-dessus du f. *1* : ❧ *Les Cōmentaires ꝛ briefues* || *Descriptions de Jules Cesar* / *sur le faict des batailles et conquestes de* || *Gaule* / *translatez de latin en vulgaire Francoys* / *par frere Robert Ga*=||*guin docteur en decret*..... (Suit estampe : une classe).

Édition conforme à celle de 1531; au début de chaque livre et chapitre, majuscule ornée; pas de planches.

Au bas du f. *lxxxi*, le huitain; puis, la souscription : ❧ *Ce present œuure des Cōmentaires de Jules Cesar tant des guer*=||*res ciuiles que Gaule a este acheue dimprimer en la noble ville ꝛ cite* || *de Paris le. xxiiii. iour du moys de Juillet Lan mil cinq cēs .xxxvii.* || Au v°, marque typographique de Jean Petit.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et d'Ét. de Laigue.

PARIS, A. et C. Les Angeliers. 1539.

Les Cō||mentaires de Iv=||les Cesar trāslatez par noble hō=||me Estiēne de Laigue dict Beau||uoys, nouuellement reueuz & || corrigez. || ¶ Auec les protraictz & descri=||ptiōs des lieux, fortz, pontz, ma||chines & autres choses dont est || faict mention es presens Com=||mentaires. ||

¶ On les vend a Paris en la grād || salle du Palays au premier & || second pillier deuant la Chap=||pelle de messieurs par Arnoult || & Charles les Angeliers freres. || 1539.||. (*Titre dans un encadrement. Au bas, les initiales* C L *dans un écusson*).

In-16°, car. rom, fort beau; en deux volumes que nous décrirons séparément.

PREMIER VOLUME. 30 ff. lim. non chiff. et 228 ff. chiff., dont le dern. est bl.

Les ff. lim. comprennent : le titre; un dixain *Sagon aux* || *Lectevrs.*||; l'épître d'Ét. de Laigue à Philippe Chabot; des tables détaillées *se rapportant aux deux volumes*; une page bl.; six planches ou *protraict(s)* avec explications détaillées comme dans

Gand : bibl. univ.
Göttingue : bibl. univ.
Lille : bibl. comm..

l'édition de Paris, 1531; la table des noms des lieux, villes et peuples de la Gaule; 1 feuillet blanc. Vient ensuite, ff. chiff. 1-227, le corps de l'ouvrage, comprenant les commentaires traduits par É. de Laigue, édition conforme à celle de Paris, 1531. Le dern. f. est bl.

SECOND VOLUME. Titre : *Les cō||mentaires Et || briefues Deſcriptions de Iules || Ceſar, ſur le faict des batailles & || conqueſtes de Gaule, trāſlatez || de latin en vulgaire François, || par frere Robert Gaguin do=||cteur en decret. A treſchreſtien || & treſexcellent prince, Charles || huytieſme de ce nom roy de || France.* ||

¶ *On les vend a Paris en la grāt || ſalle du palays au premier pil=||lier par Arnoult & Charles || les Angeliers freres.* || 1358 (sic).||. Encadrement comme ci-dessus. Dans certains exemplaires (Gand : b. univ.; Göttingue : b. univ.), le titre a été refait et la faute typographique corrigée : 1539.

In-16°, 242 ff. ch., car. rom., notes marg.

Les ff. 46, 55, 82, 151, 198, 239, 241, sont marqués par erreur 48. 25, 28, 511, 168, 237, 219. Les fautes d'impression, de même que d'autres (chiffres renversés, lettres mal placées, etc.) se retrouvent dans les exemplaires datés 1358 (*sic*) et 1539. Édition conforme à celle de 1531.

Au bas du f. 242, r°, le huitain et la souscription : ¶ *Imprime a Paris pour Arnoul & Charles || les Angeliers freres tenant leur bouti=||que en la grant ſalle du Palais au || premier pillier & ſecond pil=||lier deuant la Chappel=||le de meſſieurs les || Preſidens.* || ¶ *Fin des Commentaires de Iules Ceſar.*||. Le v° est bl.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et Ét. de Laigue.

PARIS, Ant. Bonnemère pour Jean Petit et Galiot Du Pré. 1539.

Les Commen||taires de Ivles Cesar. || De la guerre Ciuile. Fueillet premier. ||
— — Alexandrine. — .xl. ||
— — Daffricque. — .lii. ||
— — Defpaigne. — .lxx. ||
Tranflatez par noble homme Eftienne de || Laigue dict Beauuois. || Des batailles & conqueftz faictz par Ce=||far au pays de Gaule.|| Tranflatez par feu de bonne memoire Robert || gaguin general de lordre de la faincte Trinite. || Auec les protraictz (*sic*) & defcriptions des lieux, || fortz, pontz, machines & autres chofes dont || eft faict mention es prefens Commentaires. || Enfemble les noms des lieux, villes & || peuples du pays de Gaule.||

Mil. D. xxxix. || On les vend a Paris en la rue fainct Iaques a || lenfeigne de la fleur de lys, par Iehan petit. ||

Recueil des commentaires de César en deux

Paris : bibl. Ste-Geneviève.

volumes in-8°, conforme à l'édition de Paris, 1531. Pet. caract. rom., fort beau.

Le premier volume comprend 8 ff. lim., sans ch., pour le titre, l'épître à Ph. Chabot et les tables; plus ccxi ff. ch. pour le traité d'Ét. de Laigue.

Second volume : même titre. Au-dessus du titre : *La Table du ſecond volume.* ||

Au bas du titre : *On les vend au Palais, en la boutique* || *de Galiot du pre.* ||

Ce volume comprend d'abord 22 ff. lim. sans chiff. pour le titre, bl. au v°, la table, les *protraictz*, etc. (avec planches), et la table des noms. Vient ensuite le corps de l'ouvrage comprenant ccxxii ff. chiffrés : sous-titre, prologue de Rob. Gaguin et commentaire de la guerre de Gaule.

Au bas du dern. f. v°, le huitain et la souscription : *Ce preſent oeuure des Commentaires de* || *Iules Ceſar tant des guerres Ciuiles que* || *Gaule a eſte acheue dimprimer en la no=*||*ble ville & cite de Paris par anthoine bō*||*nemere le. iiii. iour du moys de May Lan* || *mil cinq cens. xxxix.* ||

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et Ét. de Laigue).

PARIS, Ant. Bonnemère pour Guill. Le Bret. 1541.

Les Commen‖taires de Ivles Cesar. ‖ De la guerre Ciuile. Fueil. premier. ‖ De la guerre Alexandrine. Fueil. xl. ‖ De la guerre Daffricque. Fueil. lii. ‖ De la guerre Defpaigne. Fueil. lxx. ‖ Tranflatez par noble homme Eftienne de ‖ Laigue dict Beauuois. ‖ Des batailles & conqueftz faictz par Cefar ‖ au pays de Gaule. ‖ Tranflatez par feu de bonne memoire Robert ‖ Gaguin general de lordre de la faincte Trinite. ‖ Auec les pourtraictz & defcriptions des lieux, ‖ fortz, pontz, machines & autres chofes dont eft ‖ faict mention es prefens Commentaires. ‖ Enfemble les noms des lieux, villes & peu=‖ples du pays de Gaule. ‖

M. D. XLI. ‖ On les vend a Paris au clos Bruneau a lenfeigne ‖ de la corne de Cerf par Guillaume le bret. ‖

In-8°, 2 volumes, avec pagination spéciale, que nous décrirons séparément.

Gand : bibl. univ.

Troyes : bibl. ville.

PREMIER VOLUME : 20 ff. non chiff., 212 ff. chiff., dont le dern. est bl. ; 10 ff. non chiff. pour la table du second volume.

Les ff. lim. comprennent : le titre, l'épître à Philippe Chabot, la table du premier volume, les *portraictz* (sept planches avec texte explicatif), la table des noms de lieux, etc. Les 211 ff. ch. renferment les commentaires traduits par Ét. de Laigue. Viennent ensuite le f. blanc et les 10 ff. n. ch. pour la table du second volume.

F. [*āāi*] : titre spécial ; même titre que ci-dessus, avec de très légères modifications; bl. au v°.

Ff. *āāii* - *āāvi* : table du second volume.

SECOND VOLUME. Titre : *Les Commen||taires Et Briefves De=||ſcriptions de Iules Ceſar, ſur le faict des batailles || & conqueſtes de Gaule, trāſlatez de latin en vul=||gaire Frācoys, par frere Robert Gaguin docteur || en decret : & miniſtre general des freres de la ſain||cte Trinite, & redemption des priſonniers chre=||ſtiens, A treſchreſtien & treſexcellent prince, || Charles huytieſme de ce nom roy de France. || Cy commence le liure dict les Commen=||taires de Iules Ceſar ſur le faict des || batailles de Gaule, lequel con=||tient huyt liures, chaſcun || liure diuiſe en plu=||ſieurs Cha||pitres, pour || plus facillement congnoi||ſtre le cōtenu deſdictz Commentaires.||*. (Figure sur bois : un scribe).

212 ff. chiff. et 1 f. bl.

Titre, prologue et corps de l'ouvrage, texte conforme à celui de l'édition de Paris, 1531.

Au v° du f. *ccxii.* : le huitain et la souscription : *Ce preſent oeuure des commentaires de || Iules Ceſar tant des guerres Ciuiles que || Gaule a eſte acheue dimprimer en la no=||ble ville & cite de Paris Par Anthoine || bonnemere Lan mil cinq cens. XLI.* ||

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin et Ét. de Laigue.

LYON, J. de Tournes. 1545.

Commen-‖taires de Iv-‖les Cesar, De ‖ La Gverre ‖ De Gav-‖le. ‖ Traduictz par feu Robert Gaguin. ‖ Reueuz & verifiez ſur les vrays exem‖plaires Latins, par Antoine du ‖ Moulin, Maſconnois. ‖ (*Marque typographique n° 187 de Silvestre : le compas*).

A Lyon, ‖ par Iean de Tournes. ‖ M. D. XLV. ‖

In-16°, 2 volumes que nous décrirons séparément.

PREMIER VOLUME : 24 ff. lim. non chiff., 504 pages chiff. et 2 cartes; car. rom., not. margin. Les ff. lim. comprennent : le titre, bl. au v°; l'épître dédicatoire d'Antoine Du Moulin, à Philippe de Pise, de Lyon, le 15 octobre 1545; la table du premier volume; les *pourtraictz* (cinq planches, deux cartes et les explications); la table des noms de lieux, etc. Le v° du dern. f. lim. est bl.

Dans son épître, Du Moulin insiste sur les différences qu'il y a entre sa traduction et celle de Gaguin. Non qu'il veuille blâmer et accuser ce dernier des imperfections de son œuvre : *par ce, que ie ne ſuis ſeur que ce ſoit ſa ‖ faulte : mais croiroys bien quelle viẽdroit ‖ dailleurs, cõme daucuns impri-*

Breslau : bibl. univ. (Litt. Rom. III, 96).

meurs, ou || correcteurs mal diligens, & indignes de || leur art tant honnorable : attēdu que par || les mains de plusieurs cest œuure ha tant || de fois passé, quelle ne peult que nen soit || souillee & contaminee...

Pp. 1-503 : prologue à Charles VIII et corps de l'ouvrage, suivi du huitain.

Au vº de la p. 504, marque typographique.

Les corrections de Du Moulin à l'œuvre de R. Gaguin sont fort discrètes.

SECOND VOLUME. Titre : *Commentai-||res de Ivles || Cesar, || * ||*

De la guerre { *Ciuile, Liures III.*
Alexandrine, I.
d'Afrique, I.
d'Estaigne, I.

Traduictz par noble homme, Estienne || de Laigue, dict Beauuois. || Reueuz & verifiez sur les vrays exem-|| plaires Latins, par Anthoine du Mou||lin Masconnois. || Tome II. || A Lyon, || Par Iean de Tournes. || 1545.||.
4 ff. lim. non ch., 496 pp. ch., car. rom., notes margin.

Les ff. lim. comprennent le titre, la table du second volume. Le reste contient, sans plus, le corps de l'ouvrage.

Cartier et Chenevière, *Antoine Du Moulin*, 1896, p. 31, nº 8.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin et Ét. de Laigue.

LYON, Jean de Tournes. 1555.

Commentai-‖res de Ivles ‖ Cesar, De La ‖ Gverre De ‖ Gavle. ‖ * ‖ Traduits par feu Robert Gaguin ‖ Reuuz & verifiez ſus les vrays exē‖plaires Latins, par Antoine du ‖ Moulin, Maſconnois. ‖

A Lyon, ‖ Par Ian de Tournes. ‖ 1555. ‖

In-16°, 2 vol. : le premier comprenant 24 ff. lim. n. chiff. avec 5 planches et 2 cartes et 503 (504) pp. chiff.; le second comprenant 4 ff. lim. n. ch. et 496 pp. chiff.

Titre dans un encadrement gravé sur bois.

Réimpression de l'édition de Lyon, 1545.

Gand : bibl. univ.

Munich : bibl. roy.

CAPELLA (Martianus).

LEIDEN, Chr. Van Raphelengen. 1599.

Martiani || Minei Felicis || Capellæ || Carthaginiensis || Viri proconsvlaris || Satyricon, || in quo || De nuptiis Philologiæ & Mercurij libri duo, || & || De ſeptem artibus liberalibus libri ſingulares. || Omnes, & emendati, & Notis, ſiue Febrvis || Hvg. Grotii illuſtrati. ||

Ex Officinâ Plantinianâ, || Apvd Christophorvm Raphelengivm, || Academiæ Lugduno-Bat. Typographum. || cIↃ. IↃ. IC. ||

Pet. in-8o, 12 ff. lim. + 336 pp. + 43 ff. impr. Car. ital. pour la prose, rom. pour la dédicace et

---

Amsterdam : bibl. univ.
Bruxelles : bibl. r. (Hulthem. 12870).
Leiden : bibl. univ.

les vers. Variantes en pet. ital. en marge de l'édition. V° du titre bl.

F. 2 r° dédicace : *Excellentiſſimo Domino D.* || *Henrico* || *Borbonio* || *Principi Condæo,* || *primo Franciæ Principi, primoque Pari.* ||. Commence par le mot de Platon sur le bonheur des républiques gouvernées par des amis des lettres et de la philosophie. Le jeune auteur, après avoir mentionné une foule de souverains lettrés et philosophes, Denys le Tyran, Hiéron de Syracuse, César et Auguste, passe à l'éloge du jeune Condé, chez qui l'amour et le respect de ses précepteurs donnent tant d'espoir au monde chrétien. Grotius a en effet pu voir cette merveille dans le voyage qu'il a fait en France [en 1598] avec les envoyés néerlandais Justin de Nassau et Jean Oldenbarneveld : *vidimus nos ipſi cùm Galliam veſtram in comitatu Nobiliſſimorum Ampliſſimorumq. Belgij Legator. Iuſtini Naſſavij, & Iohannis Oldenbarneveldij peragraremus, in te, & ingenium ſupra ætatem, & eruditionem ſupra fidem.* L'agréable souvenir de l'enfant princier (Henri de Bourbon était né le 1er septembre 1588) a été rafraîchi par un portrait : *tua effigies, quam hoc in libello vides obumbratam, cuius mihi copia facta eſt ab eruditiſſimo viro* IOSEPHO TEXERA, *fideliſſimo virtutum tuarum inſpectore, & laudatore : tuo, inquam, & Illuſtriſſimæ matris Confeſſore, Conſiliario & inter Eleemoſynarios veſtros primario.*

Le portrait du jeune Condé ne se trouve pas dans les exemplaires des universités d'Amsterdam ni de

Leiden; H.-C. Rogge (*Hug. Grotii operum descriptio bibliographica*, Hagæ Comitum 1883, p. 60) le mentionne : « *Effigies Henr. Borbonii æt. X a J. de Gheyn* ».

Le même bibliographe signale, *ibid.*, dans la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam un exemplaire contenant des annotations de G.-J. Vossius et un portrait de H. Grotius à l'âge de quinze ans par J. de Gheyn.

Van Hulthem (*Bibl. Hulth.*, Gand 1836, nº 12870), remarquait : « C'est encore jusqu'ici la meilleure édition de Martianus Capella; elle est devenue rare et chère, surtout lorqu'on y trouve, comme dans cet exemplaire, le portrait de Grotius agé de 15 ans, très-bien gravé par Jacq. de Gheyn, et celui du jeune prince de Bourbon, à qui l'ouvrage est dédié. Ces deux portraits manquent souvent ».

Ce livre a été coté 7 fr. 50 dans le cat. Claudin, Paris, mars 1894, nº 30818.

Dans un exemplaire de l'édition de Martianus Capella offert au moine *Texera* (mentionné dans la dédicace), le jeune Grotius avait inscrit une poésie adressée à ce personnage, et qui a été mentionnée par Rogge, p. 49.

La dédicace résume ce qui est offert à Henri de Bourbon [f. 6 vº] : *opuſculum Martiani Capellæ, in quo cùm ex profeſſo ſeptem liberalium artium κυκλοπαιδεία docetur, tum extra ordinem Philoſophiæ & venerādæ antiquitatis floſculi aſperguntur. In libris duobus primis naturalis ſciētiæ (quam veteres Numinum*

vanorum figmentis adumbrârūt) ſecreta φιλολογίας quadam ſpecie depromūtur. 1) La grammaire source de toutes disciplines, 2) la logique et 3) la rhétorique; la mathématique : 4) la géométrie à laquelle se rattache la géographie, 5) l'arithmétique, 6) l'astronomie et 7) la musique, voilà les sept arts libéraux auxquels on réduisait autrefois tout savoir, et pour lesquels on lisait Martianus Capella à l'exclusion de tous autres. Le jeune éditeur a reçu un manuscrit de son père, et il a été encouragé par J. Scaliger, lumière de l'Université de Leiden.

F. 11 v°, date et signature : *Scripſi Lugd. Batav. IV. Cal. An°* || *cIↃ. IↃ. IC.* || *Tuæ Excellentiæ* || *deuotiſſimus* || *Hvg. De Groot* ||.

F. 12 r° : *Iosephi Scaligeri* || *In* || *Martianvm Capellam* || *Ab* || *Hugone Grotio caſtigatum.* ||. Poème latin de 16 vers :

Hvgo ſoboles Grotius optimi parentis
Qui limina nōdum tetigit puberis æui,
Sed mente ſenili teneros præuenit annos,
Magnum meditans, auſpiciis noluit illis
Præludere, quæ veſticipum poſtulat ætas,
Sed maluit à grandibus inchoare cæptis.

Au v°, *In* || *Martianvm Capellam* || *Doctiſſimi Iuvenis* || *Hvgeiani Grotii.* ||. Poème latin de 14 vers signé *F. Tiliobroga.*

P. 1 : *Martiani* || *Minei Felicis* || *Capellæ* || *Afri Carthaginiensis,* || *De Nuptiis* || *Philologiæ et Mercvrii,* || *Liber I.* ||

Après 8 distiques en car. rom. commence la prose en car. ital., interrompue p. 9 par les vers de Phœbus Apollon, p. 10 par ceux de Mercure.

P. 24, l. II.

P. 48, l. III.

P. 305 : la suscription en haut de la page est *DE NVPT. PHILOL. LIB. IX* (tandis qu'il est encore *DE NVPT. PHILOL. LIB. VIII* à la p. 303). Le livre IX, qui ne porte pas de titre et qu'aucune rubrique n'annonce, commence en réalité par cet épisode allégorique (p. 304) : *Poſtquam hæc Latoïus dixit, Iupiter Harmonien veni-||re, quam ſuggeſtum eſt, Mercurialium ſolam ſupereſſe, præ-||cepit...*

Pp. 308-312 : vers latins en car. rom.

P. 314 : *Quid ſit officium Muſicæ.* ||

P. 315 : *De Tropis.* || ...

P. 336 : *FINIS.*

Dans la partie qui suit, f. 1 r°, *Amice Lector,* || (f. 1 r° - f. 3 r°, car. rom.) l'éditeur donne des explications sur son œuvre et ses notes, et fait allusion à son âge : il était dans sa quatorzième année quand il prépara ce livre, enfin publié en 1599. Hugo Grotius étant né le 10 avril 1583, ce travail philologique l'aurait donc occupé en 1596, antérieurement à ses thèses de physique et de logique qui se ressentent de la terminologie des sept arts libéraux. Joseph-Juste Scaliger qui a été son maître et l'a aidé dans ce travail, occupait depuis 1593 à l'Université de Leiden la chaire de Juste-Lipse. Le jeune éditeur dit au lecteur : *AVCTOREM tibi*

damus bonum, (& || *quis neget?*) & *multo quàm antehàc* || *meliorem...* || *Habebis in illo, præter ſeptem libe-*||*ralium, vti appellant, artium rudimenta, adumbra-*||*tam fabulis Poëticis Platonicam, Pythagoræamque* || *Philoſophiam, veterumq. religionum inſigne com-*||*pendium.* [f. 1 r°]. Après avoir expliqué les difficultés de l'édition, il donne les détails suivants sur l'édition de Vulcanius et sur les mss. utilisés (1 v°) : *Hiſce incom-*||*modis nonnullam medelam tulit vir de literis Lati-*||*nis, Græciſque optimè meritus Bon. Vulcanius, qui* || *cum aliquot in locis ex Manuſcriptorum fide reſti-*||*tuit, nonnullas etiam Gloſſarum interpretationes* || *adiecit, aliqua etiam de ſuo addidit. Et vtinam ſanè* || *vir optimus temporis breuitate, nundinisque inſtan-*||*tibus non fuiſſet oppreſſus, neque alij immeritum* || *hac de cauſa criminarentur, neque nos hunc labo-*||*rem aggredi coacti fuiſſemus. Nos ei succeſſimus, vſi ante omnia ipſius Vulcanij editione, quam in* || *omnibus fermè, vt reliquis longè emendatiorem in* || *Textu noſtro ſecuti fuimus. Veicetino prætererà Co-*||*dice, quem ab Illuſtriſſ. viro Ioſ. Scaligero accepi-*||*mus, impreſſo antè annos centum, anno nempe à* || *ſalute noſtra* cIↃ. CCCC. XCIX. *Lugdumenſi etiam* || *libro anni* cIↃ. IↃ. XXXII. *Baſileano quoque anni* || cIↃ. IↃ. XXXIX. *Qui iterum mutatâ fronte prodiit* || *anno* cIↃ. IↃ. XCII. *Praetereâ Manuſcripto, quem* || *à patre meo habeo, cuius tempus ignoramus...* Il a eu en outre des extraits des frères Tiliobroga, et un ms. conservé, dit-il, à la bibliothèque de Leiden.

Quant à ses notes, il y a cité divers auteurs pour compléter Capaella : Apulée, Strabon, Euclide, Vitruve, Boèce, etc.

En terminant, outre l'excuse de sa jeunesse et des difficultés typographiques, il dit qu'il va passer à des études plus graves de jurisprudence.

F. 3 vo : *Errata in* || *Febrvis.* || (f. 3 vo - f. 4 vo).

Sur le f. qui suit, coté A, titre :

Hvgeiani Grotii || *Febrva* || *In* || *Satyricon,* || *Martiani* || *Capellae.* ||.

A² ro : répétition du titre des *Februa*, dont le texte va jusqu'à E⁷ vo.

E⁷ vo : *Finis* ||. Suit 1 f. bl.

Les annotations de Grotius ont été recueillies par la philologie moderne : elles figurent dans l'édition U. F. Kopp : *Martiani Minei Felicis Capellæ, Afri Carthaginiensis, de nuptiis Philologiæ et Mercurii et de septem artibus liberalibus libri novem. Ad codicum manuscriptorum fidem cum notis Bon. Vulcanii, Hug. Grotii, Casp. Barthii, Cl. Salmasii, H. J. Arntzenii, Corn. Vonckii, P. Bondami, L. Walthardi, Jo. Ad. Goezii, Henr. Surii, Marc. Meibomii aliorumque partim integris partim selectis et commentario perpetuo edidit Ulricus Fridericus Kopp, Hessus Cassellanus. Francoforti ad Mœnum* M DCCC XXXVI. Prostat apud Franciscum Varrentrap, xx + 836 p. in-4o.

CELSUS (Aurelius Cornelius).

LEYDE, Officine plantinienne (François Raphelengius). 1592.

Avrelii ‖ Cornelii Celsi ‖ De ‖ Re Medica ‖ Libri Octo. ‖ Accessere ‖ In primum eiusdem, Hieremiæ Thriveri ‖ Brachelii commentarij doctissimi : ‖ In reliquos verò septem, Baldvini Ronssei ‖ Gandensis, Reipub. Goudanæ medici ‖ Enarrationes. ‖

Lvgdvni Batavorvm, ‖ Ex Officina Plantiniana, ‖ Apud Francifcum Raphelengium. ‖ CIↃ IↃ . XCII. ‖

Pet. in-4° 12 ff. non chiffrés, signés [*] *2 - ***3 [***4]. 752 pp chiffrées, signées A-BBb3' [BBb4] et 8 ff. non chiffrés, signés CCc - DDd3 [DDd4]. pour

Bruxelles, Bibl. royale.
Dublin, Bibl. Trinity College
Florence, Bibl. nat.
Gand, Bibl. univ.
Leyde, Bibl univ.
Londres. British Museum.
Oxford, Bibl. Bodléienne.
Paris, Bibl. Arsenal.
Tournai, Bibl. ville.

l'*Index* et les *Errata* ; le v° du dernier f. est blanc. Car. rom. Les *enarrationes* sont imprimées sur deux colonnes en petit texte italique.

Les liminaires contiennent :

F. [*] : Titre. Au v°, le quatrain suivant en l'honneur de Celse :

Hippocrati quantum debet Cos insula parua,
Pergama tantundem docte Galene tibi.
Sed tamen ambobus quantum sua patria debet,
Tantum, Corneli, maxima Roma tibi.

Ff. * 2 r° - ** 2 v° : Epître dédicatoire de Ronsse : *Nobilissimis, amplissimis, prvdentissimisqve Bataviæ Ordinibvs*, datée de Gouda, *ex Museo nostro*, 1592.

Ff. ** 3 r° - [**4] v° : Lettre de J. Heurnius à B. Ronsse, datée de Leyde, *ex hoc lycæo Batauiensi Leida*, 16 juillet 1591.

Ff *** r° et v° : Avis de Ronsse au lecteur, annonçant qu'il donne, pour le premier livre du *De re medica* de Celse, le commentaire de Jérémie Thriverus.

F. *** 2 r° : *In Bald. Ronssei Gandensis Cornelivm Celsum Epigramma Ad Lectorem*, pièce de 14 vers signée : *Bon. Vulcanij*.

F. *** 2 v° : *De C. V. Baldvini Ronssei In Cornelivm Celsvm Enarrationibvs Carmen* (8 vers), par *Vibrandus Dominicus, legum apud Duacenses professor*.

F. *** 3 r° : *In Baldvini Ronssei Novos In Celsvm Commentarios* (14 vers), par *Henricus Iunius Goudanus*.

Ff. *** 3 v° - [***4] r° : *In Novvm Celsvm D. Baldvini Ronssei Gandensis Gaudanorum archiatri* (50 vers) par *Gualterus Verdoesius Medic.*

F [*** 4] v° : *Elenchvs Avctorvm, quorum auctoritatibus auctor vtitur.*

Outre les huit livres du *De re medica,* cette édition contient les deux lettres de Celse adressées à Julius Callistus et à Pullius Natalis

COPYE by translaet ... 29 novembre 1599.

[BRUXELLES, Rutger Velpius]. [1599].

Incipit : Copye By Translaet. || De Eertz-hertogen. || (L)Ieve ende ghetrouvve, Alſoo vvy || ten ernſtighen verſuecke ons ghedaen || by eenige ſtedē, gecauſeert ophet groot || intereſt vande Ghemeente, ende om || ſekere goede reſpecten, hebben gereſol || ueert, ende goet geuonden alnoch te tollereren, ende || toe te laeten de Dobbel Ducaten van Spaignien met || tvvee hoofden, ten pryſe van ſeuen Rinsguldēs ende || thien ſtuyuers,...

2 ff. format in-4°; car. rom., récl.

F. [1] : lettre : datée de Bruxelles, 29 novembre 1599.

F. [2] r° : marque de Rutger Velpius ; blanc au v°.

(Voir page suivante).

Lettre portant à 7 florins ½ le cours des doubles ducats d'Espagne évalués à 7 florins par l'ordonnance du 16 novembre 1599.

BRANTS, p. 7, expédition pour le comté de Hainaut.

Bruxelles : bibl. royale.

SUB. UMBRA. ALARUM. TUARUM. PROTEGENOS.

COPIE... 12 avril 1606,
publié à Mons, le 24 avril 1606.

[MONS, Charles Michel]. [1606].

(*Titre de départ*) : Copie. || A Mon Couſin le Duc d'Arſchot, Prince de || Chimay, Cheualier de l'Ordre, Ec. Grand || Bailly de Haynnau, & noz Chers & Fe-||aulx les gens de noſtre Conſeil a Mons. || Les Archidvcqz. || (M) On Covsin, Chers Et Feavlx, || Nous entendons a noſtre treſ-grand || regret que nonobſtant toutes prohi- || bitions, noz pays ſe rempliſſent de ||toutes eſpeces d'or & d'argent for- || gees ès lieux occupez de noz enne- ||mys & rebelles...

Format in-4°, 2 ff. sign. *A* ; car. rom., récl.

F. [1] : ordonnance : donné à Bruxelles, le 12 avril 1606. A la fin : *Publié a Mons le* 24e. *d'Apuril* 1606. || *Bourgeois.* ||

H. ROUSSELLE, *Ann. de l'Impr. à Mons*, n° 92.

Texte dans BRANTS, p. 54.

Mons: arch. comm. (rec. de placards, 1206, n° 46).

ANVERS, Jérôme Verdussen. 1620.

Carte Ov Liste || Contenante le prix de chacun Marcq, Once, || Eſtrelin, & Aes poids de Troyes de toutes les eſpeces d'or & || d'argent deffendues, legieres, ou trop vſées, & moyennant ce declarées || pour billon, comme les Maiſtres des monnoies & Changeurs ſer- || mentez ſont tenuz d'en payer pour iceulx, ſelon l'Ordonnance || de leurs Altezes Sereniſſ. faicte par les Maiſtres gene- || raulx des Monnoies au mois d'Octobre 1619. || Auec les figures des meſmes monnoyes. || (*Armes des Archiducs, couronnées et entourées du collier de la Toison d'or ; grav. sur bois*).

En Anvers, || Chez Hieroſme Verduſſen, Imprimeur des monnoyes de leurs Altezes || Sereniſſ. nos Princes ſouuerains, demeurant en la rue dicte Cam- || merſtrate, à l'enſeigne du Lion rouge 1620. Auec Grace & Priuilege. ||

In-4°, 76 ff. sign. [*A*] - *A* 2 - *T* 2 - [*T* 4] ; car. rom., figg. sur bois.

F. [1] : titre ; blanc au v°. — F. [2] r° : introduction. — Ff. [2] v° - [76] v° : figures et évaluations.

Liste générale des monnaies mises au billon.

BRANTS n'a pas donné ces évaluations.

Bruxelles : bibl. royale (VH. 25616).

CAERTE oft Lyste.... octobre 1619.

ANVERS, Jérôme Verdussen. 1620.

Caerte Oft Lyste || Inhoudende den prijs van elck Marck / Once / Engell= || ſchen / ende Aes Troys gewicht / van alle de ſpecien van gout || oft ſiluer zijnde verboden / te licht / oft te ſeer verſleten / ende || ouerſulcx gehouden voor billoen / geliic daer vooren ge= || houden zijn te betalen de Munt-meeſters ende ghe= || ſworen Wiſſelaers / naer aduenant d'ordinancie || van hunne Hoocheden / gemaeckt by de gene= || rale Meeſters vande munten in de maent || van October 1619. met de figuren van || de voorſz. penninghen. || (*Armes des Archiducs, couronnées et entourées du collier de la Toison d'or ; grav. sur bois*).

T' Antwerpen, || By Hieronymus Verduſſen/ drucker vande mun- || te van hunne doorluchtighe Hoocheden / onſe Souueraine || Princen / woonende inde Camerſtrate / inden rooden Leeuw. || 1620. Met Gratie ende Priuilegie. ||

Bruxelles : bibl. royale (VH. 25636).

In-4°, 76 ff. sign. [*A*] - *A* 2 - *T* 2 - [*T* 4]; car goth., figg. sur bois.

F. [1] : titre : blanc au v°. — F. [2] r° : introduction ... *ghemaeckt ende van nieuws gheſtelt by de Generale meeſters* || *vande munten* / *inde maendt Octobris ſeſthienhondert ende* || *neghenthien.* || — Ff. [2] v° - [76] v° : figures et évaluations.

ANVERS, Jérome Verdussen. 1621.

Caerte Oft Lyste || Inhoudende den prijs vanelck Marck / Once / Enghel- || ſchen / ende Aes Troys gewicht / van alle de ſpecien van gout || oft ſiluer zijnde verboden / te licht / oft te ſeer verſleten / ende || ouerſulcx gehouden voor billoen / gelijc daer vooren ge= || houden zijn te betalen de Muntmeeſters ende ghe- || ſworen Wiſſelaers / naer aduenant d'ordinancie || van hunne Hoocheden / gemaeckt by de gene= || rale Meesters vande munten in de maent || van Januario 1621. met de figuren van || de voorſz. penninghen. || (*Armes des Archiducs, couronnées et entourées du collier de la Toison d'or ; grav. sur bois*).

T' Antwerpen, || By Hieronymus Verduſſen/ drucker vande mun- || te van hunne doorluchtighe Hoocheden / onſe Souueraine || Princen / woonende inde Camerſtrate / in den rooden leeuw. || 1621. || Met Gratie ende Priuilegie. ||

Anvers : arch. com. (Priv. Kamer, IV. 5).
Bruxelles : bibl. royale (VH. 24498).
» : bibl. M. V. Tourneur.

In 4°, 80 ff., sign. [*A*] - *A* 2 - *V* 2 - [*V* 4] ; car. goth., figg. sur bois.

F. [1] r° : titre ; blanc au v°. — F. [2] r° : bandeau typographique : *Caerte Oft Lyste* || ... *ghemaeckt ende van nieuws ghefstelt by de Gene=* || *rale meefters vande munten / inde maendt Januario* 1621. || Suivent les figures. — F. [79] v° : *Sommaire du Priuilege.* ||, 2 octobre 1610. — Le f. [80] est blanc.

La Société de Numismatique possède un ex. présentant quelques légères variétés : sur l'adresse typographique : *Mun-* || *te* ; au bas du f. 79 r°, le mot *Finis* manque ; etc.

Liste générale des monnaies billonnées.

ANVERS, Jérôme Verdussen. 1627.

Carte Ov || Liste || Contenant le prix de chacun Marcq, Once, Eſtrelin & As, || poids de Troyes, de toutes les eſpeces d'or & dargent deffendues, legieres, ou || trop vſeés, & moyennant ce declarées pour billon, comme les Maiſtres des || Monnoyes & Changeurs ſermentéz ſont tenuz d'en payer pour icelles, ſelon || l Ordonnance de ſa Maieſté, faicte par les Generaulx des Monnoyes, au mois || de Mars 1627. auecq les figures deſdictes eſpeces. || (*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*).

En Anvers, || Chez Hieroſme Verduſſen, Imprimeur des Monnoyes de ſa Maieſté, demeurant en la || ruë dicte Cammerſtrate, à l'Enſeigne du Lion rouge, 1627. || Auec Grace & Priuilege. ||

In-8°, 144 ff., sign. [*A*] - *A* 2 - *S* 5 - [*S* 8]; car. rom., figg. sur bois.

Bruxelles : arch. gén. (Bibl. 4371).
» : bibl. royale (VH. 24501).

F. [1] : titre ; blanc au v°. — F. [2] r° : *Carte Ov Liste || (C) Ontenant la declaration du pris & valeur intrinſecque || de chacune marcq, once, ...* — Ff. [2] v° - [144] v° : figures des monnaies, avec indication des valeurs. A la fin : *Finis.*

Tarif des monnaies billonnées.

ANVERS, Jérôme Verdussen. 1627.

Caerte Oft || Liiste || Inhoudende den prijs van elck Marck / Once / Engel= || ſchen / ende Aes Troys ghewicht / van alle de ſpecien van goudt oft || ſilver zijnde verboden / te licht / oft te ſeer verſleten / ende over ſulcx ghe= || houden voor billoen / ghelijck daer voren ghehouden zijn te betalen de || Munt-meeſters en̄ gheſworen Wiſſelaers / naer advenant d'Ordinan= || te van ſijne Majeſteyt / ghemaeckt by de Generale Meeſters van de || Munten in de maendt van Meert 1627. met de figuren van de voor= || ſchreven penninghen. || (*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*).

t' Antwerpen, || By Hieronymus Verduſſen, Drucker van de Munte van ſijne Majeſteyt / || woonende inde kammerſtraet inden Rooden Leeuw. 1627. || Met Gratie ende Priuilegie. ||

Anvers : arch. comm. (Priv. Kamer, IV. 5).
» : musée Plantin.
Bruxelles : bibl. royale (VH. 25610).

In-8°, 144 ff. sign. [*A*] - *A*2 - *S* 5 - [*S* 8] ; car. goth., figg. sur bois.

F. [1] : titre ; blanc au v°. — F. [2] r° : *Caerte Oft Liiste* || (*I*) *Nhoudende de particuliere declaratie vanden prijs* || *ende inwendighe weerde van het Marck* / *Once* / || ... — Ff. [2] v° - [144] v° : figures des monnaies, avec indication des valeurs. A la fin : *Finis*.

GAND, Anne van den Steene. 1641.

(*Bandeau*). Copie || Ferdinand par la Grace de Dieu || Infant d'Eſpaigne, Lieutenant || Gouuerneur & Capitaine ge- || neral des Pays-bas & de Bour= || goingne, &c. || (C) Hiers & bien amez, || Nous ayant eſté faict di- || uers rapports & plainctes de || ce que pluſieurs Marchands, || & aultres ... exercent vn vol & briganda- || ge ſur le peuple par vn traf- || ficq Illicite, & damnable des bonnes eſpeces d'or & || d'argent,...

In-4°, 2 ff. sign. *A* ; car. rom., récl.

Ff. [1] - [2] : lettre, datée du Camp de Thérouanne, le 7 août 1641. — F. [2] v°, au bas : *A Gand, Chez Anna vanden Steene, Vefue de Michiel du || Laury, demourant au Pellican d'Or*, 1641. ||

Lettre de l'Infant Ferdinand, gouverneur général des Pays-Bas, ordonnant de rechercher ceux qui introduisent du billon.

Texte dans BRANTS, p. 180.

F. VAN DER HAEGHEN, *Bibl. gant.*, n° 1117.

Gand : arch. comm.

CONINCK (Den). Alsoo ons verthoont is gheweest... 27 mars 1645.

[ANVERS, Jérôme Verdussen II]. [1645].

Incipit : Den Coninck || (A)Lſoo ons verthoont is gheweeſt dat de || groote quantiteyt van het billoen van || Vranckrijck / te weten de quart d'eſcus / || Teſtoenen en Francken / alles valſch in || ghewichte inde Provincien van onſe on= || derdaenicheyt gebrocht / ...

10 pp. chiff. 1-10, sign. *A* - *A* 4 - [*A* 5] + 1 f. ; car. goth., récl., figg. sur bois.

Pp. 1-10 : ordonnance : donné à Bruxelles, le 27 mars 1645. — Le f. final, blanc au v°, porte au r° un extrait du privilège, en français, 31 août 1643.

Bruxelles : bibl. M. V. Tourneur.

CONINCK (Den). Alsoo ons verthoont is gheweest... 27 mars 1645.

[ANVERS, Jérôme Verdussen II]. [1645].

(*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). *Incipit* : Den Coninck || (A)Lſoo ons verthoont is gheweeſt dat de || groote quantiteyt van het billoen van || Vranckrijck / te weten de quart d'eſcus / || Teſtoenen eñ Francken / alles valſch in || gewichte inde Provincien van onſe on= || derdaenicheyt ghebrocht /...

12 pp. chiff. 1-11-[12], sign. *A* - *A* 4 - [*A* 6] ; car. goth., récl., figg. sur bois.

Ordonnance : donné à Bruxelles, le 27 mars 1645.

Impression identique à la précédente, mais mise en pages différente ; le texte est précédé des armes de Philippe IV, grav. sur bois ; p. 4 : cul-de-lampe ; l'extrait du privilège occupe la p. [12], ou le v° du dernier f.

Bruxelles : bibl. royale (VH. 25610).

CONINCK (By den). Alsoo niet teghenstaende ... 17 décembre 1660.

BRUXELLES, Hubert Antoine-Velpius. 1660.

(*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). *Incipit* : By Den Coninck. || (A)Lſoo niet teghenſtaende alle d'Ordonnantien by ons uytghegheven, ende brieven van onſen || t' weghen geſchreven tot beter onderhoudinge ende uytwerckinghe van onſen Placcate op de || Munte, het ſelve evenwel wordt overtreden, ende verſcheyde practycken ghebruyckt, om de || bevelen daer by ghedaen te frauderen,... Ghegheven in onſe ſtadt van Bruſſele || den 17. dagh van December in 't jaer ons Heeren 1660...

Au bas : Tot Brussel, || By Huybrecht Anthoon Velpius, Drucker van ſyne Majeſteyt, woonende in den gulden Arent by 't Hof. 1660. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté ; car. rom., initiale ornée.

Bruxelles : bibl royale (1e cl. Recu).

CONINCK (By den). Alsoo wy onderricht zijn... 5 août 1661.

BRUXELLES, Hubert Antoine-Velpius. [1661].

(*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). *Incipit* : By Den Coninck : || (A)Lſoo wy onderricht zyn dat groote quantiteyt van ſilvere Realen, ofte || lichte, valſche, ofte geſchroide Matten indifferentelyck hunnen loop || hebben in dit ons Nederlandt, niettegenſtaende die Placcaeten prohibitif, || ende namentlyck 'tghene van den Jaere 1652. ... Ghegheven || in onſe Stadt van Bruſſele, ... den 5. dach van || Auguſti 1661....

Au bas : Tot Brvssel, || By Huybrecht Anthoon Velpius, Drucker van ſyne Majeſteyt in den gulden Arent by 'thof. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté ; car. rom., initiale ornée.

Bruxelles : bibl. royale (4e cl. Recu).

CHARLES, par la grâce de Dieu...
18 février 1686 et 9 décembre 1687.

BRUXELLES, Jean Théodore Antoine-Velpius.
1687.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). *Incipit* : (C) Harles par la grace de Dieu, Roy de Caſtille,... Comme Nous deſirons de bene- || ficier le Commerce de nos Pays de pardeçà : Nous avons,... déclaré & declarons, que les Mattes pourront entrer en || ces Pays librement, & ſans payement d'aucuns Droits de Tonlieu, d'Entrée, Convoy, ou autres, par nos Ports, & Bouches || de Mer, & point par d'autres Voyes. || ... Donné en nôtre Ville de Bruxelle le 18. de Fevrier, l'An de Grace 1686....

Ordonnance autorisant l'entrée des mattes et lingots d'or et d'argent, et la sortie des monnaies fabriquées de ces matières.

Plus bas : Par le Roy || (E) STANT Informé, qu'à raiſon que par le Placcart du 18. de Fevrier de l'an 1686. cy deſſus Reim-

---

Bruxelles · bibl. royale (4e cl. Recu).

primé || à eſté dit, à l'occaſion de l'arivée de la flotte, & des galions des Indes en Eſpagne, que l'on pourra avecq || les Mattes entrées... Donné en noſtre ville de Bruxelle,... le 9. de Decembre l'An de Grace 1687...

Ordonnance précisant la portée de la précédente et déclarant que ceux-là seuls qui auront fait entrer des mattes et lingots pourront les faire sortir librement.

Au bas : A Bruxelles, chez Iean Theodor Antoine Velpius, Imprimeur de Sa Majeſté, à l'Aigle d'or prés du Palais. 1687. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté ; car. rom., initiales ornées ; la 2de partie est collée sur la première.

Ce placard a été réimprimé en 1715 à Bruxelles. par E. H. Fricx.

BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx. 1690.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). Copie || D'une Lettre du 2. d'Avril 1690. envoyée de par Son Excellence au Conſeil Souverain || de Brabant, touchant l'eſchillement proviſionel des Monnoyes. || Don Francisco Antonio de Agurto, || Marquis de Gaſtañaga, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, Lieutenant Gouverneur || & Capitaine General des Pays-Bas, &c. || (M) Essieurs Plusieurs conſyderations particulieres || qui ſe rencontrent à l'occaſion de la preſente Guerre, nous obligeant de ſouffrir le cours des || Monnoyes eſtrangeres, au prix qu'elles ſont cy-embas ſpecifiées, qui ſont d'un aloy & valeur || intrinſique inferieures à celles du Roy,...

Au bas : A Bruxelles, Chez Eugene Henry Fricx, Imprimeur de Sa Majeſté, 1690. ||

1 f. in-plano, composé de deux parties. Ordonnance : donné à Bruxelles, le 2 avril 1690.

Cours des monnaies pour le temps de guerre.

Texte dans BRANTS, p. 274.

Bruxelles : bibl. royale (ms. 6322).

CAREL by der gratie Godts...

25 octobre 1692,
publié à Gand, le 5 novembre 1692.

GAND, Héritiers de Jean Van den Kerchove.
[1692].

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). (C) Arel by der gratie Godts, Koninck van Caſtilien,... De Magiſtraeten || onſer principaelſte Steden van herwaerts-over ons verthoont hebbende het merckelyck naer-deel het welcke onſe goede Onder- || daenen lydent' ſedert eenighe daghen door het in-brenghen in deſe Landen van eene groote menighte van Schellinghen gheſla- || ghen in de Vereenighde Provincien, || ....

Au bas : Te Ghendt, ghedruckt by d'Hoirs van Ian vanden Kerchove, op d'Hooghpoorte. Met Privilegie. ||

1 f. in-plano. Ordonnance : donné à Bruxelles, le 25 octobre 1692 ; publié à Gand, le 5 novembre 1692.

Ordonnance diminuant le cours des escalins des Provinces-Unies.

F. VAN DER HAEGHEN, *Bibl. gant.*, n° 12320.

Gand : bibl. univ. (G. 3834[4]).

CHARLES, par la grâce de Dieu...

28 mai 1696.

BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx. 1696.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). *Incipit* : (C) HARLES par la grace de Dieu, Roy de Caſtille,... Ayant par Noſtre Ordonnance du 2. d'Avril || 1690. donné cours & fixé l'evaluation de diverſes Eſpeces de Monnoye d'Or ſans y avoir compris celle des Gui- || nées d'Angleterre,... Donné en Noſtre Ville de Bruxelles le vingte-huictieſme de May l'An de grace 1696....

Au bas : A Bruxelles, Chez Eugene Henry Fricx, Imprimeur de Sa Majeſté. 1696. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté ; car. rom. La 1e lettre du texte est comprise dans une vignette sur bois : le roi Charles II en pied tenant de la main droite une épée haute et de la gauche un livre ouvert ; derrière lui, une table couverte d'un tapis à ses armes, sur laquelle sont posés la couronne et le sceptre.

Ordonnance autorisant et fixant le cours des guinées d'Angleterre.

Texte dans BRANTS, p. 279.

Bruxelles : bibl. royale (4e cl. Recu).

COPYE uyt d'ordonantie... 9 janvier 1698.

BRUXELLES, s. typ. 1698.

Copye || Uyt d'Ordonantie ende Placcaert || des Conincks van Spagnien, op || het ſtuck van Sijne Munten, || behelſende den prijs, ende het || ghewicht vande Goude ende Sil- || vere Specien, die voortaen al- || leenelijck ſullen moghen ganck || hebben inde Landen van ſij- || ne ghehoorſaemheyt. || (*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*).

Brussel, Anno 1698. ||

Pet. in-4°, 8 pp. chiff. ; car. rom. et ital., récl.

P. [1] : titre. — P. [2] : préambule de l'ordonnance. — Pp. 3-5 : liste des monnaies d'or. — Pp. 5-8 : liste des monnaies d'argent. — P. 8 : fin de l'ordonnance : donné à Bruxelles, le 9 janvier 1698.

Extrait des placards des 3 et 9 janvier 1698.

Bruxelles : bibl. royale.

COPIA de Carta . . 27 février 1645.

ANVERS, Jérôme Verdussen II. 1645.

(*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne*). Copia De Carta Qve Escrive Sv Excelencia || a los Gouernadores, paraque manden obſeruar el Placarte de la Moneda. ||

Plus bas : Copie De Lettre Escrite Par Son Excellen- || ce aux Chastelains & Gouuerneurs affin de faire obſeruer le Placart des Monnoyes. ||

Au bas : En Anvers, || Chez Hieroſme Verduſſen, Imprimeur des Monnoyes de ſa Majeſté 1645. ||

1 f., car. ital. et rom.

Lettre du marquis de Castel Rodrigo, gouverneur général des Pays-Bas, enjoignant de faire prêter le serment prescrit au placard du 1er mai 1644.

Namur : arch. État (rec. de D. Waterloos).

CHARLES par la grace de Dieu...
18 novembre 1679.

BRUXELLES, Jean Théodore Antoine-Velpius.
1679.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne*). (C) Harles par la Grace de Dieu, Roy de Caſtille, de Leon, d'Arragon, || ... Comme Nous deſirons de beneficier la liberté, & l'entre-cours du commerce de nos Pays-de-pardeça, Nous avons... declaré, & declarons, que les Mattes pourront entrer en ces Pays librement,... Donné en noſtre Ville de Bruxelles le 18. de Novembre l'An de Grace mil, ſix-cent, ſeptante-nœuf...

Au bas : A Bruxelles, chez Iean Theodore Anthoine Velpius, Imprimeur de Sa Majeſté. 1679. ||

1 f. in-plano ; car. rom.

Ordonnance autorisant la libre entrée aux Pays-Bas et la libre sortie des mattes, ainsi que des lingots importés des Indes, et permettant de les faire convertir en monnaies au coin du roi.

Texte dans BRANTS, p. 259.

Bruxelles : bibl. royale.

CAREL by der gratien Godts...
25 octobre 1692.

BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx. 1692.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne*). (C)Arel by der gratien Godts, Koninck van Caſtilien, van Leon, van Arragon, || ... De Magiſtraeten onſer principaelſte Steden || van herwaerts-over ons verthoont hebbende het merckelijck naerdeel het welcke onſe goede Onderdaenen leyden t' ſedert || eenighe daghen door het in-brenghen in deſe Landen van eene groote menighte van Schellinghen gheſlaghen in de Ver- || eenighde Provincie, ... Ghegheven in onſe Stadt Bruſſel den 25. October van 't jaer ons Heeren 1692...

Au bas : Tot Brussel, by Eugenius Henricus Fricx, Drucker van Syne Majeſteyt 1692. ||

1 f. in-plano ; car. rom.

Impression bruxelloise du placard du 25 octobre 1692. Voir fiche C 789.

Bruxelles : bibl. royale.

CONINCK (By den). Zijnde onderricht...
5 novembre 1696.

BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx. 1696.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne*). By Den Coninck. || (Z)Ynde onderricht dat in de Landen onſer ge- || hoorſaemheydt gevonden vvorden me- nichte Specien van Goudt || geſchroyt ende anderſins te licht, ende dat die dagelijckx || vvorden gedebiteert ; zynde van gelijcken onderricht, datter || dagelijckx vvorden uyt- gegeven veele Specien van Silver ge- || ſchroyt ende viſibelijck te licht,... Gedaen tot Bruſſel den 5. November 1696...

Au bas : Tot Brussel. By Eug. Henricus Fricx, Drucker van Syne Majeſteyt. 1696. ||

1 f. in-plano ; car. rom.

Édition flamande du placard du 5 novembre 1696. Voir fiche R 137.

Bruxelles : bibl. royale.

ANVERS, Jean Roelants. [1547].

Calculacye oft || ſommeringe vā allen den gou || den ende zilueren geualueerde penningen / || cours en ganck hebbende in deſen neder lan || den / Met veel additien / teghen thoogen || ende affetten vanden ghelde. || Nootſakelick allen Cooplieden en̄ den gemee || nen man / int wtgheuen en̄ ontfanghen van || diuerſchen ghelde / en̄ oock tot ſommeringhe || van diuerſche manieren van coopmanſchap. || Al iſt dat zij wel rekenen connen / noch= || tans ſullen zij bat verſekert weſen / || vindende hier in de rekeninghe || accorderende. En̄ is gemaect || in ponden / ſcellinghen en̄ || penninghen vlaems. || De menighe miſrekent hem en̄ is ſeer ontruſt || Dat met cleynen coſt mach worden ghebluſt. ||

☞ Geprint Thantwerpen by Jan Roelans / geſwo || ren librarier by de K. M. toegelaten / voortſtaende || op onſer lieuer vrouwen kerchof onder den toren. || Met gratie ende preuilegie / ghegeuen tot Brueſſel || Int Jaer

Bruxelles : bibl. royale (VH. 26239).

M. D. xlvij / den. xxvij Augufti. || onderteekent Facuwez. ||

Pet. in-4°, 24 ff. sign. [*A*] - *A. ij* - *E. ij.* (pour *F. ij.*) - [*F* 4) ; car. goth.

F. [1] : titre. — Ff. [1] v° - [3] : ☞ *Een verclaringhe hoemen defe reke= || ninghe ghebruycken fal.* || — Ff. [4] - [21] : tables. — Ff. [22] - [24] r° : ☞ *La declaration & maniere pour || oeuurer de cefte compte.* ||, traduction française du texte du début. — F. [24] v° : blanc.

Tables de réduction des valeurs monétaires en livres, sous et gros de Flandre, c'est-à-dire en livres de 240 gros monnaie de Flandre. Les tables contiennent les valeurs depuis la mite de Flandre jusqu'à celle de 8 florins 11 patards (cours du grand réal d'Autriche). Elles sont précédées et suivies d'une note indiquant la manière de s'en servir.

Exemples : une pièce ayant cours à 26 patards, tel le piètre de Louvain, se réduit en livres de gros à 4 sous 4 gros, soit $(4 \times 12) + 4 = 52$ gros ; une pièce valant 4 florins 5 patards ½, tel le noble à la rose, se réduit en 14 sous 3 gros, soit $(14 \times 12) + 3 = 171$ gros.

Pour l'intelligence de ces évaluations, rappelons que la livre de compte se divise toujours en 20 sous et le sou en 12 deniers. C'est la valeur du denier, ou unité, qui conditionne la valeur de la livre ; la livre dont le denier est un gros est donc une livre de 240 gros. Quant au patard, sa valeur est de 2 gros, tandis que le florin vaut 20 patards.

MARCEL HOC.

JEAN DE CHOKIER DE SURLET

(1571-1656).

CHOKIER de SURLET (Jean de).

ROME, Barthélemy Zannettus. 1610.

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm : || In quo || Principvm, Consiliariorvm, Avlicorvm || inſtitutio propriè continetur. || Vna cum || Exemplis omnis Aeui : quibus inſertæ Notae, ſiue etiam || Monita ; quæ ſingula ſingulis Aphorismis || non minus venuſtè, quam opportunè reſpondent. || Diuiſus in Libros ſex. || Auctore Ioanne A Chokier || Patricio Leodien. I. V. Doctore. || Adiunguntur Eiuſdem Notae, ſiue Dissertationes || In Onosandri Strategicvm || ad Diſciplinam militarem ſpectantes. || (*Marque : écu coupé à une aigle et à un griffon, dans un cartouche, sommé des armes pontificales et tenu par deux femmes, l'une tenant un livre et une épée, l'autre casquée et tenant une lance ; au bas,* Cvm Privilegio ; *grav. sur cuivre*).

Romæ, Apud Bartholomæum Zannettum. M. DC. X. || Svperiorvm Permissv. ||

Grd. in-8°, 14 ff. sign. [*a*] - *a*4 - [*a*8] - *b* - *b*3 - [*b*6] + 484 pp. chiff., sign. *A* - *Z*4 - [*Z*8] - *Aa* - *Hh*2 + 10 ff. sign. *Hh*3 - [*Hh*8] - *Ii* - [*Ii*4] + 8 ff. sign. [*a*] - *a*2 -

Upsala : bibl. univ.

[*a*8] + 204 pp. chiff., sign. [*A*] - *A*2 - [*N*6] + 6 ff. sign. [*N*7] - [*N*8] - *O* - [*O*4] ; car. rom. et ital., récl., titres courants, notes marg., lettrines.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : privilège du pape Paul V, 1er décembre 1610 ; au v° : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [3] - [4] : dédicace de l'auteur au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [5] - [8] r° : *Avctoris Praefatio,* || *Continens eius inſtitutum, operis methodum,* || *& dictorum quorundam rationem.* || — Ff. [8] v° - [12] r° : *Librorvm,* || *Et Capitvm* || *Index.* ||, cul-de-lampe. — F. [12] v° : *Avctorvm, Et Qvidem* || *Claſsicorum, quibus his in ſcriptis* || *vſi ſumus, Elenchus.* || — F. [13] r° : *Mediae, Et Nostrae* || *ætatis Scriptores.* || ; au v° : *Graeci.* || — F. [14] : lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-64 : *Ioannis* || *A Chokier* || *I. V. D.* || *Thesavri Politicorvm* || *Aphorismorvm* || *Liber Primvs.* || Pp. 65-201 : livre II ; pp. 202-275 : livre III ; pp. 276-300 : livre IV ; pp. 301-408 : livre V ; pp. 409-484 : livre VI. A la fin : *Finis.* || *Laus Deo, qui dedit velle, & dedit perficere. Qualia ea* || *cumq. ſint, iudicio Eccleſiæ Catholicæ Romanæ,* || *in cuius ſinu adhùc educatus ſum, & porrò* || *viuere, & emori cupio, lubèns* || *ſubmitto.* || — Ff. [1] - [8] : *Index* || *Rervm Memorabilivm* || *In Hoc Thesavro* || *Politicorvm Aphorismorvm* || *Contentarvm.* ||, 2 col., cul-de-lampe. — F. [9] : *Errata, & omißa.* ||... *Emendanda in Græcis.* ||... *Ad Typographos.* || — F. [10] : *Regestvm.* ||...vignette : dans un cartouche, trois lances, et au bas : *Romæ,* || *Imprimebat Bartholomæus Zannettus.* || *M. DC. X.* || *Svperiorvm Permissv.* ||

F. [1] : *Onosandri* || *Strategicvs,* || *ſiue* || *De Impera-*

toris Institutione : || *Notis, ſiue Dissertationibus* || *Iohannis A Chokier* || *Patricij Leodienſis J. V. Doctoris,* || *illuſtratus.* || *Additae In Extremo Operis* || *Variantes Lectiones ex Codd. di-* || *uerſorum M. SS. de-* || *promptæ.* || ; bl. au v°. — F. [2] : *Benevolo Lectori.* ||, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [3] - [6] r° : épître dédicatoire au cardinal Scipion Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [6] v° : blanc. — Ff. [7] - [8] : *Elenchus Capitvm* || *Strategici.* || — Pp. 1-174 : ΟΝΟΣΑΝΔΡΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΙΚΟΣ. || *Onosandri* || *Strategicus,* || *Sive* || *De Imperatoris Institvtione.* || *Interprete Nicolao Rigaltio P.* || *Notis, ſiue Dissertationibus Ioannis A Chokier* || *illuſtratus.* || Le Strategicus d'Onosandre ; texte grec avec traduction latine en regard, divisé en chapitres suivis des notes de J. de Chokier. — Pp. 175-186 : *Variae Lectiones* || *Tribus Onosandri Manvss.* || *Codd. Collatis Excerptae.* — Pp. 187-190 : *Varietas Lectionvm* || *ex Cod. Federici Morelli.* || — Pp. 191-204 : *M. Aemilii Porti,* || *Francisci Porti Cr.* || *F.* || *In Onosandri Strategi-* || *cum, dum typis mandaretur,* || *Breves, &* αὐτοχεδιαςικαὶ, *non tamen inutiles,* || *obſeruationes,* ... — Ff. [1] - [6] r° : *Index Rervm,* || *Qvæ In Hoc Opere Strategico* || *Continentvr.* || — F. [6] v° : *Corrigenda.* || ... *Regestvm.* || ... et au bas : *Romae, Imprimebat Bartholomæus Zannettus.* || *M. DC. X.* || *Svperiorvm Permissv.* ||

Recueil de préceptes pour la formation et le gouvernement d'un bon prince, traitant en outre des qualités requises des conseillers et des ministres.

L'ouvrage comprend 95 chapitres répartis en 6 livres. Chacun des chapitres contient de nombreuses citations et est suivi d'exemples tirés de l'histoire ancienne, médiévale et moderne.

L'auteur a laissé de côté intentionnellement tout ce qui a trait à la formation militaire. Il fait suivre son traité du *Strategicus* d'Onosandre. Il en publie le texte grec avec traduction latine de Nicolas Rigault, et commente les différents chapitres de ce livre. L'édition est suivie de leçons tirées de plusieurs manuscrits.

Le traité d'Onosandre, 1610, est parfois présenté séparément. On lui a composé un titre en assemblant une partie du f. I et une partie du f. précédent qui contient le *Regestum* suivi de l'adresse typographique. (Liége : bibl. centrale).

En marge du poème inséré dans *Monetæ antiqvæ... consideratio*, Liége, 1649, f. 5 r°, on lit : *Libri sex Polit. primo dicati Paulo V. P. Max. Anno* 1609.

Sur les éditions du *Thesaurus*, voir de THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 153-154.

Jean de Chokier naquit à Liége, le 14 janvier 1571. Après 1635, il ajoute à son nom, dans ses ouvrages imprimés, celui de Surlet. (Voir de VILLENFAGNE, *Mélanges*, Liége, 1810, pp. 227-228, et *Biogr. nat.*, t. IV, col. 91, note 1).

Après avoir étudié à l'Université de Louvain, où il eut Juste Lipse pour maître, il prit à Orléans le grade de docteur *utriusque juris*. La première édition de son *Thesaurus politicorum aphorismorum* parut en 1610 à Rome, où l'auteur séjourna pendant au moins deux ans. Nommé vicaire général du diocèse de Liége, le 21 novembre 1622, il exerça ces importantes fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 19 août 1656. Depuis 1632, il était en outre abbé séculier de

Saint-Hadelin à Visé ; les princes-évêques lui conférèrent d'autre part le titre de conseiller.

En plus de ses propres ouvrages, Jean de Chokier a donné une 2e édition du *Tractatus de iurisdictione ordinarii in exemptos* (Cologne, 1629) de son frère Érasme (1569-1625), augmentée de notes laissées par ce dernier.

Une bonne notice a été consacrée à notre auteur par U. CAPITAINE, dans la *Biographie Nationale*, t. IV, Bruxelles, 1873, col. 85-91, avec indications bibliographiques. Voir aussi : J. F. von SCHULTE, *Die Gesch. der Quellen u. Literatur des Canonischen Rechts*, Stuttgart, t. III, 1880, pp. 693-694 ; L. VANDRIKEN, dans *Bull. Soc. d'Art et d'Hist. du diocèse de Liége*, t. III, 1883, pp. 111-112.

MARCEL HOC.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

ROME, Barthélemy Zannettus. 1611.

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm : || In quo || Principvm, Consiliariorvm, Avlicorvm || inſtitutio propriè continetur. || Vna cum || Exemplis omnis Aeui : quibus inſertæ Notae, ſiue etiam || Monita ; quæ ſingula ſingulis Aphorismis || non minus venuſtè, quam opportunè reſpondent. || Diuiſus in Libros ſex. || Auctore Ioanne A Chokier || Patricio Leodien. I. V. Doctore. || Adiunguntur Eiuſdem Notae, ſiue Dissertationes || In Onosandri Strategicvm || ad Diſciplinam militarem ſpectantes. || (*Marque grav. sur cuivre*).

Romæ, Apud Bartholomæum Zannettum. M. DC. XI. || Svperiorvm Permissv. ||

C'est l'édition de Rome, 1610, avec le millésime 1611 à la souscription. La réclame *bel-* manque au bas de la p. 1 du traité d'Onosandre. Ce traité porte encore la date 1610 (ex. de la Bibl. nat. de Rome).

Cologne : bibl. univ.
Dublin : Trinity College.
Oxford : bibl. Bodl.
Rome : bibl. nat. (14. 4. D. 5).

MAYENCE, J.-Th. Schoenwetter. 1613.

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm, || In Qvo || Principvm, Consilia- || riorvm, Avlicorvm Insti- || tio proprie continetur. || Vna cum || Exemplis Omnis Ævi : Qvibvs Insertæ Notæ, Sive || etiam Monita ; quæ ſingula ſingulis Aphoriſmis non minus venuſte, || quam opportune reſpondent. || Diuiſus in Libros ſex. || Avctore || Ioanne A Chokier Pa- || tritio Leodienſ. I. V. Doctore. || Adiunguntur eiuſdem Notæ, ſiue Diſſertationes || In Onosandri Strategicvm || ad Diſciplinam militarem ſpectantes. || Editio Ivxta Romanam Secvnda. || (*Marque* : *Jupiter*).

Mogvntiae || Sumptibus Ioannis Theobaldi Schönvvetteri. || Anno M. DC. XIII. ||

In-4°, 10 ff. sign. [*] - *2 - *3 - [*4] - ** - **3 - [**4] - *** - ***2 + 352 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Xx*3 - [*Xx*4] + 4 ff. sign. *Yy* - *Yy*3 - [*Yy*4] + 4 ff. sign.. []?(] -)?(2 -)?(3 - []?(4] + 56 ff. sign. *A* - *O*3 -

Chartres : bibl. ville.
Cologne : bibl. univ.
Douai : bibl. mun.
Dublin : Trinity College.
Leyde : bibl. univ.
Liége : bibl. centrale (1280).
» : bibl. univ. (VIII. 45. 7 B).
Lund : bibl. univ.
Lyon : bibl. ville.
Madrid : bibl. nat.
Oxford : bibl. Bodl.

[*O*4] et chiff. 1-105 ; car. rom, et ital., récl., titres courants, notes marg., bandeaux.

F. [1] : titre ; au v° : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [2] - [3] r° : dédicace au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v° : dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [4] - [6] : *Avctoris Præfa-* || *tio continens Eivs* || *Institvtvm, Operis Metho-* || *dvm, Et Dictorvm Qvorvn-* || *dam rationem.* || — Ff. [7] - [9] r° : *Librorvm Et Ca-* || *pitvm Index.* || — Ff. [9] v° - [10] r° : *Avctorvm, Et Qvi-* || *dem Classicorvm, Qvibvs His* || *In Scriptis Vsi Svmvs.* || — F. [10] v° : lettre de Juste Lipse à l'auteur, l'engageant à éditer cet ouvrage, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-48 : *Ioannis A Chokier* || *I. V. Doct.* || *Thesavri Po-* || *liticorvm Apho-* || *rismorvm* || *Liber Primvs.* || — Pp. 49-148 : livre II. — Pp. 149-201 : livre III. — Pp. 202-219 : livre IV. — Pp. 220-297 : livre V. — Pp. 297-352 : livre VI. — Les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin de l'ouvrage. On lit, p. 303, à la suite du chap. I : *Huc infer cap. II & III. in calce libri poſita*, et p. 346 : [*Cum Lector beniuole, certas ob cauſas editio hæc maturanda eſſet, caſuq̃* || *fortuito exemplar, ex quo illam denuo typis mandari curauimus, pe-* || *rierit, aliter facere nequiuimus, quam quod duo hæc capita Lib. VI.* || *Pag.* 103. (pour 303) *omiſſa, huc poneremus ; quæ caſus improuiſi habita ratione eò* || *referre ſuoque loco inſerere ne graueris, etiam atque etiam rogamus.*] — Suit, ff. *Yy* - [*Yy*4] : *Index Rervm Me-* || *morabilivm In Hoc The-* || *savro Politicorvm* || *Aphorismorvm Con-* || *tentarum.* ||, 2 col.

F. [1] : *Onosandri* || *Strategicvs,* || *ſiue* || *De Imperato-*

ris Institvtione : || *Notis, ſiue Dissertationibus* || *Joannis A Chokier Patricii* || *Leodienſis J. V. Doctoris,* || *illuſtratus.* || *Additæ In Extremo Operis Variantes*|| *Lectiones ex Codd. diuerſorum M. SS.* || *depromptæ.* || ; bl. au v°. — F. (2] r° : *Benevoli Lectori.* ||, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [2] v° - [3] : épître de l'auteur au cardinal Scipion Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [4] : *Elenchvs Capitvm* || *Strategici.* ||

Pp. 1-92: ΟΝΟΣΑΝΔΡΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΙΚΟΣ. || *Onosandri* || *Strategicvs,* || *Sive* || *De Imperatoris Institvtione.* || *Interprete* || *Nicolao Rigaltio P.* || *Notis, ſiue Dissertationibvs* || *Ioannis A Chokier* || *illuſtratus.* || ; textes grec et latin en regard. P. 92 : *Finis Strategici.* || — Pp. 93-98 : *Variæ Lectiones* || *Tribvs Onosandri* || *Manvss. Codd. Collatis* || *Excerptæ.* ||, 2 col. — Pp. 98-99 : *Varietas Lectio-* || *nvm Ex. Cod. Federi-* || *ci Morelli.* ||, 2 col. — Pp. 100-105 : *M. Æmilii Porti,* || *Francisci Por-* || *ti Cr. F.* || *In Onosandri Strategi-* || *cum, dum typis mandaretur* ||, 2 col. — Suit, ff. *O* v° - [*O*4] : *Index Rervm,* || *Qvæ In Hoc Opere* || *Strategico Continentvr.* || ... *Finis.* ||, 2 col. Le dernier f. est blanc au v°.

2e édition, conforme pour le texte à l'édition de Rome, 1610.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

MAYENCE, J.-Th. Schoenwetter. 1615.

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm, || In quo || Principvm, Consiliariorvm, || Avlicorvm Institvtio Pro- || prie continetur : || Vna Cvm || Exemplis Omnis Ævi : Qvibvs Insertæ Notæ, Sive || etiam Monita ; quæ ſingula ſingulis Aphoriſmis non minus venuſte, quam || opportune reſpondent. || Diuiſus in Libros ſex. || Avctore || Ioanne A Chokier Patritio || Leodienſ. I. V. Doctore. || Adiunguntur eiuſdem Notæ, ſiue Diſſertationes || In Onosandri Strategicvm Disci- || plinam militarem ſpectantes. || Editio Ivxta Romanam Tertia, || Cui nouiter acceſſerunt Libri 3. de Republica bene adminiſtranda & reformanda, quibus || tota Politicæ ratio noua & ſuccincta methodo ingenue eiuſdem praxi applicatur, item || illuſtrium Diſquiſitionum Politicarum Liber vnus pleraſque controuerſias eiuſdem do- || ctrinæ explicans. || Cum priuilegio & permiſſione ſuperiorum. || (*Fleuron*).

Mogvntiae, || Sumptibus Ioannis Theobaldi Schönvvetteri. || M. DC. XV. ||

Cambridge : bibl. univ.
Douai : bibl. mun.
Liége : bibl. centrale (coll. de Theux).
Lund : bibl. univ.
Madrid : bibl. nat.
Mayence : bibl. ville.
Rome : bibl. nat.

In-4°, 10 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] - *** - ***2 + 352 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Xx*3 - [*Xx*4] + 4 ff. sign. *Yy* - [*Yy*4] ; 4 ff. sign. []?(] -)?(2 - []?(4] + 106 pp. chiff. 1-105 et 3 ff. sign. *a* - [*o*4]. Suivent 4 ff. sign. []?(] -)?(2 - []?(4] + 222 pp. chiff + 1 f., sign. *A* - [*Z*4] - *Aa* - [*Ee*4] ; car. rom. et ital., récl., titres courants, bandeaux.

F. [1] : titre ; au v° : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [2] - [3] r° : dédicace au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v° : dédicace à Ernest de Bavière, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [4] - [6] : *Avctoris Præfa-* || *tio* ... — Ff. [7] - [9] r° : *Librorvm Et Ca-* || *pitvm Index.* || — Ff. [9] v° - [10] r° : *Avctorvm*, ... *Elenchvs.* || — F. [10] v° : lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-352 : le *Thesaurus politicorum aphorismorum* : pp. 1-48 : livre I ; pp. 49-148 : livre II ; pp. 149-201 : livre III ; pp. 202-219 : livre IV ; pp. 220-297 : livre V ; pp. 297-352 : livre VI. Les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin de l'ouvrage. Suit : *Index Rervm Memorabilivm* || ..., 2 col.

Vient ensuite le *Strategicus* d'Onosandre.

F. [1] : titre : *Onosandri* || *Strategicvs*, || *ſiue* || *De Imperatoris* || *Institvtione* : || ... ; bl. au v°. — F. [2] r° : *Benevolo Lectori.* ||, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [2] v° - [3] : épître au cardinal Scipion Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [4] : *Elenchvs Capitvm* || *Strategici.* || — Pp. 1-92 : le *Strategicus*, textes grec et latin en regard. — Pp. 93-98 : *Variæ Lectiones* || ... — Pp. 98-99 : *Varietas Le-* || *ctionvm Ex Cod. Fede-* || *rici Morelli.* || — Pp. 100-105 : *M. Æmilii Porti*, || *Francisci Porti Cr. F.* || *In Ono-*

ſandri Strategicvm, || *dum typis mandaretur,* || — Suit : *Index Rervm,* ... ; le dernier f. est bl. au v°.

A la suite de l'ex. de la bibl. centrale de Liége se trouve l'*Epimetron* annoncé au titre général, mais imprimé à Francfort, aux frais de J.-Th. Schönwetter, par la veuve de M. Becker.

F.[1], bl. au v° : titre :

Epimetron || Sive || Avctarivm || Thesavri Apho-|| rismorvm Politi- || corvm, || Hoc est, || Qvæstionvm Politicarvm, || ſeu, de Adminiſtrandæ Reipublicæ || ratione, || Libri Tres. || Qvibvs Omnis Politicæ Ratio || Nova Et Svccincta Methodo, Ingenvæ || eiuſdem praxi accomodatur, & Quæſtiones || pleræque intricatiſſimæ expli- || cantur. || Cum Elencho locupleti. || *(Fleuron).*

Francofvrti, || Typis viduæ Matthiæ Beckeri, Impenſis Ioannis Theo- || baldi Schönwetteri. || Anno M. DC. XV. ||

Ff. [2] - [4] : *Exegesis Capitvm* || — Pp. 1-29 : *De Repvblica* || *Institvenda Et* || *Emendanda* || *Liber Primvs.* || ; pp. 30-61 : livre II ; pp. 62-77 : livre III. — Pp. 78-222 : *Disqvisitionvm* || *Politicarvm* || *Capvt* I. || et les 16 chap. suivants. — P. 222 : *Finis coronat opus.* || (fleuron). — Le f. [*Ee*4] est blanc.

3e édition. Le texte du *Thesaurus* est d'un tirage différent de celui de l'édition de 1613.

Le *De Republica* qui forme l'*Epimetron* est attribué à Paul Busius. (Voir de THEUX, *Bibliogr. liégeoise,* col. 154).

CHOKIER de SURLET (Jean de).

MAYENCE, J.-G. Schoenwetter. 1619.

Thesavrvs || Politicorvm Apho || rismorvm, || In quo || Principvm, Consiliario- || rvm, Aulicorvm Institv- || tio proprie continetur : || Vna Cvm || Exemplis Omnis Ævi : Qvibvs Insertæ || Notæ, ſiue etiam Monita ; quæ ſingula ſingulis Aphorismis non || minus venuſte, quam opportune reſpondent. || Diuiſus in Libros ſex. || Avctore || Ioanne A Chokier Patritio Leo- || dienſ. I. V. Doctore. || Adiunguntur eiuſdem Notæ, ſiue Diſſertationes || In Onosandri Strategicvm Disciplinam militarem ſpectantes. || Editio iuxta Romanam quarta auctior & correctior ac ſecundum cenſuram Ca || tholicam cum permißione & Priuilegio ſuperiorum prodit || Mogvntiæ, || Impenſis Ioannis Godofridi Schönvvetteri. Anno 1619. ||

In-4°, 10 ff. sign. [*] - *2 - ** - [**4] - *** - ***2 + 352 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Xx*3 - [*Xx*4] + 4 ff. sign. *Yy* - *Yy*3 - [*Yy*4); 4 ff. sign. [)?(] -)?(2 - [)?(4] + 160 pp. chiff., sign. *A* - *V*3 - [*V*4] ; car. rom. et ital., récl., lettrines, titres courants, notes marg., bandeaux.

Bâle : bibl. univ.
Leyde : bibl. univ. (296 B. 16)
Liége : bibl. centrale (coll. de Theux).
Mayence : bibl. ville.
Paris : bibl. Ste Genev.

F. [1] : titre, dans un frontispice : un porche aux deux côtés duquel se trouve un soldat casqué ; au-dessus, dans un cartouche, allégorie de l'Empire ; au bas, dans un cartouche, Jupiter porté par l'aigle; grav. sur cuivre ; au v° : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [2] - [3] r° : dédicace au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v° : dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége, Rome, 4 septembre 1610. || — Ff. [4] - [6] : *Avctoris Præfa-* || *tio...* — Ff. [7] - [9] r° : *Librorvm Et Ca-* || *pitvm Index.* || — Ff. [9] v° - [10] r° : *Avctorvm, Et Qvi* || *dem Classicorvm, Qvibvs* || *His In Scriptis Vsi Svmvs,* || *Elechvs.* || — F. [10] v°: lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-352 : le *Thesaurus politicorum aphorismorum* : liv. I (pp. 1-48) ; liv. II (pp. 49-148) ; liv. III (pp. 149-201) ; liv. IV (pp. 202-219) ; liv. V (pp. 220-297) ; liv. VI (pp. 297-352). Les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin de l'ouvrage ; une note, p. 344 (pour 346), explique ce déplacement : [*Cum Lector beniuole, certas ob cauſas editio hæc maturanda eſſet, caſuque* || *fortuito exemplar, ex quo illam denuo typis mandari curauimus, perierit,* || *aliter facere nequiuimus, quam quod duo hæc capita Lib. VI. Pag.* 103. [pour 303] || *omiſſa, huc poneremus ; quæ caſus improuiſi habita ratione eo referre ſuo-* || *que loco inſerere ne graueris, etiam atque etiam rogamus.*] || Suivent 4 ff. : *Index Rervm Memorabilivm* || ..., 2 col.

Vient ensuite un auctarium :

F. [1] : titre dans un frontispice comme ci-dessus : *Epimetron* || *Sive* || *Avctarivm* || *Thesavri Aphoris-* || *morvm Politi-* || *corvm, Hoc est,* || *Qvaestionvm Politica-*

rvm Sev, De Administrandæ Rei- || publicæ ratione, || Libri Tres. || Qvibvs Omnis Politica || Ratio Nova Et Svccincta Metho || do, Ingenvæ Eivsdem Praxi Accommo- || datur, & Quæſtiones pleræque intricatiſſi- || mæ explicantur. || Cum Elencho locupleti. || Mogvntiæ, || Impenſis Ioannis Godofridi Schönvvetteri. Anno 1619.||; bl. au v°. — Ff. [2] - [4] : *Exegesis Capitvm* ||...

Pp. 1-21 : *De Repvblica In- || stitvenda Et Emen- || danda || Liber Primvs.* || — Pp. 21-43 : *Liber Secvndvs.* || — Pp. 43-54 : *Liber Tertivs.* || — Pp. 55-61 : *Disqvisitionvm || Politicarvm || Capvt. I.* || Suivent, pp. 61-160, les 16 autres chapitres. — P. 160 : *Finis coronat opus.* ||

L'ex. de l'univ. de Leyde et celui de la bibl. centrale de Liége ne contiennent pas le *Strategicus* d'Onosandre annoncé par le titre général. Ils sont suivis, dans la même reliure, de 640 pp., en 2 col., contenant 6 livres *De statu politico seu civili*, avec index de 18 ff.

4e édition.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

[COLOGNE], J. Kinckius. 1625.
FRANCFORT, aux frais d'E. Emmelius. 1619.

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismovm, || In Qvo || Principvm, Consiliariorvm, || Aulicorum inſtitutio propriè continetur : || Vna cvm Exemplis omnis ævi : || Qvibvs Insertæ Notæ, Sive Etiam || Monita ; quæ ſingula ſingulis Aphoriſmis non minus venuſtè, quam || opportunè reſpondent. || Divisvs in Libros Sex. || Avctore || Ioanne à Chokier Patritio Leodiens. || I. V. Doctore. || Adiunguntur eiuſdem Notæ, ſiue Diſſertationes || In Onosandri Strategicvm, Disciplinam Militarem || ſpectantes, Itemq. Apologeticus contra Andream Heidemannvm Northuſanum || Cheruſcum, qui mala fide Aphoriſmos hoſce Politicos Germanicè || interpretatus eſt. || Editio iuxta Romanam vltima auctior & correctior. ||

(*Marque typographique : grande licorne tenant un écusson au monogramme de J. Kinckius; grav. sur bois*).

Anvers : musée Plantin (B 2132).
Leyde : bibl. Thysius (1340).

Apud Ioannem Kinckivm ſub Monocerote. ||
Anno M. DC. XXV. ||

In-4°, 12 pp. chiff., sign. [*A*] - *A*2 - [*A*4] - *B* - *B*2 ; 10 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] - *** - ***2 + 352 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Xx*3 - [X*x*4] + 4 ff. sign. *Yy* - [*Yy*4] ; 4 ff. sign. []?(] -)? (2 - []?(4] + 160 pp. chiff., sign. *A* - *V*3 - [*V*4]; 4 ff. sign. []?(] -)?(2 - (?)3 - []?(4] + 106 pp. chiff. 1-105, sign. *a* - *n*3 - (*n*4) - *o* + 3 ff. sign. *o*2 - *o*3 - [*o*4] ; car. rom. et ital., récl., titres courants, notes marg., lettrines.

P. [1] : titre. — P. [2] : blanche. — Pp. 3-12 : bandeau, *Specimen Candoris* || *Heidemanni* || *Id eſt* || *Detectio Eivs Malæ Fidei Et Calvmniarvm* || *non paucarum è plurimis quas interpretationi Germanicæ ſex Librorum The-* || *ſauri Politicorum Aphoriſmorum Ioannis à Chokier Canonici* || *& Vicarij Leodienſis, inſeruit.* || ... *Finis.* ||, fleuron.

F. [1] : titre, dans un frontispice (un portique : au sommet la Justice, accostée de deux anges, tenant l'un un sceptre et un globe, l'autre un casque et une couronne ; aux deux côtés, la Vérité et la Liberté ; au bas, deux personnages tenant un livre ouvert sur les genoux et discutant, *C. Keller fc. Anno* 1609.) : *Thesavrvs* || *Politicorvm* || *Aphorismorvm,* || *In quo* || *Principvm, Consilia-* || *riorvm, Avlicorvm Insti-* || *tutio proprie continetur* : || *Vna Cvm* || *Exemplis Omnis Ævi* : *Qvibvs Insertæ* || *Notæ, ſiue etiam Monita; quæ ſingula ſingulis Aphoriſmis non* || *minus venuſte, quam opportune reſpondent.* || *Diuiſus in Libros ſex.* || *Avctore* || *Ioanne A Chokier Patritio Leo-* || *dienſ. I. V. Doctore.* || *Adiunguntur eiuſdem Notæ, ſiue*

Dissertationes || *In Onosandri Strategicvm Disciplinam militarem spectantes.* || *Editio iuxta Romanam quarta auctior & correctior ac secundum censuram Catholicam cum permißione & Priuilegio superiorum prodit* || *Francofvrti,* || *Impensis Egenolphi Emmelij. Anno M. DC. XIX.* ||

F. [1] v° : *Imprimatur,* Rome, 28 août 1610. — Ff. [2] - [3] r° : bandeau, dédicace au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v° : bandeau, dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [4] - [6] : bandeau, *Avctoris Præfatio* ... — Ff. [7) - [9] r° : bandeau, *Librorvm Et Capitvm Index.* || — Ff. [9] v° - [10] r° : bandeau, *Avctorvm, Et Qvidem Classicorvm, Qvibvs* || *His In Scriptis Vsi Sumus,* || *Elechvs.* — F. [10] v° : lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai 1605. — Pp. 1-352 : corps du *Thesaurus,* en six livres ; les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin ; deux notes, pp. 303 et 344 (pour 346) indiquent ce déplacement ; le mot *Finis* se lit donc à la p. 345. — Suivent 4 ff. contenant : bandeau, *Index Rervm Memorabilivm* || ... *Finis.* ||, 2 col.

F. [1] : titre, dans un frontispice comme ci-dessus : *Epimetron* || *Sive* || *Avctarivm* || *Thesavri Aphorismorvm Politicorvm,* || *Hoc est,* || *Qvaestionvm Politicarvm* || *Sev, De Administrandæ Rei-* || *publicæ ratione,* || *Libri Tres.* || *Qvibvs Omnis Politicæ* || *Ratio Nova Et Svccincta Metho-* || *do, Ingenvæ Eivsdem Praxi Accommo-* || *datur, & Quæstiones pleræque intricatissimæ explicantur.* || *Cum Elencho locupleti.* || *Francofvrti,* || *Impensis Egenolphi Emmelii.* || *Anno M. DC. XIX.* ||; bl. au v°.

Ff. [2]-[3] : bandeau, *Exegesis Capitvm* || ... — Pp. 1-21 : bandeau, *De Repvblica In-* || *stitvenda Et Emen-* || *danda* || *Liber Primvs.* ||; pp. 21-43 : bandeau, *Liber Secvndvs.* || ; pp. 43-54 : bandeau, *Liber Tertivs.* || ... fleuron. — Pp. 55-160 : bandeau, *Disqvisitionvm* || *Politicarvm* || *Capvt.* I. ||, puis les chap. II à XVII. A la fin : *Finis coronat opus.* ||

F. [1] : titre : *Onosandri* || *Strategicvs.* || *ſiue* || *De Imperatoris* || *Institvtione* : || *Notis, ſiue Dissertationibvs* || *Ioannis A Chokier Patricii Leo-* || *dienſis I. V. Doctoris, illuſtratus.* || *Additae In Extremo Operis* || *variantes Lectiones ex Codd. diuerſorum* || *M. SS. depromptæ.* || ; bl. au v°. — F. [2] r° : bandeau, *Benevolo Lectori.* ||, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [2] v° - [3] : épître dédicatoire au cardinal Scipion Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [4] : *Elenchvs Capitvm* || *Strategici.* ||

Pp. 1-92 : bandeau, ΟΝΟΣΑΝΔΡΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΙΚΟΣ. || *Onosandri* || *Strategicvs,* || *Sive* || *De Imperatoris Institvtione.* || *Interprete* || *Nicolao Rigaltio P.* || *Notis, ſiue Dissertationibvs* || *Ioannis a Chokier illuſtratus.* || Texte grec, avec traduction latine en regard, divisé en chapitres suivis des notes de J. de Chokier. — Pp. 93-98 : bandeau, *Variæ Lectiones* || *Tribvs Onosandri Manvss.* || *Codd. Collatis Excerptæ.* || — Pp. 98-99 : bandeau, *Varietas Lectionvm* || *Ex Cod. Federici Morelli.* || — Pp. 100-105 : bandeau, *M. Æmilii Porti, Fran-* || *cisci Porti Cr. F.* || *In Onosandri Strategicvm* || *dum typis mandaretur,* || ... *obſeruationes,* ... Suit : bandeau, *Index Rervm, Qvæ In* || *Hoc Opere Strategico* || *Continentvr.* || — Le dernier f. est blanc au v°.

Le titre général de cette édition porte l'indication

apud Ioannem Kinckivm (Cologne), 1625; cependant le *Thesaurus* et l'*Epimetron* ont été imprimés aux frais d'E. Emmelius, de Francfort, en 1619. Le tirage de ces impressions de Francfort est identique à celui de Mayence, 1619; de même, le tirage du *Strategicus* est conforme à l'édition de Mayence, 1615.

Dans l'ex. du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, la souscription du titre général est rognée et plusieurs ff. font défaut. On trouve dans cet ex. : 1. le *Specimen candoris Heidemanni* ; 2. le *Thesaurus politicorum aphorismorum* (manque le 1er cahier, signé *) ; 3. le *Strategicus* d'Onosandre ; 4. l'*Epimetron* (manque le 1er cahier, signé)?( ).

Le *Specimen candoris Heidemanni*, qui se trouve en tête de cette édition, est une riposte de Jean de Chokier à la traduction allemande de son *Thesaurus* imprimée à Nuremberg (l'épître dédicatoire de Heidemann est datée du 12 mars 1624) sous le titre : *Theſaurus Politicus* ; || *Oder* || *Schaβkammer* || *Politiſcher Apho-* || *rismorum* ... (Voir fiche C 807). Cette traduction, entreprise et publiée sans son avis, déplut vivement à Jean de Chokier, qui la dénomme « pestifera versio ». Il critique amèrement la mauvaise foi du traducteur et lui reproche des omissions et des ajoutes qui dénaturent sa propre pensée et constituent de véritables calomnies : « Sed neſcio quis Deus malè mihi aduocatus, vt Poëtæ verbis vtar, hominem alius à me religione è Northuſio excitauit, qui eundem fœtum meum, tantum non primogenitum non quá ornaram latia veste, ſed germanâ ſua, multis de ſuo additis, non paucis de meo truncatis, pluribus non ex fide redditis, multimodis fœdauit,

fœdatum per orbem tranſmiſit.... Te igitur cōpello Heidemanne, quis tibi auctor fuit, vt tu alienus ab orthodoxa fide, orthodoxi librū in vulgarē tuam traduceres?...»

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 83 et 154, dit, d'après Vandermeer, que cette réponse parut en brochure à Liége, 1625, in-4°.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Léonard Streel. 1643.

Thesavrvs || Politicorvm Aphorismorvm || Repetitæ Lectionis, || Divisvs In Tres Partes: || Quarum Prima, || Principvm, Consiliariorvm, Avlicorvm, || Legatorvm inſtitutio propriè continetur. || Ad Sereniſsimum Principem Ferdinandvm, Vtriuſque Bauariæ || Ducem, Principem Electorem Colonienſem, Episcopum & Principem || Leodienſem, Paderbornenſem, & Monaſterienſem, Comitem || Palatinum Rheni, &c. || Secunda Pars || Notas complectitur in Onosandri Strategicvm, || ſiue de Imperatoris Institvtione, ad diſcipli- || nam Militarem ſpectantes. || Tertia || Vtrique conueniens de Legationibvs. || Ad Sereniβimum Principem Maximilianvm Henricvm, || Vtriuſque Bauariæ Ducem, Archiepiſcopatus, & Electoratus Colonienſis, || Epiſcopatus Hildesheimenſis, & Bergtesgadenſis Electum || & confirmatum Coadiutorem, &c. || Avctore || Ioanne A Chokier De Svrlet, Canonico ac Vicario || Generali Leodienſi, ac eidem Sereniſſimo Epiſcopo Principi Leodienſi, || Vtriuſque Bauariæ Duci à Conſilijs arcanis. ||

Anvers : bibl. ville.
Bruxelles : bibl. royale (III 73841 B).
Cambridge : bibl. univ.
Cologne : bibl. univ.
Gand : bibl. univ. (A 5821).
Liége : bibl. centrale (1395).
» : bibl. univ. (VIII. 45. 7).
Maestricht : bibl. com.

Cvm || Indice gemino : vno Capitvm, altero Rervm || locupletiſsimo. || Ac Priuilegio Cæſareo, ac Regio. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel, Typographum. 1643. || Sub ſigno Paradiſi Terreſtris. Superiorum permiſſu. || Cum Gratia & Priuilegio Suæ Celſitudinis. ||

Grd. in-4°, 2 ff. non sign. + 6 ff. sign. * - *3 - [*4] - ** - **2 + 412 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Zz*3 - [*Zz*4] - *Aaa* - *Eee*3 - [*Eee*4] - *Fff* - *Fff*2 + 4 ff. sign. *a* - *a*2 - [*a*4] + 166 pp. chiff. 1-165, sign. *A* - *X*3 + 9 ff. sign. [*X*4] - *Y* - *Z*3 - [Z4] ; car. rom. et ital., récl., titres courants, notes marg.

F. [1] : titre frontispice : grav. sur cuivre par *Hustin* : deux piliers au-dessus desquels deux lions tiennent l'écusson de Ferdinand de Bavière ; au pied des piliers, la Justice et Mars ; à l'intérieur, titre et souscription. — F. [2] : titre comme ci-dessus; bl. au v°. — Entre ce f. et le suivant est intercalée une gravure sur cuivre représentant, dans un médaillon, Jean de Chokier à l'âge de 73 ans, assis devant une table sur laquelle se trouve un volume ouvert ; l'auteur pose la main gauche sur ce volume, et de la droite tient la plume ; derrière lui, à gauche, des livres, à droite une tenture ; au-dessus du médaillon, écusson à ses armes tenu par deux anges.

Suivent 6 ff. Ff. [1] - [2] v° : dédicace à Ferdinand de Bavière, Liége, 27 mars 1643. — F. [2] v° : *Breuis Congratulatorij* || *S^mi D. N. Vrbani VIII.* || *Pontificis Maximi,* || ... *Ad* ... *D. Ferdinandvm Archiepiscopvm* ||

Ac Principem Electorem Coloniensem, &c. || *de Confirmatione Coadivtoriæ cum futura Succeſſione in* || *Archiepiſcopatu Colonienſi.* ||, Rome, 13 décembre 1642. — Ff. [3] - [4] v° : *Avctoris Præscriptio,* || *Continens eius inſtitutum, operis methodum & diclorum* || *quorundam rationem.* || — F. [4] v° : *Reverend° Admodvm,* || ... *D. Ioanni A Chokier* || *De Svrlet.* || ... *Politicorum Aphoriſmorum Theſaurario* || *Liberaliſſimo.* || *Ode tricolos tetrastrophos.* ||, par le P. Barth. d'Astroy, du couvent des Récollets de Liége. — Ff. [5] - [6] : *Librorvm, Et Capitvm* || *Index* ||.

Pp. 1-412 : les six livres du *Thesaurus politicorum aphorismorum.* Texte et commentaire remaniés.

Suivent 4 ff. F. [1] : *Pars II.* || *Continens* || *Notas, Sive Disqvisitiones* || *Militares,* || *In* || *Onosandri Strategicvm, Sive De* || *Imperatoris Institutione,* || *Cvm Exemplis Et Docvmentis.* || *Avctore* || *Ioanne A Chokier De Svrlet,* || ... — Ff. [1] r° - [2] v° : dédicace à Maximilien-Henri de Bavière, Liége, 27 mars 1643. — F. [2] v° : *Congratulatorium Breue* || *S^mi. D. N. Vrbani Papæ VIII.* || *Ad* ... || *D. Maximilianvm Henricvm* || *Coadivtorem Coloniensem,* || *ſuper ſuæ Coadivtoriæ Confirmatione.* ||, Rome, 13 décembre 1642. — F. [3] r° : bandeau ; *Præscriptio* || *Ad Lectorem.* || ; cul-de-lampe. — F. [3] v° : *Præfatio Onosandri.* || — F. [4] : bandeau : *Elenchus Capitvm Strategici.* ||

P. 1-87 : le *Strategicus* d'Onosandre, avec notes de J. de Chokier à la suite de chaque chapitre. Le texte est la version latine de Nicolas Rigault ; le commentaire a été remanié et augmenté. Le texte grec n'est plus donné.

Pp. 88-165 : *Pars III.* || *Politicorvm,* || *Continens* || *Materiam Legationum.* || *Avctore Ioanne A Chokier de Svrlet,* ... — P. [166] : *Approbationes.* || de Léonard Stockis, 3 février 1643 ; de Renier Proenen, 3 février 1643 ; du P. Matthias Hauzeur, 5 février 1643. — Suit sur 8 ff., 2 col. : *Index Rervm* : || pour les trois parties de l'ouvrage. — Dernier f. : *Errata typographica.* || ; blanc au v°. Texte du *Tractatus de Legato,* éd. de 1624, avec quelques légers remaniements.

Les ex. de l'Un. de Gand (A5821) et de l'Univ. de Liége (VIII. 45. 7) portent au bas du f. titre : *Sumptibus Ioannis Kinchij Bibliopolæ Colonienſis,* au lieu de *Cum Gratia & Priuilegio Suæ Celſitudinis* ; en outre, le f. titre, blanc au v° dans l'ex. de Bruxelles, porte au v° : *Privilegivm Cæsarevm.* ||, Ratisbonne, 10 septembre 1641, pour J. Kinckius.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise,* col. 153.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, J.-A. Kinckius. 1649.

Thesaurus || Politicorvm Aphorismorvm || Repetitæ Lectionis, || Divisvs In Tres Partes : || Quarum Prima, || Principvm, Consiliariorvm, Avlicorvm, Legatorvm || inſtitutio propriè continetur. || Secunda Pars || Notas Complectitvr In Onosandri Strategicvm || Sive de Imperatoris Institvtione, Ad || diſciplinam Militarem ſpectantes. || Tertia || Vtrique conueniens de Legationibvs ſeparatim. || Avctore || R.mo Nob. D. Ioanne A Chokier De Svrlet, Ecclesiæ || Cathedralis Leodiensis Canonico, ac Serenissimi || Ferdinandi Epiſcopi Principis Leodienſis vtriusque Bauariæ Ducis || Vicario Generali &c. eiuſdemque à conſilijs arcanis, Abbateque || Secularis Eccleſiæ Oppidi Viſetenſ. || Cvm Indice gemino : vno Capitvm, altero Rervm locupletißimo. || (*Marque : licorne dans un cartouche accosté de deux anges*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem Antonivm Kinchivm ſub Monocerote. || Anno

Cologne : bibl. univ.
Gand : bibl. univ. (Ju 1203).
Upsala : bibl. univ.

M. DC. XLIX. || Cum Gratia & Priuileg. Cæſ. Maieſt. Generali. ||

In-4°, 20 ff. sign. [*] - *3 - [*4] - ** - [**4] - (?)1 - (?) (?) (?)3 - [(?) (?) (?)4] + 568 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Zz*3 - [*Zz*4] - *Aaa* - *Zzz*3 - [*Zzz*4] - *Aaaa* - *Bbbb*3 - [*Bbbb*4] ; 158 pp. chiff., sign. *A* - *V*3 - [*V*4] + 1 f. ; 4 ff. sign. [*] - *2 - [*4] + 114 pp. chiff. [1] - 2 - 113 - [114], sign. *A* - *P* + 3 ff. sign. *P*2 - [*P*4] ; car. rom. et ital., récl., titres courants, notes marg., lettrines, culs-de-lampe.

F. [1] : dans un frontispice gravé, portant dans la partie supérieure les armes de l'auteur et au bas son portrait, titre : *Thesavrvs* || *Politicorvm Aphorismorvm* || *repetitæ lectionis,* || *in quo* || *Principum, Consiliariorvm,* || *Aulicorum Legatorum,* || *inſtitutio.* || *in Onoſandri Strategicum Notæ Auctore* || *R*mo *Nob. Ioanne à Chokier* || *De Surlet,* || *Canonico Cated. ac Vicario Leodienſi, Abbati* || *Eccl* : *Viset* : *Ser*mi *Elec* : *Colon* : *Conſil* : || *Cum Indice gemino, capitum, et rerum* || *Editio Vltima Auctior* || *Coloniæ Apud Ioan Anton. Kinchivm Cum Priuil. SC. M. Generali.* || — F. [1] v° : *Privilegivm Cæsarevm,* 10 septembre 1641. — F[2] : titre comme ci-dessus ; bl. au v°. — Ff. [3] - [6] : *Auctoris Præscriptio,* || *Continens eius inſtitutum, operis methodum* || *& dictorum quorundam rationem.* || — Ff. [6] r° - [8] v° : *Librorvm, Et Capitvm* || *Index* || *Theſauri Politicorum Aphoriſmorum.* ||, 2 col. — F. [8] v° : textes des Proverbes, de la Sagesse et de Sénèque. — Ff. [9] - [19] : *Index Rerum* || ... du Strategicus, 2 col. — F. [20] : approbations, 3 février 1643 ; au v° : *Errata Typographica, Thesauri Politicorum Aphorismorum.* ||

Pp. 1-79 : *Ioannis à Chokier || De Svrlet, || ... Thesavri Politicorvm || Aphorismorvm || Liber Primvs.* || ; pp. 80-238 : livre II; pp. 239-330 : livre III; pp. 331-360 : livre IV ; pp. 361-480 : livre V ; pp. 481-568 : livre VI.

2e PARTIE. P. [1] : titre : *Pars II.* || *Continens* || *Notas, Sive Disqvi-* || *sitiones Militares,* || *In* || *Onosandri Strategicvm,* || *Sive de,* || *Imperatoris Institvtione, Cvm* || *Exemplis Et Documentis.* || *Avctore* || *Joanne à Chokier De Svrlet,* || ... — P. 2 : *Præscriptio Ad* || *Lectorem.* || — Pp. 3-5 : *Præfatio* || *Onosandri.* || — Pp. 6-8 : *Elenchus Capi-* || *tvm Strate-* || *gici.* ||, 2 col. — Pp. 9-158 : *Joannis A Chokier* || *Notæ* || *In Onosandri Strategicvm* : ||, texte latin, suivi de notes. — Suit 1 f. blanc.

3e PARTIE. F. [1] : titre : *Pars Tertia* || *Politicorvm* || *Continens* || *Materiam Legationvm* || *Auctore* || *Ioanne A Chokier* || *De Svrlet, ... Uti tempora Pacis & Belli, quorum ad vſque executi ſumus* || *partes, ſuis interdum opus habent Legationibus, ſic tertiam hanc, Divis benevolentibus, aggredimur* || *de Legato, ſed brevi & ſuccincta methodo, crebriſque omnis ævi* || *monitis & exemplis illuſtrata.* || (Marque typographique, comme sous le titre général). *Coloniæ Agrippinæ,* || *Apud Ioannem Antonivm Kinchivm ſub Monocerote.* || *Anno M. DC. XLIX.* || *Cum Gratia & Priuileg. Cæſ. Maieſt. Generali.* — Ff. [1] v°-[2] r° : lettre de J. A. Kinckius à l'auteur, Cologne, 20 mars 1649.— Ff. [2] v° - [3] r° : *Elenchvs Capitvm.* || *Huius Partis III.* || — Ff. [3] v° - [ ] : pièce de vers sur les écrits de Jean de Chokier, signée *P. M. D.*

Augustinianus [1649]. — Pp. [1] - 113 : *Ioannis A Chokier* || ... *Tractatus de Legato.* || — Suit : *Index Rerum* || *Maxime Notabilium.* ||, 2 col. Le dernier f. porte : *Errata Typographica.* || ; bl. au v°.

Mêmes textes que dans l'édition de 1643. Le corps de la *pars tertia* est du tirage de l'édition isolée du *De Legato*, Cologne, 1624.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, J.-A. Kinckius. 1653.

Thesavrvs || Politicorvm Aphorismorvm || In Qvo || Principvm, Consiliariorvm, Avlicorvm, Legatorvm || inſtitutio in Onoſandri Strategicum ſiue de Imperatoris Inſtitutione, || ad diſciplinam Militarem ſpectantes. || Accedvnt Seorsim || Facis Historiarvm || Centvriæ Dvæ, || Qvarvm Prima Continet Mores Diversarvm Gentivm, || altera Ritus ſacros, ad intelligentiam cùm profanarum, tùm ſacrarum Hiſto- || riarum, illarumque Studioſis apprimè vtilis. || Avctore || R.mo Nob. D. Ioanne A Chokier De Surlet, Canonico || Cathedralis Eccleſiæ ac Vicario Leodienſi, Ser.mi Electoris Colonienſis Conſiliario, || Abbati Seculari Eccleſiæ Viſetensis. || Cvm Indice gemino : vno Capitvm, altero Rervm locupletiſsimo. || (*Marque typographique : la licorne dans un cartouche accosté de deux anges ; au-dessous, deux écussons ; grav. sur cuivre*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem Antonivm Kinchivm ſub Monocerote. || Anno

Madrid : bibl. nat. (3/48833).

M. DC. LIII. || Cum Gratia & Priuileg. Cæſ. Maieſt. Generali. ||

Nous ne connaissons de cette édition que le titre. Dans l'ex. de la Bibl. nat. de Madrid (3 / 48833), ce titre est suivi de l'ouvrage *Facis historiarum centuriæ duæ* (Cologne, 1653), qui en forme seulement la 3e partie. Le volume porte au dos *T. II* ; le tome I manque à la Bibl. nat. de Madrid.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, Vve et héritiers de J.-A. Kinckius. 1687.

Thesaurus || Politicorum Aphorismorum, || In Quo || Principvm, Consiliariorvm, Avlicorvm, Lega- || torum inſtitutio, in Onoſandri Strategicum ſive de Imperatoris || Inſtitutione, ad diſciplinam Militarem ſpectantes. || Accedunt Seorsim || Facis Historiarum || Centuriæ Duæ, || Quarum Prima Continet Mores Diversarum Gen- || tium, altera Ritus ſacros, ad intelligentiam cùm profanarum, tùm ſa- || crarum Hiſtoriarum, illarumque ſtudioſis apprimè utilis. || Avctore || Reverend.mo Nob. D. Joanne A Chokier De Surlet, || Canonico Cathedralis Eccleſiæ ac Vicario Leodienſi, Sereniſſimi Electoris || Colonienſis Conſiliario, Abbati ſæculari Eccleſiæ Viſetenſis. || Cum Indice gemino : uno Capitum, Rerum altero. || (*Marque de Kinckius, à la licorne ; grav. sur bois*).

Coloniæ Agrippinæ, || Sumptibus Viduæ & Hæredum Joannis Antonii Kinchii. || Anno M. DC. LXXXVII. ||

Bruxelles : bibl. royale (VH. 4826).
Strasbourg : bibl. nat. et univ. (G. 100816).

In-4°, 19 ff. (?) sign. [*] - *2 - [*4] - ** - **3 - [**4] - (*)1 - (*)3 - [(*4)] - (*) (*) - (*) (*)3 - [(*) (*)4] - (*) (*) (*) - (*) (*) (*)3 + 568 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Zz*3 - [*Zz*4] - *Aaa* - *Zzz*3 - [*Zzz*4] - *Aaaa* - *Bbbb*3 - [*Bbbb*4] + 158 pp. chiff., sign. *A* - *V*3 - [*V*4] + 1 f.; car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marg. Dans l'ex. de la bibl. de Strasbourg, les ff. (*)1 - (*) (*) (*)3 sont placés à la fin du volume et suivis d'un f. blanc (= (*) (*) (*)4).

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : bandeau ; épître dédicatoire de la veuve et des héritiers de J.-A. Kinckius à Jean Willem, baron de Nesselrode, chanoine capitulaire de la cathédrale de Münster, Cologne, 17 mars 1687. — Ff. [3] - [6] r° : *Authoris Præscriptio,* || *Continens ejus in/itutum, operis methodum & dictorum quorundam rationem.* || — Ff. [6] - [8] v° : *Librorum Et Capitum* || *Index* || *The/auri Politicorum Aphori/morum.* || — Ff. [9] - [19] : bandeau ; *Index Rerum* || *In quo notes litteram B. /ecundam Operis partem,* || *nempè Notas in Ono/andri Strategicum* || *de/ignare* ; à la fin : cul-de-lampe. Cet index semble ne pas être relié à sa place.

Pp. 1-79 : bandeau ; *Joannis à Chokier* || *De Surlet,* || *... Thesauri Politicorum* || *Aphorismorum Liber Primvs* — Pp. 80-238 : *Joannis à Chokier* || *De Svrlet,* || *... Thesavri Politicorvm* || *Aphorismorum* || *Liber Secvndvs.* || — Pp. 239-330 : *... Liber Tertivs.* || — Pp. 331-360 : *... Liber Qvartvs.* || — Pp. 361-480 : *... Liber Qvintvs.* || — Pp. 481-568 : *... Liber Sextus.* || P. 568 : *Finis Primæ Partis.* || *Ad Majorem Dei Gloriam.* || ; cul-de-lampe. Texte et commentaire comme dans l'édition de 1643.

P. [1] : titre de la 2e partie : *Pars II.* || *Continens* || *Notas, Sive, Dis-* || *quisitiones Militares,* || *In* || *Onosandri Strategicum,* || *Sive de* || *Imperatoris Institutione, Cum* || *Exemplis Et Documentis.* || *Auctore* || *Joanne à Chokier De Svrlet,* || *Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico ac* || *Vicario Generali.* || — P. 2 : bandeau ; *Præscriptio Ad* || *Lectorem.* || — Pp. 3-5 : bandeau ; *Præfatio.* || *Onosandri.* || ; cul-de-lampe. — Pp. 6-8 : bandeau ; *Elenchus* || *Capitum Strategici.* ||, sur 2 col., car. ital. ; cul-de-lampe. — Pp. 9-158 : bandeau ; *Joannis A Chokier,* || *Notæ* || *In Onosandri Strategicvm,* || ... *Finis Strategici, ac Notarum.* || ; cul-de-lampe. Suit 1 f. blanc. Texte latin et commentaire comme dans l'édition de 1643.

CHOKIER de SURLET (Jean de), trad. A. Heidemann.

NUREMBERG, Simon Halbmayer. [1624].

Theſaurus Politicus ; || Oder / || Schaß-kammer || Politiſcher Apho- || rismorum oder || Lehrſprüche : || Darinnen eygendlich eine Vnterwei= || ſung begriffen ; || Was Fürſten vnd Herren / ſowol auch dero || Räthe vnnd Hof-Officirer in jhrem Regiments= || Stande vnd Ampt in acht zu nemen haben : || Sampt || Angehefften Exempeln vnd Geſchichten / ſo ſich von an= || beginn der Welt her in ebenmäſſigen Sachen hin vnd wider zugetra= || gen : Auch allerhand darzu dienſtlichen nußbaren Erinnerungen. Welche bey= || derſeits dergeſtalt einverleibt vnd hinzugefügt ſind / daß ſie mit den Aphoriſmis, ſo= || wol in anmutiger als geſchicklicher Ordnung vnd Cor- || reſpondentz überein treffen. || Anfänglich in Lateiniſcher Sprach zuſammen getragen / von || Johanne à Chokier Patritio Leodienſi J. U. D. || Jeßo aber verdeutſchet durch || Andream Heidemannum Northuſanum Cheruſcum. ||

Cologne : bibl. univ.
Liége : bibl. centrale (1281).

Nůrnberg/ || Gedruckt vnd verlegt durch Simon Halbmayern.||

In-4°, 12 ff. sign. [)(] -)(ij -)(v - [)(8] -)( )(-)( )(iij - [)( )(4] + 860 pp. chiff. + 6 ff. sign. *A - Ziij - [Z4] Aa - Zziij - [Zz4] - Aaa - Zzziij - [Zzz4] - Aaaa - Zzzziij - [Zzzz4] - Aaaaa - Rrrrriij - [Rrrrr4]* ; car. goth,. récl., titres courants, notes marginales, lettrines.

F. [1] : titre, car. rom. et goth., impr. noire et rouge ; bl. au v°. — Ff. [2] - [7] r° : épître dédicatoire de A. Heidemann à Erdmann– Auguste et Georg–Albrecht, margraves de Brandebourg, Culmbach, 12 mars 1624. — Ff. [7] v° - [12] r° : *Regiſter über die hierin ||nen begrieffene Bücher vnd || Capitel.* || — F. [12] v° : *Verzeichniß der Autorum, auß deren Schrifften diß || Buch zuſammen getragen.* ||

Pp. 1-860 : corps de l'ouvrage, divisé en six livres : I (pp. 1-112) ; II (pp. 113-368) ; III (pp. 369-498) ; IV (pp. 499-542) ; V (pp. 543-738) ; VI (pp. 739-860).

Suit, ff. sign. *Qqqqqiij - Rrrrriij* : *Regiſter etlicher ſonders || denckwůrdigen Sachen / ſo in dieſem || Buch hin vnnd wider zu fin= || den ſind / rc.* || Le dernier f. porte au r° la marque de Simon Halbmayer (aigle tenant de la serre droite un livre ouvert et perché sur un globe terrestre, celui-ci posé sur une tête d'ange ailée).

Cette traduction allemande du *Thesaurus* déplut vivement à Jean de Chokier, qui s'en plaignit dans une riposte intitulée *Specimen candoris Heidemanni*. (Voir fiche C 802).

CHOKIER de SURLET (Jean de), trad. A. Heidemann.

NUREMBERG, Jérémie Duemler. 1652.

Theſaurus Politicus ; || Oder / || Schaß-kammer || Politiſcher Apho- || rismorum oder Lehr= || ſprüche : || Darinnen eigentlich eine Unterwei- || ſung begrieffen ; || Was Fürſten und Herren / ſowol auch dero || Rähte und Hof-Officirer in ihrem Regiments= || Stande und Ampt in acht zunemen haben : || Sampt || Angehefſteten Exempeln und Geſchichten / ſo ſich von An= || beginn der Welt her in ebenmäſſigen Sachen hin und wider zugetra= || gen : Auch allerhand darzu dienſtlichen nußbaren Erinnerungen. Welche bender- || ſeits dergeſtalt einverleibt und hinzugefügt ſind / daß ſie mit den Apho-riſmis, ſo= || wol in anmutiger als geſchik-licher Ordnung und Cor- || reſpondentz überein treffen. || Anfänglich in Lateinischer Sprach zuſammen getragen / von || Johanne à Chokier Patritio Leodienſi J. U. D. || Jeßo aber nach dem neulichſt gedruckten Latei-niſchen Exemplar verteutſchet || Durch ||

Upsala : bibl univ (Polit. 301).

Andream Heidemannum Northuſanum Cheruſcum. ||

Nürnberg / || Zum andernmal gedruckt und verlegt bey Jeremia Dümler / || Anno MDCLII. ||

In-4°, 8 ff. sign. [)(] -)(ij - [)(4] -)( )(- [)( )(4] + 860 pp. chiff. + 6 ff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Zz*3 - [*Zz*4] - *Aaa* - *Zzz*3 - [*Zzz*4] - *Aaaa* - *Zzzz*3 - [*Zzzz*4] - *Aaaaa* - *Rrrrr iij* - [*Rrrrr* 4] ; car. goth., récl., titres courants, notes marg.

F. [1] : titre ; impr. noire et rouge ; bl. au v°. — Ff. [2] - [8] r° : *Regiſter...* — F. [8] v° : *Verzeichniß der Autorum, ...*

Pp. 1-860 : corps de l'ouvrage, divisé en six livres. Suit : *Regi er etlicher ſonders || denckwürdigen Sachen / ...*

Le dernier f. porte au r° la marque : Pégase debout sur un globe terrestre, AD ASTRA VOLANDUM. Sous la marque : *Nürnberg / Bey Jeremia Dümler / || Anno* 1652. || ; bl. au v°.

Les critiques amères formulées par J. de Chokier contre la version allemande de son *Thesaurus* ne réussirent pas à prévenir une seconde édition de cette traduction

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Léonard Streel. 1616.

Tractatvs || De Permv- || tationibvs || Beneficiorvm, || In Partes Tres, || Et Cen- || tvm Prope Qvaestio- || nes diuiſus. || Quæ eximia cùm breuitate, tùm perſpicuitate eno- || dantur, non paucisq̃ S. Congregationis Conci- || lij Triden. reſolutionibus, neque non || Rotæ Romanæ deciſionibus || illustrantur. || Avctore || Ioanne A Chokier, Patricio Leodien. || I. V. Doctore, &c. || Acceſſerunt Indices duo, vnus Capitum ſiue Argumentorum, || alter rerum maximè inſignium. || (*Fleuron*).

Leodii, || Excudebat Leonardus Streel Typog. iur. || M. D. C. XVI. ||

In-8°, 12 ff. non chiff., sign. [*] - *2 - [*8] - ** - [**4] ; 260 pp. chiff., sign. *A* - *R*2 ; 22 ff. non chiff., sign. *R*3 - [*T*8] ; réclam., car. rom., et ital., chiffres à la marge, titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [5] r° : épître dédicatoire à Eitel Frédéric, prévôt des églises métropolitaines de Cologne et de Magdebourg, 11 mai 1616. — Ff. [5] v° - [6] r° : *Lectori*. || — Ff. [6] v° - [7] v° : 3 pièces de vers, l'une adressée à J. de Chokier, les deux autres sur le présent ouvrage ; à la suite

Liége : bibl. centrale (C 420).
» : bibl. univ. (XII. 45. 26).
Lyon : bibl. mun.
Rome : bibl. nat.
Upsala : bibl. univ.

de la troisième, *L. Stockis S. Th. Licent.* — Ff. [8] - [12] : *Elenchvs* || *Qvæstionvm*, ...

Pp. 1-102 : *Ioannis A Chokier Leo-* || *diensis, I. V. Doctoris* || *Tractatvs* || *de Permvta-* || *tionibvs Bene-* || *ficiorvm.* ||, 1re partie. — Pp. 103-176 : *Pars Secvnda,* || *In qua tractatur de quibus benefi-* || *ciis iniri possit permutatio : item* || *de causa, deque modo permuta-* || *tionis.* || — Pp. 177-260 : *Pars Tertia.* || *Quæ continet Impedimenta quæ* || *obstant permutationi, & quæ-* || *dam Miscellanea.* || — P. 260 : approbation de Jean Chapeaville.

Suivent 22 ff. Ff. [1] - [20] : bandeau, *Index* || *Rervm Memorabi-* || *bilivm* (sic) *Qvæ In Hoc Trac-* || *tatv de Permutationibvs* || *beneficiorvm con-* || *tinentvr.* — F. [21] : *Errata Et Omissa.* || — Ff. [21] v° et [22] : blancs.

Traité sur les mutations des bénéfices ecclésiastiques, divisé en trois parties : quelles personnes peuvent changer les bénéfices ; quels bénéfices peuvent être changés ; les empêchements aux mutations. L'auteur appuie son exposé sur les résolutions du Concile de Trente et les décisions du tribunal de la Rote.

De THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 63.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Héritiers de Guill. Hovius. 1632.

Syntagma || Repetitæ Editionis || De || Commvtationibus || Beneficiorvm, || In Qvo Qvicqvid Argvmentvm || hoc concernens offerri, vel in contro- || uerſiam adduci poteſt, facili ac || perſpicua methodo continetur. || Diuiſus in tres Partes, quarum argumenta mox || ab Epiſtola liminari proponuntur. || Avctore || Ioanne à Chokier, Eccleſiæ Ca- || thedralis Leodienſis Canonico, ac Vi- || cario in Spiritualibus generali. || Cum Indice gemino, vno Capitum, altero rerum || maximè notabilium. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Hæredes Gvilielmi Hovii. || M. DC. XXXII. || Cum Gratia & Priuilegio Suæ Celſitudinis. ||

In-8°, 12 ff. non chiff., sign. [¶] - ¶2 - [¶8] - ¶¶ - [¶¶4] ; 320 pp. chiff. 1-319, sign. *A* - [*S*8] - [*T*6] ; 20 ff. non chiff., sign. [*T*7] - [*T*8] - *V* - [*X*8] - *Y* - *Y*2 ; réclam., car. rom. et ital., titre courant, chiffres à la marge.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [4] r° : épître dédicatoire à François-Guillaume, comte de Wartenberg, évêque d'Osnabrück, 8 février 1632. — Ff.

La Haye : bibl. royale.
Liége : bibl. centrale (2208).
Madrid : bibl. nat.
Rome : bibl. nat.

[4] v° - [6] v° : 3 pièces de vers ; la première est signée *F. Melchior Dael- || hemius*, prieur du couvent des Augustins de Hasselt ; les deux autres se trouvent dans l'édition de 1616. — Ff. [7] - [12] : *Index Qvæs- || tionvm* : || ...

Pp. 1-319 : corps de l'ouvrage, en trois parties. A la fin : approbation, *Kal. Fe- || bruarij*, 1632. || *Nicolavs De Rocovrt, Canonicus || S. Bartholomæi, & Examinator Syno- || dalis.*

Suit : *Index || Rervm Memorabi- || livm...* ; à la fin : *Errata Et Omissa.* ||

Les pp. 1-259 et les 11 premières lignes de la p. 260 sont, intégralement, celles de l'édition de 1616. La suite est imprimée avec les mêmes caractères. La liste des *Errata* contient les fautes et omissions de l'édition précédente.

Texte de l'édition de 1616, augmenté à la 3e partie, de 17 chapitres (XXVIII à XLIIII).

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 106.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

ROME, F.-A. Galleri et J. San-Germano Corvo. 1700.

Tractatvs || De Commvtationibvs || Beneficiorvm || Avctore || Ioanne A Chockier I. C. || Et Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico || ac Vicario Generali, || Et || De Beneficiorvm Ecclesiasticorvm, Et Offi- || ciorvm Sæcvlarivm Coadivtoriis. || Avctore || Nicolao Remocampio I. C. || Leodiensi. || Editio Vltima Recentissimis || Sac. Rot. Rom. Decisionibvs || Avcta || Accessit In Fine Tractatvs || De Cavsis Consistorialibvs || Et Opusculum ad Concordata Germaniæ Caroli Fælicis de Matta || Episcopi S. Seueri. || (*Vignette : buste de femme entre deux cornes d'abondance*).

Romæ, Anno Iubilæi M DCC, || Sumptibus Francisci Antonij Galleri, & Iosephi S. Germani || Corbi. || Svperiorvm Permissv. ||

Grd in-4°, 4 ff. sign. [†] - †2 - [†4] + 94 pp. chiff., sign. *A* - *M*2 - [*M*3] + 8 ff. sign. [*M*4] - *N* - *N*3 - [*N*6] ; 1 f. + 34 pp. chiff., sign. *A* - *E* + 3 ff. sign. *E*2 - [*E*4] ; 16 pp. chiff., sign. *A* - [*A*4] - *B* - *B*3 - [*B*4] + 2 ff. sign. [*B*5] - [*B*6] ; 46 pp. chiff. 1-45, sign.

Anvers : musée Plantin (B 512).
Louvain : bibl. univ. (G. B. 3072).
Paris : bibl. Arsenal.

A - [*F*3] + 6 ff. sign. [*F*4] - *G* - *G*3 - [*G*5] ; car. rom. et ital., 2 col., récl., lettrines, titres courants.

F. [1] : titre, impr. en noir et en rouge ; au v° : *Imprimatur.*

1. — Ff. 2-3 : *Index* || *Qvæstionvm* || ... F. [3] : vignette ; *Illvstrissimo Domino* || *Et Patrono Nostro* || *Colendissimo* || *D. Philippo Antonio* || *Totti* || *Avditori Tvrronis Bononiæ.* ||, épître dédicatoire des éditeurs, Rome, 16 juin 1699. On y lit : *Cum plurimi Romanæ Curiæ Ivriſconſulti dolerent horum Tractatuum, ex quibus hac in Vrbe quæſtiones agitari ſæpeſæpius ſolent, exemplaria deſiderari, vt iterum ſimul excuderentur curauimus.* — Pp. 1-94 : *Ioannis A Chokier* || *Leodiensis I. V. Doctoris* || *Tractatvs* || *De permutationibus Beneficiorum.* || — Suit, sur 8 ff. : *Index* || *Rervm Notabilivm* || *Quæ in hoc tractatu de permutationibus beneficio-* || *rum continentur.* ||

2. — F. [1] : *Elenchvs* || *Capitvm* || *In Tractatv* || *Nicolai Remocampii.* || — Pp. 1-34 : *Nicolai Remocampii* || *Ivrisconsvlti Leod.* || *Sinopsis* || *De Beneficiorvm Ecclesiasticorvm,* || *Et Officiorum Sæcvlarivm* || *Coadivtoriis* || — Suit, sur 3 ff. : *Index Rervm* || *Quæ in hoc Opere continentur.* ||

3. — Pp. 1-16 : le *De Concordatis* de Charles-Félix de Matta. — Suit, sur 2 ff. : *Index.* ||

4. — Pp. 1-45 : *Decisiones* || *Sacræ Rotæ Romanæ* || *Pertinentes Ad Tractatvs De* || *Permutatione Beneficiorvm* || *Ioannis Chokier,* || *Et* || *De Coadivtoriis* || *Nicolai Remocampi.* || — Suivent : *Index* || *Argvmentorvm.* || et *Index* || *Rervm Notabilivm.* ||

L'ex. du Musée Plantin se termine ici. Celui de

l'Univ. de Louvain est suivi de l'ouvrage de Ch. F. de MATTA, *De Causis consistorialibus*, annoncé par le titre général. Cependant la composition et les caractères de cette édition diffèrent de ceux des opuscules décrits plus haut. Nous donnons ici la description de cette " annexe ,, :

Caroli Felicis || De Matta || Cremonensis || Ep'scopi Sancti Severi || Tractatvs || De || Consistorialibvs Cavsis || Cvm Additione || De facultate Clericorum in Ecclesiæ. || Sanctissimo || Dei Matris Mariae || Semper Virginis. || Nomini || D. || (*Vignette*).

Romæ, Anno Iubilæi MDCC. || Sumptibus Francisci Antonij Galleri, & Iosephi S. || Germani Corbi. || Svperiorvm Permissv. ||

Grd in-4°, 4 ff. non sign., + 184 pp. chiff., sign. *A* - *Z2* - [*Z4*] + 10 ff. sign. *Aa* - *Ee* - [*Ee2*] ; car. rom., 2 col., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : offrande à la Sainte Vierge. — F. [3] : dédicace au pape ; bl. au v°. — F. [4] : *Index Sectionvm* ||. — Pp. 1-160 : *Caroli Felicis* || *De Matta* || *Episcopi Sancti Severi* || *De* || *Consistorialibvs Cavsis.* || — Pp. 160-184 : *Additio* || *De Redditibvs Ecclesiæ.* || — Suit, sur 10 ff. : *Index* || *In Opere Contentorvm.* Au v° du dernier f. : *Errata sic corrigenda,* ||

Cité dans De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 188, où est décrite une édition de l'ouvrage de N. de Remouchamps, Liége, 1651.

LIÉGE, Ch. Ouwerx. 1619.

Tractatvs || De Re || Nvmmaria || Prisci Ævi, || Qvae Collata Ad || æſtimationem mone- || tæ præſentis. || Ad || Historiæ cùm Profanæ, tùm Sacræ intelligen- || tiam non parum vtilis. || Auctore. || Ioanne A Chokier, Patricio || Leodien. || I. V. Doctor. [*sic*] (*fleuron*).

Leodii, || Typis Chriſtiani Ouvverx iun. propè || S. Dionyſium ſub ſigno Patientiæ. || M. DC. XIX. ||

In-8°, 8 ff. non chiff., sign. § 2 - § 4 - [§ 8] ; 72 pp. chiff., sign. *A* - *D*4 - [*D*8] - *E* - [*E*4] ; récl., car. rom., titre courant, notes margin.

F. [1] : titre : bl. au v°. — Ff. [2] - [5] r° : épître dédicatoire à Arnold de Wachtendonck, doyen du chapitre de Saint-Lambert à Liége, 28 octobre 1619. Au bas, fleuron : armoiries avec les mots *Vni Deo honor* || *& gloria.* — Ff. [5] v° - [8] r° : *Index Rervm.* || — F. [8] : *Index Capitvm.* ||

Pp. 1-72 : *Ioannis A Chokier* || *Tractatvs* || *De Re Nummaria.* ||, corps de l'ouvrage. P. 72 : *Præſens Tractatus de Re Nummaria* || *priſci æui vtiliter*

Bâle : bibl. univ.
Bruxelles : bibl. royale (VH. 19959 et 9e cl. VII. D 2 Chok).
Cambridge : bibl. univ.
Leyde : bibl. univ.
Liége : bibl. univ. (XX. 84. 11 et Rés. 201 A).
» : bibl. centrale (9.03).
Madrid : bibl. nat.
Oxford : bibl. Bodl.
Paris : bibl. Ste Genev.
Rome : bibl. nat.

imprimetur. 28. || *Octobris* 1619. || *P. Stevartivs Vicarius* || *Leodienſis*. || Suivent 12 lignes d'*Errata*.

Traité de numismatique, contenant des considérations sur le sicle hébraïque, le talent, la mine, l'as et ses réductions, les monnaies grecques et romaines d'or et d'argent. On y trouve des évaluations de l'as et du sesterce en monnaies contemporaines. L'ouvrage est intéressant par les nombreux textes d'écrivains de l'Antiquité sur lesquels s'appuient les assertions de l'auteur.

Dans une pièce de vers, placée aux liminaires du *Syntagma de commvtationibvs beneficiorvm*, 1632, du même auteur, Melchior Daelhem, prieur des Augustins de Hasselt, apprécie comme suit le livre de J. de Chokier :

Vetera nepotum Romuli Numiſmata,
Æruginoſis euoluta ſordibus,
Nouisq; prompta ſæculo nitoribus
Recreant tuentes ; & politorem ſuum
Splendore famæ nobilis felicitant.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 70, qui cite une édition de Cologne, Kinckius, 1620, 8°.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Léonard Streel. 1649.

Monetæ Antiqvæ || Diversarvm Gentivm || maximè Romanæ || Consideratio, || & ad noſtram hodiernam || Redvctio. || Opuscvlvm || Ad || Hiſtoriarum intelligentiam pervtile. || Avctore || Ioanne A Chokier || De Svrlet, || Canonico Eccleſiæ Cathedralis Leod. || Serenissimi || Ferdinandi || A Bavaria, || Epiſcopi Principis Leodien̄. Vicario || in Spiritualibus Generali, necnon || Abbate Secularis Eccleſiæ || Viſetenſis. || (*Fleuron*).

Leodii, || Typis Leonardi Streel, Sereniſsimæ Suæ || Celſitudinis Typographi jurati. 1649. || Superiorum permiſſu. ||

In-8°, 8 ff. non chiff., sign. * - *2 - *4 - [*8] ; 88 pp. chiff., sign. *A* - *E*5 - [*E*8] - *F* - *F*2 - [*F*4] ; réclam., car. rom. et ital., notes margin.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [3] : épître dédicatoire à Maximilien-Henri de Bavière. — F. [4] : *Avctor* || *Ad Benevolvm* || *Lectorem.* || .. Huy, 16 février 1649. — Ff. [5] - [7] r° : pièce de 118 vers latins adressée à Jean de Chokier par le P. Melchior Daelhem et contenant un éloge de ses ouvrages, dont les titres sont indiqués dans la marge. Suivent :

Liége : bibl. centrale (9102).
» : bibl. univ. (Rés. 202 A).

Errata Typographica. || — Ff. [7] v° - [8] r° : *Indicvlvs* || *Capitvm.* || — F. [8] v° : *Approbatio.* || ... *Datum Huj in noſtro Monaſte-* || *rio PP. Auguſtinianorum hac* 30. || *Ianuarij*, 1649. || *Fr. Ægidivs Pierpont*, || ...

Pp. 1-81 : corps de l'ouvrage ; c'est, avec quelques ajoutes, le texte du *Tractatvs de re nvmmaria*, 1619. — Pp. 82-88 : *Index* || *Rervm.* || ... *Finis.* ||

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 177.

COLOGNE, Jean Kinckius. 1621.

Scholia || In || Primarias Pre- || ces Imperatoris. || Ad Invictissimvm Avgvstissimvmqve || Romanorum Imperatorem || Ferdinandvm II. || Nec non || Ser.mos Ill.mofqz Principes, || Iohannem Svvichardvm || à Cronenburch, Moguntinenſem, || Lotharivm A Metternich, || Treuirenſem, || Ferdinandvm Bavariæ Dvcem &c. || Colonienſem ; || S. R. Imperii Electores || Eccleſiaſticos, || Avctore || Iohanne à Chokier, Cathedralis Ec- || clesiæ Leodiensis Canonico. || (*Marque typographique : une licorne aux pieds de la Justice*).

Coloniæ Agrippinæ || Apud Iohannem Kinckivm ſub Monocerote. || Anno M. DC. XXI. ||

In-4°, 4 ff. sign. [*] - *3 - [*4] + 60 ff. sign. *A* - *P*3 - [*P*4] ; car. rom., et ital., récl., titre courant, notes marg. Les pp. 1-109 [ff. *A* - *O*3 r°] sont chiff.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [3] r° : bandeau ;

Anvers : musée Plantin.
Cambridge : bibl. univ.
Cologne : bibl. univ.
Douai : bibl. mun.
Liége : bibl. centrale (2209).
» : bibl. univ. (XII. 45. 9bis).
Lille : bibl. mun.
Oxford : bibl Bodl.
Paris : bibl. Ars.
Rome : bibl. nat.
Strasbourg : bibl. univ.
Tongerloo : abb.
Upsala : bibl. univ.

dédicace à l'empereur Ferdinand II et aux électeurs archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, Liége, 3 janvier 1621 ; cul-de-lampe. — Ff. [3] v° - [4] r° : *Index Qvæstionvm.* || — F. [4] v° : bandeau ; *Approbatio.* ||, par Henri Francken Sierstorpsius (probablement de Sier, actuellement dép. de Moresnet), 16 décembre 1620.

Pp. 1-6 : *Ioannis A* || *Chokier* || *Ecclesiæ Cathedra-* || *lis Leodiensis* || *Canonici* || *In* || *Indvltvm Primariarvm Precvm* || *Scholia.* || *Proëmium.* || — Pp. 7-109 : *Sequitur textus* || *Indvlti Prima-* || *riarvm Precvm In* || *Qvinqve Sectiones Divisvs, Cvm* || *Summarijs.* || A la fin : *Lavs Aeterno Deo, Semperqve Virgini* || *Mariae, Qvibvs Vt Par Est, Haec Acce-* || *pta refero, quæ quoque tum ſaniori iudicio, tum Eccle-* || *ſiæ Catholicæ cenſuræ lubens* || *ſubmitto.* || *Finis.* || — Suit, ff. [O3] v° - [P4] v° : *Index Rervm.* || A la fin : *Finis Indicis.* || ; bandeau ; *Errores Typographici.* ||

Cité dans De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 219.

LIÉGE, Vve Léonard Streel. 1658.

Scholia || In || Primarias Preces || Imperatoris, || In Quinque Sectiones diuiſas : Ab Ipso Avthore Recognita, || Variis Rotæ Deciſionibus ac diuerſis Pontificum & Impera- || torum Conſtitutionibus, Cardinaliumque ſacri Concilii || Tridentini Interpretum Declarationibus, iuxta || ſtylum & praxim præſentis temporis illuſtrata. || Acceſſerunt ad ſingulas Sectiones Argumenta & Summaria, || Indéxque Queſtionum & Materiarum locupletiſſimus. || Avthore || Joanne à Chokier De Svrlet, || Canonico & Vicario Generali Leodienſi, necnon || Abbate ſeculari Viſetenſi, &c. || Editio ſecunda & poſthuma. || (*Fleuron*).

Leodii, || Typis Viduæ Leonardi Streel, M. DC. LVIII. || Superiorum permiſſu. ||

In-4°, 8 ff. sign. [*1] - *2 - **3 - [**4] + 198 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Bb*2 - [*Bb*4] + 10 ff. sign. *Cc* - *Dd*3 - [*Dd*4] - *Ee* - [*Ee*2] ; car. rom., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : dédicace à l'em-

Cambridge : bibl. univ.
Bruxelles : bibl. royale (III. 67801 A).
Liége : bibl. centrale (1291).
» : bibl. sém. (10 H. 8).
» : bibl. univ. (XII. 45. 9).
Lyon : bibl. mun.
Madrid : bibl. nat.
Rome : bibl. nat.

pereur et aux archevêques électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves. — F. [3] : bandeau ; *Ad Lectorem.* || ; cul-de-lampe. — Ff. [4] - [5] : *Innocentivs Papa X.* || *Ad Perpetvam Rei Memoriam.* || *Zelo Domus Dei animum nostrum...* Rome, 26 novembre 1648 ; cul-de-lampe. — Ff. [6] - [7] r° : *Admodvm Reverendo* || *Amplissimoqve Domino,* || *D. Joanni A Chokier* || *De Svrlet,* || ... *Hoc Carmen omnium Doctissimarum eiusdem R. D. Lucubrationum Index,* || *Obseruantia ergo D. C. Q.* || *F. Bartholomæus D'Astroy* ||; pièce de vers contenant l'éloge des ouvrages de J. de Chokier ; avec index dans la marge ; à la fin, cul-de-lampe :

Qvàm benè (*Docte Senex*) Studijs melioribus ætas
Detrita, mundo profuit !
Edita quot per te præclara Volumina passim
Peritores lectitant !
Cùm Placuit *Regimen Ciuile* retexere & artem
Quam iure dicunt artium,
Bis ternis expressa *Libris, Pauloq́;* dicata
Summo probata est *Præsuli.*
Atque iterùm formata typis iterumq́ue renascens
Est *Ferdinando* dedita.
Quas etenim partes Prudentia vindicat, vsquam
Te nemo docuit doctius. (1)
Militis atque *Ducis munus disquiris* agendum
Notis seueris *annotans.* (2)
Mox *Legatorum* longè ardua munia dictas,
Suæq́ue Spartæ commones :
Artibus ergò tuis & belli & pacis alumnos.
Sago Togâq́ue perfacis

(1) *Thesaurus politicorum aphorismorum.*
(2) *Onosandri strategicus.*

Debuit illuſtri ſcriptum hoc illuſtre Patrono
Magnoque ferri Principi.
Henricus Bauarus quo *Principe Legia* gaudet
Sibi dicatum vindicat. (3)
Indeque *Romanæ* ſcrutans penetralia *Praxis*
Veterosque ſenſus illius,
Quidquid habere iuris *Sacra Cancellaria*, pandis
Sub Gregoriano nomine. (4)
Cæſareis demùm *Precibus* ſuffragia ſeruas
Doctique ſcriptis explicas
Quæ ſua ſunt ſic *reddis Cæſaribusq; Deoq;*.
Æquis vtrimque partibus.
Sacris Principibus quibus *Electiua poteſtas*
Opus politum nuncupas. (5)
Mox veteres Nummos antiqua ærugine terſa
Noſtro reponis ſæculo
Quisvè vſus fuerit, valor aut præſtantia quondam
Ceu ponderator æſtimas. (6)
Succedit maior rebus maioribus ætas
Martemque iungis Palladi
Qua *Libertate* inconcuſſa *Eccleſia* gaudet
Te *vindicata* eſt *Vindice* (7)
De *Commutandis Sacris titulisque bonisq;*
Syntagma clarum prodijt. (8)
Oſnabrugenſi Liber hic magnoque pioque
Eſt iure ſcriptus *Præſuli* ;
Cùm tua Cygnæas imitantur tempora plumas
Annique ſenſim decidunt.
Sola quies mentis ſtudium eſt, & voce ſonora
Oloris inſtar concinens,

---

(3) *Tractatus de legato.*
(4) *Commentaria in regulas cancellariæ apostolicæ.*
(5) *Scholia in primarias preces imperatoris.*
(6) *Tractatus de re nummaria.*
(7) *Vindiciae libertatis ecclesiasticae*
(8) *Syntagma de commutationibus beneficiorum.*

Grandæuæ memoras *ſolatia Sancta Senectæ*
Ac *Ferdinando* conſecras. (9)
Hinc tibi *Cœlitibus* placet indulgere *Theſauris*
Manuque larga fundere ;
Vt doecas populos diuini munera doni
Et parta Chriſti ſanguine
Quodvè habeat meritum, quas *Indulgentia* vires
Cuiuis legenti detegis ; (10)
Tranquillo tandem *Senecæ* tranquilla refundis
Æui fugacis otia. (11)
Nec tamen effœtos hoſtis contemneret annos
Reſumis arma priſtina :
Hæretiquosque monens ad caſtra reducere tentas
Parcens cruento prælio. (12)
Sed cum pacificis furibunda rebellio verbis
Sæuo reſiſtit impetu :
Tùm gladium ſtringens *Samuelem* conficis ictu
Et perduellem proteris.
Mox *facis Hiſtoricæ* colluſtrans lumine mundum
Trophæa clara ſuſcitas ; (14)
Hoc opus, Illuſtri placuit tibi figere meta
Maximiliano Principi
Cui feret acceptam (qua floret Legia) pacem
Bellique triſtis terminum
Hoc etenim Rectore ratis quaſſata procellis
Et hauſta penè fluctibus,
Poſt tempeſtates poſt mille pericula, tandem
Fido reducta eſt littori
En vitæ curſus laudabilis, en tibi palma
Non inuidendæ gloriæ.
Quam ſi pro meritis homines celebrare recuſent,
Cælum coronis compleat.

---

(9) *Tractatus de senectute.*
(10) *Erotemata indulgentiarum.*
(11) *Senecae de tranquillitate animi.*
(12) *Paraenesis ad hereticos.*
(13) *Apologeticus adversus S. Maresii librum.*
(14) *Facis historiarum centuriae duae.*

F. [7] v° : *Approbationes* || *Theologorvm.* || ; trois approbations de Henri Du Mont, Liége, 1er octobre 1654 ; du P. Barth. d'Astroy, Liége, 24 août 1654 ; du P. Bonaventure Lantin, Liége, 17 septembre 1654. — F. [8] : *Index Qvæstionvm.* || ; sur 2 col., car. ital.

Pp. 1-12 : bandeau ; *Ioannis A Chokier* || *De Surlet,* || ... *In* || *Indvltvm Primariarvm Precvm* || *Scholia.* || *Proœmii Svmmarivm.* || — Pp. 13-198 : *Seqvitvr Textvs* || *Indvlti Primariarvm* || *Precvm In Qvinqve* || *Sectiones Divisus Cvm Svmmariis.* || A la fin : *Laus Æterno Deo, ſemperque Virgini Mariæ, quibus* || *vt par eſt, hæc accepta refero, quæ quoque tum ſaniori* || *iudicio, tum Eccleſiæ Catholicæ cenſuræ* || *lubens ſubmitto.* || *Finis.* ||

Ff. [1] - [9], sign. *Cc - Ee* : *Index* || *Rerum Et Materiarum,* || *Quæ In Hoc* || *Tractatv Precvm Primariarvm* || *Scholijs Illuſtratarum continentur, Ordine Alphabetico* || *contextus.* || ; sur 2 col. A la fin : *Finis* || ; cul-de-lampe. — F. [10] : *Errata Sic Corrige.* || ... *Errata Jndicis* || ... *Finis.* ||

Édition avec sommaires plus étendus et additions.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise,* col. 219.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, J.-W. Friessem. 1674.

Scholia || In || Primarias || Preces Imperatoris. || Ad || Invictissimvm Avgustissimvmqve Romano- || rvm Imperatorem || Ferdinandum II. || Nec non || Serenissimos Illvstrissimosqve Principes, || Ioannem Swichardvm || A Cronenburch, Moguntinensem, || Lotharivm A Metternich, || Trevirensem, || Ferdinandvm Bavariæ || Ducem &c. Coloniensem ; || S. R. Imperii Electores Ecclesiasticos. || Avctore || Ioanne à Chokier, Cathedralis Ecclesiæ || Leodiensis Canonico. || Editio Secunda. || (*Fleuron*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Joannem Wilhelmum Friessem. Anno 1674. ||

In-4°, 4 ff. non sign. + 60 ff. sign. *A* - *P*3 - [*P*4] ; les ff. *A* - O3 sont paginés 1-109 ; car. rom., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. - Ff. [2] - [3] r° : bandeau ; dédicace à l'empereur Ferdinand II et aux archevêques électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, Liége, 3 janvier 1621 ; cul-de-lampe. — Ff. [3] v° - [4] r° : *Index Qvæstionvm.* || ... *Finis.* || — F. [4] v° : bandeau ; *Approbatio.* ||, 16 décembre 1620.

Bruxelles : bibl. royale (III 67796A).
Cologne : bibl. univ.
Liége : bibl. sém. (13 H. 1).
» : bibl. univ. (XII. 63. 6).
Rome : bibl. nat.
Turin : bibl. nat.

Pp. 1-6 : *Joannis A* || *Schokier Ecclesiæ* || *Cathedralis Leodien-* || *sis Canonici* || *In* || *Indvltvm Primarivm Precvm* || *Scholia.* || *Proëmium.* || — Pp. 7-109 : *Sequitur textus* || *Indulti Primariarum* || *Precvm In Qvinqve Secti-* || *ones Divisus, Cum Summariis.* || A la fin : *Laus Æterno Deo, Semperque Virgini Mariæ,* || *Qvibvs Ut Par Est, Hæc Accepta* || *refero, quæ quoque tum ſaniori judicio, tum* || *Eccleſiæ Catholicæ cenſuræ lubens* || *ſubmitto.* || *Finis.* || — Suit, ff. [*O*3] v° - [*P*4] v° : *Index Rervm.* ||, sur 2 col., car. ital. A la fin : *Finis Indicis.* || ; cul-de-lampe.

Le titre porte l'indication : *editio secunda.* C'est la deuxième édition colonaise, mais la troisième après celle de Liége, 1658.

Cité par de THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 219.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, Jean Kinckius. 1621.

Commentaria || In || Regvlas Can= || cellariæ Apostolicæ, || Sive In Glossemata Alphonsi || Sotto, Gloſſatoris nuncupati : || Avctore || Ioanne A Chokier, Ecclesiae Ca- || thedralis Leodienſis Canonico. || Opvs Omnibvs Cvm Ivris Canonici, Tvm Praxeos || beneficiariæ & Cancellariæ Romanæ ſtudioſis vtiliſſimum.|| Ad S. D. N. Gregorivm XV. Pontificem || Maximvm. || (*Buste du pape Grégoire XV en médaillon ; grav. sur cuivre*).

Coloniæ Agrippinæ || Sumptibus Ioannis Kinchii ad intersigne Monocerotis. || Anno M. DC. XXI. ||

In-4°, 12 ff. sign. [(*)1] - (*)2 - (***)3 - [(***)4] + 540 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Zz*3 - [*Zz*4] - *Aaa* - *Xxx*3 - [*Xxx*4] + 30 ff. sign. *A* - *G*3 - [*G*4] - *H* - [*H*2] ; car. rom., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; blanc au v°. — Ff. [2] - [6] : bandeau ; dédicace au pape Grégoire XV, Liége, 14 mars

Anvers : bibl. com.
Bornhem : abb.
Bruxelles : bibl. royale (III 67801 A).
Cologne : bibl. univ.
Douai : bibl. mun.
La Haye : bibl. royale.
Liége : bibl. centrale (2209).
Lille : bibl. mun.
Oxford : bibl. Bodl.
Paris : bibl. Ste Genev.
Rome : bibl. nat.
Turin : bibl. nat.
Upsala : bibl. univ.

1621 ; cul-de-lampe. — Ff. [7] - [10] r° : bandeau ; *Lectori.* || ; cul-de-lampe. — Ff. [10] v° - [11] : bandeau ; *Syllabvs Re=* || *gvlarvm.* || F. [12] r° : *Approbatio.* ||, Liége, 17 mars 1621 ; bl. au v°.

Pp. 1-540 : bandeau ; *Commentaria* || *Ioannis A Chokier* || *Ecclesiae Cathedralis* || *Leodiensis Canonici.* || *In* || *Regulas Cancellariæ Apoſtolicæ, ſiue in illarum antiquum* || *Gloſſographum Alphonſum Sotto.* || A la fin : *Finis Regvlarvm Cancellariæ A-* || *poſtolicæ, & Commentariorum Ioannis à Chokier ; quæ S. Ponti-* || *ficis, ac Sacroſanctæ Romanæ Eccleſiæ cenſuræ* || *ſubijciuntur.* || *Iesv Christo Redemptori, Eivsque Piis-* || *ſimæ Matri ſemper Virgini laus, honor &* || *gloria.* || ; cul-de-lampe. Corps de l'ouvrage ; le texte de chaque règle est suivi de la glose d'A. Sotto et du commentaire de J. de Chokier.

Ff. [1] - [29] : bandeau ; *Index Rervm* || *Et Verborvm Dignio=* || *rvm Toto Hoc Opere Conten-* || *torvm Locvpletissimus.* ||, sur 2 col., car. ital. A la fin : *Finis.* || ; cul-de-lampe. — F. [30] r° : *Errata, quæ operarum typographiæ, ſiue etiam Relectoris imperitia* || *commiſſa, ſic corrigito.* || ; bl. au v°.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1337, qui dit que « ce volume reparut en 1624 avec un nouveau titre. »

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, J.-W. Friessem junior. 1674.

Commentaria || In || Regvlas || Cancellariæ || Apostolicæ : || Sive In Glossemata Alphonsi || Sotto, Gloſſatoris nuncupati. || Avctore || Ioanne A Chokier, Ecclesiæ || Cathedralis Leodienſis Canonico. || Opvs Omnibvs Cvm Ivris Canonici, Tvm Praxeos || beneficiariæ, & Cancellariæ Romanæ ſtudioſis utiliſſimum. || Ad S. D. N. Gregorivm XV. || Pontificem Maximvm. || Editio Tertia. || (*Vignette sur cuivre aux armes pontificales*).

Coloniæ Agrippinæ, || Sumptibus Ioannis Wilhelmi Friessem junioris. || Anno M. DC. LXXIV. || Cum Privilegio Sacræ Cæſareæ Majeſtatis. ||

In-4°, 8 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - **2 - [**4] + 540 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Zz*3 - [*Zz*4] - *Aaa* - *Xxx*3 - [*Xxx*4] + 28 ff. sign. *A* - *G*3 - [*G*4] ; car. rom., récl., titres courants.

F. [1] : titre, noir et rouge ; bl. au v°. — Ff. [2] - [3] : bandeau ; dédicace au pape Grégoire XV, Liége, 14 mars 1621. — Ff. [4] - [6] : bandeau ; *Lectori.* ||, à la fin, trois fleurons. — F. [7] r° : bandeau ; *Privilegium Cæsareum.* ||, pour J.-W. Friessem, Vienne,

---

Chartres : bibl. ville.
Cologne : bibl. univ.
Liége : bibl. centrale (2210).
» : bibl. sém. (10 H. 11).
» : bibl. univ. (XII. 63. 6).
Rome : bibl. nat.

3 avril 1674. — Ff. [7] v° - [8] v° : bandeau ; *Syllabvs Regvlarvm.* || — F. [8] v° : *Approbatio.* ||, Liége, 17 mars 1621.

Pp. 1-540 : bandeau ; *Commentaria* || *Joannis A Chokier* || *Ecclesiæ Cathedralis* || *Leodiensis Canonici.* || *In* || *Regulas Cancellariæ Apostolicæ, sive in illarum antiquum Glosso-* || *graphum Alphonsum Sotto.* || A la fin : *Finis Regvlarvm Cancellariæ Apos-* || *tolicæ, & Commentariorum Ioannis à Chokier ; quæ S. Ponti=* || *ficis, ac Sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ censuræ* || *subjiciuntur.* || *Iesv Christo Redemptori, Eivs Qve Piis-* ||*simæ Matri semper Virgini laus, honor &* || *gloria.* || ; cul-de-lampe.

Ff. [1] - [28], sign. *A* - [*G*4] : *Index* || *Rervm Et Verborvm* || *Digniorvm Toto Hoc Opere* || *Contentorvm Locvpletissimvs.* ||, sur 2 col., car. ital. A la fin : *Finis.* ||

Cité dans De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1337.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, J.-W. Friessem junior. 1675.

Commentaria || In || Regvlas || Cancellariæ || Apostolicæ : || Sive || In Glossemata Alphonsi || Sotto, Gloſſatoris nuncupati. || Avctore || Ioanne A Chokier, Ecclesiæ || Cathedralis Leodienſis Canonico. || Opvs Omnibvs Cvm Ivris Canonici, Tvm Praxeos || beneficiariæ, & Cancellariæ Romanæ ſtudioſis utiliſſimum. || Ad S. D. N. Gregorivm XV. || Pontificem Maximvm. || Editio Tertia. || (*Vignette sur cuivre aux armes pontificales*).

Coloniæ Agrippinæ, || Sumptibus Ioannis Wilhelmi Friessem junioris. || Anno M. DC. LXXV. || Cum Privilegio Sacræ Cæſareæ Majeſtatis. ||

In-4°. 8 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - **2 - [**4] + 540 pp. chiff., sign. *A* - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Zz*3 - [*Zz*4] - *Aaa* - *Xxx*3 - [*Xxx*4] + 28 ff. sign. *A* - *G*3 - [*G*4] ; car. rom., récl., titres courants.

Édition de Cologne, 1674, avec la date de 1675.

Cité dans De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1337.

Bruxelles : bibl. royale (III 67796 A).
Liége : bibl. sém. (13. H. 1).
Lyon : bibl. mun.
Madrid : bibl. nat.
Rome : bibl. nat

COLOGNE, Jean Kinckius. 1624.

Tractatvs || De || Legato || Auctore || Ioanne A Chokier, || Canonico Et Vicario || Leodiensi. || Cum Indice gemino, vno Capitum, altero Rerum maximè notabilium. || Ad Ser^mum Principem Electorem Coloniensem, vtriusq ; Bauariæ || Ducem, Episcopum ac Principem Leodiensem, &c. || (*Dans un cartouche, écu aux armes de Ferdinand de Bavière, posé sur une crosse et une épée en sautoir ; au-dessus, la devise du prince-évêque*: AVITA FIDE).

Coloniae Agrippinae, || Sumptibus Ioannis Kinkii ad intersigne Monocerotis. || Anno M. DC. XXIV. ||

In-4°, 4 ff. sign. *2 + 60 ff. sign. *A* - *P*2 - [*P*4] ; car. rom., récl., titre courant, notes marginales ; les ff. *A*-*P* sont chiff. [1] - 113

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : bandeau ; dédicace à Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége,

Anvers : musée Plantin.
Bornhem : abb.
Bruxelles : bibl. royale (III 11780 A).
Cambridge : bibl. univ.
Douai : bibl. mun.
Gand : bibl. univ. (Ju 460²).
Leyde : bibl. Thysius.
Liége : bibl. univ. (XIII. 85. 7).
Lyon : bibl. mun.
Madrid : bibl. nat.
Oxford : bibl. Bodl.
Paris : bibl. Ars. et Ste Gen.
Rome : bibl. nat.
Upsala : bibl. univ.

Liége, 14 août 1624. — F. [3] : *Index Capitvm.* || sur 2 col. ; à la fin, cul-de-lampe. — F. [4] r° : *Approbatio.* ||, Liége, 24 août 1624 ; au v° : sonnet à l'auteur :

EQuitable Cenſeur, qui aués le pouuoir
Sur l'Ame, & ſur le Corps, ſi iamais la puiſſance
De l'antique Romain s'eſt miſe en euidence
A corriger les mœurs, & ranger au deuoir :
Voſtre Eſprit clair-voyant, qui vous monſtre, & [fait voir
Si toſt que nous tombons en quelque deffaillance,
A voſtre authorité ioincl vne grand'Prudence,
Pour radreſſer noz pas, & les deffauts preuoir.
Heureux ſont les Eſcrits, qui du traicl de ſa lime
Reçoiuent le credit que le deſtin ne mine :
Plus heureux les Eſprits guidés de ce flambeau,
Qui de belle Clarté fertilement abonde
Eſpanchant ſes rayons par la machine ronde,
Et qui ſert icy bas de miracle nouueau.

Suit une épigramme latine de 10 vers de *Charles Iacquemin Originaire de Nancy en Lorraine.*

Pp. [1] - 113 : *Ioannis A Chokier* || *Ecclesiæ Cathedralis* || *Leodien. Canonici* || *& Vicarij in Spiritualibus generalis.* || *Tractatus de Legato.* || Suit, ff. sign. *P* v° - [*P*3] v° : *Index Rervm* || *Maxime Notabilivm.* ||, sur 2 col. — Dernier f. : *Errata Typographica.* || ; cul-de-lampe ; bl. au v°.

Traité du rôle des ambassadeurs, décrivant les qualités de prudence, d'éloquence, d'intégrité et de tempérance requises de ces envoyés, et exposant tous les détails de leur mission et la manière de s'en acquitter. Fréquentes citations d'auteurs anciens et nombreux exemples historiques.

Dans sa dédicace à Ferdinand de Bavière, J. de Chokier dit des ambassadeurs : *quorum munere vt in rebus humanis nullum eſt ſanctius, ita vobis Principibus nullum eſt gratius, adeoque vtilius eſſe poteſt. Legatus enim, negocia tum pacis, tum belli expedit, ſacra prophanaque adminiſtrat, fœderibus Principes iungit, diſſidia extinguit, pacem coponit, & alia generis eiuſdem in ciuili vita frequentiſſima.*

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1339.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Jean Tournay. 1630.

Vindiciæ Libertatis || Ecclesiasticæ, || Divisæ In Dvas Partes : || In quarum primâ oſtenditur || Appellationes ab Eccleſiaſticis Iudicibus in cauſis ciuilibus || inter Laicos motis, in Imperiali Camera non eſſe || interponendas, nec ab ea recipiendas. || Alterâ ſcribitur || Contra impios Eccleſiæ Maſtyges, illius bona, || ac iura vſurpantes. || Avctore || Ioanne A Chokier, Eccleſiæ Cathedralis Leodienſis || Canonico, & Vicario in Spiritualibus Generali. || Cum Indice gemino, vno Capitum, altero rerum. || Ad Ser.mum Principem Ferdinandvm, Principem || Electorem Colonienſem, vtriuſque Bauariæ Ducem, || Epiſcopum ac Principem Leodienſem, &c. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Ioannem Tovrnay, Typogr. Iuratum, || Sub ſigno S. Auguſtini. 1630. || Superiorum permiſſu. ||

In-4°, 136 ff. sign. [*a*] - *aiij* - [*a*4] - *A* - *A*2 - *Z*3 - [*Z*4] - *Aa* - *Ee*2 - [*Ee*4] - *a* - *e*3 - [*e*4] ; car. rom., récl.,

Anvers : musée Plantin (B 1599).
Bâle : bibl. univ.
Bornhem : abb.
Bruxelles : bibl. royale (III 677224).
Douai : bibl. mun.
Gand : bibl. univ. (Ju 460).
La Haye : bibl. royale
Liége : bibl. centrale (2213).
Liége : bibl. sém. (10 H. 6 et 23 K. 27).
» : bibl. univ. (XII. 63. 3).
Madrid : bibl. nat.
Oxford : bibl. Bodl.
Paris : bibl. Ars. et Ste Genev.
Rome : bibl. nat.
Strasbourg : bibl. univ.
Zurich : bibl. centrale.

titre courant, chiffres dans la marge ; les ff. *A* - [*Ee*4] sont paginés 3-224.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [4] r° : bandeau ; dédicace à Ferdinand de Bavière, Liége, 29 août 1630. || — Ff. [4] v° - [5] r° : bandeau ; *Lectori Benevolo.* ||. — F. [5] r°, chiff. 3 : *Approbatio.* ||, Liége, 26 août 1630 [163.]. — F. [5] v° : *Ad Legiam Matrem indulgentiſſimam.* ||, 19 distiques ; au bas : *Accinebat L. De Vlierden I. C.* || — Ff. [6] - [7] r°, chiff. 5-7 : bandeau ; *Index Capitvm* || *partis primæ.* || — F. [7] v°, chiff. 8 : *Partis Secvndæ* || *Capitum Index.* || — Le f. [8], blanc, est coupé.

Pp. 9-162 : bandeau ; *Vindiciarvm Libertatis* || *Ecclesiasticæ* || *Pars Prima.* ||, 33 chapitres. — Pp. 163-224 : bandeau ; *Vindiciarvm Libertatis* || *Ecclesiasticæ,* || *Pars Secvnda.* ||, 14 chapitres. — P. 224 : *Finis.* || — Suivent 20 ff. sign. *a* - [*e*4] : bandeau ; *Index Rervm Locorvmqve Hvivs* || *operis vberrimus, ita digeſtus vt labori lectoris auidioris* || *ſubleuando, materiam eandem duobus tribuſue* || *locis tanquam proprijs ſedibus poſitam* || *repræſentet.* ||, 2 col. — F. [19] v° : *Finis Indicis.* || ; entre deux bandeaux : *Soli Deo ſit gloria.* || *M. DC. XXX.* || ; cul-de-lampe. — Le dernier f. est blanc.

De THEUX de MONTJARDIN. *Bibliogr. liégeoise,* col. 98.

CONSTITUTIONS (Les) de l'Ordre de S. Sépulchre, éd. par J. de Chokier.

LIÉGE, Jean Tournay. 1631.

Les Constitvtions || de L'Ordre || De S. Sepvlchre. || Qui eſt de Chanoines & Chanoineſſes Regulieres ; || inſtitué par S. Iacques le Iuſte, Apoſtre, & || premier Eueſque de Hieruſalem. || Auec les points de la reforme ſelon le ſacré Concil || de Trente ; auancez par le S.me & R.me Eueſ- || que & Prince de Liege, & le S.r Iean de || Chokier, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale, || & Vicaire General. || (*Monogramme du Christ, formé des instruments de la Passion : vignette sur bois*).

A Liege, || Chez Iean Tovrnay Imprimeur Iuré, Proche l'Egliſe de S. Denys, || à l'enſeigne de S. Auguſtin, M. DC. XXXI. ||

In-4°, 4 ff. sign. [*A*] - *A*2 - [*A*4] + 84 pp. chiff., sign. *B* - [*L*4] - *M* - *M*2 + 2 ff. sign. [*M*3] - [*M*4] ; car. rom. et ital., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : *La Confirmation* || *des preſentes Conſtitutions.* ||, texte de la bulle d'Urbain VIII, 14 juillet 1624. — Ff. [3] - [4] r° : bandeau, *Avx Devotes* || *Chanoinesses* || *Religievses* || *De S. Sepvlchre.* ||, épitre de Jean de Chokier aux chanoi-

Bruxelles : bibl. royale (9e cl. XIII, H. Const.).

nesses, les invitant à bien observer ces constitutions, *Donné en noſtre maiſon Claustralle, ce* 15. || *d'Auril* 1631. ||, fleuron. — F. [4] v° : bandeau, *Sommaire De Ce Qvi Est* || *contenu és preſentes Constitutions.* || ... *Advertissement.* ||

Pp. 1-44 : bandeau, *Partie Premiere* || *des Offices Divins.* || — Pp. 45-75 : bandeau, *Partie Seconde* || *Des Offices Conventvels.* || — Pp. 76-84 : bandeau, *Partie Troisiesme* || *Des Covlpes* : || — P. 84 : *Conclvsion.* ||

Suivent 2 ff. F. [1] : deux approbations, l'une d'André van Bogaerde, recteur du Collège des Jésuites de Maestricht, 6 avril 1631 ; l'autre de Jean de Chokier, Liége, 22 avril 1622. — Ff. [1] v° - [2] : bandeau, *Table Des Chapitres.* ||, fleuron. On a collé au dernier f. une feuille volante : *Fautes ſuruenues en l'impreſſion.* ||

Constitutions et règles de l'Ordre du Saint Sépulcre, publiées par Jean de Chokier.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 104.

COLOGNE, Jean Kinckius. 1634.

Parænesis || Ad Hæreticos, || Et Alios || Ecclesiæ Hostes, || Et Mastiges. || Avctore || Ioanne A Chokier || Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico, Ser.mi Episcopi || Principis Leodiensis Vicario in Spiritualibus || Generali, eiusdemque Consiliario. || Contra omnium hostes pro salute communi vna com- || munis debet esse vigilantia, ne de alicuius membri vul- || nere etiam alia possint membra corrumpi. *S. Leo Papa*, || *Serm.* 5. *de Ieiun.* 10. *Mens.* || (*Fleuron*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem Kinkivm Sub signo || Monocerotis. || M. DC. XXXIIII. ||

In-4°, 8 ff. non chiff., sign. [*a*] *aij* - [*a*4] - *b* - *b*2 - *c* - *c*2 ; 167 pp. chiff., sign. *A* - [*Y*2] ; 6 ff., sign. *Z* - *Z*2 - [Z4] - *Aa* - *Aa*2 ; réclam., car. rom., notes margin.

F. [1] : titre : blanc au v°. — Ff. [2] - [3] r° : épître dédicatoire à Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége, 28 août 1634. — Ff. [3] v° - [4] v° : *Lectori Benevolo.* ||. — Ff. [5] - [6] : *Index Capitvm.* || — F. [7] : pièce de vers, par le P. Melchior Daelhem. —

Anvers : bibl. com.
» : musée Plantin (B 597).
Bornhem : abb.
Dublin : Trinity College.
Liége : bibl. centrale (626 et 2213).
» : bibl. sém. (10 H. 10 et 3 N. 35).
» : bibl. univ. (X. 162. 4).
Madrid : bibl. nat.
Rome : bibl. nat.
Rouen : bibl. mun.

F. [8] r° : approbations de Jean-Frédéric de Chokier, de Henri Silvius et de Thierry Fizen, toutes datées du 28 août 1634 ; le v° est blanc.

Pp. 1-147: corps de l'ouvrage. Les pp. 145-147 sont chiff. 153-155. La p. [148] contient : *Errata Typographica.*

Pp. 149-167 : *Virgidemia* || *Ex Virgeto,* || *Sive* || *Monachomachia* || *Samvelis Maresii,* || *Tribvni Vapvlaris,* || *collecta, & ad eum missa,* || *Ab* | *Arsenio Honorio.* || Les pp. 165-167 sont chiff. 145-147 : la p. [168] est blanche. Selon De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise,* c. 1344-1345, " ce pseudonyme d'Honorius cache probablement un jésuite, soit Roberti, soit de la Beeck. " La contribution du P. Roberti ne paraît pas impossible au P. Sommervogel, qui ne connaît pas de P. de la Beeck. (*Biblioth. de la Compagnie de Jésus,* nouv. éd., Bruxelles, 1895, VI, col. 1904).

Les ff. sign. *Z - Aa2* contiennent : *Index rerum notabilium.* ||, 2 co[l].

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise,* col. 1344.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Léonard Streel. 1635.

Apologeticvs, || Adversvs || Samvelis Maresii || Oppidi Traiectensis || Ministri Librvm, || cui Titulum fecit || Candela ſub modio poſita per Clerum Romanum. || In quo deteguntur & confutantur nonnulli illius errores, || calumniæ, || iniuriæ, falſiloquia ſeditioſiſſima, conuitia in Sedem Apoſtolicam, || ac Epiſcopum Principem Leodienſem, & vtrumque Clerum, &c. || Auctore Ioanne A Chokier, Eccleſiæ Cathedralis Leodienſis || Canonico, Ser^mi Epiſcopi Principis Leodien. Vicario in Spiri- || tualibus Generali, eiuſdemq́ Conſiliario. || Tantò magis debemus commemorare vanitatem hæretico- || rum, quantò magis quærimus ſalutem eorum. || S. Augustinus. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel Typographum. 1635. || Superiorum permiſſu. ||

In-4°, 4 ff. sign. [✱] - ✱2 - [✱4]; 124 pp. chiff. 1.- 123., sign. *A* - *P*3 - [*P*4] - *Q* - [*Q*2] ; car. rom. et ital., récl., notes marg.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [3] r° : épître

Dublin : Trinity coll.
Liége : bibl. centrale (coll. de Theux).
» : bibl. sém. (10 H. 6 et 10 H. 10)
» : bibl. univ. (9501).
Lyon : bibl. ville.
Maestricht : bibl. com.
Oxford : bibl. Bodl.

dédicatoire à Ferdinand de Bavière, Liége, 30 août 1635. — Ff. [3] v° - [4] r° : *Index Capitvm.* || — F. [4] v° : approbations de Pierre de Amore, prieur des Dominicains de Liége, 27 août 1635, et de Thierry Fizen, définiteur des Augustins de la Province belge, Liége, 27 août 1635.

P. 1 : *Samveli* || *Maresio* || *Vrbis Traiectinæ* || *Ministello.* ||, 4 versets du ps. 51. — Pp. 1-6 : *Præfatio Ad Lectorem.* || Suivent, pp. 6-123, les 30 chapitres de l'ouvrage. — P. 123 : *Finis.* ||, cul-de-lampe. — P. [124] : *Errores Corrigendi.* ||

L'ex. de la bibl. de l'Univ. de Liége porte, p. [124] : *Errores Corrigendi.* ||, celui de la bibl. centrale de Liége : *Errores Typographici.* ||

Dans l'ex. de Lyon, la date de 1635 a été transformée à l'encre en celle de 1636 (note de M. Joly, conservateur en chef des Bibl. et Arch. de la ville de Lyon).

Réponse au livre de Samuel Desmarets, ministre réformé de Maestricht : *Candela sub modio posita per clerum romanum.* Sur cet auteur, voir de THEUX, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1344.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 117.

LIÉGE, Léonard Streel. 1647.

Tractatvs || De || Senectvte. || In quo illius Elogia, Priuilegia, Commoda, ſiue etiam In- || commoda, & ea quæ Forum Iudiciale ſpectant, nec- || non quæ ad illius producendæ compendiariam || rationem pertinent, explicantur. || Cvm || Duplici Indice : vno Capitum, Rerum altero. || Avctore || Ioanne A Chokier De Svrlet, || Eccleſiæ Cathedralis Leodienſis Canonico, ac Sereniſſimi || Epiſcopi-Principis Leodienſis Vicario in Spiritualibus || Generali, &c. || Ad Serenißimum & Inclytum Dominum || Ferdinandvm, || Dei gratia Archiepiſcopum, & Principem Electorem Colonienſem, || Epiſcopum Principem Leodien. vtriuſque Bauariæ, Westphaliæ, || Angariæ, & Bullonij Ducem, &c. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel, Sereniſſimæ Suæ Celſitudinis || Typog. juratum. 1647. || Superiorum permiſſu. ||

In-4°, 6 ff. sign. [*] - *2 - ** - [**4] + 66 ff. sign. *A* - *Q*3 - [*Q*4] - *R* - [*R*2] ; les ff. *A* - *Q*2 sont chiff. 1-121 ; car. rom. et ital., récl., titres courants.

Bruxelles : bibl. royale (II. 86061 et III. 13292 A).
Cologne : bibl. univ.
Liége : bibl. sém. (10 H. 10).
» : bibl. univ. (5932 A).
Lille : bibl. mun.
Maestricht : bibl. com.
Paris : bibl. Ste Geneviève.
Turin : bibl. nat.
Upsala : bibl. univ.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : bandeau ; dédicace à Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége, 31 août 1647. — F. [3] : bandeau ; *Lectori.* || — F. [4] r° : *Approbationes.* || : 1. de Renier Proenen, licencié en théologie : ... *nihil continet, quod aut veræ Religioni repugnans ſit, aut bonis moribus contrarium...* 22 août 1647 ; 2. de Jean Gaen, docteur en médecine : *ego... legi tertiam partem opuſculi... iſtiusque partis contenta Regulis Medicorum conformem eſſe, & lectu dignam teſtor*, Liége, 25 août 1647 ; 3. de Philippe Rolantius, docteur en médecine : ... *qua parte tangit Medicorum doctrinam, nihil ab eâ alienum est, ſed illorum præceptis conſona ſunt...* Liége, 28 août 1647. — F. [4] v° : épigramme de 12 distiques latins du P. Barth. d'Astroy, du couvent des Récollets de Liége, à l'auteur. — Ff. [5] - [6] : *Index Capitvm* || *Tractatvs De Senectvte* ||...

Pp. 1-121 : *Tractatvs* || *De* || *Senectvte.* || Suit, ff. *Q2* v° - [*R2*] r° : *Index* || *Rervm Memorabilivm.* || — F. [*R2*] r° : *Errata* || ; bl. au v°.

Cet ouvrage, émaillé de citations, est divisé en trois parties. La première (22 chapitres) décrit la vieillesse et examine la situation des vieillards relativement à certaines questions de droit : témoignage en justice, mise à la torture, autorisation de contracter mariage, etc. La deuxième (14 chapitres) contient l'éloge de la vieillesse et l'examen des avantages et des incommodités de cet âge. La troisième partie est une suite de onze règles d'hygiène concernant le régime alimentaire des vieillards, leur sommeil, les maladies auxquelles ils sont exposés et les remèdes à celles-ci.

Cette dernière partie du traité de Jean de Chokier a été revue par deux médecins, R. Proenen et Ph. Rolant, dont les attestations sont reproduites aux liminaires.

A l'époque de la publication de ce livre, l'auteur était âgé de soixante-seize ans.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 167.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Léonard Streel. 1650.

Facis || Historiarvm || Centvriæ Dvæ. || Quarum prima continet Mores diuerſarum Gen- || tium, altera Ritus ſacros, ad intelligentiam || cùm profanarum, tùm ſacrarum Hiſto- || riarum, illarumque Studioſis apprimè || vtilis. || Avctore || Ioanne A Chokier De Svrlet, || Eccleſiæ Cathedralis Leodienſis Canonico, ac Sereniſſimi Epiſcopi || Principis Leodienſis Vicario Generali, necnon Abbate Sæculari || Eccleſiæ Collegiatæ S. Hadelini Oppidi Viſetenſis, &c || Cum gemino Indice, Capitum primo, || Rerum altero. || Ad Sereniſſimvm Principem || Maximilianvm Henricvm, || Eccleſiarum Colonienſis, Leodienſis, Hildesheimenſis, Berch- || teſgadenſis Electum & Confirmatum Coadiutorem, &c. || Comitem Palatinum Rheni, Vtriuſque Bauariæ || Ducem, &c. (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel, Sereniſſimæ Suæ Celſitudinis Typogra- || phum iuratum. 1650. || Superiorum permiſſu. ||

Anvers : bibl. ville.
Gand : bibl. univ.
Liége : bibl. centrale (7370).
» : bibl. sém. (16 E. 19).
» : bibl. univ (XX. 74. 2 et 4842 C).
Madrid : bibl. nat
Paris : bibl. Ars. et Ste Genev.

Grd. in-4°, 10 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] - *** - [***2] + 168 pp. chiff., sign. *A* - *X*3 - [*X*4] + 164 pp. chiff., sign. *A* - *A*3 - [*A*4] - *Bb* - *Vv*3 - [*Vv*4] - *Xx* - [*Xx*2] ; car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marg.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] : bandeau ; dédicace à Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liége. — F. [3] r° : bandeau ; *Lectori* || *Benevolo.* ||, Liége, 29 août 1650 ; au bas : *Approbatio.* ||, par le P. Barth. d'Astroy, gardien du couvent des Récollets de Liége, 28 août 1650. — F. [3] v° : portrait de l'auteur en médaillon, à l'âge de 79 ans ; J. de Chokier est assis de trois-quarts devant une table sur laquelle est placé un volume (cahier) ; la main gauche est posée sur le volume ; de la main droite l'écrivain tient une plume qu'il va tremper dans un encrier ; derrière lui, à gauche quelques livres, à droite une tenture. Le médaillon est surmonté d'un écu aux armes de J. de Chokier tenu par deux anges. Grav. sur cuivre. — F. [4] : bandeau ; *Illvstri Viro,* || *D. Ioanni A Chokier* || *De Svrlet,* ||... *Hiſtoriarum Face Orbem illuſtranti, & ignorantia tenebras,* || *ſuo fulgore propulſanti S. D.* || ; pièce de 12 distiques, signée *F. B. D.* (F. Barth. d'Astroy). — Ff. [4] v° - [6] v° : *Index Capitvm* || *Centvriæ Primæ·* || — Ff. [6] v° - [9] r° : *Index Capitvm* || *Partis Secvndæ.* || — Ff. [9] v° - [10] : blancs.

Pp. 1-168 : *Ioannis A* || *Chokier De Svrlet,* || *Canonici, ac Vicarij Generalis Leodienſis* || *Facis Historiarvm,* || *Sive antiquorum Rituum cùm Profanorum,* || *tùm Sacrorum, Centvria Prima.* || A la fin : bandeau et cul-de-lampe. — P. [1] : bandeau ; *Pars Secvnda* ||

Facis Historiarvm. || *Ad Lectorem.* ||. — P. [2] : blanche. — Pp. 3-155 : *Ioannis A* || *Chokier De Svrlet,* || *Canonici, ac Vicarij Generalis Leodienſis* || *Facis Historiarvm,* || *Siue Obſeruantionum Antiquarum* || *Centvria Secvnda.* || A la fin : *Finis.* || *Laus Deo, qui dedit hæc velle, & dedit perficere.* || — Pp. 156-164 : *Index Rervm Qvæ Dvabvs* || *Centuriis huius Operis continentur, in quo littera a prio-* || *rem, b poſteriorem Centuriam deſignat.* ||, sur 2 col., car. ital. — A la fin : *Finis.* || ; cul-de-lampe. Puis : bandeau ; *Index Erratorum.* ||

Cet ouvrage est une sorte de précis des institutions privées et religieuses des Anciens. La première partie décrit en cent chapitres les mœurs et les coutumes ; la seconde traite, également en cent chapitres, des rites sacrés. D'innombrables citations dénotent une vaste lecture et une érudition très étendue. Le livre contient des « réflexions piquantes sur quantité d'objets qui excitent la curiosité ». (de BECDELIÈVRE, *Biogr. liégeoise*, t. I, 1836, p. 434).

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 183.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, Jean-Antoine Kinckius. 1653.

Facis || Historiarvm || Centvriæ Dvæ, || Qvarvm Prima Continet Mores || diuerſarum Gentium, altera Ritus ſacros, ad intelligentiam || cùm profanarum, tùm ſacrarum Hiſtoriarum, || illarumque Studioſis apprimè vtilis. || Avctore || Reverend.mo Nob. Ioanne A Chokier De Svrlet, || Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico, Ac || Sereniſſimi Epiſcopi Principis Leodienſis Vicario Generali, necnon Abbate || Sæculari, Eccleſiæ Collegiatæ S. Hadelini Oppidi Viſetenſis, &c, || Cum gemino Indice, Capitum primo, Rerum altero. || (*Marque typographique : licorne dans un cartouche, accosté de deux anges tenant chacun un flambeau ; sous la licorne, monogramme ; au bas, deux écussons ; légende :* In Manibvs Dei Sortes Meæ. . *grav. sur cuivre*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem Antonivm Kinchivm ſub Monocerote. || Anno M. DC. LIII. || Cum Gratia & Priuileg. Cæſ. Maieſt. Generali. ||

Cologne : bibl. univ.
Lund : bibl. univ.
Lyon : bibl. mun.
Rome : bibl. nat. (10. 5. J. 3).
Strasbourg : bibl. univ.
Turin : bibl. nat.
Upsala : bibl. univ.

In-4°, 8 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] + 370 pp. chiff., sign. *A* - [*Z*4] - *Aa* - [*Z*4] - *Aaa* + 7 ff. sign. *Aaa*2 - [*Aaa*4] - *Bbb* - [*Bbb*4] ; car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marg., erreurs de pagination.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] r° : bandeau, *Lectori* || *Benevolo.* ||, Liége, 29 août 1650. — Ff. [2] v° - [4] : bandeau, *Index Capitvm* || *Centvriæ Primæ.* || — Ff. [5] - [7] : bandeau, *Index Capitvm* || *Partis Secvndæ.* || — F. [8] r° : bandeau, *Approbatio.* ||, par le P. Barth. d'Astroy, Liége, 28 août 1650. — F. [8] v°: bandeau, *Illvstri Viro* || *D. Ioanni A Chokier* || *De Svrlet,* ||... pièce de vers comme dans l'édition de 1650, signée *F. B. D.*

Pp. 1-190 : *Ioannis A Chokier* || *De Svrlet,* ||... *Facis Historiarvm,* || ... *Centuria Prima.* || — P. 191 : bandeau, *Pars Secvnda* || *Facis Historiarvm.* || *Ad Lectorem.* || — Pp. 192-370 : bandeau, *Ioannis A Chokier* || *De Svrlet,* || ... *Facis Historiarvm,* || ... *Centvria Secvnda.* || A la fin : *Finis.* || *Laus Deo, qui dedit hæc velle, & dedit perficere.* || — Suivent 6 ff. contenant : *Index Rervm Qvæ Dvabvs* || *Centurijs huius Operis continentur,* ... à la fin : *Finis.* || et fleuron, et 1 f. blanc.

Texte conforme à celui de l'édition de 1650.

Fait suite au *Thesaurus politicorum aphorismorum,* Cologne, 1653. Le titre général de cette édition porte : *Accedunt seorsim Facis historiarum centuriæ duæ.* Dans le vol. 3/48833 de la Bibl. nat. de Madrid on trouve après un titre général du *Thesavrus* et de ses suites, Cologne 1653, la *Fax historiarvm.* Ce dernier ouvrage est précédé d'un titre : *Facis* || *Historiarvm* ||

Centvriæ Dvæ. ||... *Pars Tertia.* ||, sans souscription et d'une lettre de l'imprimeur J.-A. Kinck à Jean de Chokier.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Guillaume-Henri Streel. 1662.

Facis || Historiarvm || Centvriæ Dvæ || Quarum Prima Continet || Mores Diversarum Gentium, || Altera || Ritus Sacros : || Ad intelligentiam cùm profanarum, tum ſacra- || rum Hiſtoriarum, || illarúmque Studioſis || apprimè utilis. || Auctore || Joanne A Chokier De Svrlet, || Eccleſiæ Cathedralis Leodienſis Canonico, ac Ser.mi Epiſcopi || Principis Leod. Vicario Generali, necnon Abbate Sęculari || Eccleſiæ Colleg. S. Hadelini Oppidi Viſetenſis. || Cum Gemino Indice : || Capitum primo, Rerum altero. || Editio Altera. || (*Grand fleuron*).

Leodii, || Apud Guilielmum Henricum Streel, Sereniſſimæ Suæ || Celſitudinis Typographum. M. DC. LXII. || Superiorum Permissu. ||

Grd in-4°, 10 ff. + 168 pp. chiff. + 164 pp. chiff., car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marginales.

A part le titre, cette édition est faite du tirage de l'édition de Liége, 1650, avec les mêmes errata. Au devant se trouve un f. contenant le faux-titre : *Facis* || *Historiarvm* || *Centvriæ* || *Dvæ*.|| Le f. [10], blanc, manque dans l'ex. de la bibl. de Lyon.

Lyon : bibl. ville (107831).
Nantes : bibl. publique.
Paris : bibl. Arsenal.
Rouen : bibl. ville.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, Veuve et héritiers de J.-A. Kinckius. 1687.

Facis || Historiarum || Centuriæ Duæ. || Qvarvm Prima Continet Mores || diverſarum Gentium, altera Ritus ſacros, ad intelligenti- || am cùm profanarum, tùm ſacrarum Hiſtoriarum, || illarumque Studioſis apprimè vtilis. || Auctore || Reverend.mo Nob. Joanne A Chokier De Surlet, || Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico, Ac || Sereniſſimi Epiſcopi Principis Leodienſis Vicario Generali, nec non Abbate || Sæculari, Eccleſiæ Collegiatæ S. Hadelini Oppidi Viſetenſis, &c. || Cum gemino Indice, Capitum primo, Retrum (*sic*) altero. || (*Marque typographique* : *licorne dans un cartouche, accosté de deux anges tenant un flambeau* ; *sous la licorne, monogramme* ; *légende* : In manibus Dei sortes meæ ; *grav. sur bois*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Viduam & Hæredes Joannis Antonii Kinchii. || Anno M. DC. LXXXVII. ||

Oxford : bibl. Bodl.
Rome : bibl. nat. (10. 5. I. 1).

In-4°, 8 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] + 370 pp. chiff., sign. *A* - [*Z*4] - *Aa* - [*Zz*4] - *Aaa* + 7 ff. sign. *Aaa*2 - [*Aaa*4] - *Bbb* - [*Bbb*4] ; car. rom. et ital. récl., titre courant, notes marg.

F.[1] : titre ; bl. au v°. — F. [2] r° : bandeau, *Lectori* || *Benevolo.* ||, Liége, 29 août 1650. — Ff. [2] v° - [4] : bandeau, *Index Capitum* || *Centvriæ Primæ.* || — Ff. [5] - [7] : bandeau, *Index Capitvm* || *Partis Secvndæ.* || — F. [8] r° : bandeau, *Approbatio.* ||, Liége, 28 août 1650. — F. [8] v° : pièce de 12 distiques, par le P. B. d'Astroy.

Suivent le corps de l'ouvrage et l'*Index rerum* comme dans l'édtion de 1653.

A part le premier cahier, qui a été composé à nouveau, cette édition est faite du tirage de 1653, avec les mêmes erreurs de pagination.

Fait suite au *Thesaurus politicorum aphorismorum*, Cologne, 1687, édition dont le titre général annonce : *Accedunt seorsim Facis Historiarum centuriæ duæ.*

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÉGE, Léonard Streel. 1651.

Ivbilæorvm || Et || Indvlgentiarvm || Explanatio. || In qua breuiſſimâ methodo tol- || luntur difficultates & dubia, || quæ in illis exoriri poſſunt. || Avctore || Ioanne A Chokier || De Svrlet, Canonico ac || Vicario Generali Leodienſi, || Eccleſiæ Viſetenſis Abbate || Seculari, &c. || (*Fleuron*).

Leodii, || Typis Leonardi Streel, Sere- || niſsimæ Suæ Celſitudinis Leodien. || Typog. jurati. 1651. ||

In-12°, 4 ff. sign. [*] - *2 - [*4] + 76 pp. chiff. 1-75 et 6 ff. sign. *A* - *C*6 - [*C*12] - *D* - *D*4 - [*D*8] + 1 f. : car. rom. et ital., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [3] r° : bandeau, épître dédicatoire à Maximilien-Henri de Bavière, Liége, 1er janvier 1651. — Ff. [3] v° - [4] : bandeau, *Lectori, Ac || Venerabilibus Curionibus a - || lijsque curam animarum ge- || rentibus in Ciuitate & Diœ- || ceſi Leodienſi Ioannes à || Chokier De Svrlet, ...Salutem in Domino.* ||, Liége, 1er janvier 1651. — Pp. 1-75 : *Ioannis A Chokier || De Svrlet, ... Explanatio Iubilæorum, & Indul- || gentiarum.* || Suit : *Index Hvius || Tractatus.* || A la fin, 1 f., bl. au v° : approbation du

Liége : bibl. centrale (B 123).

P. Valère de Sainte Euphrosyne, prieur des Carmes déchaussés de Liége, 24 décembre 1650.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibl. liégeoise*, col. 187, qui cite (col. 87) du même auteur : *Erotemata materiam indulgentiarum et jubilei concernentia*, 1626, in-12°.

JEAN DE CHOKIER DE SURLET

(1571-1656).

—

LISTE SOMMAIRE DE SES ŒUVRES.

1.

Senecae de tranquillitate animi. (Ed. J. de Chokier). Liége, L. Streel, 1607. In-8°.

Id. Liége, L. Streel, 1653. In-8°.

2.

Thesaurus politicorum aphorismorum. Rome, B. Zannettus 1610. In-8°.

Id. Rome, B. Zannettus, 1611. In-8°.

Id. Mayence, J.-Th. Schoenwetter, 1613. In-4°.

Id. Mayence, J.-Th. Schoenwetter, 1615. In-4°.

Id. Mayence, J.-Th. Schoenwetter, 1619. In-4°.

Id. Cologne, J. Kinckius, 1625. In-4°.

Id. Liége, L. Streel, 1643. In-4°.

Id. Cologne, J.-A. Kinckius, 1649. In-4°.

Id. Cologne, J.-A. Kinckius, 1653. In-4°.

Id Cologne, Vve et Héritiers de J.-A. Kinckius, 1687. In-4°.

Thesaurus politicus oder Schatzkammer, trad. A. Heidemann. Nuremberg, S. Halbmayer, [1624]. In-4°.

Id., trad. A. Heidemann. Nuremberg, J. Duemler, 1652. In-4°.

3.

Tractatus de permutationibus beneficiorum. Liége, L. Streel, 1616. In-8°.

Syntagma de commutationibus beneficiorum. Liége, Héritiers de J. Hovius, 1632. In-8°.

Tractatus de commutationibus beneficiorum. Rome, F.-A. Galleri et San-Germano Corvo, 1700. In-4°.

4.

Tractatus de re nummaria. Liége, C. Ouwerx, 1619. In-8°.

**Id.* Cologne, J. Kinckius, 1620. In-8°. (Cité par de Theux, col. 70.)

Monetæ antiquæ consideratio. Liége, L. Streel, 1649. In-8°.

5.

Scholia in primarias preces imperatoris. Cologne, J. Kinckius, 1621. In-4°.

Id. Liége, Vve L. Streel, 1658. In-4°.

Id. Cologne, J.-W. Friessem, 1674. In-4°.

6.

Commentaria in regulas Cancellariae apostolicae. Cologne, J. Kinckius, 1621. In-4°.

Id. Cologne, J.-W. Friessem junior, 1674. In-4°.

Id. Cologne, J.-W. Friessem junior, 1675. In-4°.

7.

Tractatus de legato. Cologne, J. Kinckius, 1624. In-4°.

8.

Vindiciae libertatis ecclesiasticae. Liége, J. Tournay, 1630. In-4°.

9.

Les constitutions de l'Ordre de S. Sépulchre. (Ed. J. de Chokier). Liége, J. Tournay, 1631. In-4°.

10.

Paraenesis ad haereticos. Cologne, J. Kinckius, 1634. In-4°.

11.

Apologeticus adversus S. Maresii librum... Liége, L. Streel, 1635. In-4°.

12.

**Anchora debitorum.* Liége, 1642. In-8°. (Cité par de Theux, col. 151.)

13.

Tractatus de senectute. Liége, L. Streel, 1647. In-4°.

14.

Facis historiarum centuriae duae. Liége, L. Streel, 1650. In-4°.

Id. Cologne, J.-A. Kinckius, 1653. In-4°.

Id. Liége, G.-H. Streel, 1662. In-4°.

Id. Cologne, Vve et héritiers de J.-A. Kinckius 1687. In-4°.

15.

**Erotemata materiam indulgentiarum et jubilei concernentia.* Liége, 1626. In-12°. (Cité par de Theux, col. 87.)

Iubilaeorum et indulgentiarum explanatio. Liége, L. Streel, 1651. In-12°.

LAURENTIUS CAMPESTER

PAR

ALPHONSE ROERSCH.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Martin Rotarius. Octob. 1551.

Dialogi || Ethici Sive || Morales, || Ex quibus adolefcentia non || folum literas difcat, fed || & morum uitæq ; for || mandæ rationem, || autore || Lavrentio Campestri || Dieftenfi. ||

Lovanii || Apud Martinum Rotarium Bibliopolam Iuratum. || An. 1551. Men. Octob. ||

Cvm Privilegio C.M. || Signatum à Ph. de Lens. ||

Petit in-8°, 44 ff. n. ch., sign. [A] Aij — Fiij [Fiv], car. ital., titre, rubriques et arguments en romains, titre courant, notes marg., réclames.

F. [A] : titre ; bl. au v°. — Ff. Aij — Aiij v°, épître dédicatoire : *Eximio || Vtrivsqve || Ivris Licentiato || D. Magist. Ioanni Sexagio, || Laurentius Campester || Diestenfis.* || Datée : *Lo- || uanij ex ædibus tuis Calendis Martijs. Anno reparatæ falu || tis millefimo quingentefimo quinquagefimo.* ||

Campester, qui a commencé ses études sur les conseils et sous la direction de son concitoyen Nicolas Clénard, est très pénétré de la valeur éducative des humanités. Il s'est toujours appliqué tout particulièrement à la lecture des moralistes de l'antiquité. Il a composé ces dialogues à l'intention de ses élèves,

---

Bruxelles : b. roy. II (55821).
Munich : Staatsbibl.

avec l'espoir de les voir devenir meilleurs et plus pieux.

Il souhaite que d'autres écrivains, mieux doués que lui et disposant de plus de loisir, fassent plus et mieux. Sexagius, qui lui a confié l'éducation de ses enfants, a droit à la reconnaissance de tous : il a édifié, à grands frais, à Louvain, près de l'église Saint-Quentin, une école où, sous un savant maître, les enfants seront élevés dans le culte des lettres et des vertus chrétiennes.

Voici, à titre d'exemple, quelques extraits de la dédicace : ... *Atque haud ſcio, an ullus ſit uerior literarum fru- || ctus, quam ſi nos ita pios efficiant, ut inde, ſeu docendo ſeu || ſcribendo, ſtudioſam iuuentutem, unicam Reipub. ſpem, pro || uiribus ad honeſta prouehamus. Quo pietatis exemplo iuuan || dique ſtudio prouocatus & ipſe, ne uitā ſilentio trāſire, neu || quantulumcunque Domini talentū neglectui habere uidear || operæprecium me facturū credidi, ſi licet, ſemipaganus, ac || uelut anſer ſtrepens inter olores, aliquo ſaltem numero cen || ſeri, & uel poſtremas in hoc iuuantium albo ſortiri mediter. || Ante complures igitur annos, ut eruditißimi præceptoris ac || conterranei, fœlicis memoriæ Nicolai Clenardi, conſilio fre || tus, bonarum literarum ſtudia bonis auibus auſpicarer, cum || eos maxime ſcriptores utraque manu uerſandos exiſtima= || rem, qui moribus & uitæ formandæ conducerent, ex uſu || quotidianæ lectionis, ethicos aliquot eiuſdem farinæ dialo= || gos, diſcipulis meis ludere uerius quam ſcribere cœpi ...*

... Hos itaque dialogos iam olim cum blattis & tineis ||

ancipiti Marte congressos, populi os iudiciumq. formidan || tes, peneq; nunc scombris ac thuri desponsos, simulac erudi || tis aliquot, iisque non leuis censuræ uiris probari, tanquam || frugiferos pubi studiosæ futuros animaduertissem, protinus || ad limam reuocaui, iusloq; auctario locupletatos, sub excel || lentißimi nominis tui auspicijs in lucem emittere decreui. || ... Quinetiam eo iustius hunc libellum, quales quales no || stræ fœturæ primitias, nomini tuo dicandum censui, quod tua || soboles, ad capiendum ingenij cultum mihi concredita, iamq; || huiuscemodi disciplinæ matura, suo quodã iure id postulare || uideatur. Vt interim non dicam, generosam istam uere- || que heroicam animi tui pietatem, uel hoc nomine dignam || esse cui Cicerones Liuiiq; desudent, nedum nostra craßior || Minerua gratuletur, quod hic ludum literarium, rem ma- || xime & utilem Reipub. & necessariam, apud diuum Qin || tinum non exiguis sumptibus extruxisti, ubi tenella pubes || sub erudito præceptore, cum literis, tum moribus Christo || dignis institueretur ...

La dédicace est suivie d'un avis au lecteur. On y lit que les dialogues ne seront prononcés que par deux interlocuteurs: *... duos tan- || tum colloquentes introducere libuit, || Philomathen uidelicet ac Polyhistorem: illum, quippe discendi cupidum, || studiose percontantem : hunc, utpote || multiscium, prompte respondentem.* || Viennent ensuite cinq lignes d'errata.

Jean Sexagius ou van Tsestich (1495-1558), à qui est dédié le présent volume, fut avocat au Conseil de Brabant. De son mariage avec Elisabeth Boisot, il eut dix-huit enfants ; dont les deux aînés furent :

Didier (1531-1585), chancelier de Brabant, et Antoine (c. 1535-1585), avocat au Grand-Conseil de Malines. (Voir Biogr. Nat., t. XXV, 1932, col. 809 et suiv.).

Ff. A iiij — [F iiij] r° : corps de l'ouvrage. Recueil de vingt-deux dialogues, d'une lecture facile et agréable, sur des questions de morale pratique et courante. Les dialogues 14 (*Qualem se gerat adolescens coram honoratioribus* ...) et 16 (*Ante omnia diligendum esse Deum* ...) ont déjà paru antérieurement, sans la mention et à l'insu de l'auteur. Le texte est émaillé de locutions proverbiales et de citations tirées des auteurs classiques et de l'Écriture Sainte. Parmi les écrivains auxquels Campester emprunte, on remarque : Homère, Hésiode, Platon, Aristote, Isocrate, Ésope, Épictète, Plaute, Térence, Horace, Virgile, Ovide, Perse, Martial, Cicéron, Sénèque et Aulu-Gelle.

Chaque dialogue est précédé, en guise de titre, d'un résumé ou argument. Par exemple : ¶ *Cuiuſmodi ſtudiorum ſcopus legendiq; ‖ ratio. Et quomodo tandem tranſacto ‖ die ad quietem ſe quiſq; componat.* ‖ *Dialogus Primus.* ‖

Au bas du f. [Fiiij r°] : *Admiſſum per D. Petrum Curtium paſtorem* ‖ *diui Petri Louaniñ.* (sic) *die quinta Martij.* ‖ *Anno. M. D. L.* ‖ *Typ. Reyneri Velpij Dieſtenſis.* ‖ Le v° du dern. f. est bl.

Première édition des *Dialogi*. C'est par erreur que Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 388, signale une édition de Louvain, Rutger Rescius, 1550. Cet imprimeur était, d'ailleurs, mort à Louvain, le 2 octobre 1545.

Sur Laur. Campester ou Van de Velde, de Diest, voir : Sweertius, *Athenae*, 1628, p. 511. — Valère André, *Bibl. belg.*, 2e éd., 1643, p. 620. — Foppens, *Bibl. belg.*, 1739, p. 805. — Paquot, *Memoires*, éd. in-fol., 1765, t. I, p. 388.

La présente description et celles qui vont suivre renferment tous les renseignements biographiques que nous avons pu tirer des œuvres de Campester. Ajoutons-y qu'au dire des auteurs que nous venons de citer, celui-ci aurait ouvert, au début de sa carrière, dans sa ville natale un collège d'humanités. (Il s'agit, sans doute, du collège fondé dans l'*Over-Straat* par Nicolas Esschius, curé du béguinage et dit *Persoons-Kollegie*). Plus tard, ayant perdu sa femme, notre personnage aurait quitté Diest et aurait accepté d'enseigner à Louvain, chez les chanoines de Saint-Augustin, à l'abbaye de Sainte-Gertrude.

Les mêmes biographes attribuent à l'auteur qui fait l'objet de la présente notice l'opuscule suivant : *Oratio lavdatoria pro Francisco Valesio Rege Francorum Christianissimo ... per L. Campestrum* (sic) *Canonicum regularem Pres.* In-4°, s. l. (Lyon ?), s. n., s. a., 30 p. ch. (*Scribebat L. Campester Germanogallus anno* 1538, *Nonis Augusti, apud Rionam Aruerniæ domi suæ*). Dédié à Anne de Montmorency, connétable de France, *ex Riona Aruernorum, anno* 1538, *Idibus Nouembribus*. (Bruxelles : b. roy. II 53767 4°. — Munich : Staatsb. — Venise : b. San Marco. — Vienne : Nationalbibl.)

Un examen approfondi de ce discours, fort intéressant et fort curieux, nous a laissé la conviction que

son auteur ne peut être identifié avec notre Laur. Campester.

Il s'agit d'un personnage plus ancien, qui vécut à Paris et à Riom, et qui, indépendamment de l'*Oratio* citée, écrivit aussi un *Clypeus trililiatus de regni Francorum gloria*, un traité en trois livres *de rebus Gallicis* et quelques autres volumes analogues. D'après une note que nous a obligeamment fournie M. Joly, conservateur en chef des Bibliothèques de la Ville de Lyon, on trouve également une épître dédicatoire de *Frater Lambertus Campester Theologus Simphoriano Camperio patritio Lugdunensi medico insigni*, en tête de : *Homilie doctorum ecclesiastic. in euangelia dominicalia*, Lyon, Jean Crespin, 1525, 2 tomes en un vol., in-4°.

Si notre Laurentius Campester n'écrivit pas l'*Oratio laudatoria*, on peut lui attribuer par contre avec certitude, ainsi que le font Sweertius, Valère André, Foppens et Paquot, l'ouvrage suivant : *Syntaxeos propædeumata exemplis ethicis instructa*, Louvain, Rutg. Velpius, 1555. In-8° ou in-12°. Nous n'avons jamais rencontré cet ouvrage, auquel notre auteur fait, d'ailleurs, allusion dans l'épître dédicatoire de son *Sophronismus*.

Nous ignorons la date de la naissance et celle de la mort de Laurentius Campester, de Diest.

ALPHONSE ROERSCH.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reyn. Velpius pour Martin Rotarius. Janvier 1552.

Dialogi || Ethici Sive || Morales. || Ex quibus adolescentia non solum || literas discat, sed & mo- || rum vitæq; forman- || de (*sic*) rationem, || autore || Lavrentio Cam- || pestri Diestensi. ||

Secunda æditio, ab ipso autore || recognita, & nouis aliquot || Dialogis aucta. ||

Lovanii || Apud Martinum Rotarium bibliopolam iuratum. || Anno. 1552. Men. Ian. || Cvm Privilegio || Signatum à Ph. de Lens. ||

Petit in-8°, 75 ff. ch. et 1 f. bl., sign. [A] Aij — Kij [Kiv], titre courant, réclames, car. ital. L'épître dédicatoire, les rubriques et les arguments sont en rom. Notes marg. ; les termes grecs sont traduits en latin en marge.

F. [1] r° : titre. — Ff. [1] v° — 4 : épître dédicatoire à Jean Sexagius et avis au lecteur.

Ff. 5-75 r° : corps de l'ouvrage. F. 75 v° : *Errata*. Au bas : *Admissum per D. Petrum Cur- || tium pastorem diui Petri || Louanien. die quinta || Martij. Anno || M. D. L. || Lovanii || Typ. Reyneri Velpij Diestensis.* ||

Seconde édition des *Dialogi* de Campester. Le texte

Bruxelles : b. roy. (VH 23825).
Munich : Staatsb.
Paris : b. nat. (R 30525-26).

de certains dialogues a été augmenté, notamment celui des dialogues 1, 14, 15, 17, 19. De plus, il y a ici quatre dialogues nouveaux : ¶ *Quoſdam iniuria laceſſitos, ira tam* || *præcipites agi, ſuiq; diſsimiles red-* || *di, vt nihil penſi, nihil moderati habeant* ... (23). — ¶ *Iracundiam recte inſaniam vocari* ... (24). — ¶ *Quandoquidem corpus homini* || *ſit mortale, caducum, fragile,* ... (25). — ¶ *Diuina poeſi, doctaq; facundia nihil* || *quidem ſplēdidius* ... (26).

De-ci de-là, le texte de la première édition a été corrigé. Exemple : Éd. de 1551, f. F.v° : *duo Ciceronis præcepta*. — Éd. de 1552, f. 49 v° : *duo Platonis præcepta*. Cette leçon se retrouve dans toutes les éditions subséquentes.

CAMPESTER (Laurentius).

ANVERS, Jean Verwithaghen. 1554.

Dialogi Ethici || Sive Morales : || Ex quibus adolescentia non solum literas || discat, sed & morum vitæque formandæ || rationem : Nuperrime recogniti, aucti, & || in tres libros commodè diuisi. || Authore Laurentio Cam- || pestri Diestensi. || Tertia Æditio. ||

Mutua defensio tutissima.

Antverpiæ. || Excudebat Ioannes Verwithaghen. || Anno. M. D. LIIII. ||

Lyon : b. ville (8° n° 346195).
Troyes : b. ville

In-8°, 74 ff. ch., sign. [A] Aij — K [Kij], titre courant, réclames. Car. ital. ; les rubriques, titres et arguments en rom. ; notes marginales. Les citations grecques sont trad. en latin en marge. Le v° du f. 74 est bl.

F. [1] : titre, bl. au v°. — Ff. 2-4, l'épître dédicatoire à Jean Sexagius et l'avis au lecteur, imprimés en rom.

Ff. 5-74 r° : corps de l'ouvrage. Troisième édition des *Dialogi* de L. Campester. La matière apparaît ici répartie pour la première fois en trois livres : livre I, ff. 5-26 ; livre II, ff. 27-46 r° ; livre III, ff. 46 v° — 74 r°. Le premier livre comprend les dialogues 1 à 13 des précédentes éditions ; le second les dialogues 14 à 22. Le troisième livre renferme les dialogues nouveaux de l'édition de 1552, plus deux dialogues inédits : ¶ *Nō tanti referre quid paſſim fiat, quàm* || *quid fieri deceat* ... (dial. 5) et ¶ *Qui fiat, vt* (*autore Plauto*) *tunc de-* || *mum ſua quiſq ; bona intelligat, cum quæ* || *in poteſtate habuerit, amiſit* ... (dial. 6). Dans ces trois livres, les dialogues sont numérotés respectivement : 1 à 13 ; 1 à 9 ; 1 à 6.

Pour le reste, le texte est, d'une façon générale, conforme à celui de l'édition de 1552. L'impression est soignée.

Notons cette variante dans la dédicace : *Sexagia, hoc eſt, tua ſo-* || *boles* ... (f. 4 r°). Les éditions précédentes portent tout simplement : *tua ſoboles*. La nouvelle leçon se retrouve dans toutes les éditions postérieures.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Jean Waen. 1554.

Dialogi Ethici || Sive Morales : || Ex quibus adolefcentia non folum literas || difcat, fed & morum vitæque formandæ || rationem : Nuperrime recogniti, aucti, & || in tres libros commodè diuifi. || Authore Laurentio Cam- || peftri Dieftenfi. || Tertia Æditio. ||

Lovanii. || In ædibus Ioannis VVaen. || Anno M. D. LIIII. ||

In-8°, 74 ff. ch., sign. [A] Aij — K [Kij], titre courant, réclames. Car. ital. ; les rubriques, titres et arguments en rom. ; notes marg.

Cette édition est, en tout point, conforme à celle d'Anvers, Jean Verwithagen, 1554. La seule dif érence est la suivante : le v° du titre, qui est blanc dans l'éd. d'Anvers, porte ici le privilège en faveur de J. Waen, signé P. De Lens, Bruxelles, 15 décembre 1553.

Vienne : National-Bibl. (71. L. 57 (2)).

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Rutger Velpius. 1564.

Dialogi || Ethici Sive || Morales : || Ex quibus adolescentia non solùm || literas discat, sed & morum, vitæq; || formandæ rationem : Nuperrimè || recogniti, aucti, & in tres libros || commodè diuisi. || Avthore || Laurentio Campestri || Diestensi. || Liber Primvs. ||

Lovanii, || Apud Rutgerum Velpium Typog. Iurat. || Sub Castro Angelico. || 1564. ||

Petit in-8°, 40 ff. n. ch. (le dernier blanc), sign. [A] Aij — Eiiij [Eviij], réclames, titre courant. Car. ital. ; la dédicace, les rubriques et les arguments sont en romains.

F. [A] : titre, bl. au v°. — Ff. Aij — [Aiv] : épître dédicatoire à Jean Sexagius et avis au lecteur.

Ff. [Av] — [Evij] : corps de l'ouvrage, comprenant les treize dialogues du premier livre des *Dialogi* de Campester. Le texte est conforme à celui de l'édition d'Anvers, J. Verwithaghen, 1554 ; seulement, cette fois, chaque livre est publié séparément. Les notes marginales ont disparu. L'impression est très soignée.

Louvain : b. un. (GA 3319).
Paris : b. mazarine.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Rutger Velpius. 1565.

Dialogi || Ethici Sive || Morales : || Avthore || Laurentio Campeſtri || Dieſtenſi. || Liber Secvndvs. ||

Lovanii, || Apud Rutgerum Velpium Typog. Iurat. || Sub caſtro Angelico. || 1565. ||

Petit in-8°, 32 ff. n. ch., sign. [a] aij — diij [d viij], réclames, titre courant. Car. ital., les rubriques et les arguments sont en rom.

Cambrai : b. ville.
Louvain : b. un. (G A 3319).
Paris : b. mazarine.

F. [a] : titre ; le v° est bl. — Ff. aij — [dvij] : corps de l'ouvrage, comprenant les neuf dialogues du second livre des *Dialogi*. Texte conforme à celui de l'édition d'Anvers, 1554, sans les notes marg.

F. [dviij], bl. au r° ; au v°, même marque typographique que celle qui figure sur le titre.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Rutger Velpius. 1565.

Dialogi || Ethici Sive || Morales : || Avthore || Laurentio Campeſtri || Dieſtenſi. || Liber Tertivs. ||

Lovanii, || Apud Rutgerum Velpium Typog. Iurat. || Sub caſtro Angelico. || 1565. ||

Petit in-8°, 40 ff. n. ch., sign. [Aa] Aaij — Eeiij — [Eeviij], réclames, titre courant. Car. ital. ; les titres, les rubriques et les arguments sont en rom.

F. [Aa] r° : titre. — Ff. [Aa] v° — [Eeviij] r° : corps

Cambrai : b. ville.
Louvain : b. un. (GA 3319).
Paris : b. mazarine.

de l'ouvrage, comprenant les six dialogues du troisième livre des *Dialogi*. Texte conforme à celui de l'édition d'Anvers, 1554, sans les notes marg.

Au v° du dern f., même marque typographique que sur le titre.

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Rutger Velpius. 1571.

Dialogi || Ethici || ſiue Morales. || Ex Qvibvs Adolescentia || Non Solvm Literas Discat, || ſed & morum, vitæque formandæ ratio- || nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres libros com- || modè diuiſi. || Avthore || Laurentio Campeſtri Dieſtenſi. || Liber Primvs. || (*Fleuron*).

Louanij, || Excudebat Reynerus Velpius Typ. Iur. || Expenſis Rutgeri Velpij, || 1571. || Sub Caſtro Angelico. ||

In-8°, 40 ff. n. ch., sign. [A] A ij — E iiij — [E viij], réclames, titre courant. Titre dans un encadrement ; car. rom. Le v° du dern. f. porte un fleuron.

F. [A] : titre, bl. au v°. — Ff. Aij — [Aiv] r° : épître dédicatoire et avis au lecteur. Le v° du f. [Aiv] est bl.

Ff. [Av] — [E viij] r° : corps de l'ouvrage, comprenant les treize dialogues du premier livre des *Dialogi* de Campester. Édition conforme à celle que Velpius donna à Louvain en 1564.

Munich : Staatsbibl. (Ph. Pr. 193 b).

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Rutger Velpius. 1571.

Dialogi || Ethici || ſiue Morales. || Ex Qvibvs Adolescentia || Non Solvm Literas Discat,|| ſed & morum, vitæque formandæ ratio- || nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres libros com- || modè diuiſi. || Avthore || Laurentio Campeſtri Dieſtenſi. || Liber Secvndvs. || (*Fleuron*).

Louanij, || Excudebat Reynerus Velpius Typ. Iur. || Expenſis Rutgeri Velpij, || 1571. || Sub Caſtro Angelico. ||

In-8°, 32 ff. n. ch., sign. [A] A2 — Diiij [Dviij], réclames, titre courant, car. rom. Titre dans un encadrement.

F. [A] : titre, bl. au v°. — Ff. A 2 — [D vij] : corps de l'ouvrage. Le f. [Dviij] porte, au recto et au verso, la marque typographique n° 1 de R. Velpius de Louvain. Édition conforme à celle que R. Velpius donna du second livre des *Dialogi* en 1565.

Munich : Staatsbibl. (Ph. Pr. 193 b).
Vienne : National-bibl. (71. Va. 138).

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Rutger Velpius. 1571.

Dialogi || Ethici || ſiue Morales. || Ex Qvibvs Adolescentia || Non Solvm Literas Discat, || ſed & morum, vitæque formandæ ratio- || nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres libros com- || modè diuiſi. || Avthore || Laurentio Campeſtri Dieſtenſi. || Liber Tertivs. || (*Fleuron*).

Louanij, || Apud Rutgerum Velpium Typ. Iur. || 1571. || Sub Caſtro Angelica. (*sic*) ||

In-8°, 40 ff. n. ch., sign. [Aa] Aa ij — Ee [Ee viij], réclames, titre courant, car. rom. Titre dans un encadrement.

F. [Aa] r°, titre. — Ff. [Aa] v° — [Ee viij] r°: corps de l'ouvrage. Au v° du dern. f., la marque typographique n° 1 de R. Velpius de Louvain.

Édition conforme à celle que Velpius donna du troisième livre des *Dialogi* en 1565.

Munich : Staatsb. (Ph. Pr. 193 b).

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Rutger Velpius. 1576.

Dialogi || Ethici. || ſiue Morales. || Ex Qvibvs Adolescen- || tia Non Solvm Literas || diſcat, ſed & morum, vitæque formandæ || rationem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres libros com- || mode diuiſi. || Avthore. || Laurentio Campestri Diestenſi. || Liber Primvs. || (*Fleuron*).

Louanij || Excudebat Reynerus Velpius. Typ. Iur. || Expenſis Rutgeri Velpij. || 1576. || Sub Caſtro Angelico. ||

In-8°, 36 ff. n. ch., sign. [A] A2 — E3 [E4], réclames. Titre dans un encadrement ; car. rom. ; les arguments en ital. ; titre courant ; pas de notes marg. Le dern. f. est bl.

Ff. [A] — [A3] : titre, dédicace à Jean Sexagius et avis au lecteur ; fleuron.

Ff. A 4 — E 3 : corps de l'ouvrage, premier livre des *Dialogi* de Campester. Conforme à l'édition de Louvain, 1564.

Gand : b. un. (BL 3124).
Paris : b. nat.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN. Reynerus Velpius pour Rutger Velpius. 1577.

Dialogi || Ethici || ſiue morales. || Ex Qvibvs Adolescentia || Non solvm Literas Discat, || ſed & morum, vitæque formandæ ratio- || nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres libros com- || modè diuiſi. || Avthore || Laurentio Campeſtri Diestenſi. || Liber Secvndvs. || (*Fleuron*). ||

Louanij || Excudebat Reynerus Velpius Typ. Iur. || Expenſis Rutgeri Velpij. || 1577. || Sub Caſtro Angelico. ||

In-8°, 30 ff. n. ch., sign. [A] A2 — D5 [D8]. Titre dans un encadrement ; car. rom., titre courant, réclames.

F [A] : titre, bl. au v°. — Ff. A2 — [D7] : corps de l'ouvrage, second livre des *Dialogi* de Campester, édition conforme à celle de Louvain, 1565. Au r° du f. [D8], une gravure sur bois, représentant la colombe descendant sur la Vierge, les saintes femmes, les apôtres et les disciples du Christ. Le v° est bl.

Gand : b. un. (BL 3'24).

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Rutger Velpius. 1577.

Dialogi || Ethici || ſiue morales. || Ex Qvibvs Adolescentia || Non Solvm Litteras Discat, || ſed & morum, vitæque formandæ ratio- || nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres libros com- ||modè diuiſi. || Avthore || Laurentio Campeſtri Diestenſi. || Liber Tertivs. || (*Fleuron*).

Louanij. || Apud Rutgerum Velpium Typ. Iur. || 1577. || Sub Castro Angelico. ||

In-8°, 40 ff. n. ch., sign. [Aa] Aa ij — Ee iiij [Eeviij]. Titre dans un encadrement ; car. rom., titre courant, réclames.

F. [Aa] r° : titre. Au v° du f. [Aa] et jusqu'au r° du dern. f. inclus : corps de l'ouvrage, troisième livre des *Dialogi* de Campester ; édition conforme à celle de Louvain, 1565.

Au v° du dern. f., la marque typographique de R. Velpius, de Louvain, n° 1.

Gand : b. un. (BL 3124).

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Jean Waen.
15 février 1557.

❧ Sophronismus. || Avtore || Laurentio Campeſtre || Dyſtenſi. ||

❧

Lovanii || Sub Castro Angelico apud Ioannem Vvaen || Bibliop. Iurat. || 1557. || Cum Priuilegio Regio || ad 4. Annos. ||

In-8°, 36 ff. n. ch., sign. [A] Aij — Eiij — [Eiv], car. ital., réclames, titre courant.

F. [A] r° : titre ; bl. au v°.

Ff. Aij — Aiiij, épître dédicatoire : ¶ *Laurentivs* || *Campester Dystensis* || *Franciſco Paulio, inſigni apud* || *Mechlinien̄. erudiendæ iu-* || *uentutis artifici,* || *S.D.P.* ||; datée de Louvain, 1er janvier 1557. L'auteur explique dans quelles circonstances il a été appelé à composer le présent ouvrage. Un de ses anciens élèves, un de ses amis, l'a supplié de l'aider de ses conseils, de ses lumières : ce jeune homme, un jeune prêtre, a mené une vie dissipée. Il a eu, après la mort de ses parents, une jeunesse tourmentée. Il voudrait mener une existence toute de devoir, de dignité et de piété. Campester a fait droit à sa prière. Il a décidé de lui écrire : ... *Sed ecce dum ſtudioſiùs argumenti ſvl* || *uulam*

Munich : b. un. (Poet. lat. rec. 145. S. n° 22).

congero, dum copiosiùs opellę ru || dimenta pono, denique plusculum sug- || gerenti memoriæ dum frena remitto, di || mensi modulum finemque (præter opi- || nionem) longè prætergressus, in iustum || libelli corpus mihi videor excessisse, mi- || nus fortasse vel de industria pręstiturus : || vt nunq ęquè ac persenserim, qd || venustissimè Comicus ait : Haud parum || interesse, ex animone omnia, vt fert na- || tura, facias, an de industria. Certè non || alio casu tam Dialogi nostri iampridem, || ceu tenebras situmq ; pertęsi, quàm Syn- || taxeos Propædeumata nuper ęditionis || aleam subierunt ...

Dédier le présent ouvrage à celui pour qui il a été composé serait indiscret. Campester le dédiera donc à son excellent ami, François Paulius, un prêtre d'une vertu reconnue, dont il fait le plus vif éloge : ... *tu vnus è multis, || quoquò me verterim, occurristi, quem || præ cæteris non modò sacerdotē vt nul- || la sinistræ famæ suspicione maculatum, || sic omnibus virtutū numeris exornatū, || sed & huiusmodi philosophiæ cumpri- || mis amantem, & mutuò nascentis inter || nos amicitiæ studiosum esse cognoue- || rim. Quoties enim recordor amicorū, || quos mihi quantulacunque literarum || professio conciliauit (recordor autem || tum sæpe, tum libenter) toties vnica tui || memoria sic afficior, vt euestigiò cum || Na sone concinam illud :||*

Ante oculos meos præsto est tua semper imago :
Et videor vultus mente videre tuos.

... Næ tu || luculentissimū eruditionis antiquæ, syn- || ceræ, vt humanitatis appellationē ade- || ptę, sic ab ea nunq seiunctæ, specimē ex- || hibes, hoc ipso nimirū tui plusquā niuei || candoris argumento decla-

rās, germanā || *eruditionem atq; humanitatem ſtabili* || *quodam fœdere, nexuq́; ceu coniugio* || *colligari* ...

Campester termine par ces mots :

... *Do-* || *nec igitur nunc ratio ſtudiorum, nunc* || *hyemis inclementia coeliue rigor, nunc* || *etiā corpuſculi valetudo prohibet, quo-* || *minus optatiſsimo conſpectu, mutuaq́ue* || *conſuetudine læti fruamur, hunc libellū,* || *qualecunque Laurentij tui ſimul* μνημό || συνον, *ſimul amoris ac obſeruantiæ pi-* || *gnus hilariter accipito, &* (*quod ſumma* || *cum laude facis*) *creditam fidei tuæ iu-* || *uētutem optimis cum literis, tum mori-* || *bus fœliciter excolere pergito. Vale.* || ...

François Paulius, dont il est ici question, semble bien pouvoir être identifié avec François Hoverius (Houwers, de Houwere), de Malines, qui, dès 1522, apparait en qualité de recteur de la Grande-École, sise au Marché aux Laines à Malines. Ami et condisciple de Nicolas Clénard qui lui écrivit plusieurs lettres et qui lui dédia en 1530 ses *Meditationes in linguam graecam*, Hoverius fut proclamé licencié ès-arts en 1515 ; il était prêtre en 1520. Il voyagea en Italie et en Espagne à partir de 1531 et rentra à Malines en 1537. Jean Second lui a adressé deux courtes pièces (*J. Secundi opera*, éd. de Leyde, 1631, p. 106-107). Sur Hoverius, voir : Edm. Steenackers, *La Grande École à Malines*, extrait du Bull. du Cercle archéol. de Malines, t. XXVI, 1921, p. 31 et suiv. — H. de Vocht, *Monumenta hum. lovaniensia*, Louvain, 1934, p. 413. — V. Chauvin et A. Roersch, *Étude sur Nicolas Clénard*, Bruxelles, 1900, p. 181.

Ff. Aiiij v° — [Av] : ¶ *Opuſculi* || *Argumentum.* ||

L'auteur expose à nouveau comment il a été amené à écrire ce traité.

Ff. [Avi] — [Eiij] : corps de l'ouvrage. Véritable dissertation, claire et facile, farcie de réminiscences et de citations des Livres saints, des Pères, et des auteurs de l'antiquité. L'auteur ne développe que des considérations très générales sur la nécessité des tentations, l'utilité de la lecture des Livres saints, la haute dignité du prêtre, l'efficacité de l'exemple, etc.

Campester est un vétéran de l'enseignement : *Tantum non importunè || flagitas, amiciſſime. N. vt o tio || literario, quod emeritus iam, || & quaſi rudè donatus, altiſſi || mum, Dei munere, ſum conſe- || cutus, aliquid ſucciſiui temporis ſubtraham ...*

A la fin : *Lovanii, || Typis Reyneri Velpij Dyſteñ. || An.* 1557. || 15. *Feb.* || Le dern f. est bl.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 388, signale des éditions du *Sophronismus*, de Louvain, Rutger Velpius, 1555 et 1577 : nous ne croyons pas à l'existence de la première et celle de la seconde nous semble très sujette à caution.

LAURENTIUS CAMPESTER.

LISTE SOMMAIRE DE SES ŒUVRES.

1. Dialogi ethici sive morales. Lovanii, Mart. Rotarius, typis Reyneri Velpii, 1551. In-8°.
Id. *Secunda æditio.* Id., ibid., 1552. In-8°.
Id. *Tertia æditio.* Antverpiae, Joann. Verwithaghen, 1554. In-8°.
Id. *Tertia æditio.* Lovanii, in aedib. Joann. Waem, 1554. In-8°.
Id. *Liber primus.* Lovanii, apud Rutgerum Velpium, 1564. In-8°.
Id. *Liber secundus.* Id., ibid., 1565. In-8°.
Id. *Liber tertius.* Id., ibid., 1565. In-8°.
Id. *Liber primus.* Lovanii, Reynerus Velpius, expensis Rutgeri Velpii, 1571. In-8°.
Id. *Liber secundus.* Id., ibid., 1571. In-8°.
Id. *Liber tertius.* Lovanii, apud Rutgerum Velpium. 1571. In-8°.
Id. *Liber primus.* Lovanii, Reynerus Velpius, expensis Rutgeri Velpii, 1576. In-8°.
Id. *Liber secundus.* Id., ibid., 1577. In-8°.
Id. *Liber tertius* Lovanii, apud Rutgerum Velpium, 1577. In-8°.

2. * Syntaxeos propædeumata, exemplis ethicis instructa. Lovanii, Rutger. Velpius, 1555. In-8°.

3. Sophronismus. Lovanii, ap. Ioann. Waem, typis Reyneri Velpii, 1557. In-8°.

ALPHONSE ROERSCH.

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01359 9127